



COMITE PERMANENT INTER-ETATS DE LUTTE CONTRE LA SECHERESSE DANS LE SAHEL
PERMANENT INTERSTATE COMMITTEE FOR DROUGHT CONTROL IN THE SAHEL



Etude sur les échanges et circuits régionaux de commercialisation des produits et intrants agricoles et vétérinaires en Afrique de l'Ouest et au Sahel

RAPPORT DEFINITIF

Version révisée après l'atelier de restitution de Lomé (20-21/6/2019)

10 juillet 2019



Groupe de Recherche et d'Actions pour le Développement

TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES	2
LISTE DES TABLEAUX	6
LISTE DES FIGURES.....	6
LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS.....	7
CHAPITRE 1 : INTRODUCTION.....	9
1.1. Contexte et justification de l'étude.....	9
1.2. Objectifs de l'étude	10
1.3. Méthodologie	10
1.4. Structure du rapport.....	12
CHAPITRE 2 : PRESENTATION DE LA ZONE SAHEL ET AFRIQUE DE L'OUEST (SAO)	14
2.1. Caractéristiques des zones agro écologiques du SAO.....	14
2.1.1. <i>Variation de la pluviométrie dans le temps</i>	14
2.1.2. <i>Répartition des cultures selon les zones agro écologiques et évolution des productions</i>	15
2.1.2.1. Les spéculations selon les zones agro écologiques	15
2.1.2.2. Évolution des productions.....	15
2.2. Les infrastructures de base du commerce.....	16
2.3. Les politiques et réglementations générales régissant le commerce régional des produits agricoles.....	18
2.3.1. <i>Inventaire des politiques et réglementations générales</i>	18
CHAPITRE 3 : FILIERE BETAIL-VIANDE	26
3.1. Etat des lieux des échanges commerciaux de bétail et de viande en Afrique de l'Ouest et au Sahel.....	26
3.1.1. <i>Aperçu général du commerce régional du bétail et de la viande</i>	26
3.1.2. <i>Situation zoo sanitaire au Sahel et en Afrique de l'Ouest</i>	27
3.1.2.1. Situation zoo sanitaire et sécurité sanitaire des produits et aliments d'origine animale.....	28
3.1.2.2. Situation zoo sanitaire et commerce régional du bétail	28
3.1.3. <i>Circuits de commercialisation</i>	28
3.1.3.1. Principales caractéristiques du circuit de commercialisation	28
3.1.3.2. Les trois (3) principaux sous-espaces de production, d'échanges et de consommation au Sahel et en Afrique de l'Ouest	29
3.1.3.3. Circuits régionaux de commercialisation au SAO : Marchés, acteurs, itinéraires et fonctionnement	30
3.1.3.4. Zoom sur les circuits commerciaux de bétail des sous-espaces Centre et Est ..	33
3.1.4. <i>Stratégies des acteurs privés et de la société civile au niveau régional et national</i> ..	37
3.1.5. <i>Coûts et prix du bétail et de la viande dans la sous-région</i>	37
3.2. Outils et instruments mis en œuvre pour booster les échanges commerciaux du bétail dans les pays et la sous-région.....	38
3.2.1. <i>Outils et instruments développés par les acteurs directs du commerce</i>	38
3.2.2. <i>Politiques et initiatives des institutions régionales et des pays</i>	39
3.2.2.1. Politiques régionales du secteur bétail-viande	39
3.3. Obstacles au commerce régional du bétail et de la viande au Sahel.....	42
3.3.1. <i>Obstacles techniques</i>	42
3.3.2. <i>Obstacles socioéconomiques</i>	42
3.3.3. <i>Obstacles institutionnels et de politiques</i>	43

3.3.3.1. Règlements communautaires du secteur bétail-viande	43
3.4. Recommandations/ Propositions	46
3.4.1. <i>Opportunités et perspectives de développement de la filière</i>	46
3.4.2. <i>Opportunités de développement à saisir</i>	47
3.4.3. <i>Solutions proposées et domaines d'intervention prioritaire</i>	47
3.4.4. <i>Recommandations/propositions</i>	48
4.1. Etat des lieux des échanges commerciaux sur les grains (céréales et niébé) en Afrique de l'Ouest et au Sahel	50
4.1.1. <i>Aperçu général du commerce régional des céréales et légumineuses sèches</i>	50
4.1.1.1. <i>Aperçu du commerce régional du maïs</i>	51
4.1.1.2. <i>Le riz</i>	59
4.1.1.3. <i>Le niébé</i>	68
4.1.2. <i>Stratégies des acteurs privés et de la société civile au niveau régional et national</i>	70
4.1.2.1. <i>Chaîne de valeur maïs</i>	70
4.1.2.2. <i>La chaîne de valeur riz</i>	72
4.1.3. <i>Coûts et prix des céréales et légumineuses sèches dans la sous-région</i>	72
CHAPITRE 5 : FILIERE TOMATE	74
5.1. <i>Aperçu sur la tomate</i>	74
5.2. <i>Production, Importation, Exportation</i>	74
5.3. <i>Acteurs de la commercialisation et leurs stratégies</i>	76
CHAPITRE 6 : FILIERE INTRANTS	78
6.1- <i>Filière engrais</i>	78
6.1.1. <i>Etat des lieux du commerce régional des engrais en Afrique de l'Ouest et au Sahel</i>	78
6.1.1.1. <i>Aperçu général du commerce régional d'engrais</i>	78
6.1.1.2. <i>Stratégies des acteurs privés et de la société civile au niveau régional et national</i>	81
6.1.1.3. <i>Coûts et prix des engrais dans la sous-région</i>	82
6.1.1.4. <i>Environnement du commerce régional des engrais</i>	84
6.1.1.5. <i>Barrières tarifaires et non-tarifaires</i>	84
6.1.2. <i>Obstacles au commerce régional des engrais en Afrique de l'Ouest et au Sahel</i>	85
6.1.2.1. <i>Obstacles techniques</i>	85
6.1.2.2. <i>Obstacles économiques</i>	85
6.1.2.3. <i>Obstacles institutionnels et de politiques</i>	86
6.1.3. <i>Outils et instruments mis en œuvre pour booster le commerce régional des engrais dans les pays et la sous-région</i>	86
6.1.3.1. <i>Outils et instruments développés par les acteurs directs du commerce</i>	87
6.1.3.2. <i>Politiques et initiatives des institutions régionales et des pays</i>	89
6.2. <i>Filières intrants zoo-sanitaires / vétérinaires</i>	92
6.2.1. <i>Situation zoo sanitaire et commerce régional du bétail</i>	92
6.2.2. <i>Législation, Instruments, Normes et Règlementation</i>	92
6.2.3. <i>Marchés des médicaments et produits vétérinaires</i>	93
6.2.4. <i>Contraintes, difficultés et insuffisances</i>	94
6.2.5. <i>Enjeux et défis</i>	94
6.2.6. <i>Perspectives, propositions et recommandations</i>	94
6.3. <i>Filières des aliments du bétail</i>	95
6.3.1. <i>Problématique de l'alimentation du bétail au Sahel et en Afrique de l'Ouest</i>	95
6.3.2. <i>Situation des résidus agricoles</i>	96
6.3.2.1. <i>Disponibilités globales en résidus agricoles</i>	97
6.3.2.2. <i>Disponibilités par type d'animal</i>	97

6.4.	Tendances d'évolution des résidus agricoles dans la sous-région	98
6.4.1.	<i>Production et conservation.....</i>	98
6.4.1.1.	Production et conservation des pailles de céréales (sorgho, mil, maïs, riz) .	98
6.4.1.2.	Production et conservation des autres résidus agricoles	99
6.4.2.	<i>Commercialisation des résidus agricoles.....</i>	99
6.4.3.	<i>Contraintes.....</i>	100
6.4.3.1.	Difficultés de collecte, de stockage/conservation et de transport	100
6.4.3.2.	Contraintes foncières	100
6.4.3.3.	Disponibilité saisonnière.....	100
6.5.	Situation des sous-produits agro-industriels	101
6.5.1.	<i>Disponibilités en sous-produits agro-industriels</i>	101
6.5.1.1.	Sous-produits du coton.....	101
6.5.1.2.	Tourteau de soja	101
6.5.1.3.	Tourteaux d'arachide	102
6.5.1.4.	Sons des céréales locales	102
6.5.1.5.	Mélasse.....	102
6.5.2.	<i>Exportations de sous-produits agro-industriels</i>	103
6.5.2.1.	Graines de coton	103
6.5.2.2.	Tourteaux.....	103
6.5.2.3.	Sons	104
6.5.3.	<i>Importations de sous-produits agro-industriels</i>	105
6.5.3.1.	Graines de coton	105
6.5.3.2.	Autres sous-produits	105
6.5.4.	<i>Disponibilités au niveau national.....</i>	105
6.5.4.1.	Graines de coton	105
6.5.4.2.	Tourteaux.....	105
6.5.4.3.	Sons.....	106
6.5.4.4.	Mélasse.....	106
6.6.	Circuits de commercialisation	106
6.6.1.	<i>Circuits nationaux.....</i>	106
6.6.2.	<i>Circuits régionaux</i>	106
6.7.	Contraintes à l'utilisation des sous-produits agro-industriels	107
6.7.1.	<i>Contraintes techniques.....</i>	107
6.7.2.	<i>Contraintes économiques</i>	107
6.7.3.	<i>Contraintes juridiques.....</i>	108
6.8.	Bilan fourrager	109
6.8.1.	<i>L'utilisation des aliments complémentaires dans les différents systèmes d'élevage.....</i>	109
6.8.2.	<i>Bilan fourrager régional.....</i>	109
6.9.	Stratégies, initiatives, ou alternatives développées	112
6.10.	Eléments de prospective et évaluation de la demande potentielle à l'horizon 2030	113
6.10.1.	<i>Eléments de prospective</i>	113
6.10.2.	<i>Evaluation de la demande potentielle à l'horizon 2030.....</i>	113
6.11.	Recommandations.....	115
CHAPITRE 7 : IDENTIFICATION PREALABLE DE PROJETS POUR LE DEVELOPPEMENT DU COMMERCE INTRAREGIONAL DE PRODUITS ET INTRANTS AGRICOLES		
7.1.	Projets multisectoriels.....	118
7.2.	Projets de la filière bétail-viande	118

7.4. Projets de la filière engrais	120
7.5. Projets de la filière intrants vétérinaires et aliments du bétail	120
CHAPITRE 8 : CONCLUSION DU DIAGNOSTIC	121
CHAPITRE 9 : PLAN D’ACTIONS POUR LE DEVELOPPEMENT DU COMMERCE INTRAREGIONAL DE PRODUITS ET INTRANTS AGRICOLES DANS L’ESPACE SAO	124
9.1. PLAN D’ACTIONS DE LA FILIERE BETAIL-VIANDE	124
<i>Objectif spécifique 2 : Accroître sensiblement le taux d’exportation de la viande au Sahel et en Afrique de l’Ouest.</i>	129
9.2. PLAN D’ACTIONS DE LA FILIERE CEREALES ET FECULENTS	134
9.3. PLAN D’ACTIONS DE LA FILIERE ENGRAIS.....	139
9.4. PLAN D’ACTIONS RELATIF AU CADRE INSTITUTIONNEL ET REGLEMENTAIRE	143
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES	145
ANNEXES	149
Annexe 1 : Tableau de bord technique de l’étude	150
Annexe 2. Filière bétail-viande	158
Annexe 3. Filière intrants.....	159

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Bilan céréalier* ex-oist des pays du Sahel, 2015/2016.....	9
Tableau 2 : Caractéristiques de 4 zones agro écologiques d'Afrique de l'Ouest.....	14
Tableau 3 : Quelques barrières tarifaires illégales relevées dans les Etats membres de l'UEMOA (2008-2013) ..	21
Tableau 4 : Quelques restriction quantitatives et prohibitions à l'importation et à l'exportation signalées à la Commission de l'UEMOA (2008-2013).....	22
Tableau 5 : Nombre moyen de postes de contrôles par corps et par voyage sur dix corridors	23
Tableau 6 : Offre alimentaire de maïs par pays et par an en Afrique de l'Ouest, 2005-2013	56
Tableau 7 : Taux de satisfaction des besoins en maïs en Afrique de l'Ouest en 2015/2016.....	57
Tableau 8 : Offre alimentaire de riz par pays et par an en Afrique de l'Ouest, 2005-2013.....	64
Tableau 9 : Evolution de la consommation de riz dans les pays d'Afrique de l'Ouest et du Sahel.....	65
Tableau 10 : Taux de satisfaction des besoins en riz usiné en Afrique de l'Ouest en 2016/2017.....	66
Tableau 11 : Taux de dépendance en riz usiné par zone en Afrique de l'Ouest, 2005-2013	66
Tableau 12 : Evolution de l'offre de niébé dans les pays d'Afrique de l'Ouest et du Sahel	69
Tableau 13 : Exemples d'unités agro-alimentaires utilisant le maïs.....	71
Tableau 14 : Prix moyens au producteur des produits agricoles de 2005 à 2016; en dollar us/tonne	73
Tableau 15 : Quantités d'engrais importées par an et taux de couverture des besoins	78
Tableau 16 : Production locale d'engrais en Afrique de l'Ouest	79
Tableau 17 : Gisements de phosphates identifiés	80
Tableau 18 : Bilan d'ensemble du commerce intrarégional des engrais dans l'espace CEDEAO/ECOWAS, moyennes annuelles 2015-2017.....	81
Tableau 19 : Prix moyens à l'export et à l'import des engrais dans l'espace CEDEAO, 2015-2017.....	82
Tableau 20 : Structure moyenne du coût de distribution des engrais au Burkina Faso, Mali, Bénin et Togo en 2009.....	84
Tableau 21 : Problèmes de la collecte des résidus agricoles au Nigéria	100
Tableau 22 : Evaluation des besoins en aliments bétail selon diverses hypothèses	114
Tableau 23 : Evaluation des besoins en aliments bétail du noyau laitier du cheptel des pays sahéliens enclavés selon diverses hypothèses.....	114
Tableau 24 : Prospective de la demande en aliments du bétail en 2020 et 2030.....	115
Tableau 25 : Exportations, importations et Bilan du commerce d'engrais azotés, moyennes 2015-2017.....	160
Tableau 26 : Exportation, Importations et Bilan du commerce d'engrais phosphatés, moyennes 2015-2017.....	160
Tableau 27 : Exportations Importations et Bilan du commerce d'engrais potassiques, moyennes 2015-2017.....	161
Tableau 28 : Exportations, Importations et Bilan du commerce d'engrais composés à 2 ou 3 éléments, moyennes 2015-2017	162
Tableau 29 : Exportations d'engrais azotés	163
Tableau 30 : Importations d'engrais azotés	163
Tableau 31 : Exportations d'engrais phosphatés	164
Tableau 32 : Importation d'engrais phosphatés.....	164
Tableau 33 : Exportation d'engrais potassiques.....	165
Tableau 34 : Importations d'engrais potassiques	166
Tableau 35 : Exportations d'engrais composés à 2 ou 3 éléments.....	166
Tableau 36 : Importation d'engrais composés à 2 ou 3 éléments.....	167

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Carte schématique des principaux circuits de commercialisation de l'Afrique de l'Ouest et Central.35	
Figure 2 : Indice FAO des prix de la viande, avril 2018.....	37
Figure 3 : Carte des flux de maïs dans les pays d'Afrique de l'Ouest et du Sahel.....	52
Figure 4 : Evolution de la production par habitant du maïs de 2005 à 2016 dans les pays d'Afrique de l'Ouest	53
Figure 5 : Evolution des importations de maïs en Afrique de l'Ouest de 2005 à 2013	54
Figure 6 : Evolution des exportations de maïs par pays de 2005 à 2013.....	55
Figure 7 : Chaîne de valeur du riz produit en Afrique de l'Ouest et au Sahel.....	60
Figure 8 : Schéma du flux de riz dans les pays d'Afrique de l'Ouest et du Sahel	60
Figure 9 : Evolution de la production par habitant de riz des principaux pays producteurs en Afrique de l'Ouest ..	61
Figure 10 : Evolution des importations de riz usiné dans des pays d'Afrique de l'Ouest	62
Figure 11 : Evolution des exportations de riz usiné de pays d'Afrique de l'Ouest	63
Figure 12 : Evolution de la production par habitant du niébé de 2005 à 2016.....	69
Figure 13 : Carte des flux de la tomate entre les pays de l'espace CEDEAO	75
Figure 14 : Capacité d'accueil de la production fourragère de l'année 2017 en nombre de jours/UBT/ha	111
Figure 15 : Capacité d'accueil de la production 2017 en nombre UBT/ha sur les 9 mois de saison sèche.....	111
Figure 16 : Zone à risque de crise pastorale.....	112

LISTE DES SIGLES ET ABBREVIATIONS

AFD	Agence Française de Développement
APESS	Association pour la Promotion de l'Élevage en Savane et au Sahel
ATP	Agribusiness and Trade Promotion
CAP	Coopérative Agricole du Passoré
CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CILSS	Comité Inter-États de lutte contre la sécheresse au Sahel
CIPV	Convention internationale pour la protection des végétaux
COFENABVI	Confédération des Fédérations Nationales des filières Bétail et Viande
CORET	Confédération des organisations d'éleveurs traditionnels en Afrique
CSSA	Cadre Stratégique de Sécurité Alimentaire
ECOWAP	Economic Community of West Africa's Agricultural Policy
FAO	Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture
FEPAB	Fédération des professionnels agricoles du Burkina Faso
FMARD	Ministère Fédéral de l'Agriculture
GAIDA	Ghana Agri-Input Dealers Association
GRAD	Group de Recherche et d'Action pour le Développement
OIE	Organisation mondiale de la santé animale
OIE	Organisation Internationale des Epizooties
OPA	Observatoire des pratiques anormales
OTC	Obstacles Techniques au Commerce
P2RS	Programme de Renforcement de la Résilience à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle au Sahel
POSCAO	Plateforme des organisations de la société civile d'Afrique de l'Ouest
PPC	Peste Porcine Classique
PPCB	Péripneumonie contagieuse bovine
PPR	Peste de Petits Ruminants
PRIA	Programme régional d'investissement agricole
PSRSA	Programme Spécial Régional pour la Sécurité Alimentaire
PSRSA	Programme Spécial Régional pour la Sécurité Alimentaire
RBM	Réseau Billital Marobé
RESEPI	Réseau régional des systèmes de surveillance épidémiologique
RESIMAO	Réseau des Systèmes d'Information de Marché d'Afrique de l'Ouest
RESOCOM	Réseau de Veille sanitaire/vigilance
RESOLAB	Réseau des laboratoires nationaux
ROPFA	Réseau pour les organisations paysannes et des producteurs d'Afrique de l'Ouest
SAO	Sahel et Afrique de l'Ouest
SIMb	Systèmes d'information sur les marchés à bétail
SLEC	Schéma de Libéralisation des Échanges de la CEDEAO
SNTI	Société Nationale de Tomates Industrielle
SOCAS-Groupe SENTENAC	Société de Conserves Alimentaires
SP-CONACILSS	Secrétariats Permanents des Comités Nationaux du CILSS
SPINAP-AHI	Support Program for Integrated National Action Plans on Avian and Human Influenza
SPS	Sanitaires et phytosanitaires
SVPP	Service Vétérinaire Privé de Proximité
TEC	Tarif Extérieur Commun

UA	Union Africaine
UEMOA	Union économique et monétaire ouest-africaine

CHAPITRE 1 : INTRODUCTION

1.1. Contexte et justification de l'étude

Les pays membres du CILSS et de la CEDEAO disposent d'énormes potentialités de production agrosylvopastorale et halieutique pouvant couvrir les besoins de la population de la région. Le bilan céréalier de la région est globalement positif, même si certains pays affichent des déficits importants (Tableau 1). Cependant, en dépit de ces énormes potentiels de production confortés par leur diversité agroécologique et la jeunesse de leur population, les pays d'Afrique de l'Ouest et du CILSS sont confrontés à des crises alimentaires récurrentes. L'une des raisons de ces crises est la faiblesse des échanges commerciaux entre ces pays.

Ces derniers sont liés à de nombreuses entraves qui empêchent la commercialisation de la production agricole dans l'espace et dans le temps. Elles vont de la faiblesse des infrastructures marchandes aux déficiences des politiques et réglementations commerciales, en passant par la faible capacité technique des acteurs privés qui animent présentement le commerce régional.

Tandis que le commerce avec les pays tiers fait encore l'objet de supputations diverses quant aux différences dans l'application des dispositions communautaires dans les pays membres, le commerce intrarégional est relativement faiblement structuré. En effet, ce commerce est essentiellement informel et ne permet pas aux Etats de disposer de ressources suffisantes à y investir pour répondre en toute saison et à moindres coûts aux besoins alimentaires et nutritionnels des populations. Au plan régional, les politiques agricoles et commerciales de la CEDEAO et de l'UEMOA souffrent de difficultés de mise en œuvre liées à leurs méconnaissances par des incohérences la plupart des acteurs. En outre, certaines mesures et réglementations nationales à caractère excessivement protectionniste sont en contradiction avec les textes communautaires. Le Nigéria est particulièrement indexé à cet égard, alors que ce pays est incontournable dans la dynamisation du commerce intrarégional de produits agricoles.

Fort de ces constats, le Projet 1 du Programme de Renforcement de la Résilience à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle au Sahel (P2RS) a opté de renforcer l'intégration régionale au Sahel et en Afrique de l'Ouest grâce à l'accroissement des échanges commerciaux inter-régionaux des produits et intrants agricoles entre les sous-espaces CILSS, UEMOA et CEDEAO, et intrarégionaux dans chaque sous-espace, à travers une approche chaîne de valeurs. La présente étude vise à y contribuer.

Tableau 1: Bilan céréalier* ex-post des pays du Sahel, 2015/2016

Pays	Excédent/Déficit () net (tonnes)**	Disponible apparent par habitant (kg)	Etat du bilan***
Burkina Faso	507017	231	+
Cap Vert	(33985)	206	-
Guinée Bissau	(79215)	134	-
Mali	1586150	324	+
Mauritanie	87300	240	+
Niger	455335	264	+
Sénégal	18721	203	+
Tchad	(77330)	155	-

Gambie	(37287)	242	-
Sahel	2463994	239	+

* Riz, Blé, Mil, Sorgho, Maïs, Autres ; **Excédent/Déficit net = Excédent/Déficit brut + Solde Import/Export ; *** Etat du bilan : + = satisfaisant ; - = non satisfaisant.
Source : CILSS/AGRHYMET, mars 2016.

1.2. Objectifs de l'étude

Selon les termes de référence, l'objectif général de l'étude est d'évaluer, de documenter, de synthétiser et d'actualiser les connaissances sur les flux de circulation des céréales dans l'espace régional, les prix et leur sensibilité aux crises sécuritaires et aux conflits communautaires, les défaillances du marché à assurer la disponibilité, le poids des coûts de transport et notamment les coûts de transactions.

L'étude vise à élucider les barrières tarifaires et non tarifaires, l'effectivité des dispositions de libre circulation du processus d'intégration régionale et l'identification des infrastructures économiques d'intérêt local et régional pour renforcer la dynamique des marchés des produits agricoles, agroalimentaires et du bétail, et la sécurité alimentaire et nutritionnelle en Afrique de l'Ouest et dans les pays membres du CILSS. Elle devra fournir une base d'information et de compréhension commune à tous les intervenants dans la résilience au Sahel sur le rôle et le poids des marchés pour améliorer cette résilience.

Les objectifs spécifiques visés sont :

- (i) Faire l'état des lieux des échanges commerciaux des produits agricoles, agroalimentaires et du bétail dans l'espace régional pour déterminer les forces et les faiblesses ;
- (ii) Identifier et analyser les outils et instruments mis en œuvre au niveau national et à l'échelle régionale pour booster les échanges commerciaux, relever les acquis et les limites ;
- (iii) Identifier les différents obstacles qui se dressent à tous les points de la chaîne de valeur à l'égard des échanges commerciaux et des investissements pour renforcer la résilience et la sécurité alimentaire et nutritionnelle des pays (infrastructures, tracasseries routières, législations/réglementations, dynamique organisationnelle des acteurs/structuration...) ;
- (iv) Identifier les mesures et les investissements prioritaires à caractère sous-régional déclinés en sous-projets multisectoriels intégrateurs visant à relier les zones de grande production aux zones de consommation et à même de garantir une meilleure résilience des populations ;
- (v) Définir les budgets nécessaires pour la mise en œuvre de ces plans d'actions pour lever les différentes contraintes au niveau national et à l'échelle régionale.

Le présent rapport comporte deux parties. La première porte sur les objectifs (i) à (iii) et est consacrée au diagnostic des échanges de produits et intrants agricoles et vétérinaires en Afrique de l'Ouest. La deuxième partie porte sur les objectifs (iv) et (v) et concerne le plan d'actions qui prend en compte les (avant)-projets régionaux structurants de redynamisation du commerce agricole intrarégional et leurs budgets.

1.3. Méthodologie

1.3.1. Organisation et déroulement de la mission

Pour atteindre les objectifs ci-dessus fixés, le bureau GRAD a partagé avec le CILSS sa compréhension de l'étude lors d'une réunion de cadrage, puis a déployé sur le terrain une équipe de consultants comprenant : un expert agroéconomiste chef de mission, un expert agroéconomiste spécialiste de l'élevage, un expert agronome spécialiste des chaînes de valeurs et un expert des questions juridiques spécialiste des politiques économiques et commerciales régionales.

Un atelier méthodologique interne réunissant ces experts et le staff technique du bureau GRAD, tenu à Ouagadougou du 02 au 03 mars 2018, a permis d'affiner le canevas de l'analyse tel que consigné dans le tableau de bord technique en annexe 1. A la suite de cet atelier, une revue documentaire et des missions de terrain ont été organisées dans les pays retenus pour l'étude afin de faire l'état des lieux du commerce intrarégional des produits agricoles. Les pays couverts par l'étude sont le Burkina Faso, le Sénégal, le Niger, le Mali et le Tchad pour le Sahel, et la Côte d'Ivoire, le Ghana et le Nigeria pour la zone côtière d'Afrique de l'Ouest.

Au besoin de cette étude, les filières/produits retenus pour le bétail sont : (bovins, ovins, caprins, volailles) et viande ; les Grains (maïs, riz, niébé) ; Féculents (Gari, Atiéké, Plantain) ; les Tomates et Oignons et les Intrants (Semences, Engrais, produits vétérinaires --vaccins et concentrés).

Au cours des missions terrain, des focus groupes et des interviews ont été réalisés avec les personnes ressources clés au sein des institutions du commerce extérieur et d'autres structures pertinentes impliquées dans la gestion, l'encadrement et l'animation de ces filières. Le calendrier des missions se présente comme suit :

- 16 avril – 11 mai 2018 au Burkina Faso, Sénégal, Niger, Mali
- 23 – 27 avril 2018 au Ghana
- 22 – 30 mai au Tchad et en Côte d'Ivoire
- 11 – 16 juin au Nigeria.

Dans les pays membres du CILSS, ces missions ont été appuyées par les secrétariats permanents des comités nationaux du CILSS (SP-CONACILSS). La liste des principales structures rencontrées dans les différents pays figure à l'annexe.

Au Nigeria, pays qui n'est pas membre du CILSS mais est au cœur du commerce intrarégional des produits agricoles en Afrique de l'Ouest¹, un facilitateur d'appoint, très familier avec les institutions ciblées par l'étude, a permis de collecter les données. La visite de la Division des Statistiques au siège de la CEDEAO à Abuja a été déterminante, tout autant que celles des structures pertinentes du Ministère Fédéral de l'Agriculture et du Développement Rural (FMARD) et du Ministère du Commerce. La lettre d'introduction type fourni à GRAD par le CILSS a été très utile pour le succès de la mission dans ce pays.

Dans l'ensemble toute la démarche ainsi décrite visait à réaliser un diagnostic qui reflète une situation récente du commerce intrarégional de ces produits et à dégager les perspectives d'amélioration afin de formuler un plan d'actions. Autant que possible, un effort a été fait, à la mesure des données disponibles, d'expliquer les différences saillantes entre les pays côtiers et les pays sahéliens en matière de commerce intrarégional / intracommunautaire des produits agricoles et des intrants. Leur importance économique ou commerciale (promotion ou ralentissement des échanges, intégration ou noyautage du commerce intrarégional, perspectives pour les

¹ Par exemple, 42% des exportations de Côte d'Ivoire vont vers le Nigéria, et le pétrole brut du Nigéria est raffiné en Côte d'Ivoire (Entretien du mardi 29/05/2018 avec le Directeur des politiques macroéconomiques, Ministère de l'Intégration Africaine, Côte d'Ivoire).

investissements régionaux spécifiques ou multisectoriels) a été aussi soulignée, ainsi que les voies et moyens que le CILSS pourrait employer pour les adresser, en concertation avec la CEDEAO et l'UEMOA.

Enfin, un dernier atelier interne a eu lieu du 22-24 septembre 2018 en vue de la prise en compte des commentaires du CILSS sur le rapport diagnostic et de la formulation du plan d'actions comprenant les projets régionaux structurants et viables que le CILSS pourrait mettre en œuvre pour booster le commerce intrarégional des produits et intrants agricoles dans l'espace SAO.

1.3.2. Contraintes méthodologiques et limites de l'étude

Dans tous les pays visités, les représentations du CILSS et certaines personnes ressources ont déploré le caractère non nominatif² de la lettre du CILSS pour l'introduction de la mission. Ceci a donné lieu à de longs conciliabules avant d'avoir accès aux informations requises. Une autre difficulté de l'étude était la non disponibilité de données pour certains produits (atiéké, plantain, oignons, semences, produits vétérinaires --vaccins et concentrés) dans le laps de temps accordé à la mission. Dans certains pays, l'accès aux données et aux personnes ressources a été très difficile voire impossible malgré la lettre du CILSS. Ces difficultés ont sans doute limité le volume de données récentes à analyser. Cependant, l'atelier de restitution des résultats de l'étude, tenu à Lomé du 20 au 21 juin 2019, a permis d'obtenir d'importantes informations complémentaires qui ont été exploitées à bon escient dans la présente version du rapport.

1.4. Structure du rapport

Le reste du présent rapport comprend 8 chapitres regroupés en deux parties :

- (1) **La première partie**, consacrée au rapport diagnostic, comprend :
 - un chapitre sur la présentation de la zone Sahel et Afrique de l'Ouest (espace SAO), y compris les questions transversales relatives aux infrastructures et aux politiques et réglementations générales sur le commerce des produits et intrants agricoles dans la sous-région.
 - quatre chapitres dédiés aux filières (bétail-viande, céréales/grains, tomate, intrants), dont un par filière ou groupes de produits. Ces chapitres sont rédigés suivant le même canevas d'analyse correspondant aux objectifs de l'étude : état des lieux des échanges commerciaux ; outils et instruments mis en œuvre au niveau national et à l'échelle régionale pour booster les échanges commerciaux ; obstacles/contraintes aux échanges commerciaux et aux investissements ; propositions de mesures et d'investissements prioritaires à caractère sous-régional à décliner en sous-projets multisectoriels intégrateurs.
 - un chapitre introduisant les projets qui pourraient faire l'objet du plan d'actions dans la deuxième partie du rapport de l'étude.
 - Un chapitre qui fait la conclusion générale du diagnostic.
- (2) **La deuxième partie** porte, en un seul chapitre, sur le plan d'actions qui fait une description succincte des projets régionaux structurants prioritaires proposés et une estimation de leurs budgets.

²Les responsables des institutions visitées ont souhaité recevoir plutôt des lettres officielles du CILSS rédigées en Français ou en Anglais selon le cas, et adressées à leurs institutions, de préférence aux Directeurs Centraux, via les Secrétaires Généraux des Ministères concernés dans les pays ciblés.

PREMIERE PARTIE : DIAGNOSTIC

CHAPITRE 2 : PRESENTATION DE LA ZONE SAHEL ET AFRIQUE DE L'OUEST (SAO)

2.1. Caractéristiques des zones agro écologiques du SAO

Dans la grande zone SAO, on rencontre généralement quatre zones agro-climatiques qui s'étendent d'Ouest en Est et se superposent selon un gradient pluviométrique Nord-Sud en fonction de la hauteur des pluies annuelles et de la période de croissance de la végétation herbacée (Tableau 2).

L'espace régional est inégalement couvert par les quatre zones agro-climatiques, tout comme les pays pris isolément. Sur l'ensemble de la région, plus de 50% de la superficie est aride à semi-aride alors que la proportion de zone humide est plutôt faible. Les pays sont classés en trois écosystèmes selon l'importance des 4 zones agro climatiques. Il y a :

1. l'écosystème entièrement sahélien (Mauritanie, Niger)
2. l'écosystème sahélien et en partie des savanes (Burkina Faso, Mali, Sénégal, Gambie et Cap-Vert et Tchad)
3. l'écosystème composite de savanes et de forêts (Gambie, Guinée, Guinée-Bissau, Ghana, Côte d'Ivoire, Bénin, Nigéria et Togo)
4. l'écosystème entièrement forestier (Liberia et Sierra Leone).

Certains pays sahéliens disposent cependant d'un écosystème de savane assez important (Burkina Faso, Mali, Sénégal, Tchad), alors que le Niger et la Mauritanie sont les pays sahéliens par excellence couverts exclusivement par des climats arides et semi-arides. Un autre élément discriminant entre les pays est l'accès à la mer. Si très souvent on assimile les pays côtiers à des zones de forêt, il faut noter qu'il existe des pays sahéliens qui ont une façade maritime : Sénégal, Mauritanie.

Tableau 2 : Caractéristiques de 4 zones agro écologiques d'Afrique de l'Ouest

Zones agroécologiques	Pluviométrie (mm)	Période de croissance des plants (jours)
Aride	< 500	0 - 90
Semi-aride	500 – 1 000	90 - 180
Subhumide	1 000 – 1 500	180 - 270
Humide	> 1 500	270 - 365

Source : OECD 2008, cité dans l'étude sur les Résidus agricoles et sous-produits agro-industriels en Afrique de l'Ouest- FAO, Rome, 2014.

2.1.1. Variation de la pluviométrie dans le temps

Outre les variations spatiales et intra-annuelles du régime pluviométrique, des variations interannuelles déterminent « les bonnes ou les mauvaises saisons des pluies » dans la zone SAO. Mais au-delà de ces variations « normales », on assiste désormais à des variations extrêmes et persistantes dues aux effets des changements climatiques telles les inondations, les tempêtes, les vagues de chaleur et de sécheresse qui risquent de réduire de moitié, d'ici à 2020, les rendements des cultures

et modifier les pratiques d'élevage et les performances de celui-ci, selon certains experts et spécialistes de l'environnement. Globalement, en 30 ans, en zone sahélienne sèche, la moyenne des 150 mm de pluies l'an est de faible fréquence. Ces variations temporelles et spatiales qui correspondent à une diminution des quantités de pluies et à une réduction des zones arrosées modifient le profil agro écologique de l'Afrique de l'ouest (L'Hôte et Mahé, 1996). Ajoutées à une croissance démographique exponentielle, ces tendances menacent sérieusement la sécurité alimentaire et bien d'autres aspects sociaux dans la vie des populations au Sahel et en Afrique de l'Ouest.

2.1.2. Répartition des cultures selon les zones agro écologiques et évolution des productions

2.1.2.1. Les spéculations selon les zones agro écologiques

La diversité des écosystèmes liée à celle de la pluviométrie, entraîne une autre diversité, celle des types de production qui tiennent compte toutefois des opportunités de rentabilité des cultures. Dans les zones sèches correspondant au Sahel, la production des céréales domine. Ainsi, le sorgho et le mil sont cultivés en système pluvial alors que le riz dont la production reste faible et celle du blé encore plus faible. Ces deux dernières cultures sont irriguées, toutefois mais rarement elles sont pluviales dans certaines zones. Dans la zone subhumide, la diversité des cultures est plus accentuée, le climat y étant plus varié. En plus du sorgho, du mil et du riz, on cultive également le maïs. On y produit aussi des racines et des tubercules (manioc et igname) de même que des légumineuses (arachide, niébé). Les racines et les tubercules, telles que le manioc, le taro et la patate douce, sont produites dans la zone humide.

2.1.2.2. Évolution des productions

D'une façon générale, les productions végétales ont connu une forte augmentation entre 1980 et les années 2000. Ainsi, malgré le système d'exploitation familial et extensif dominant, le taux de croissance annuelle du maïs, sorgho, mil et riz a été respectivement de 4,5%, 1,6%, 1,8% et 1,8% dont l'essentiel de la production est autoconsommé. Cette progression s'explique donc, non pas par une augmentation des rendements mais par celle des surfaces cultivées. Celle-ci est une réponse à la démographie galopante que connaît la région qui conduit à des pratiques culturales extensives dans des zones considérées comme marginales en raison de leur faible pluviosité. La contribution des différentes céréales à la production totale est variable. Le mil qui représentait plus du tiers des grains voit sa part diminuer au profit de celles du maïs et du riz. Les pays sahéliens (Niger, Burkina, Mali et Tchad) sont les principaux producteurs de mil et de sorgho. Dans l'ensemble, les flux transfrontaliers de céréales étaient stables en 2016 mais ils étaient en nette augmentation par rapport l'année 2015. Toutefois, au niveau du bétail sur pieds, les flux transfrontaliers restent faibles en comparaison avec la moyenne (Traoré, 2016)³. Cependant, sur la période 2014-2016, les flux transfrontaliers de céréales et de bétail ont chuté.

Les légumineuses les plus cultivées sont le niébé et l'arachide. Elles sont essentiellement produites par les mêmes pays sahéliens avec en tête le Niger pour le niébé et le Sénégal pour l'arachide. Les racines et tubercules les plus cultivées sont le manioc et l'igname et dont les résidus sont les plus utilisés pour l'alimentation du bétail.

³ Traoré Sy Martial (2016). Situation des marchés régionaux. Réunion PREGEC, Accra, Ghana du 29 mars au 1^{er} avril 2016.

Contrairement aux précédentes cultures, leur production est importante dans les pays les plus humides avec en tête le Bénin puis la Côte d'Ivoire suivis du Togo. Comme pour les autres cultures, la production des racines et tubercules connaît également une progression sensible.

Les cultures de rente sont le coton et la canne à sucre. Leurs sous-produits sont les plus connus pour l'aliment de bétail. La production du coton est dominée par le Burkina Faso et le Mali, puis dans une moindre mesure par le Bénin. Ces trois pays forment avec le Tchad ce qu'il est convenu d'appeler « les pays du C4 ». Quant à la canne à sucre, l'essentiel de la production est assuré dans cet espace par la Côte d'Ivoire, le Sénégal et le Burkina Faso à raison de 40%, 32% et 15% respectivement. Sa production a atteint, en 2005, 430.000 tonnes en Afrique de l'Ouest. On note une légère progression sur les 25 dernières années. Dans l'espace UEMOA, en revanche, la production a régressé en raison des bas prix du sucre sur les marchés internationaux.

2.2. Les infrastructures de base du commerce

Ces infrastructures, comprenant le réseau routier et les infrastructures marchandes (ports, marchés, flotte de transport, etc.), sont quasiment communes à toutes les filières de l'étude, à l'exception des magasins de stockage qui revêtent un caractère quasiment spécifique à chaque filière/produit en raison des volumes requis et de la nature des produits. Nous en parlons ici pour introduire la question pour toutes les filières de l'étude. Dans chaque chapitre, les aspects spécifiques des infrastructures, relatifs notamment à leur impact particulier sur le commerce des produits concernés, sont discutés dans la sous-section réservée à l'examen de l'environnement du commerce.

2.2.1. Réseau routier

Dans l'espace communautaire de l'UEMOA, les pays sahéliens sont moins dotés en infrastructures routières que les pays côtiers. Ainsi, le réseau routier communautaire est localisé à 71% dans les pays côtiers plus ou moins forestiers qui ne couvrent que 20% de l'espace. Les pays sahéliens (avec 80% de la superficie) n'ont que 29% du réseau. Si on élargit cette analyse à la CEDEAO, c'est-à-dire les pays anglophones (Nigeria, Ghana, Sierra Leone, Liberia) aux pays anglophones de la CEDEAO, cette bipolarisation du réseau routier ouest africain s'accroît plutôt en faveur des pays côtiers à cause du Nigeria qui possède un dense réseau routier pour servir sa population estimée à plus d'environ 196 millions d'habitants⁴ en 2018. On note qu'aux fortes densités de peuplement et d'activité économique correspondent les fortes densités routières (Sud Nigeria et Golfe de Guinée, Nord Nigeria, Ségambie occidentale). A titre d'exemple, la « côtière » reliant sur près de 2000 km Abidjan à Port Harcourt supporte à elle seule les deux tiers des échanges régionaux entre les pays de la CEDEAO (Ouedraogo, 2018).

L'état et la densité des routes inter-états, particulièrement nécessaires pour le commerce intracommunautaire des produits et intrants agricoles, est aussi préoccupant. Citant Passerelles (2015), Ouedraogo (2018) a rapporté que l'indice de qualité du réseau routier des pays membres de la CEDEAO n'atteint pas 50 pour cent contrairement à celui du réseau routier de l'Afrique du Sud, qui a un indice de 100 pour cent. Citant AGEPAR, l'auteur rapporte aussi que 33% des routes sont non bitumés, 16% sont bitumés mais en mauvais état et seuls 38% sont bitumés et relativement en

⁴<http://worldpopulationreview.com/countries/nigeria-population/>

bon état. Mais c'est la densité des routes en zones rurales qui exprimerait mieux la pertinence du routier pour le commerce des produits agricoles. Bien que des données homogènes ne soient pas disponibles, ce que l'on sait, c'est qu'elle est faible et la plupart des routes sont dégradées.

Cette mauvaise qualité du réseau routier de la CEDEAO constitue un obstacle aux échanges entre et à l'intérieur de ces pays, et par conséquent un obstacle à la hausse de leur productivité économique dans les pays membres. Elle engendre des coûts supplémentaires aux automobilistes et aux camionneurs en termes d'entretien et de réparations de véhicules. Elle entraîne également des retards à la circulation des véhicules, occasionnant des coûts économiques supplémentaires en raison de la perte de temps. Selon la BAD, cité par l'auteur, le mauvais état des routes dans la sous-région engendre des coûts de transport supérieurs de 63% à ceux des pays développés, ce qui constitue un obstacle majeur à la compétitivité.

Néanmoins, la carte régionale du réseau routier laisse apparaître aujourd'hui une certaine cohérence, une adéquation apparente entre le réseau urbain principal et le système routier primaire sans préjuger de leur qualité. L'image générale de l'Afrique de l'Ouest en 2005 donne le sentiment qu'un réseau régional relativement cohérent et structuré est en train d'apparaître. Le long de la côte du Golfe de Guinée, une route relie désormais Port Harcourt (Nigeria) à San Pedro (Côte d'Ivoire). Le prolongement de cette route côtière jusqu'à Dakar via le Liberia, la Sierra Leone, la Guinée et la Guinée Bissau est à l'étude dans le cadre du NEPAD; de même que la liaison Dakar – Bamako qui donnerait corps au vieux rêve sahélien d'un axe reliant la capitale sénégalaise à N'Djaména. Mais, entre le réseau des villes sahéliennes et le réseau urbain côtier, des villes secondaires dynamiques sont en forte croissance : Kankan (Guinée), Korhogo (Côte d'Ivoire), Tamale (Ghana), Kara (Togo) et Parakou (Bénin). Ces villes ont vu leur population doubler au cours des deux dernières décennies. Elles ont vocation à animer l'économie agroalimentaire et à structurer le réseau urbain de la zone soudano-sahélienne de l'Afrique de l'Ouest. Ces nouveaux pôles expriment une demande en infrastructures routières déjà en partie satisfaite et qui devrait faire naître un axe routier médian entre l'axe sahélien et l'axe côtier. Seuls les pays de la rivière Mano (Guinée, Liberia et Sierra Leone) ainsi que la Guinée Bissau semblent souffrir d'un net déficit en infrastructures routières. Une longue décennie d'instabilité et de conflits y a provoqué un double phénomène d'urbanisation accélérée et de détérioration des réseaux de communication. Par ailleurs, quelques liaisons inter-États restent à construire ou à améliorer.

En plus des anciens corridors⁵, ce nouveau réseau routier bénéficiera au commerce intrarégional et permettra de réduire les coûts du transport inter-états des engrais. Outre la construction des chaînons manquants du réseau régional, l'enjeu est d'entretenir et d'améliorer les routes et de développer des modes de transport alternatifs, en l'occurrence le chemin de fer, pour les matières pondéreuses ou volumineuses (carburant, minerais, coton). Le développement du réseau routier entre les villes portuaires, les capitales économiques et les autres principales villes de l'hinterland constitue un grand défi à relever. Parallèlement, les routes secondaires dans les pays doivent être construites pour drainer la demande d'engrais et en faciliter la fourniture à moindres coûts aux producteurs agricoles.

2.2.2. Infrastructures marchandes

⁵Il s'agit de routes inter-états pour la plupart dégradées et en cours de réfection à la faveur de financements plus ou moins irréguliers des bailleurs de fonds.

Les infrastructures marchandes nécessaires au secteur privé pour le commerce intracommunautaire comprennent les infrastructures portuaires (notamment les grands dépôts de transit et de manutention) au niveau des pays côtiers, et les magasins centraux dans les ports secs de transit à l'intérieur des pays de l'hinterland. Les ports du Golfe de Guinée sont nombreux et reliés convenablement aux capitales des pays sahéliers (Bamako, Ouagadougou, Niamey) et Douala-Ndjamena et Port Harcourt- N'Djamena. Ces axes Nord – Sud doivent affronter une concurrence croissante des couloirs Est – Ouest notamment à partir de Dakar, Nouakchott, Banjul et Conakry. Cependant, il y a beaucoup de contraintes liées à l'utilisation de ces infrastructures telles que : l'étroitesse des espaces et les délais aux ports, la logistique (les parcs étroits des pays engendrent souvent des problèmes de congestion au port) et l'insuffisance des magasins de stockage.

2.3. Les politiques et réglementations générales régissant le commerce régional des produits agricoles

2.3.1. Inventaire des politiques et réglementations générales

A l'exception du Tchad, tous les autres pays retenus pour l'étude appartiennent soit à la CEDEAO⁶ soit à l'UEMOA⁷ ou aux deux organismes à la fois⁸.

2.3.1.1. Politiques commerciales de la CEDEAO

Parmi les objectifs fixés à la CEDEAO par son traité constitutif, figure la création d'un marché commun à travers :

- (i) la libéralisation des échanges par l'élimination entre les Etats Membres, des droits de douane à l'importation et à l'exportation des marchandises et l'abolition entre les Etats Membres, des barrières non tarifaires ;
- (ii) l'établissement d'un tarif extérieur commun et d'une politique commerciale commune à l'égard des pays tiers ;
- (iii) la suppression entre les Etats Membres des obstacles à la libre circulation des personnes, des biens, des services et des capitaux ainsi qu'aux droits de résidence et d'établissement⁹.

En application de cette disposition, des schémas de libéralisation des produits du cru, de l'artisanat traditionnel ainsi que des produits industriels originaires ont été adoptés à partir de 1979¹⁰.

S'agissant des produits du cru, qui regroupent « les produits du règne animal, végétal et minéral n'ayant subi aucune transformation à caractère industriel », les décisions citées ci-dessus autorisaient leur libre circulation, c'est-à-dire en franchise de droits de douane et de taxes d'effet équivalent. Par ailleurs, sont prohibées les restrictions quantitatives et les contraintes administratives concernant ces produits. Aujourd'hui, le traité révisé de la CEDEAO reprend à son compte cet acquis. En effet, l'article 36 paragraphe 2 dudit traité dispose que « les produits du cru et de l'artisanat traditionnel originaires des Etats Membres de la Communauté ne sont soumis à aucun droit à l'importation et à aucune restriction quantitative au sein de la région ».

⁶ Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Ghana, Mali, Niger, Nigeria, Sénégal

⁷ Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Mali, Niger, Sénégal

⁸ Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Mali, Niger, Sénégal

⁹ Voir article 3 §2 (d) du Traité de la CEDEAO

¹⁰ Voir Décisions C/DEC.8/11/79 du Conseil des ministres (produits du cru), A/DEC.1/5/81 de la Conférence des Chefs d'Etat (artisanat traditionnel) et A/DEC.8/5/79 de la Conférence des Chefs d'Etat (produits industriels)

Ainsi donc, en vertu de cette disposition, à l'exception du Tchad, le commerce des produits agro-sylvo-pastoraux devrait être libre entre les pays membres du CILSS. Cette libre circulation interne est renforcée depuis janvier 2015 par un tarif extérieur commun appliqué aux produits originaires des pays tiers dont un taux de 35% pour protéger certains produits agricoles sensibles de la région tels que la viande, les œufs, la pomme de terre, les oignons, etc.

Par ailleurs, la CEDEAO a mise en place en 2013 une politique de défense commerciale destinée à protéger la production communautaire contre les pratiques de dumping, les subventions illégales et les augmentations massives des importations de nature à causer un dommage à une branche de production régionale.

2.3.1.2. Politiques commerciales de l'UEMOA

Dès sa mise en place en 1994, l'UEMOA s'est attelée à la réalisation des objectifs fixés par son traité, notamment la mise en place du marché commun. C'est ainsi que la zone de libre-échange et l'union douanière, deux des piliers de ce marché, vont être réalisées en un temps record. En effet, par divers textes adoptés entre 1996 et 1998, la zone de libre-échange et l'union douanière seront effectives dès le 1er janvier 2000. Ce qui se traduit aujourd'hui par :

- (1) une libre circulation, sans droits de douanes et autres taxes d'effets équivalents ni de restrictions quantitatives, des produits originaires des Etats membres à l'intérieur de l'Union ;
- (2) un tarif extérieur commun aux huit pays, appliqué aux produits originaires des pays tiers (il faut néanmoins ajouter que ce tarif est devenu sans objet depuis l'entrée en vigueur du TEC CEDEAO en janvier 2015).

Pour assurer le bon fonctionnement de la zone de libre-échange et de l'union douanière, un certain nombre de textes et de politiques communes ont été adoptés. Il s'agit, entre autres, de :

- *L'harmonisation des règles d'origine* : l'origine communautaire est ainsi conférée aux produits originaires non transformés (produits « entièrement obtenus » dans les Etats membres : agriculture, élevage, pêche ; etc.), ou à ceux ayant fait l'objet d'une ouvraison ou d'une transformation suffisante (produits industriels). Pour ces derniers, les critères applicables sont soit le changement de classification tarifaire au niveau de l'un des quatre premiers chiffres de la nomenclature tarifaire, sauf exception¹¹; soit une valeur ajoutée communautaire supérieure ou égale à 30% du prix de revient ex-usine et hors taxes du produit¹².
- *La mise en place d'un système communautaire de protection des industries nationales* à travers, entre autres, les mécanismes de la Taxe dégression de protection (TDP)¹³, de la taxe conjoncturelle à l'importation (TCI : Règlement 6/99/CM/UEMOA) et un Code communautaire antidumping (Règlement 9/2003/CM/UEMOA) ;

¹¹ Protocole additionnel N° III du 19 décembre 2001 instituant les règles d'origine des produits de l'UEMOA (2001), article 5.

¹² Idem

¹³ Institué par Règlement 03/99/CM/UEMOA, le mécanisme de la TDP, après plusieurs prolongations, a pris fin le 31 décembre 2006.

- *La mise en place d'un droit communautaire de la concurrence*¹⁴, qui participe au bon fonctionnement du marché commun et au renforcement de la compétitivité des entreprises dans l'Union ;
- *L'harmonisation de la fiscalité intérieure (TVA, droits d'accise, impôt sur les bénéfices) ;*
- *La promotion de la qualité des produits et la reconnaissance mutuelle des normes techniques* à travers un programme « Qualité » lancé en septembre 2001 et un schéma d'harmonisation des activités d'accréditation, de certification, de normalisation et de métrologie dans l'UEMOA adopté en 2005 (Règlement 01/2005/CM/UEMOA).
- *L'harmonisation des normes sanitaires et phytosanitaires* à travers l'harmonisation des normes et mesures sanitaires et la promotion d'une reconnaissance mutuelle des normes des Etats membre et des normes internationalement reconnues de l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE), de la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV) et du Codex Alimentarius (Règlement 07/2007/CM/UEMOA). Des mesures sanitaires spécifiques relatives aux maladies animales en application du Règlement 07/2007/CM/UEMOA ont effectivement été adoptées à travers les Règlement d'exécution N°009/2009/COM/UEMOA du 10 septembre 2009 fixant les domaines de consultation du Comité vétérinaire et la liste des entités autorisées à assister aux sessions du Comité à titre d'observateurs ; le Règlement d'exécution N°10/2009/CM/UEMOA du 10 septembre 2009 portant liste des maladies animales à déclaration obligatoire et le Règlement d'exécution N°11/2009/CM/UEMOA du 10 septembre 2009 portant liste des mesures spéciales applicables aux maladies animales à déclaration obligatoire ;
- *L'adoption d'un programme régional de facilitation des transports et du transit routier inter-Etats avec plusieurs composantes* : simplification et harmonisation des procédures administratives et douanières ; limitation du nombre de postes de contrôle dans chaque Etat membre (trois maximum) ; construction de postes de contrôle juxtaposés au niveau des frontières intérieures de l'Union ; mise en place d'un Observatoire des pratiques anormales (OPA) ; etc.
- *L'adoption d'un programme régional de facilitation des échanges avec sept composantes*¹⁵.

2.3.1.3. Analyse des insuffisances juridico-institutionnelles

Malgré l'entrée en vigueur de la Zone de libre-échange de l'UEMOA depuis le 1er janvier 2000 et l'achèvement du Schéma de Libéralisation des Échanges de la CEDEAO (SLEC) en 2003, certains produits continuent d'être l'objet, de manière récurrente, d'entraves diverses. Or le SLEC devrait se traduire en pratique par une libre circulation des produits d'origine communautaire.

¹⁴ Voir Règlement N°2/2002/CM/UEMOA relatif aux pratiques anticoncurrentielles à l'intérieur de l'UEMOA ; Règlement N°3/2002/CM/UEMOA relatif aux procédures applicables aux ententes et abus de position dominante à l'intérieur de l'UEMOA ; Règlement N°4/2002/CM/UEMOA relatif aux aides d'Etat à l'intérieur de l'UEMOA et aux modalités d'application de l'article 88 (c) du Traité ; et Directive N° 02/2002/CM/UEMOA relative à la coopération entre la Commission et les structures nationales de concurrence des états membres pour l'application des articles 88, 89 et 90 du traité de l'UEMOA.

¹⁵ 1) promotion du programme régional de facilitation des échanges ; 2) mise à jour et promotion des instruments de l'union douanière ; 3) (3) amélioration de la disponibilité et de l'accès aux informations commerciales, douanières et de transports transfrontaliers ; 4) renforcement des capacités de contrôles sanitaires et phytosanitaires et de métrologie pour la sécurisation des échanges ; 5) appui aux réformes et à la modernisation des douanes ; 6) appui à la gestion coordonnée des frontières ; 7) simplification des procédures et documents du commerce extérieur.

Ces entraves sont aussi bien tarifaires que non tarifaires.

- Les entraves tarifaires

On assiste, malheureusement, de temps à autre, à un réarmement tarifaire de la part de certains Etats à l'égard de productions d'origine communautaire, se traduisant par l'application de taxations diverses à l'importation (voir Tableau). Il faut toutefois souligner que la plupart de ces cas naissent de la contestation de l'origine communautaire des produits concernés et/ou d'interprétations divergentes des règles d'origine des deux institutions.

A ces entraves tarifaires illégales, il faut ajouter les barrières tarifaires officielles qui demeurent entre les pays membres de la CEDEAO et les pays non membres (Mauritanie, Tchad). Il n'existe en effet aucun accord de libre-échange entre ces deux blocs de pays, de sorte que l'ensemble de leurs productions, y compris les produits agricoles, sont soumises aux tarifs douaniers normaux à l'entrée de leurs marchés réciproques¹⁶. Cette situation pourrait cependant être résolue par la conclusion d'un accord d'association entre la CEDEAO et ces pays.

Tableau 3 : Quelques barrières tarifaires illégales relevées dans les Etats membres de l'UEMOA (2008-2013)

Faits	Etats mis en cause	Plaignants	Observations
Taxation d'huile de palme au droit commun (TEC)	Sénégal	Côte d'Ivoire	Contestation de l'origine communautaire
Soumission d'engrais malien au TEC	Burkina Faso	Entreprise malienne (TOGUNA AGRO INDUSTRIE)	Contestation de l'origine communautaire
Soumission de pâtes alimentaires ivoiriennes au TEC	Mali	Entreprise ivoirienne (CAPRACI)	Contestation de l'origine communautaire

Source : Commission UEMOA (2014)

Bien que la plupart de ces entraves soient aussitôt levées après l'interpellation de la Commission des Etats membres concernés, leur récurrence montre que la zone de libre-échange est loin d'être un acquis dans l'espace communautaire.

- Les entraves non tarifaires

Ces entraves constituent une préoccupation majeure pour la transparence du marché intérieur et la fluidité des échanges tant au niveau de l'UEMOA qu'au sein de la CEDEAO. De nature multiforme, elles sont entretenues par l'ensemble des Etats membres et constituent un véritable goulot d'étranglement pour le développement du commerce intracommunautaire. Elles peuvent être regroupées en quatre catégories : les restrictions quantitatives et les prohibitions à l'importation et à l'exportation ; les barrières physiques ; les barrières administratives ; et les barrières techniques, sanitaires et phytosanitaires.

¹⁶ La même situation prévaut pour ce qui concerne les rapports commerciaux entre la Mauritanie et le Tchad.

a) Les restrictions quantitatives et les prohibitions d'importation et d'exportation

Ces restrictions se traduisent par des interdictions pures et simples (souvent sous prétexte de la qualité ou des normes des produits concernés) ou par la fixation de quotas. Il peut s'agir également de refus d'accorder des licences ou d'autorisations d'importation ou d'obligations faites aux importateurs locaux d'acheter un certain pourcentage de la production nationale (voir Tableau 4).

Tableau 4 : Quelques restrictions quantitatives et prohibitions à l'importation et à l'exportation signalées à la Commission de l'UEMOA (2008-2013)

Faits	Etats mis en cause	Plaignants	Observations
Interdiction d'importation d'huile alimentaire en provenance du Togo, par voie terrestre	Bénin	Société béninoise	
Refus de délivrance de licence pour l'importation de farine de blé ; obligation d'acheter 50% de la production nationale ; limitation du nombre d'importateurs	Mali	Grands Moulins de Côte d'Ivoire	
Obligation d'acheter 10% de la production nationale de farine de blé	Niger	Grands Moulins de Côte d'Ivoire	
Importation de farine sous condition de commercialisation préalable de quantité équivalente de la production locale	Mali	Sénégal	
Interdiction d'importation d'huile de palme en provenance de Côte d'Ivoire	Sénégal	Société West African Commodities ; Gouvernement de Côte d'Ivoire	Normes
Interdiction d'exportation de denrées alimentaires	Plusieurs Etats		Crise alimentaire

Source : Commission de l'UEMOA (2014)

b) Les entraves physiques

Ces entraves sont les plus tenaces, et les actions des différentes Commissions n'ont eu, jusque-là, que peu d'effets à leur égard. En effet, malgré toutes les mesures prises dans le cadre du Programme de facilitation des transports et du transit routier, en particulier la Directive 08/2005/CM/UEMOA relative à la réduction des postes de contrôle sur les axes routiers inter-Etats, et la Décision 15/2005/CM/UEMOA portant modalités pratiques d'application du Plan régional de contrôle sur les axes routiers inter-Etats, le commerce intracommunautaire reste encore soumis à de rudes épreuves, telles que : les nombreux postes de contrôle intermédiaires sur les axes routiers inter-Etats ; les perceptions illicites ; les blocages de camions ; les pertes de temps ; les saisies de marchandises sans base légale ; etc.

L'Observatoire des pratiques anormales (OPA), qui surveille l'évolution trimestrielle de ces paramètres sur les principaux corridors routiers de l'UEMOA et de la CEDEAO, met en évidence des faits qui témoignent de la gravité du phénomène.

Tableau 5 : Nombre moyen de postes de contrôles par corps et par voyage sur dix corridors

Corridor/ pays	Distance parcourue (km)	Nombre moyen de postes de contrôles par corps par voyage								Norme communautaire par corridor
		Police	Douane	Gendarmerie	Eaux et forêts	Phytosanitaires	Autres (mairies, syndicats, impôts)	Total	Ratio sur 100 km	
Abidjan Bamako	1174	6	5	6	0	2	2	21	2	3
Abidjan/ Ouaga	1263	5	6	7	1	1	2	22	2	3
Bamako/ Dakar via Diboli	1382	7	5	10	0	1	3	26	2	3
Bamako/ Dakar via Moussala	1225	6	5	6	1	2	0	20	2	3
Bamako- Ouaga via Heremakono	934	9	8	7	0	0	2	14	1	3
Bamako- Ouaga via Koury	1035	8	7	9	0	0	0	16	2	3
Cotonou- Niamey	950	1	5	2	0	0	2	10	1	3
Tema- Ouagadougou	1057	7	8	3	0	0	0	18	2	3
Ouagadougou- Lomé	920	4	13	4	2	2	2	27	3	3
Dakar- Bissau	1056	19	07	08		1	1	25	3	
Moyenne corridor de l'espace UEMOA	1099	7	7	6	1	1	1	23	2	3

Source : OPA, 28^e Rapport, 2017

Comme on peut le constater, en moyenne, sur les corridors indiqués, un chauffeur disposant d'un camion en règle est contrôlé plus de 20 fois, soit 7 fois plus que la norme communautaire UEMOA qui est de 3 contrôles au maximum. Ces contrôles intempestifs sont en général l'occasion de rackets le long des corridors et aux frontières, engendrant des surcoûts pour les transporteurs. A titre d'exemple, sur la même période, l'OPA a relevé pour les mêmes axes, des perceptions illicites moyennes par camion et par voyage de 41 245 FCFA le long des corridors et de 17 886 FCFA au niveau des frontières (OPA, 28^e Rapport, 2017).

Par ailleurs, ces contrôles engendrent de nombreuses pertes de temps, qui sont particulièrement préjudiciables aux produits hautement périssables comme la tomate et la viande mais aussi pour les animaux sur pieds.

c) Les entraves administratives

Le marché régional est également confronté au problème récurrent des entraves administratives. Elles se traduisent le plus souvent par des lenteurs ou des difficultés d'obtention des licences ou des déclarations préalables d'importation (pour les produits qui sont soumis à une telle procédure comme par exemple la farine dans certains Etats de l'UEMOA). Dans certains cas, les importateurs se heurtent à des refus pur et simple de la délivrance de ces documents.

Bien que l'emploi de licences ou de systèmes d'autorisations préalables à l'importation ne soit pas illégal en soi vis-à-vis du droit communautaire, leur maintien par les Etats membres constitue des entraves administratives, et il faut envisager leur suppression, à tout le moins sur les importations communautaires.

A ces obstacles, il faut ajouter des pratiques courantes telles que l'application de valeurs administratives (valeurs de référence) sur certains produits importés y compris d'origine communautaire.

d) Les entraves techniques, sanitaires et phytosanitaires

L'un des acquis du Programme Qualité est le Schéma d'harmonisation des activités d'accréditation, de certification, de normalisation et de métrologie dans l'UEMOA¹⁷. Le cadre communautaire repose sur le principe de reconnaissance mutuelle intervenant à trois niveaux : (1) la reconnaissance mutuelle des règlements techniques, des normes et des spécifications ; (2) la reconnaissance mutuelle des procédures d'évaluation de la conformité ; et (3) la reconnaissance mutuelle des résultats des procédures d'évaluation de la conformité. Il impose aux États membres l'obligation de notifier à la Commission leurs régimes respectifs en matière de normes techniques liées au commerce et d'éliminer toute entrave non justifiée à la libre circulation des produits et services.

Bien que le cadre communautaire soit en vigueur depuis janvier 2006, la reconnaissance mutuelle des normes n'a pas encore été opérationnalisée. Les recours à des normes nationales jugées scientifiquement infondées ont été traités par la Commission comme des infractions du régime communautaire de la concurrence.

Au titre des entraves liées aux mesures sanitaires et phytosanitaires, malgré l'adoption de certains cadres communautaires et les efforts visant la convergence des textes législatifs nationaux, aucune mesure concrète tendant à l'harmonisation des normes sanitaires et phytosanitaires n'a encore été prise au sein de l'Union. En l'absence de reconnaissance mutuelle, les produits importés ou exportés sont soumis aux mêmes exigences et procédures de contrôle, qu'ils bénéficient déjà d'une autorisation de mise sur le marché d'un État membre ou non. Par ailleurs, au niveau national la sécurité sanitaire et phytosanitaire est souvent du ressort de plusieurs structures, lesquelles pourraient intervenir de manière indépendante.

Au regard de ce qui précède, les recommandations principales suivantes peuvent être formulées :

¹⁷ Règlement n° 01/2005/CM/UEMOA du 4 juillet 2005, remplacé par le Règlement n° 03/2010/CM/UEMOA du 21 juin 2010.

- Le renforcement des pouvoirs des Commissions de la CEDEAO et de l'UEMOA et leur dotation en personnel suffisant afin qu'elles puissent mieux lutter contre les entraves illégales au commerce ;
- Le renforcement des pouvoirs des Cours de justice de la CEDEAO et de l'UEMOA à l'égard des Etats et l'ouverture de leurs prétoires aux particuliers (commerçants) pour les cas d'entraves étatiques au commerce ;
- Des campagnes de diffusion des textes communautaires sur la libre circulation des biens et des personnes ;
- La conclusion d'un accord d'association entre la CEDEAO et les autres pays du CILSS non membres de la CEDEAO (Mauritanie, Tchad) dans le domaine des produits agricoles ;
- L'accélération des processus d'harmonisation des normes et règlements techniques ainsi que des normes sanitaires et phytosanitaires.

CHAPITRE 3 : FILIERE BETAIL-VIANDE

3.1. Etat des lieux des échanges commerciaux de bétail et de viande en Afrique de l'Ouest et au Sahel

3.1.1. Aperçu général du commerce régional du bétail et de la viande

Avec une population de 350 millions d'habitants, l'Afrique de l'Ouest a une économie avant tout rurale qui repose sur les potentialités qu'offre le secteur primaire. L'élevage représente en moyenne 35% du PIB Agricole régional (5% dans les pays côtiers à 44% dans les pays sahéliens) et fournit dans les pays du Sahel en moyenne 30% des recettes agricoles (CEDEAO-CSAO/OCDE, 2008). Le bétail seul procure jusqu'à 25% du PNB des pays comme le Burkina Faso, le Mali, la Mauritanie, le Niger et le Tchad. En réalité, cette contribution de l'élevage dans le PIB agricole passe à près de 44%, si la valeur de la traction animale et de la fumure organique dans les systèmes mixtes agriculture-élevage, est prise en compte.

En rappel, le cheptel sahélien a été largement reconstitué suite à l'hécatombe provoquée par les sécheresses du début des années 70 et 80. A partir du début des années 2000, avec plus de 60 millions de têtes de bovins, 197 millions de petits ruminants et 445 millions de volailles (FAOSTAT, 2009), le Sahel et l'Afrique de l'Ouest (SAO) dans sa diversité agro écologique (zones subhumide et humide non forestière, zone semi-aride et sahélienne), s'illustrent comme une région d'élevage par excellence et offrent de grandes potentialités pour l'augmentation de la production animale et des opportunités pour mettre en relief le rôle du bétail dans la réduction de la pauvreté.

En effet, le potentiel zootechnique ouest-africain est important numériquement et très varié dans sa composition raciale. Par rapport à l'ensemble de l'Afrique subsaharienne, l'Afrique de l'Ouest compte environ 25% de bovins, 33% d'ovins, 40% de caprins et 20% de chameaux (Camara, 2005 ; FAOSTAT, 2005).

Aussi, l'élevage assure-t-il des moyens de subsistance (sécurité alimentaire et nutritionnelle¹⁸, revenus monétaires, etc.) à des millions de personnes engagées dans diverses activités de production, de transformation, de commercialisation et de services dans la chaîne de l'élevage. Cependant, plus qu'une source de protéines, le cheptel sur pieds est plus un moyen d'épargne vivant qu'une principale source de protéines. Au Sahel vers les années 2000, seulement 15% de l'apport total de protéines provenaient des produits de l'élevage, le reste étant fourni par les céréales (Honfoga et van den Boom, 2003). L'élevage constitue aussi la principale assurance contre les risques pour des millions de populations pauvres dont les moyens d'existence reposent sur l'agriculture pluviale. Mais sans une souscription directe à une assurance agricole, les éleveurs subissent de lourdes pertes lorsque le cheptel est décimé au moment des sécheresses.

Le potentiel en production animale dont recèle la région demeure encore faiblement valorisé. Les raisons comprennent la faible productivité et la faible résilience des systèmes de production, la faiblesse des investissements et appuis dans ce secteur et les politiques non optimales. En conséquence, la capacité des structures de production, de transformation, de commercialisation, de recherche, ou les services vétérinaires s'est affaiblie. Le secteur reste toujours peu performant par rapport aux potentialités existantes et par rapport aux besoins des populations.

¹⁸ Signaler le contraste relevé par

Cependant, depuis quelques décennies, on assiste à des changements majeurs dans les systèmes de production animale au Sahel et en Afrique de l'Ouest du fait, entre autres, de l'accroissement de la population et des effectifs des animaux, des effets des changements climatiques, de la pression sur les ressources naturelles et de l'augmentation de la demande pour les produits de l'élevage. Des déséquilibres sont observables à plusieurs niveaux :

- D'abord, au niveau régional, la production animale des pays du Sahel et d'Afrique de l'Ouest est loin de satisfaire une demande de plus en plus croissante estimée à 4% par an.
- Ensuite, on note le peu d'échanges commerciaux en produits animaux entre les différentes zones de la région qui auraient pu exploiter les complémentarités sur la base de leurs dotations ou potentiels agroécologiques.
- Le troisième est relatif aux disparités entre le milieu rural et le milieu urbain. Pour les 11 pays du SAO avec des données comparables, la pauvreté rurale (% des habitants vivant avec moins de 2 dollars/jour) est en moyenne de 58% contre 35% en milieu urbain. La différence de revenus entre ville et campagne se reflète aussi au niveau de la consommation des produits animaux. Les modes de consommation urbaine changent avec davantage plus d'attention à la qualité sanitaire des aliments, et une préférence pour des produits « haut de gamme » et standardisés.

Une des principales illustrations est que la région demeure trop dépendante des importations extra-africaines pour certains produits animaux comme la viande bovine, les découpes de volailles, le lait, etc. Outre la perte de devises pour les États, ces importations de produits animaux ont été préjudiciables au développement des filières locales de production ; une situation qui renforce la dépendance de la région vis-à-vis de l'extérieur.

Avec une croissance annuelle estimée à 4%, la demande en produits animaux au Sahel et en Afrique de l'Ouest devrait augmenter de plus de 250% d'ici 2025 alors que le taux de croissance de l'offre en produits animaux est estimé à 2% actuellement. Cette croissance, même si elle est jugée significative, demeure faible par rapport avec la demande. Les statistiques indiquent même que ce déséquilibre, entre l'offre et la demande, persisterait et s'aggraverait dans les années 2020.

Notons que l'élevage au Sahel et en Afrique de l'Ouest est pratiqué, essentiellement, selon un mode extensif mais également soumis à de nombreuses contraintes de production, de transformation et de commercialisation. Le déficit fourrager croissant et récurrent, les effets des changements climatiques, les conflits, l'insécurité et la crise au Sahel (Zone de production par excellence) amènent les éleveurs à convoier leurs bétails vers l'Ouest, l'Est, le Centre et le Sud des pays Sahéliens et le Nord des pays Côtiers.

L'enjeu pour la filière bétail viande demeure celui d'être l'un des moteurs de dynamisation du marché ouest-africain de produits agricoles et alimentaires, afin de renforcer la sécurité alimentaire et nutritionnelle d'une part, et de contribuer à la réduction de la pauvreté d'autre part.

3.1.2. Situation zoo sanitaire au Sahel et en Afrique de l'Ouest

La durabilité du commerce du bétail et de la viande au Sahel et en Afrique de l'Ouest, notamment l'offre régulière de produits en quantité et en qualité suffisante, est tributaire de la situation zoo sanitaire. Celle-ci est caractérisée par l'existence d'une

pression pathologique variable d'un pays à l'autre et d'une région écologique à l'autre. On note la prévalence de maladies endémiques et épizootiques. De façon endémique, il y a la rage et de façon épizootique, il y a la fièvre de la vallée du Rift. Il s'agit surtout de la Peste de Petits Ruminants (PPR), de la Péripneumonie contagieuse bovine (PPCB), la peste porcine classique (PPC) et de l'influenza (Newcastle ou grippe aviaire).

Néanmoins, il existe une stratégie mondiale d'éradication de ces maladies à l'horizon 2030 sous l'égide de l'Organisation Internationale des Epizooties (OIE) /Organisation Mondiale de la Santé Animale. Il reste les phases de validation politiques dans les pays, et à lister et évaluer les besoins, préparer les budgets, produire les documents de plaidoyer pour la conférence de mobilisation des fonds prévue en septembre 2018. Il est prévu une campagne de vaccination visant à atteindre un taux d'immunisation de 80% du cheptel. L'appui du CILSS/PRAPS s'inscrit dans cette dynamique.

3.1.2.1. Situation zoo sanitaire et sécurité sanitaire des produits et aliments d'origine animale

La vision de l'OIE « One Health, Une seule santé » résume à souhait la forte corrélation qui existe entre la situation zoo sanitaire et la sécurité sanitaire des produits et aliments d'origine animale. Elle est à préserver selon le lien entre la santé animale, humaine et environnementale décrit à l'annexe A1.1.

3.1.2.2. Situation zoo sanitaire et commerce régional du bétail

Au regard de ce qui précède, il est établi que la mobilité animale est un vecteur de propagation et de contagion des maladies, donc un risque pour la santé animale et humaine. C'est ce qui explique les mesures de destruction du bétail ou de la volaille et la fermeture des frontières (interdictions d'exporter ou d'importer) dès qu'une épidémie se déclare dans un pays de la région. Mais certains pays en profitent pour développer des obstacles techniques au commerce (OTC). Depuis les années 2010, la grippe aviaire sévit dans la sous-région, entraînant l'interdiction d'exportation ou d'importation de la volaille par la quasi-totalité des pays.

En somme, une mauvaise situation sanitaire dans un (e) pays ou région plombe le commerce transfrontalier dans la région.

3.1.3. Circuits de commercialisation

3.1.3.1. Principales caractéristiques du circuit de commercialisation

Le circuit de commercialisation du bétail et de viande au Sahel et en Afrique de l'Ouest est à l'image des systèmes de production dominants : long, faiblement structuré et organisé, traditionnel, complexe, lourd avec une pléthore d'acteurs et des surcoûts. Aussi, l'essentiel des échanges commerciaux en matière de bétail (bovins, ovins, caprins) et de viande relève toujours du secteur informel où évolue un ensemble d'opérateurs qui en constituent la chaîne. Cette situation qui prévalait avant même l'indépendance des États concernés de la région SAO a peu évolué en dépit des initiatives prises par les autorités pour moderniser les activités de la filière dont l'importance socioéconomique n'est point à démontrer pour la région.

Ainsi, le circuit de commercialisation et le commerce de bétail demeurent marqués par :

- leur faible structuration et insuffisance d'organisation : on note l'insuffisance des entités juridiques modernes et/ou fonctionnelles structurées sous forme de

sociétés, de coopératives ou d'associations. Les transactions se font dans la quasi-totalité des cas par des particuliers.

- leur lourdeur, complexité et coût assez élevé : la longueur du cycle de commercialisation caractérisé par la multiplicité et la diversité des intervenants et l'éloignement des marchés de collecte de ceux de consommation terminaux constituent pour l'essentiel les causes de cette situation. Ainsi, aussi bien pour les produits destinés à la demande intérieure que pour ceux destinés à l'exportation, les prix de revient sont grevés par des surcoûts et prélèvements indus :
 - surcoût lors de l'achat de l'animal au niveau de l'exploitation en l'absence de référentiel de prix ;
 - surcoûts correspondant à la rémunération des multiples intermédiaires à l'achat comme à la vente des animaux ;
 - surcoût du transport en raison de l'inorganisation des expéditions, de l'absence de transports spécialisés et des ponctions le long du processus ;
 - charges administratives et fiscales pas toujours conformes à la réglementation régionale (la libre circulation des produits d'origines) ;
- La vente/achat au pif ou à la vue ;
- leur mécanisme de règlement: les achats aux producteurs s'effectuent le plus souvent au comptant. Par conséquent, seuls les opérateurs économiques qui disposent de fonds propres importants ont accès aux marchés de collecte. Cependant à certains stades de la commercialisation (marchés de concentration, abattoirs et marchés terminaux), le système de crédit avec son coût implicite entre en ligne de compte ;
- Le rôle prépondérant des intermédiaires (exemple des dilani) dans le processus de fixation du prix, la sécurité et de la garantie quant à l'origine du bétail ;
- Des réticences et la frilosité des intervenants à améliorer ou à moderniser les circuits de commercialisation traditionnels ;
- Des interventions assez timides du secteur bancaire dans le financement de la commercialisation des produits de l'élevage compte tenu des risques jugés trop élevés par les institutions de financement d'une part et l'insuffisance des garanties offertes par les acteurs d'autre part.

3.1.3.2. Les trois (3) principaux sous-espaces de production, d'échanges et de consommation au Sahel et en Afrique de l'Ouest

Le commerce du bétail au Sahel et en Afrique de l'Ouest se pratique sur un grand espace commun et concerne le Bénin, le Burkina Faso, le Cameroun, la Côte d'Ivoire, le Ghana, la Guinée, le Mali, la Mauritanie, le Niger, le Nigeria, le Sénégal, le Tchad et le Togo qui affichent une relative bonne intégration en matière de commerce de bétail.

Les pays Sahéliens comme le Burkina Faso, le Mali, la Mauritanie, le Niger et le Tchad approvisionnent de longue date les pays côtiers comme le Bénin, le Cameroun, la Côte- d'Ivoire, le Ghana, le Nigeria, la république de Guinée, le Sénégal et le Togo

Le commerce du bétail au Sahel et en Afrique de l'Ouest s'appuie sur des réseaux sociaux inscrits de longue date dans des espaces trans-nationaux et qui permettent d'identifier trois (3) sous-espaces pertinents pour l'analyse des échanges régionaux sur la base des critères suivants :

- Le niveau de demande considéré comme déterminant pour le développement de la filière, par exemple : la demande du Nigeria par rapport à l'offre des pays voisins, Tchad, Niger ou la demande de la Côte d'Ivoire par rapport au Mali,

Burkina Faso, ou encore celle du Ghana par rapport à ses voisins du nord et enfin celle du Sénégal par rapport à la Mauritanie et le Mali

- L'homogénéité et la complémentarité des échanges notamment intra zones, les échanges inter- zones étant limités.

Ainsi, les trois principaux sous-espaces de productions, d'échanges et de consommation au Sahel et en Afrique de l'Ouest, qui structurent le circuit du commerce régional, se composent comme suit :

- *Sous-espace Centre ou couloir central* : Il comprend le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Ghana le Mali, le Niger et le Togo. Le Burkina Faso, le Mali et le Niger sont les pays exportateurs et le Bénin, la Côte d'Ivoire, le Ghana et le Togo constituent les marchés terminaux ou de consommation.
- *Sous-espace Est ou couloir Est* : Constitué du Niger, du Nigéria, du Bénin, du Tchad et du Cameroun, il est déterminé par la demande du Nigeria. En effet, la demande du Nigeria polarise les flux de bétail du Niger, du Bénin, du Tchad et du Cameroun.
- *Sous-espace Ouest ou couloir Ouest* : Il regroupe la Mauritanie, le Mali, le Sénégal, la Gambie, le Cap Vert¹⁹, la Guinée Bissau, la Guinée, la Sierra Leone et le Libéria. La Mauritanie et le Mali sont les principaux pays fournisseurs de bétail notamment des ovins au reste des pays du sous-espace en l'occurrence le Sénégal et la Guinée. Le sous-espace se caractérise par la faiblesse et le caractère conjoncturel des flux transfrontaliers du bétail. Toutefois, pendant les grandes fêtes religieuses (magal, tabaski, etc.) le flux est régulier mais des pics sont observables.

Comme on peut le constater, les limites entre les différents sous-espaces ne sont pas étanches. On remarque des pays qui appartiennent à deux sous-espaces à la fois (Cas du Mali, du Niger et du Bénin). Le Bénin joue souvent le rôle de pays de transit ou de réexportation du bétail du Burkina Faso, du Mali et du Niger vers le Nigeria tout comme le Mali joue un rôle de pays de transit pour le bétail de la Mauritanie vers le Sénégal en raison de l'appartenance communautaire

3.1.3.3. Circuits régionaux de commercialisation au SAO : Marchés, acteurs, itinéraires et fonctionnement

Les marchés à bétail

Les marchés à bétail constituent le maillon essentiel de l'animation de la filière bétail viande et du commerce de bétail au Sahel et en Afrique de l'Ouest. Ce sont des lieux de rassemblement où se croisent, se mêlent diverses espèces animales et une multitude d'acteurs de telle sorte qu'il est difficile pour un observateur non averti d'appréhender les transactions qui s'y mènent. Les jours de tenue des marchés à bétail rythment la vie de la cité et des acteurs. Le commerce de bétail est alimenté par l'élevage pastoral (extraction le long des marchés situés sur les parcours de transhumance) et l'élevage sédentaire (par le biais des collecteurs sur les marchés de collecte) et l'embouche (sur les marchés regroupement, d'exportation ou de consommation).

¹⁹ Le Cap Vert ne participe pas significativement au commerce intrarégional du bétail, quand bien même il est classé dans cet sous espace.

Les marchés à bétail sont classés en trois, quatre ou cinq grands groupes selon leur fonction principale et leur localisation avec des définitions qui diffèrent d'un pays à un autre. Cependant, certains marchés peuvent cumuler plusieurs fonctions à la fois.

La commercialisation du bétail sur pied est globalement structurée autour de cinq catégories de marchés, relatives à leurs champs spécifiques de rayonnement géographique, à la nature des acteurs qui les animent et aux formes de transactions qui s'y opèrent. Il faut cependant retenir qu'une proportion non négligeable des transactions est faite hors marché, si l'on se situe au niveau national. La spécialisation géographique des marchés n'est donc que relative et peut être sujette à des variations saisonnières.

Dans le cadre des transactions commerciales régionales, les animaux passent progressivement par chacune des cinq catégories de marchés que la littérature sur le fonctionnement des échanges permet d'identifier, même lorsque la transhumance se mue en acheminement pour une transaction commerciale.

Ainsi, la typologie ci-après peut être retenue :

- (1) *Marchés de collecte/production/primaires* : de loin les plus nombreux (petits ruminants), ils sont situés dans les zones d'élevage, tant des pays sahéliens que des pays d'accueil des troupeaux et servant en général à assurer la collecte primaire des animaux et à approvisionner d'autres marchés intérieurs. Ce sont des petits marchés qu'on retrouve près des bassins de production ou des zones de transhumance. Leur animation est hebdomadaire et se caractérise par une offre abondante en saison des pluies et une baisse très importante au moment de la transhumance, au cours de la saison sèche. Ils constituent le premier point de départ d'un long circuit qui comprend plusieurs autres étapes plus ou moins marquées. Les collecteurs y viennent pour acheter des animaux par petites quantités. C'est le lieu d'échange par excellence entre les éleveurs et les collecteurs forains et autres demi-grossistes qui sillonnent les campagnes à la recherche de bétail. L'éleveur présente généralement une à deux têtes de bétail à des intervalles qui sont fonction de ses besoins financiers. Les animaux non vendus peuvent soit être ramenés au campement ou confiés à l'intermédiaire en attendant un autre jour d'animation du marché, soit conduit sur un autre marché.
- (2) *Marchés de regroupement/secondaires/rassemblément* : localisés dans les régions intérieures et les grands carrefours de nombreuses pistes ou voies de communication, ils reçoivent les animaux en provenance des marchés de collecte. Ils sont relativement mieux organisés et équipés. Les acheteurs sont en général des commerçants exportateurs ou des chevillards. Les marchés de regroupement jouent souvent le rôle des marchés d'exportation. Ils constituent une étape critique dans la commercialisation du bétail sur pied. C'est le lieu par excellence du rassemblement des groupes d'animaux collectés et de la constitution des lots destinés à être convoyés vers les marchés frontaliers ou terminaux de consommation intérieurs. Les collecteurs amènent les troupeaux aux commerçants qui procèdent à une certaine normalisation/ homogénéisation des animaux qui sont classés et rangés par âge, par sexe et par état corporel (niveau d'engraissement). Il est intéressant de souligner que plus le lot est homogène en taille et en niveau d'engraissement moins il est sujet à critique par l'acheteur potentiel. En effet, un seul animal présentant un format hétérogène dans le lot peut faire chuter le prix du lot de 10 à 15% alors que l'incidence est faible en termes de poids global de carcasse (quelques % seulement).

C'est également le lieu de constitution de la taille optimale de troupeaux qui peuvent être confiés à des convoyeurs/bergers. Généralement la taille des troupeaux ainsi constitués varie entre 50 et 75 bêtes pour 2 bergers. Certains marchés de regroupement fonctionnent comme des centres de négoce international du bétail sur pied. C'est le cas des marchés de Pouytenga et de Fada N'Gourma au Burkina-Faso, de ceux de Tounfafi, Guidan Iddar, Tessaoua, Koundoumaoua au Niger, de Sikasso au Mali. Ils sont fréquentés par des négociants provenant des pays voisins.

- (3) *Marchés d'exportation* : où, après-vente, l'essentiel des animaux sont exportés vers les marchés étrangers. Il s'agit par exemple de Ouagadougou, Pouytenga, Fada, Boboi-Dioulasso, etc. au Burkina Faso, Ayorou'balleyara, Mokko, Bella, Fadama, Tchadoua, Konni, Niamey, Zinder- Matameye, Madaoua, etc. au Niger et Bamako, Kayes et Sikasso au Mali. Ils constituent des centres de remise en forme des animaux avant leur acheminement vers les marchés terminaux de distribution et de consommation. Nous retrouvons ici la tactique d'homogénéisation des lots couplée à l'attente de perspectives de prix meilleurs (prix d'achat mais aussi taux de change plus favorable). Les animaux y arrivent souvent en camion.
- (4) *Marchés frontaliers/relais/redistribution ou d'éclatement* : Ils sont situés soit dans les zones frontalières, soit dans les villes étapes des pays importateurs. Ils jouent à la fois le rôle de marchés d'éclatement et de redistribution ; ce sont des lieux de rencontre entre les commerçants de différentes nationalités. Certains bénéficient des équipements et infrastructures d'embarquement et de débarquement. Pour l'essentiel, ce sont des marchés urbains ou frontaliers qui canalisent plusieurs flux avant de les répartir en direction de plusieurs autres localités, notamment en direction des marchés de consommation. Les plus célèbres de ces marchés se trouvent au nord du Nigeria. C'est le cas de Maigatari dans l'état de Jigawa, Mai'Adaua dans l'état de Katsina, Maiduguri, Mubi, Banki, Gambourou-Ngala dans l'Etat de Borno au Nigeria. Ces marchés, notamment celui de Maiduguri, disposent d'infrastructures adéquates d'embarquement des animaux.
- (5) *Marchés de consommation/terminaux*²⁰ : Ils sont situés dans les grandes agglomérations urbaines des pays côtiers, comme sahéliens. Les plus importants se rencontrent dans les capitales des États de la région (Abidjan, Lagos, Dakar, Cotonou, Lomé, Accra, etc.) ou dans des villes tentaculaires du Nigeria (Kano, Port Harcourt, Ibadan, Calabar, Enugu, Onitsha, Warri, etc.). Les acteurs de ces marchés réceptionnent les camions provenant des centres de regroupement, de relais ou de redistribution et assurent la revente des animaux aux bouchers. Ils abritent des infrastructures qui en font un complexe représentatif de la chaîne de valeur du bétail et de la viande : présence de marché de bétail proprement dit, d'aire de parcage et de pâturage, d'abattoir parfois équipé de chambre froide, et de dispositifs de vente des carcasses en demi gros et parfois au détail.

Cette typologie générale reste valable quel que soit le pays et signale la tendance lourde et dominante de chaque marché, même si chaque lieu de commerce assure

²⁰ On utilise la terminologie « Marché terminal » pour désigner un marché où les animaux, une fois vendus, sont destinés, soit à l'abattage, soit à l'exportation. Un marché terminal à dominance d'animaux de boucherie pour les abattages locaux est appelé également « marché de consommation ».

intrinsèquement un certain niveau de distribution de viande pour la consommation d'au moins sa propre population.

Le circuit de commercialisation du bétail et de la viande est animé, au niveau des pays Sahéliens, par des réseaux de commerçants et d'intermédiaires à travers des marchés de collecte, de regroupement, de consommation, et d'exportation. Au niveau régional, il est animé par des commerçants exportateurs expérimentés connaissant les circuits de commercialisation et disposant d'un réseau de contacts (logeurs, intermédiaires) et de clients potentiels dans les pays Côtiers. Il part des marchés d'exportation ou frontaliers dans les pays exportateurs aux marchés de redistribution et terminaux de consommation dans les pays Côtiers.

Le bétail exporté est généralement ceux de premier choix ou en très bon état d'embonpoint. Mais, on observe de plus en plus la présence de commerçants importateurs des pays Côtiers sur les marchés de regroupement, d'exportation ou frontaliers des pays Sahéliens.

A côté de ces acteurs individuels, se structurent et s'organisent des réseaux, des interprofessions et des plateformes engagés dans des plaidoyers auprès des décideurs nationaux et régionaux en vue de lever les multiples contraintes qui entravent le développement de la filière en général, et la fluidité des échanges régionaux en particulier. Actuellement quatre organisations d'envergures variables structurent les chaînes de valeur du bétail et de la viande au niveau régional, y compris le maillon de la production. Il s'agit de : (i) le Réseau Billital Marobé (RBM) qui fédère des organisations nationales d'éleveurs et est centré sur la promotion et la sécurisation de l'élevage pastoral ; (ii) l'Association pour la Promotion de l'Élevage en Savane et au Sahel (APESS), qui fédère des éleveurs d'Afrique de l'Ouest et du Centre et promeut des formes de semi sédentarisation et l'agro pastoralisme ;(iii) l'Union Ouest Africaine des filières avicoles ; et (iv) la Confédération des Fédérations Nationales des filières Bétail et Viande (COFENABVI). Les deux dernières se situent au niveau interprofessionnel.

A ces plateformes s'ajoute le cadre de concertation des éleveurs du ROPPA.

3.1.3.4. Zoom sur les circuits commerciaux de bétail des sous-espaces Centre et Est

- **Sous-espace Centre**

Les chaînes de valeur régionales du bétail et de la viande du couloir central ouest africain sont relativement bien structurées, en raison, non seulement de l'ancienneté des transactions commerciales qui s'y rattachent, mais surtout des formes et degrés d'organisation des acteurs. Ces derniers impliquent des formes de sociabilité cimentées par les liens linguistiques et religieux, notamment l'Islam. Cependant sur d'anciens réseaux d'acteurs qui ont forgé des circuits quasi immuables de transactions de bétail entre les pays sahéliens et les pays côtiers, se greffent de plus en plus de nouvelles formes d'organisations (interprofessions, unions, confédérations) de professionnels.

Sur la base des travaux de la BAD, WAAPP/PPAAO, CORAF/WECARD, CEDEAO et du Projet ATP, le Zoom ci-après peut être fait sur les circuits commerciaux du bétail dans le sous-espace centre ou couloir central.

Le couloir central est le sous-espace par excellence des transactions de bétail sur pieds du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest. Les échanges s'appuient sur le potentiel de production des pays sahéliens, au sein desquels le Mali et le Burkina Faso se

positionnent comme les principaux pourvoyeurs des pays côtiers (Ghana, Côte-Ivoire, Bénin, Sénégal, Guinée, Sierra Leone, Togo). Sur des circuits traditionnels reliant les pays sahéliers aux pays côtiers et fondés sur les complémentarités écologiques se greffent de nouveaux axes de commercialisation au gré de l'évolution de la demande régionale, notamment celle des trois plus gros importateurs régionaux de l'Afrique de l'Ouest (Ghana, Côte-d'Ivoire et Nigeria). La demande Nigériane a fortement contribué à modifier les circuits commerciaux, en captant une bonne partie des flux initialement orientés vers la Côte d'Ivoire avant la crise politique que ce pays a connue au début des années 2000.

Les transactions sont réalisées à travers trois circuits commerciaux qui partent des principaux marchés de regroupement, d'exportation ou frontaliers du Mali et du Burkina-Faso :

- **Le circuit central.** Il est desservi par les marchés de regroupement, d'exportation ou frontaliers du Mali (Niolo, Ségou, Sikasso, Mopti) du Burkina-Faso (Pouytenga, Bobo-Dioulasso et Fada Ngourma) pour alimenter les marchés de relais ou de redistribution et terminaux de consommation de la Côte d'Ivoire, notamment celui de Port Bouet d'Abidjan, et du Ghana (Ashaman à Accra). C'est incontestablement, le plus important circuit de transactions du gros bétail du couloir central. Le Mali est le principal pourvoyeur du gros bétail sur le marché d'Abidjan, son débouché naturel.

Les principaux circuits de commercialisation sont les suivants :

- 1) Bamako-Sikasso-Korogho-Abidjan
 - 2) Bobo-Dioulasso- Korogho-Abidjan
 - 3) Pouytenga- Tenkodogo- Bittou- Bakwu-Kumasi-Accra
 - 4) Pouytenga-Tenkodogo-Bittou- Dapaong-Lomé
- **Le circuit occidental**, nettement moins important que le circuit central. Au niveau de ce circuit, le Mali se présente comme le principal pourvoyeur d'animaux sur pieds pour les marchés du Sénégal, de la Guinée et de la Mauritanie, essentiellement pour la cure salée. Des flux sont également orientés vers le Liberia et la Sierra Leone via la Guinée. Au gros bétail s'ajoute, pendant les fêtes de Tabaski, un important flux d'ovins issus des embouches réalisées par les commerçants dans les principaux marchés de regroupement ou d'exportation.

Les principaux circuits sont les suivants :

- 1) Bamako-Kayes- Dakar, avec un convoyage assuré en grande partie par le train et les camions.
 - 2) Bamako-Kankan-Conakry.
 - 3) Ségou-Nouakchott.
- **Le circuit oriental.** Il s'est structuré au cours de la décennie 2000 à partir des marchés de regroupement de Pouytenga et de Fada N'Gourma au Burkina Faso pour alimenter des transactions en direction du Nigeria. Il constitue un des principaux circuits de commercialisation de bétail de l'Afrique de l'Ouest. En effet, dopé par la demande du marché nigérian, ce circuit prend de l'ampleur et comprend au moins deux importantes ramifications :

1. L'axe Pouytenga-Fada N'Gourma - Parakou via Natitingou ou Gogounou (Bénin)- Shaki (Nigeria). Il a donné naissance à l'important marché relais de Parakou, et contribue à sécuriser l'approvisionnement du marché autogéré de Gogounou, au Nord du Bénin.
 2. Pouytenga-Fada N'Gourma-Niamey-Dosso–Gaya (Niger) Kamba (Nigeria). Le trafic de cet axe est renforcé par le bétail originaire du Niger.
 - **Le Circuit septentrional** qui connecte les marchés de bétail du Mali à ceux de l'Algérie. Le trafic porte principalement sur les chameaux, les ânes et accessoirement du bétail.
- **Sous-espace Est**

Dominé par le Nigeria, les flux de bétail viennent du Tchad, du Niger, du Cameroun, du Burkina Faso et de la République de Centre Afrique. Les principaux circuits et sous circuits se présentent comme suit :

Le circuit qui part des marchés à bétail de Pouytenga et de celui de Fada N'Gourma au Burkina-Faso, vers le Nigeria, via le Nord du Bénin. Ce circuit relie ces marchés de regroupement à la ville de Parakou (point de rupture de charge au Bénin) et se prolonge à la ville de Shaki (État de Kwara au Nigeria). Il alimente les villes du Sud-Ouest du Nigeria, (Abeokuta, Ogbomosho, Ile Ifè, etc.). Une partie des flux de ce circuit alimente également les marchés intérieurs béninois (Bohicon et Cotonou).

Le circuit constitué par tous les axes de commercialisation qui partent du Tchad et de la République Centrafricaine vers le Nigeria. Selon les travaux du PRASAC au Tchad, il part de l'Est vers l'Ouest, c'est-à-dire des bassins de production du Tchad et de la République Centrafricaine vers le Nigeria, parfois via le Cameroun. C'est le circuit de connexion de l'Afrique de l'Ouest à celui du Centre dont le Nigeria demeure le principal marché fédérateur. Il comprend trois ramifications importantes. Il s'agit de :

- Le circuit de Nguéli, aux portes de N'Djamena rejoint Maiduguri au Nigeria. Il est actif toute l'année. Il draine les troupeaux d'exportation en provenance des marchés situés au Centre et au Nord du Tchad. Toutefois, les dynamiques récentes indiquent une relative baisse de flux à partir de Nguéli.
- Le circuit du Centre passe par Bongor pour rejoindre le marché de Banki au Nigeria en passant par le marché relais de Bogo au Cameroun. Cette sortie draine les animaux du Centre et du Sud du pays.
- Le circuit de la région de Pala débouche au Nigeria sur le marché de Mubi, après avoir traversé le Cameroun. Il est alimenté par les flux du Sud Est du pays et les troupeaux remontant de la RCA.

Le circuit qui traverse la région du Lac Tchad, particulièrement actif en saison sèche, permet d'approvisionner en partie le marché de Maiduguri au Nigeria, mais l'essentiel des animaux passerait par le Niger à hauteur de la ville de Diffa (Komadougou), pour s'ajouter aux flux alimentant les marchés de Kano au Nigeria qui approvisionnent notamment la capitale fédérale, Abuja. Ce circuit permettrait notamment la commercialisation et l'acheminement des animaux de race Kouri.

La carte sur la figure 1 illustre les principaux circuits ci-dessus énumérés.

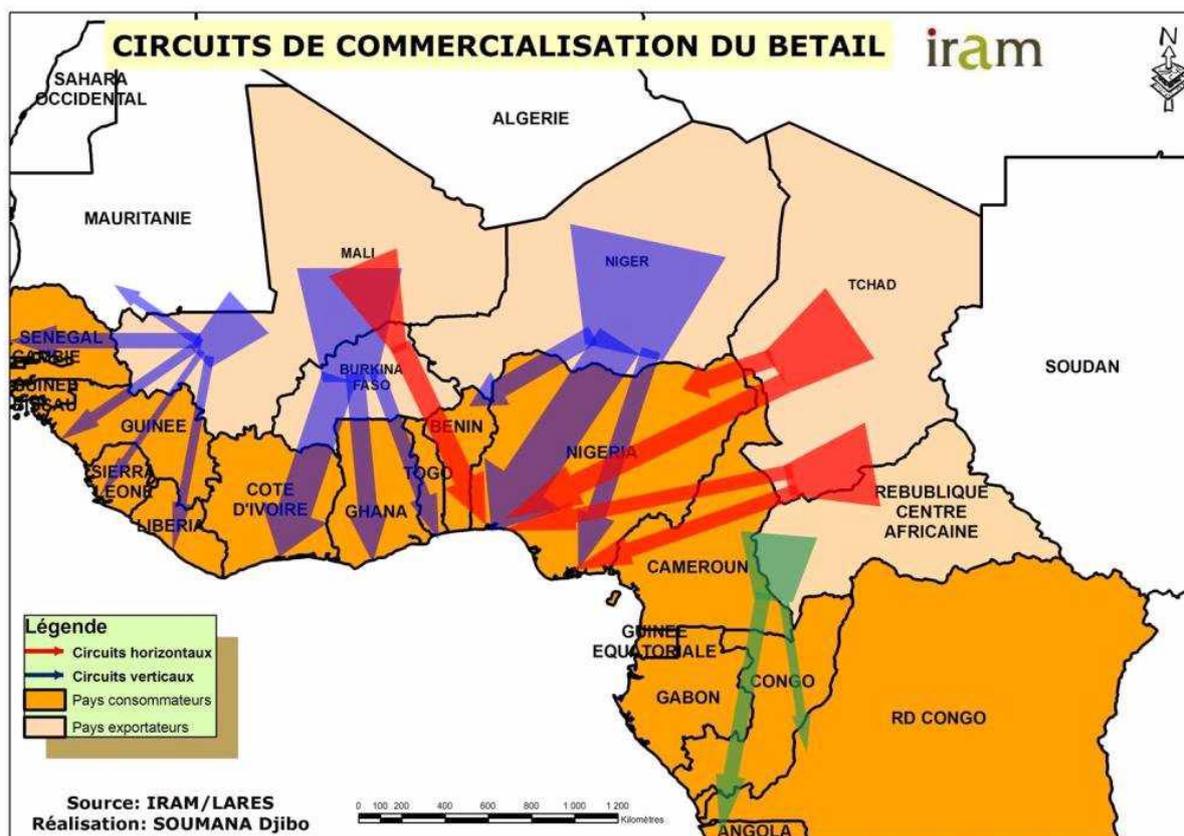


Figure 1 : Carte schématique des principaux circuits de commercialisation de l'Afrique de l'Ouest et Central

3.1.3.5. Dynamiques récentes dans les échanges régionaux et circuits de commercialisation en Afrique de l'Ouest dans le commerce régional du bétail et de la viande

Outre les flux des échanges et les circuits de commercialisation classiques ci-dessus décrits, on observe des dynamiques récentes dans certaines zones.

- **Sénégal** : Ce pays, exporte d'énormes quantités de cuirs et peaux vers le Ghana.
- **Mali/Mauritanie** : A cause de la crise, on assiste à un mouvement du bétail du Nord vers le Centre et le Sud du pays mais également vers des pays voisins tels la Mauritanie, la Côte d'Ivoire et le Burkina Faso. Le bétail Mauritanien est réexporté, à partir du Mali, vers le Sénégal pour bénéficier des avantages du TEC de la CEDEAO. Enfin, le Mali importe du bétail Mauritanien destinés à l'embouche à cause de leur productivité/performance génétique, leur docilité, leur robe et de leur qualité bouchère.
- **Niger** : Depuis 2016, avec la chute de la valeur du Naira, le Nigeria exporte son bétail vers le Niger. Le Burkina Faso qui exportait son bétail vers le Niger importe maintenant le bétail Nigérien.
- **Sous régional** : D'une façon générale, on enregistre de plus en plus un mouvement ou migration du bétail Sahélien vers des pays côtiers tels le Bénin, la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Nigeria et le Togo. Un mouvement qui tranche avec la transhumance.

3.1.4. Stratégies des acteurs privés et de la société civile au niveau régional et national

Il n'existe pas de stratégie unique, formelle et collective dans la filière bétail viande. Les stratégies demeurent individuelles et conjoncturelles, encadrées par le jeu de l'offre et de la demande avec comme acteurs clés les courtiers/dilani. Les courtiers/dilani, sur la base des prétentions du vendeur, de la situation de l'offre et de la demande du jour, prenant en compte le contexte du jour et la présence ou l'absence d'acheteurs « étrangers », fixe un prix de référence.

En matière de stratégie de régulation du marché, les acteurs/courtiers sahéliens résidant dans les pays côtiers importateurs entretiennent une communication permanente et régulière avec les exportateurs des pays sahéliens pour partager les informations sur l'état d'approvisionnement du marché de sorte à réguler le prix. Par ailleurs, à cause des frais de transports et d'approches élevés, des diverses et multiples contraintes et tracasseries routières, certains transporteurs compartimentent leur camion pour pouvoir transporter plus de bétails tandis que d'autres commerçants exportateurs s'adonnent à la fraude (utilisation de documents d'exportation d'autres personnes et sous déclarations).

Néanmoins, il importe de souligner que les acteurs connaissent les tendances générales du marché au cours de l'année et se positionnent sur le marché en conséquence.

3.1.5. Coûts et prix du bétail et de la viande dans la sous-région

Dans la filière bétail-viande, les prix sont fixés avec la complicité des dilani (courtiers/intermédiaires) qui contrôlent le jeu de l'offre et de la demande.

Les prix varient en fonction de l'offre et de la demande, de l'âge, du sexe, du format, de la robe, des catégories animales et de la saison (de la période). L'analyse des données disponibles montre que, de 2005 à 2018, les prix au niveau national et sur le marché régional présentent une tendance haussière. On note un doublement voir triplement des prix du bétail, de la viande et de l'aliment bétail selon la situation de l'offre et de la demande et suivant le contexte (Fêtes de fin d'année, de Ramadan, période de rareté ou non de bétail de bonne qualité, etc..). Mais, les prix du bétail et de la viande connaissent une certaine stabilité interannuelle.

A Bamako, au Mali, le prix de la viande est passé de 800 f/ kg en 1996, 1 000 f/kg en 2000, 1 700 f/kg en 2005 et 2 500 f/kg en 2018. Quant au bétail, le bœuf qui coûtait 200 000 f en 2005, coûte environ 400 000 f en 2018.

À Dakar, au Sénégal, le kg de viande coûtait 1 800 f en 2005. En 2018, il coûte environ 3 000 f. Le bovin qui coûtait 150 000 F en 2005, coûte 300 000 F en 2018. L'Ovin qui coûtait 80 000 f en 2005, coûte en 2018 à 150 000 f. La tonne de l'aliment bétail qui coûtait 90 000 F en 2005, coûte environ 200 000 f en 2018. Le bœuf acheté à 500 000 F à Bamako est revendu à Dakar à 650 000 F au minimum avec 45 000 F comme frais d'approche.

Pendant que le kg de viande coûte 2 200 à Kano au Nigeria, il est à 2 500 F à Niamey. Le même kg de viande coûte 12 Cedis soit entre 2 200 à 2 400 F au Ghana.

Selon les acteurs interrogés sur le terrain la répartition des marges se présente comme suit : Eleveur, 40%, Collecteur/Commerçant, 25%, Chevillard, 10%, Boucher, 10%, Intermédiaires, 5%.

Au niveau régional, à part le Nigeria, le Ghana et la Mauritanie, dans les autres pays de la région, l'inflation a été maintenue à moins de 3% ces dix dernières années. Dans ces pays, l'inflation atteint 8% en 2018 (Bio Souley GOURA, Mai 2018). Mais, cette hausse est compensée par la chute de la valeur de la monnaie nationale. Cette situation est corroborée par l'évolution de l'Indice FAO des prix de la viande, comme le montre le graphique de la figure 2. On note que l'Indice FAO des prix de la viande est passé de 90 en 2000 à 170 en 2018 malgré la diversité de type de viandes et des sources d'approvisionnement dans le Monde.

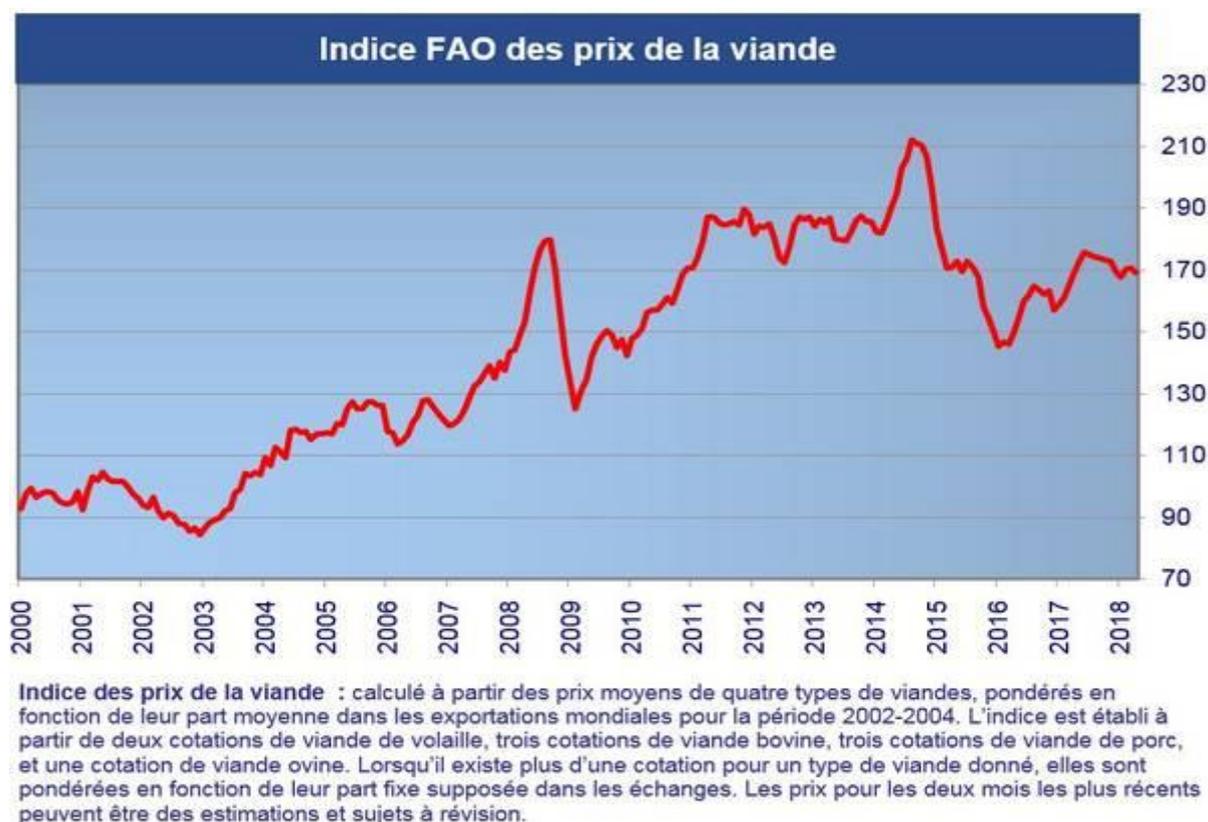


Figure 2 : Indice FAO des prix de la viande, avril 2018

3.2. Outils et instruments mis en œuvre pour booster les échanges commerciaux du bétail dans les pays et la sous-région

3.2.1. Outils et instruments développés par les acteurs directs du commerce

Quand on analyse l'évolution de la mise en marché des céréales et du bétail au cours de l'année, on constate que les termes de l'échange sont généralement défavorables pour les éleveurs. Notons que les éleveurs vendent leurs animaux toujours au moment où se font ressentir des besoins (en céréales ou en argent). Ce comportement trouve son explication dans un certain nombre de théories sur la rationalité des producteurs ruraux sur les marchés, à savoir :

- La *théorie du producteur/consommateur* : Ces deux fonctions ne seraient pas menées en tant que deux actes indépendants, chacun selon une logique « rationnelle », mais plutôt comme des activités imbriquées.
- La *théorie des asymétries informationnelles* : Les producteurs ne disposeraient pas du même niveau d'information et leurs connaissances sur les circuits de commercialisation seraient limitées.

- La *théorie du marché contractualisé* : Le marché en soi est une institution, qui fonctionne selon des conventions explicites ou implicites, auxquelles les acteurs se soumettent volontairement du fait des avantages réciproques qu'ils en tirent.

Pour obtenir un taux d'échange bétail – céréales favorable, les éleveurs devraient anticiper l'évolution des prix, en vendant leurs animaux aux moments les plus favorables, même si la période ne coïncide pas avec un besoin de consommation. Ce type de comportement est plutôt rare. Il exige une marge de manœuvre élevée, c'est-à-dire de posséder un capital bétail se situant largement au-delà du minimum vital, ou bien de disposer des capitaux externes non issus de l'exploitation des troupeaux. Les éleveurs démunis en dessous du seuil de pauvreté n'ont pas cette marge de manœuvre. À partir d'un certain niveau de paupérisation, ils sont captifs d'un cercle vicieux. Ils se trouvent malgré eux préoccupés par les besoins de liquidité quotidiens, ce qui leur enlève la maîtrise de leurs actes commerciaux. Il n'y a plus d'anticipation de gains mais plutôt un impératif besoin de limiter les dettes. Cela se traduit par une vente anticipée des récoltes entières ou des déstockages de bétails à un moment où les prix sont bas ou les animaux sont malnutris.

3.2.2. Politiques et initiatives des institutions régionales et des pays

3.2.2.1. Politiques régionales du secteur bétail-viande

La politique agricole de la CEDEAO (ECOWAP –Economic Community of West Africa's Agricultural Policy) est le cadre général de politique communautaire du secteur agricole dans l'espace CEDEAO. Elle s'applique à tous les sous-secteurs, filières et intrants agricoles. Il procède du Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture (PDDAA) dont la mise en œuvre en Afrique de l'Ouest est confiée à la CEDEAO.

Dans l'espace Sahel-Afrique de l'Ouest, des politiques, stratégies, initiatives, programmes et projets de promotion de la filière bétail viande sont portés, aux plans régional et national, par les Organisations de coopération régionale, les États et des partenaires techniques et financiers. Sans être exhaustif, on peut citer :

- 1) Dans le cadre de la mise en œuvre des politiques agricoles en Afrique de l'ouest (ECOWAP et PAU-UEMOA) et du Cadre Stratégique de Sécurité Alimentaire (CSSA) du CILSS, plusieurs programmes et initiatives à vision régionale sont en cours de réalisation pour le développement du secteur de l'élevage et des filières animales. Ils sont centrés sur l'appui aux efforts des États pour une meilleure optimisation de la contribution de l'élevage à la sécurité alimentaire et nutritionnelle, la réduction de la pauvreté et l'accélération de la croissance économique.
- 2) Au niveau de ces institutions (CEDEAO, CILSS et UEMOA), des instruments, initiatives, mesures et plusieurs actions concrètes sont mises en œuvre, dans la région, pour une valorisation économique de toutes les filières de l'élevage et des industries animales. Parmi lesquels, on peut citer :

a- Des politiques générales

- la mise en place du Programme Spécial Régional pour la Sécurité Alimentaire (PSRSA) par l'UEMOA et le CILSS ;
- l'exécution du Programme Régional d'Appui Accès aux Marchés pour fluidifier les échanges des produits agricoles et agroalimentaires au sein de l'espace CILSS et avec les pays côtiers ;

- la réalisation pays (Country-Stat) du Programme Spécial Régional pour la Sécurité Alimentaire (PSRSA) de l'UEMOA qui prend en compte le système adopté par le CILSS et la CEDEAO ;
- la mise en place d'une union douanière (politique douanière harmonisée), d'un tarif extérieur commun (TEC) ;
- l'existence de la Charte relative à la libre circulation des personnes et des biens adoptée par la CEDEAO ;
- la création d'un Fonds Régional de Développement Agricole mis en place par l'UEMOA et la CEDEAO ;
- le Projet sous-régional « Agribusiness and Trade Promotion » (ATP) financé par le gouvernement américain à travers l'USAID pour augmenter la valeur et le volume du commerce intrarégional des produits agricoles ;

b- Des politiques spécifiques au secteur de l'élevage, et de la production animale et halieutique

Faiblement prises en compte dans les programmes régionaux au départ, les stratégies de développement de l'élevage sont en cours d'inscription dans le PDDAA via l'ECOWAP. On note plus spécifiquement :

- La réalisation des études et ateliers sur le contrôle et la surveillance phytosanitaire et zoo-sanitaire et de sécurité sanitaire des aliments dans le cadre du PSRSA ;
 - la réalisation des études sur le foncier et sur les filières avicole et bétail-viande dans l'espace UEMOA ;
 - l'appui à la création d'organisations représentatives des filières telles que la COFENABVI et l'UOFA dans le cadre de concertation sur les filières et sur l'environnement de l'UEMOA ;
 - la mise en place de textes réglementaires harmonisés et de système communautaire d'inspection pharmaceutique pour assurer une circulation sécurisée des médicaments vétérinaires par l'UEMOA;
 - l'adoption d'une réglementation relative à la sécurité sanitaire des animaux et aliments et d'un Comité vétérinaire étendue à l'ensemble des pays de la CEDEAO, en vue de faciliter l'insertion de l'agriculture dans le commerce régional et international ;
 - la réglementation de la transhumance entre les Etats membres de la CEDEAO (Décision A/DEC.5/10/98 et Règlement C/REG.3/01/03) ;
 - la mise en place d'un mécanisme régional de prévention et de contrôle de la Grippe aviaire en Afrique de l'Ouest.
- 3) Aussi, différentes actions destinées au renforcement des capacités des services vétérinaires et au contrôle des maladies animales y compris les zoonoses sont en cours en Afrique de l'Ouest sous l'égide de l'Union Africaine (UA) et des partenaires au développement. Ce sont par exemple :
- le projet SPINAP-AHI (Support Program for Integrated National Action Plans on Avian and Human Influenza) du Bureau Interafricain des Ressources Animales de l'Union Africaine (UA-IBAR) visant le renforcement des capacités des services vétérinaires;

- le développement d'une plateforme d'acteurs multiples pour la coordination et la mise en œuvre des initiatives sur l'élevage dans les pays africains arrangé par l'initiative ALive (African Livestock);
 - le fonctionnement du réseau régional des systèmes de surveillance épidémiologique (RESEPI), du réseau des laboratoires nationaux (RESOLAB) et du réseau de Veille sanitaire/vigilance (RESOCOM) pour contribuer efficacement à la lutte contre l'IAHP et les autres maladies animales mis en place par le CRSA-Afrique de l'Ouest et la FAO/ECTAD;
 - les activités sous régionales de recherche et de formation en science et médecine vétérinaires conduites par le CORAF, le CIRDES, l'ITC et l'EISMV ;
 - l'élaboration des normes internationales, l'appui à la lutte contre les maladies animales et l'évaluation des services vétérinaires par l'utilisation de l'outil PVS (Performance, Vision et Stratégie) sous les auspices de l'Organisation Mondiale de la santé animale (OIE);
 - le Cadre mondial pour le contrôle progressif et l'éradication des maladies animales transfrontalières et zoonoses (GF-TADs) animé par la FAO et de l'OIE.
- 4) Au plan institutionnel, de nombreuses formes d'organisations professionnelles d'éleveurs et de pasteurs ont été créées et encouragées par les politiques gouvernementales ou régionales, voire par divers projets résolument tournés vers l'appui aux organisations de producteurs. Ces Organisations Professionnelles œuvrent pour la défense des intérêts et le renforcement des capacités de leurs membres. Elles constituent également un cadre régional de référence comme par exemple la Confédération des organisations d'éleveurs traditionnels en Afrique (CORET), le Réseau pour les organisations paysannes et des producteurs d'Afrique de l'Ouest (ROPPA), l'Association pour la promotion de l'Elevage au Sahel et en Savane (APESS), le réseau Billital Maroobè (RBM), la Confédération des fédérations nationales de la filière Bétail et viande de l'Afrique de l'Ouest 'COFENABVI-AO), Lawol Fulfuldé, etc.
- 5) Une Plateforme des organisations de la société civile d'Afrique de l'Ouest (POSCAO) est créée dans l'espace CEDEAO. Elle est signataire du pacte régional ECOWAP/PDDAA pour lever les défis majeurs de :
- l'harmonisation des textes nationaux et régionaux selon une approche multi-acteurs ;
 - l'appropriation collective et consensuelle des dispositions de la CEDEAO ;
 - la création d'un dialogue interne entre les Organisations paysannes (agriculteurs et éleveurs) pour déboucher sur des propositions communes avec des plans de communication et de plaidoyer partagés ;
 - des alternatives crédibles et durables à la transhumance.
- 6) En perspective, deux projets régionaux méritent d'être mentionnés. Il s'agit de l'implantation en cours, d'un projet régional de promotion de la filière bétail viande, sous l'égide de la CEDEAO/AARA et financé par la Coopération Suisse au profit de la COFENABVI. L'USAID est aussi en train de formuler un projet régional « Commerce et Développement en Afrique de l'Ouest » prévu démarré en début 2019 avec l'appui de PREDIP et PEPISAO de l'UE.

3.3. Obstacles au commerce régional du bétail et de la viande au Sahel

Le développement de l'élevage en général et la promotion du marché régional du bétail et de la viande en particulier au Sahel et en Afrique de l'Ouest sont entravés par de diverses contraintes complexes selon les maillons. Ces contraintes et défaillances peuvent être résumées ainsi qu'il suit :

3.3.1. Obstacles techniques

Les obstacles et contraintes techniques qui minent le développement de la filière bétail viande au Sahel et en Afrique de l'Ouest sont essentiellement :

- le faible potentiel génétique des races animales et la faible productivité des systèmes d'élevage ;
- la persistance de certaines maladies animales/ épizooties transfrontalières et risques d'émergence de nouvelles.
- la faible capacité opérationnelle des services de l'élevage et l'insuffisance dans le système d'information sanitaire et zootechnique;
- le faible niveau d'organisation et de structuration des acteurs au niveau national et régional ;
- L'incapacité de se conformer totalement aux normes du marché international, notamment les exigences sanitaires et phytosanitaires (SPS).
- le manque de système d'assurance qualité et de traçabilité des produits de l'élevage selon les normes SPS ;
- L'absence de systèmes de transports spécialisés ou inadéquation des moyens de transport ;
- la saisonnalité de l'offre et l'émiettement de l'offre ;
- la complexité et le long circuit de commercialisation ;
- la multiplicité, la diversité, la pléthore et le rôle prédominant des intervenants : ils éliminent le propriétaire de l'animal dès son arrivée au marché.

3.3.2. Obstacles socioéconomiques

Au plan socioéconomique et environnemental, les obstacles suivants peuvent être retenus :

- l'absence, l'insuffisance, l'inadaptation ou la vétusté des infrastructures et des équipements de production, de transformation, de conditionnement, de transport et de commercialisation ;
- les frais élevés de transport, les tracasseries administratives et routières et les barrières tarifaires et non tarifaires ;
- la réduction des aires pâturages et parcours, compétitions pour l'exploitation des ressources naturelles et conflits intercommunautaires ;
- les conflits entre agriculteurs et éleveurs pour l'accès, la gestion, l'exploitation et le contrôle des ressources naturelles (Terres, Eau et fourrages) ;
- le déficit d'application et incohérence des textes et mesures qui régissent le commerce régional : par exemple le Sénégal impose la patente aux commerçants de bétail ; le Mali a imposé, depuis avril 2015, que les commerçants de bétail s'inscrivent en tant que éleveur ou de disposer d'une

- patente en tant que commerçant de bétail. Pour exporter, il est exigé en plus de la patente, un certificat sanitaire ;
- la concurrence déloyale de la part des produits animaux importés : subventions intérieures et à l'exportation accordées par les pays développés à leurs producteurs de bétail ;
 - les difficultés d'accès (physique et économique) à l'aliment bétail (SPAI), aux produits vétérinaires et intrants zootechniques ;
 - la fraude et les faux médicaments ;
 - le faible taux d'instruction et de professionnalisme des acteurs ;
 - la faible capacité financière des acteurs et leurs difficultés d'accès aux financements ;
 - l'absence de contractualisation des échanges entre les différents acteurs de la chaîne de valeur ;
 - la volatilité des prix sur les marchés terminaux lors des fêtes de fin d'année, de Ramadan et de Tabaski ;
 - la faiblesse des investissements et le déficit d'encadrement public ou privé dans la filière ;
 - le manque de compétitivité des systèmes de production animale en raison des coûts élevés de production et de la valeur ajoutée limitée ;
 - la fluctuation des monnaies, les difficultés de conversion et l'insécurité de transfert des recettes du commerce à partir du Nigeria : la chute du Naira Nigérian a joué négativement sur l'exportation du bétail Nigérien. Le Nigeria, principal importateur du bétail Nigérien, est devenu un pays exportateur de bétail vers le Niger ;

3.3.3. *Obstacles institutionnels et de politiques*

3.3.3.1. Règlements communautaires du secteur bétail-viande

Les règlements généraux de la CEDEAO et de l'UEMOA sur le commerce régional ont été déjà discutés au chapitre 1. On reconnaît que les politiques publiques ne sont pas toujours cohérentes avec le schéma régional de libéralisation échanges. Mais en même temps, il apparaît qu'il existe aussi des incohérences entre les règlements régionaux CEDEAO/UEMOA : règlements redondants ou opposés constituant des obstacles pour le commerce intrarégional, les aspects manquants que la réglementation communautaire devrait encore aborder et les mesures institutionnelles pour y parvenir.

Ici, la discussion porte sur la réglementation spécifique à la filière bétail-viande.

❖ Au niveau de la CEDEAO

Plusieurs réglementations de la CEDEAO ont un impact direct ou indirect sur le commerce du bétail :

- Règlement C/REG.21/11/10 du 26 novembre 2010, portant harmonisation du cadre structurel et des règles opérationnelles en matière de sécurité sanitaire des végétaux, des animaux et des aliments dans l'espace CEDEAO

- Règlement C/REG.14/12/12 du 02 décembre 2012 portant adoption des procédures d'harmonisation des normes de la CEDEAO
- Règlement C/REG.3/01/03 du 28 janvier 2003, relatif à la mise en œuvre de la réglementation de la transhumance entre les Etats membres de la CEDEAO
- Décision A/DEC.5/10/98 du 31 octobre 1998, relative à la réglementation de la transhumance entre les Etats membres de la CEDEAO

❖ **Au niveau de l'UEMOA**

- Plusieurs réglementations et politiques ont été également adoptées dans le cadre de cette organisation et qui ont un impact direct ou indirect sur le commerce du bétail et de la viande :
- Politique agricole de l'UEMOA (PAU)
- Règlement n°03/2010/CM/UEMOA du 21 juin 2010, portant schéma d'harmonisation des activités d'accréditation, de certification, de normalisation et de métrologie dans l'UEMOA
- Règlement No 07/2007/CM/UEMOA du 06 avril 2007 relatif à la sécurité sanitaire des végétaux, des animaux et des aliments au sein de l'UEMOA
- Règlement d'exécution N°009/2009/COM/UEMOA du 10 septembre 2009 fixant les domaines de consultation du Comité vétérinaire et la liste des entités autorisées à assister aux sessions du Comité à titre d'observateurs
- Règlement d'exécution N°10/2009/CM/UEMOA du 10 septembre 2009 portant liste des maladies animales à déclaration obligatoire
- Règlement d'exécution N°11/2009/CM/UEMOA du 10 septembre 2009 portant liste des mesures spéciales applicables aux maladies animales à déclaration obligatoire
- Règlement n°03/2010/CM/UEMOA du 21 juin 2010, portant schéma d'harmonisation des activités d'accréditation, de certification, de normalisation et de métrologie dans l'UEMOA

3.3.3.2. Analyse de la politique et de la réglementation zoo-sanitaire

Dans le contexte de la mondialisation, les mesures zoo sanitaires visant à faciliter le commerce international des animaux et des produits d'origine animale sans faire courir de risque à la santé publique et à la santé animale et sans imposer des restrictions commerciales injustifiées, sont d'une importance capitale. Fort de cela, l'Accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires (Accord SPS) incite les membres de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) à fonder leurs mesures sanitaires sur les normes, lignes directrices et recommandations à vocation internationale lorsqu'elles existent.

L'OIE est l'organisation de référence pour l'OMC en matière de normes relatives à la santé animale et aux zoonoses. L'OIE publie deux codes (terrestres et aquatiques) et deux Manuels (terrestres et aquatiques) qui constituent des textes de référence pour les membres de l'OMC.

Le Code sanitaire pour les animaux terrestres et le Code sanitaire pour les animaux aquatiques visent à assurer la sécurité sanitaire des échanges commerciaux internationaux d'animaux terrestres et d'animaux aquatiques, ainsi que des produits qui en sont dérivés.

Le Manuel des tests de diagnostic et des vaccins pour les animaux terrestres et le Manuel des tests de diagnostic pour les animaux aquatiques fournissent une approche harmonisée pour le diagnostic des maladies en décrivant des techniques de diagnostic reconnues au niveau international.

L'OIE met à jour périodiquement ses normes internationales à mesure qu'apparaissent de nouvelles informations scientifiques, conformément aux procédures établies qui sont transparentes et démocratiques. La seule procédure d'adoption d'une norme passe par l'approbation de l'Assemblée mondiale des délégués se réunissant, chaque année, au mois de mai, à l'occasion de la Session générale de l'OIE.

Au niveau régional, la Directive 07/2006/CM/UEMA relative à la pharmacie vétérinaire et le Règlement 02 de l'UEMOA qui encadrent la santé animale, la pharmacie et la profession vétérinaire.

Au niveau des Etats, il y a les Codes portant santé animale et santé publique vétérinaire et les lois portant pharmacie et la profession vétérinaire plus ou moins transposés à la Directive et Règlement de l'UEMOA.

Pour le commerce du bétail, à l'exportation, c'est le Certificat Vétérinaire International qui est exigé. Au niveau national, c'est le laissez-passer ou certificat d'origine.

Ainsi, les contraintes et entraves institutionnelles, politiques, législatives et réglementaires, résultent, entre autres :

- de l'incapacité de se conformer totalement aux normes du marché international, notamment les exigences sanitaires et phytosanitaires (SPS), en raison de: (i) l'insuffisance des compétences techniques et le coût élevé de la mise en conformité avec les exigences techniques et les normes SPS, (ii) l'imposition par les pays importateurs de normes sécurité sanitaire très strictes pour les aliments, et les normes de santé humaine et animale (iii) l'utilisation croissante (parfois arbitraire) des barrières techniques relatives à la traçabilité, l'emballage, l'étiquetage, la qualité et les normes de composition, de même que le bien-être des animaux et les considérations environnementales, pour empêcher l'entrée du bétail et des produits de l'élevage africains sur les marchés des pays développés ;
- de la méconnaissance et/ou non application de la décision A/DEC.5/10/98 de la CEDEAO relative à la réglementation de la transhumance entre les Etats membre par les acteurs ;
- du manque de système d'assurance qualité et de traçabilité des produits de l'élevage selon les normes SPS ;
- des politiques macro-économiques et sectorielles inappropriées et non arrimées aux politiques, stratégies et programmes régionaux ;
- de la faible vulgarisation des résultats de la recherche notamment en matière d'amélioration génétique des animaux ;
- de la faiblesse des données statistiques ;
- du déficit de cohérence, de synergie et d'harmonie entre les initiatives, les textes réglementaires et les mesures qui régissent la filière et le commerce régional au niveau régional (CEDEAO, UEMOA, CILSS,) et entre le niveau régional et les Etats.

- de l'inadaptation, de la non- application des textes ou de la faible capacité d'intervention des services de l'élevage et de l'insuffisance dans le système d'information sanitaire et zootechnique;
- des obstacles tarifaires internes : conformément aux dispositions du Schéma de Libéralisation des Echanges (SLEC) de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest, les produits du cru du règne animal et végétal, ainsi que ceux de l'artisanat qui circulent dans l'espace communautaire sont exempts de droit de douanes. Cette disposition n'est pas intégralement appliquée par tous les Etats.
- une fiscalité intérieure variable et des modalités d'installation dans les pays non cohérentes ni harmonisées (Juxtaposition UEMOA/CEDEAO). Ce qui induit une grande disparité qui influence sur le code des investissements. Au Nigeria, il est exigé, pour l'investisseur étranger d'avoir un partenaire national qui détiendrait 35% du capital.
- une diversité des Normes : la CEDEAO n'a validé jusque-là qu'une trentaine de produits mais les Directives ne sont pas promulguées. En attendant, les pays sont en train de développer des obstacles techniques au commerce. A titre d'exemple, le Nigeria exige un bidon de 20 litres pour l'exportation de l'huile végétale. La Côte d'Ivoire a interdit le convoyage sur pieds et la transhumance ;
- une disparité et absence de coordination/synergie entre les structures d'appui aux entreprises et de promotion de l'exportation au niveau national ;
- des textes inadaptés et un déficit de volonté politique se traduisant par la faiblesse des budgets alloués et des investissements et des difficultés de mise en œuvre des politiques et instruments de libéralisation du commerce régional.

3.4. Recommandations/ Propositions

Malgré les diverses contraintes au commerce intrarégional du bétail et de la viande, il existe des opportunités à exploiter et des solutions à évaluer et à mettre en œuvre. Elles sont décrites ci-après, suivies des recommandations pour dynamiser ce commerce dans l'espace SAO.

3.4.1. Opportunités et perspectives de développement de la filière

En rappel, les prévisions pour la région montrent davantage une croissance importante de la demande en produits d'origine animale estimée à 4% contre un taux de croît de 2% par an. Sur cette base, les besoins augmenteront de 250% d'ici 2025 et 280% d'ici à 2030.

Au regard de ce qui précède, les mesures à adopter consistent à :

- 1) **Augmenter l'offre** : pour augmenter l'offre, selon les simulations de l'UEMOA, il importe d'améliorer le taux de croît du cheptel, le taux d'exploitation du troupeau et enfin le poids carcasse. Sur les deux derniers paramètres on se heurte au prix de l'aliment de bétail qui reste encore élevé. Le premier fait appel à la recherche-développement. On peut ainsi augmenter le taux d'exploitation de 10% à 12% dans les pays côtiers et de 12% à 13% dans les pays sahéliens et le taux de croît de 2% à 4% dans les pays sahéliens. Quant au poids carcasse, avec un programme efficace de promotion d'embouche on peut avoir des carcasses de 160 kg à 200 kg au lieu de 130 kg à 160 kg actuellement. Si ces 3 variables (taux de croît, taux d'exploitation, poids carcasse) permettent

d'améliorer significativement l'offre, il faut aussi intensifier les échanges de bétail entre les pays sahéliens et les pays côtiers.

- 2) **Améliorer la compétitivité et protéger en partie le marché.** Il s'agit d'améliorer la compétitivité de la filière régionale en diminuant les coûts aux différents maillons de la filière doublé d'une application effective et efficace du TEC CEDEAO.
- 3) **Réorienter les flux.** Enfin il faut que les différents marchés soient alimentés. Il convient donc d'agir sur la destination des filières en amplifiant par exemple les flux qui vont des pays intérieurs aux pays côtiers. Selon les simulations de l'UEMOA, pour les 10 ans à venir il faudrait que 19% des animaux commercialisés dans les pays de l'intérieur partent vers les pays côtiers. Ceci suppose une réelle fluidification et un renforcement des échanges du bétail et de la viande des pays sahéliens vers les pays côtiers.

3.4.2. Opportunités de développement à saisir

L'ensemble des tendances ci-dessus mentionnées (Croissance démographique, forte urbanisation, croissance économique, amélioration du pouvoir d'achat, exigences des consommateurs) constituent des opportunités à saisir, surtout à exploiter tant au niveau national que régional. Elles permettront d'exploiter le potentiel de la filière bétail viande pour stimuler la croissance économique, assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle, lutter contre la pauvreté et contribuer à l'intégration régionale.

A ces opportunités, on peut ajouter d'autres non moins importantes, telles :

- l'existence de marchés régional solvables et en expansion pour le bétail sahéliens dans les pays Côtiers.
- l'existence d'une dynamique sous régionale d'intégration favorables aux échanges des produits du cru (politiques tarifaires et commerciales, réglementaires, institutionnelles, infrastructures de désenclavement, etc.).
- le contexte favorable du marché international (augmentation des prix rendant les produits locaux plus compétitifs).
- l'existence de possibilité d'amélioration du partage de marché du segment de la viande réfrigérée en faveur de la viande sahélienne.

Pour cela, des politiques, stratégies, programmes, projets et actions cohérentes, volontaristes, efficaces, novateurs et bien coordonnés sont donc nécessaires pour la valorisation et la dynamisation des échanges commerciaux des produits animaux dans la région. L'analyse des politiques montre que des progrès sont réalisés dans le rapprochement des politiques au sein des pays de la région et que des actions communautaires sont en cours de réalisation. En effet, la relance de la filière bétail viande, pour être durable et avoir des effets positifs, doit passer par une augmentation de sa rentabilité économique. Ceci implique une meilleure organisation de la production, une modernisation des circuits de commercialisation, une promotion conséquente de la transformation, gage d'une valeur ajoutée, et des professionnels qui y investissent. De même, la recherche-développement devra jouer un rôle déterminant dans la génération des technologies et leur transfert. Il faudra, pour y parvenir, définir des politiques de recherche-développement à vision régionale, fondée sur les forces et faiblesses des systèmes d'élevage, de transformation et de commercialisation au sein des pays de la région.

3.4.3. Solutions proposées et domaines d'intervention prioritaire

Pour faire face aux multiples et diverses contraintes et insuffisances qui entravent le développement de la filière, les solutions proposées doivent s'inscrire dans une vision holistique, prospective, volontariste et viser l'amélioration de toute la chaîne des valeurs de la filière avec des actions structurantes et soutenues. Il s'agit entre autres :

- du renforcement des capacités techniques, institutionnelles, organisationnelles, de gestion et de négociation des acteurs ;
- de l'amélioration génétique ;
- de la création d'un stock de sécurité alimentaire du bétail ;
- du développement de l'hydraulique pastorale ;
- de l'élaboration et de la mise en œuvre d'une politique de crédit et de financement de la filière (Ex : Subvention et/ou exonération de taxes à l'importation des intrants zootechniques, produits vétérinaires, équipements et matériels de production, de transformation, de transport et de commercialisation des animaux et produits animaux) ;
- du développement et gestion optimale, responsable et innovante des infrastructures et équipements de production, de transformation, de transport et de commercialisation ;
- de l'amélioration de la couverture sanitaire du cheptel à travers le renforcement des capacités d'intervention des services vétérinaires, l'incitation à l'installation des Service Vétérinaire Privé de Proximité (SVPP) et la création de centrales d'achats des intrants zootechniques et produits vétérinaires ;
- de la gestion participative, inclusive et durable des ressources naturelles ;
- du renforcement de l'environnement juridique et règlementaire de la filière ;
- du renforcement des capacités des Systèmes d'information sur les marchés à bétail (SIMb) et des services statistiques du secteur pour les rendre plus performants et adaptés aux besoins des acteurs ;
- du développement de la production du fourrage et de l'amélioration de la productivité des pâturages naturels (aménagement et ensemencement des parcours pastoraux, restauration des espaces pastoraux dégradés, etc.).

3.4.4. Recommandations/propositions

- Considérer le commerce régional comme une composante essentiel de la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle nationale et régionale ;
- Appliquer effectivement et réciproquement les dispositions communautaires relatives à la libéralisation du marché et commerce régional ;
- Renforcer les capacités institutionnelles, organisationnelles, fonctionnelles, techniques, de gestion et de négociation ;
- Aménager et sécuriser les espaces pastoraux ;
- Respecter les principes de libre circulation des personnes et des biens dans la région ;
- Faire preuve d'une solidarité régionale agissante en cas de déficit ou d'insécurité alimentaire régionale ;
- Développer les infrastructures et équipements de production, transformation et de commercialisation ;

- Assurer la sécurité alimentaire, sanitaire, nutritionnelle et physiques du bétail et des éleveurs ;
- Réhabiliter/construire des abattoirs aux normes et promouvoir la transformation et l'exportation de la viande ;
- Instituer la Vente/ Achat au kilogramme du bétail et de la viande (Briser le maillon des intermédiaires) ;
- Vulgariser les textes qui régissent le commerce régional et international ;
- Réduire les entraves et tracasseries au commerce régional ;
- Promouvoir la contractualisation tout au long de la chaîne de valeur des différentes filières ;
- Intensifier/ Moderniser les systèmes de production, transformation, transports et commercialisation
- Promouvoir la culture fourragère avec des semences à haut rendement et leur spécialisation comme activité principale ;
- Mettre en place une assurance pour le bétail ;
- Faire le recensement du cheptel et immatriculer les éleveurs ;
- Promouvoir les Bourses régionales ;
- Promouvoir l'autofinancement et faciliter l'accès au financement par la mise en place de mécanismes internes de prélèvement et création de fonds, Caisses et Banques de développement agricoles assortie de conditions adaptées ;
- Convenir d'une stratégie commune entre pays producteurs pour la conquête du marché régional et international en lieu et place de la concurrence actuelle que les principaux pays producteurs se livrent.

Pour faciliter la mise en œuvre de ces recommandations, les perspectives majeures suivantes se dégagent de l'atelier de restitution, l'opérationnalisation accélérée de l'AOTAH/ WACTAF apparaissant comme étant la plus grande priorité.

- ✓ Mettre en place l'Association Ouest Africaine du Commerce Transfrontalier des produits Alimentaires, Agro-sylvo-pastoraux et Halieutiques – AOTAH/ WACTAF et installer le Secrétariat Technique du PARCI-1 en Afrique de l'Ouest ;
- ✓ Améliorer la connaissance des acteurs majeurs qui opèrent au niveau national et au plan régional et promouvoir des liens d'affaires solides et opérationnels entre eux.
- ✓ Renforcer la capacité des organisations professionnelles pour qu'elles assurent leur propre souveraineté et offrent des services concrets à leurs membres.
- ✓ Réaliser une étude et proposer des réformes pour harmoniser les procédures de commerce transfrontalier des produits alimentaires, agro-sylvo-pastoraux et halieutiques en vue de l'élimination des obstacles au développement du commerce formel ;
- ✓ Réaliser des enquêtes terrain pour actualiser la cartographie complète des corridors, des produits et des moyens de transport du commerce transfrontalier en vue de l'extension du dispositif de suivi des flux et les barrières au commerce ;
- ✓ Faire le bilan des initiatives en matière de réduction des entraves et de simplification des procédures du commerce et formuler un projet à long terme pour le renforcement, la valorisation et la pérennisation du dispositif de suivi des flux et des barrières au commerce.

CHAPITRE 4 : FILIERE GRAINS (CEREALES/LEGUMINEUSES)

4.1. Etat des lieux des échanges commerciaux sur les grains (céréales et niébé) en Afrique de l'Ouest et au Sahel

4.1.1. Aperçu général du commerce régional des céréales et légumineuses sèches

La zone de l'Afrique de l'Ouest et du Sahel dispose d'une écologie assez diversifiée offrant à certains pays des possibilités naturelles de produire suffisamment les denrées agricoles définies par l'étude. C'est ainsi que les céréales telles que le maïs et le riz, de même que le niébé sont produits et consommés dans tous les pays de la région. Cependant certains pays ou zones de la région sont plus orientés vers certaines cultures que d'autres. Ceci induit un commerce intra régional déterminé par l'existence d'excédents commercialisables ou des marchés attractifs pour les céréales et légumineuses sèches produites dans certains pays ou zones données pendant que des zones de déficit ou de marchés consommateurs plus ou moins attractifs existent dans d'autres pays pour ces mêmes produits.

Selon le CILSS, la région du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest peut se nourrir elle-même de sa production régionale agricole, de bétail/viande ainsi que des produits halieutiques. Cet atout permet à la région d'être résiliente aux facteurs exogènes néfastes et aux dysfonctionnements du marché mondial. A ce propos et conformément au Schéma de Libéralisation des Echanges de la CEDEAO (SLEC), les produits agricoles et alimentaires de la région doivent pouvoir circuler librement des zones de production vers les zones de consommation et des zones excédentaires vers les zones déficitaires.

Cependant, les flux de produits ne dépendent pas que de la logique des transferts de surplus vers les marchés déficitaires. A ce titre, certains pays déficitaires en grains sont à la fois importateurs et exportateurs (la pratique import/réexportation étant exclue). A titre illustratif, le Burkina Faso et le Nigéria sont déficitaires en riz mais en exportent vers le Niger. De même bien qu'étant un pays structurellement déficitaire en riz, les producteurs nigériens exportent en certaines périodes du riz vers le Nigéria pour bénéficier des fluctuations avantageuses entre le naira et le franc CFA. Concernant les importations le Niger (33%), le Nigéria (22%), le Ghana (20%) et le Burkina Faso (10%) constituent les têtes de listes en proportion des valeurs importées en 2017.

D'une façon générale, le commerce intra régional des grains est faible et caractérisé par des distorsions imprévisibles et des pratiques non compétitives. Les échanges entre les différents pays sont limités en raison de la qualité des produits, de la discontinuité de l'offre, des coûts de livraison élevés. Ils sont souvent soumis à des régimes de régulation trop restrictifs. Dans la plupart des cas, l'environnement du commerce en Afrique de l'Ouest est défavorable au commerce intra régional des produits agricoles. Les facteurs défavorables peuvent être classés en trois catégories à savoir l'absence d'économie d'échelle, les coûts de transaction élevés et un environnement réglementaire défavorable. On note cependant que les textes et traités régionaux sont plutôt favorables à la libre circulation des produits agricoles issus de la région ; mais la méconnaissance et la mauvaise application de ces textes induisent ces distorsions. Les contraintes au commerce régional incluent des interdictions saisonnières et des restrictions diverses à l'exportation, la corruption aux frontières et sur les routes ainsi que la mauvaise qualité des infrastructures et des moyens de transport sur les principaux corridors.

Le présent chapitre va se pencher sur la situation du commerce intra régional des céréales (maïs, riz) des légumineuses (niébé), des produits dérivés du manioc notamment le gari et l'attiéké et des légumes (oignon et tomate). Les analyses utiliseront les statistiques et études de cas des pays pour illustrer l'état des lieux et les perspectives du commerce des produits agricoles et agroalimentaires dans les zones cibles de l'étude.

4.1.1.1. Aperçu du commerce régional du maïs

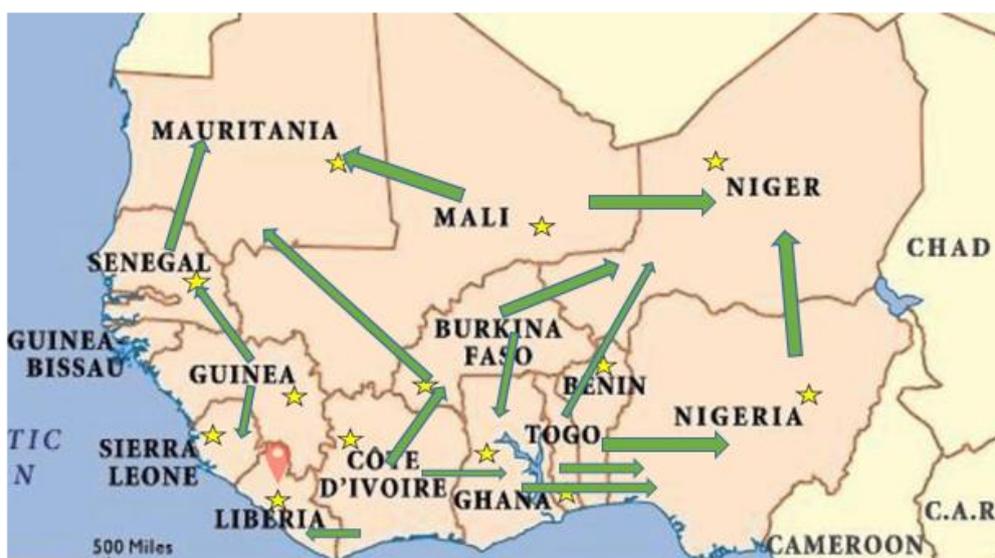
Le maïs fait partie intégrante du système de production agricole de la plupart des petits producteurs en Afrique d'Ouest et du Sahel. Il est en effet consommé, échangé ou vendu aussi bien dans les zones rurales qu'urbaines de la région. Le maïs intervient dans la chaîne de valeur de consommation alimentaire humaine sous forme de grains, de farine, de pâtes, de couscous et dans l'alimentation animale (volaille, ovins, caprins et poissons). Parmi les céréales produites dans la région, le maïs est certainement celui qui intervient le plus dans l'alimentation animale des bovins, ovins et caprins. Cette relation avec l'industrie animale est un facteur clé de son implication dans le commerce régional.

Les principaux produits de la chaîne de valeur du maïs incluent :

- Le maïs blanc : qui est la gamme la plus importante de maïs produite dans le monde et en Afrique de l'Ouest.
- Le maïs jaune est devenu populaire dans l'alimentation animale surtout de la volaille. A l'origine, il est cultivé aux Etats-Unis mais sa production s'est répandue en Afrique de l'Ouest. En plus de l'alimentation animale, il est utilisé pour produire du "Semolina" pour la consommation humaine.
- Le maïs frais (maïs vert) est récolté avant maturation et commercialisé comme maïs de bouche. Il est généralement grillé ou bouilli pour la consommation humaine en milieu rural et de plus en plus en ville. Les fanes issues de la récolte sont utilisées dans l'alimentation animale.
- Les produits dérivés et transformés : le son de maïs est utilisé dans l'alimentation animale de même que la farine de maïs en boulangerie et dans la brasserie.

La consommation du maïs par les humains se généralise dans la région. Le maïs prend aussi une importance de plus en plus accrue dans la production d'aliments de bétails et de volailles. En tant qu'aliment de base dans la ration de plusieurs pays de la région, il joue un rôle important en matière de sécurité alimentaire, dans la génération de revenus additionnels aux petits agriculteurs et est une source importante de carbohydrate et d'huile végétale comestible.

En raison de l'importance de plus en plus accrue de son utilisation dans les différentes chaînes de valeur, il fait l'objet d'un commerce intra régional dense tout au long de l'année. De manière générale, les flux de produits se font des zones de fortes productions vers les zones de déficit où la demande en maïs et produits dérivés est réelle. La situation n'est pas statique du fait que certaines zones peuvent être excédentaires en certaines périodes de l'année et accuser des déficits suivant l'évolution des marchés dans la région. La carte de la figure 1 présente le flux de maïs dans la région de l'Afrique de l'Ouest et du Sahel.



→ : Flux du maïs dans la zone Ouest Africaine et du Sahel

Figure 3: Carte des flux de maïs dans les pays d’Afrique de l’Ouest et du Sahel

◆ Evolution de la production de maïs dans les pays d’Afrique de l’Ouest et du Sahel

Le maïs est produit dans toute la zone Afrique de l’Ouest et du Sahel. La région Ouest Africaine produit dans l’ordre de 20 millions de tonnes. Les plus grands producteurs dans la zone incluent le Nigeria, le Ghana, le Mali, le Burkina Faso, le Benin, la Côte d’Ivoire, le Togo et la Guinée. Le Nigéria est le plus gros pays producteur avec une production estimée à 10,4 millions de tonnes en 2016. Il est suivi du Ghana et du Mali. Ce dernier a connu une évolution très marquée de la production qui a fait passer le niveau de production de 1,3 millions de tonnes en 2010 à 2,8 millions de tonnes en 2016. Le graphique 2 présente l’évolution de la production des différents pays. Le Nigéria n’est pas présenté sur le graphique en raison de l’écart trop important avec les autres pays ; ce qui déséquilibre la figure.

La production du Nigéria estimée à 6 millions de tonnes en 2005 a atteint un niveau de 10,5 millions de tonnes en 2015. Il produit ainsi près de la moitié du maïs de la zone avec 35% de la production destinée à la consommation humaine, 30% pour l’alimentation animale, 15% comme matières premières dans l’industrie de confiserie et 15% dans l’industrie des brasseries.

Les taux de croissance les plus élevés de la production sont notés au Mali, au Niger et au Burkina Faso avec des moyennes annuelles respectives de 20%, 10% et 9% sur la période de 2005 à 2016. La moyenne de l’Afrique de l’Ouest est de 7%. Les progrès notés au Mali et au Burkina ont fait d’eux, des poches de distribution de maïs vers d’autres pays de la région.

La performance du Mali transparait sur la figure 4 où la production per capita qui était en deçà de celles du Bénin, du Togo et du Burkina Faso a commencé par les surpasser à partir de 2013 pour se hisser à un niveau de 156 kg par habitant en 2016. Il est à noter que le Bénin a la production moyenne par habitant la plus élevée de 120 kg par habitant suivie du Togo (101 kg/hbt), du Mali (88 kg/hbt) et du Burkina Faso (72 kg/hbt)

sur la période de 2005 à 2016. La production moyenne par habitant de l'Afrique de l'Ouest est de 50 kg/habitant sur la période.

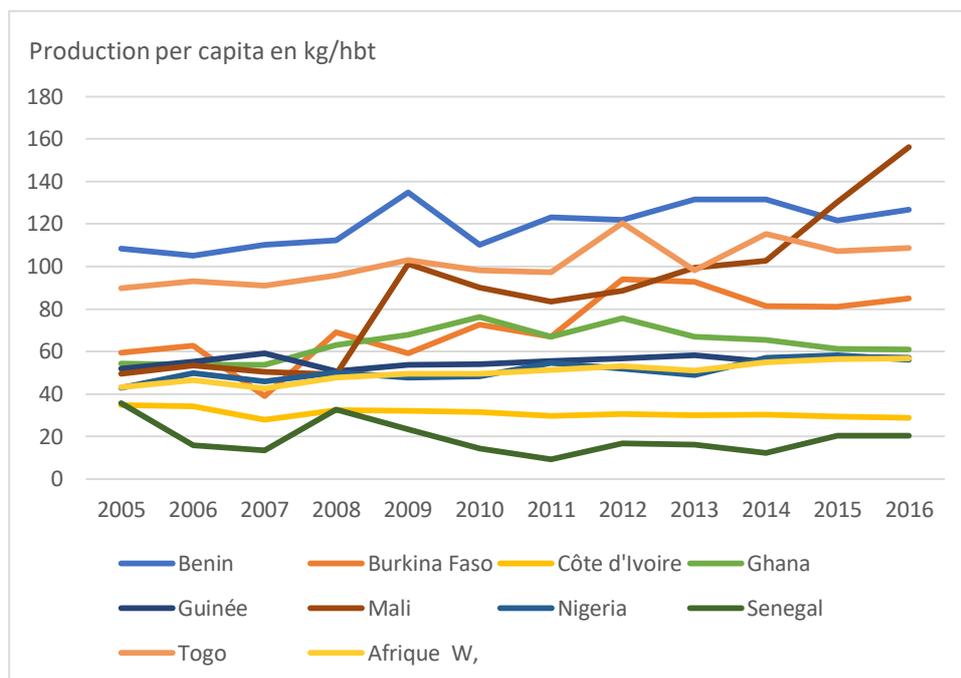


Figure 4: Evolution de la production par habitant du maïs de 2005 à 2016 dans les pays d'Afrique de l'Ouest

◆ Evolution des importations de maïs

Les importations de maïs sont souvent déterminées par les besoins non couverts par la production agricole et les stocks précédents disponibles dans le pays. Dans certains pays, une partie des importations est destinée à la réexportation vers des pays déficitaires ou dont le marché présente des conditions de rentabilité plus avantageuses que le pays importateur ayant servi de transit. Les données sur les importations de maïs dans les pays d'Afrique de l'Ouest et du Sahel sont généralement saisies par les services des douanes de chaque pays. Les données transmises à la FAO sont dans la plupart des cas issues des statistiques officielles. Elles sont complétées par des données provenant de la CEDEAO sur la période 2015-2017. Ces dernières sont relativement inférieures aux données de la FAO.

La valeur moyenne des importations de maïs de la région est évaluée à 278 000 tonnes sur la période de 2005 à 2013 (figure 5). Les plus gros importateurs sont le Sénégal avec en moyenne 100 000 tonnes suivi du Niger et du Ghana avec une moyenne de l'ordre de 40 000 tonnes sur la période 2005-2013. Les importations officielles du Nigeria sont insignifiantes mais on signale des flux transfrontaliers non enregistrés par les statistiques nationales.

Il convient de souligner que les données officielles sont souvent sous-estimées en raison des quantités de maïs plus ou moins importantes qui traversent les frontières très poreuses des pays de la sous-région. Près du tiers des flux de produits céréaliers passent sous les mailles des services douaniers des pays (Trade hub 2012).

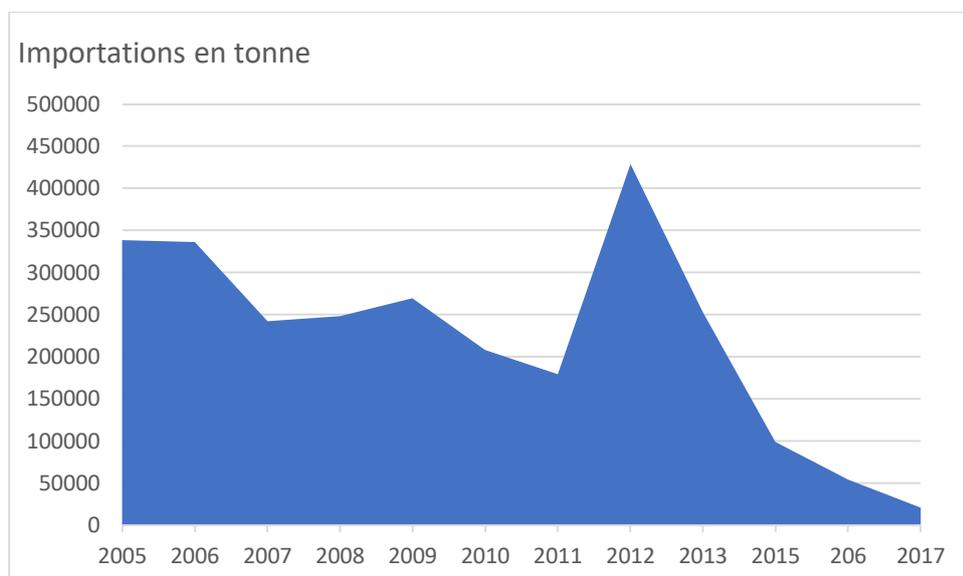


Figure 5: Evolution des importations de maïs en Afrique de l'Ouest de 2005 à 2013

◆ Evolution des exportations de maïs

Les exportations sont destinées à compléter ou à combler les déficits disponibles dans les pays destinataires. Généralement ce sont les acteurs des pays excédentaires qui exportent du maïs vers d'autres pays. Néanmoins, on note des commerçants de pays destinataires qui viennent s'approvisionner sur les marchés de la sous-région. Certains pays servent aussi de transit de maïs vers d'autres pays importateurs.

Les volumes de produits exportés varient sensiblement d'un pays à un autre et d'une année à une autre. Certains pays se présentent comme des exportateurs nets de maïs à l'instar du Burkina Faso, du Bénin, de la Côte d'Ivoire, du Mali et du Ghana. Dans ces pays on enregistre des quantités relativement importantes de maïs exportées vers d'autres pays chaque année. Les volumes exportés sont estimés à 26 mille tonnes pour le Burkina Faso, 16 mille tonnes pour la Côte d'Ivoire et à 6 mille tonnes pour le Bénin en 2013. Ces 3 pays contribuent à hauteur de 69% aux exportations intracommunautaires pour respectivement 21%, 32% et 16%. La figure 6 présente l'évolution des exportations par pays de 2005 à 2013. Les exportations globales des pays d'Afrique de l'Ouest sont estimées à 66 mille tonnes en 2013. On enregistre un taux annuel moyen élevé des échanges liés aux exportations de 75% pour la période de 2005 à 2013 pour l'Afrique de l'Ouest.

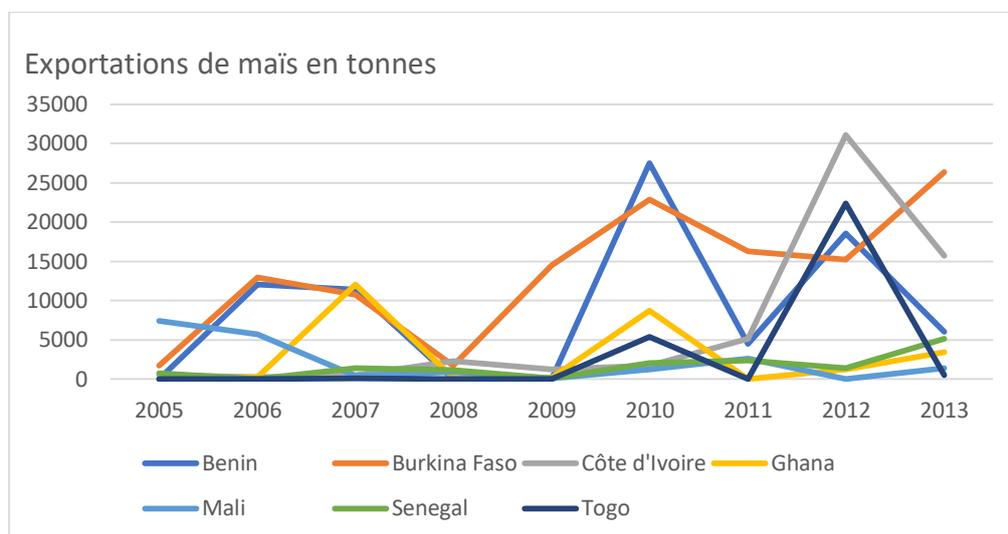


Figure 6: Evolution des exportations de maïs par pays de 2005 à 2013

Source : FAOSTAT, 2018

◆ Evolution de l'offre de maïs

L'offre en maïs correspond au volume de produit disponible pour les besoins humains et animaux et comme matières premières pour les diverses industries. Elle est déterminée en ajoutant à la production nationale la différence entre les importations et les exportations. Elle permet d'évaluer le potentiel du pays à faire face aux besoins nationaux en maïs.

D'une façon globale, les pays ayant présenté une offre en maïs de plus d'un million de tonnes incluent dans l'ordre décroissant le Nigéria, le Ghana, le Mali, le Burkina Faso et le Bénin. L'offre potentielle en maïs des pays d'Afrique de l'Ouest est évaluée à plus de 17 millions de tonnes en 2013. Le tableau 6 présente la situation moyenne des différents pays de 2005 à 2013.

L'offre de maïs par habitant est plus élevée au Bénin que dans les autres pays. Elle est estimée à 117 kg par habitant. Suivent au niveau des pays côtiers le Togo (98 kg/hbt) et le Ghana (66 kg/hbt). Au niveau des pays sahéliens, le Mali et le Burkina Faso offrent des quantités par tête d'habitant de 74 kg/hbt et 68 kg/hbt. Au niveau de l'Afrique de l'Ouest, cette offre est en moyenne de 50 kg/hbt et croît au taux de 4,7% en moyenne par an. Les taux d'accroissement les plus importants sont observés au niveau des pays sahéliens avec en tête le Mali (12,4%) suivi du Tchad (9,5%) et du Burkina Faso (8,7%).

Le bilan annuel céréalier annuel au Sahel est globalement satisfaisant, en dépit des déficits observés au Cap Vert, en Guinée Bissau, en Gambie et au Tchad (cf. Tableau 1 plus haut).

◆ Evolution de la demande en maïs dans la zone

La demande est l'expression quantitative de tous les besoins en maïs du pays durant une année donnée. Elle couvre les besoins en consommation humaine, les besoins pour l'alimentation des animaux et les besoins des unités de transformation et industries locales. La part la plus importante du maïs est utilisée pour la consommation

humaine, mais une part substantielle est absorbée par le secteur grandissant de l'aviculture.

Tableau 6 : Offre alimentaire de maïs par pays et par an en Afrique de l'Ouest, 2005-2013

Pays	Offre alimentaire* (tonnes)	Offre par habitant (kg)	Besoin par habitant (kg)	Taux d'accroissement de l'offre (%)
Pays sahéliens				
Burkina Faso	1043230	68	27	8,7
Mali	1104080	74	28	12,4
Mauritanie	20900	6		(5,6)
Niger	48950	3		4,3
Tchad	300160	29	28	9,5
Pays côtiers				
Benin	1050145	117		5,3
Cap Vert	28530	57		2,2
Cote d'Ivoire	637080	32	23	(0,5)
Gambie	37860	23		1,6
Ghana	1589650	66	45	4,7
Guinée	584070	55		3,7
Guinée Bissau	19250	13		(23)
Liberia	-	-		-
Nigéria	7393770	49		4,4
Sénégal	354020	28		(4,3)
Sierra Leone	40540	6		(0,3)
Togo	626240	98	63	3,9
CEDEAO	14778600	50		4,7

* Offre alimentaire = Production + Importation – Exportation.

Source : Calculé à partir de FAOSTAT.

Au Nigéria, les besoins en consommation humaine sont évalués à 3,6 millions de tonnes et ceux relatifs à l'alimentation animale à 3,1 millions de tonnes en 2016. La demande pour les industries de confiserie et de brasserie est estimée à 1,6 millions de tonnes pour chacune. La demande totale est évaluée à 9,3 millions de tonnes contre une offre de 7,4 millions de tonnes. Le taux de couverture des besoins par les disponibilités est de l'ordre de 80%.

Au Ghana, les quantités disponibles pour la consommation humaine sont estimées à 70% de la production brute soit 1 184 000 tonnes en 2015. Les besoins en maïs sont

estimés à 1,4 millions de tonnes en 2015 contre une offre moyenne de 1,6 millions de tonnes. Le taux de couverture des besoins par les disponibilités est de l'ordre de 114%.

En Côte d'Ivoire, 23-25% de la production est destinée à la consommation humaine. Les normes de consommation annuelle sont estimées à 23 kg/habitant. La demande globale en maïs est estimée à 678 000 tonnes en 2015 et à 720 000 en 2016. L'offre moyenne de maïs étant de 637 000 tonnes, la demande n'est couverte qu'à 91% par les disponibilités.

Au Tchad, presque tout le maïs disponible est destiné aux besoins de consommation humaine. En 2016, les besoins en maïs sont estimés à 380 000 tonnes. Ces besoins sont couverts à hauteur de 80% par l'offre de maïs estimée à 300 200 tonnes.

Tableau 7 : Taux de satisfaction des besoins en maïs en Afrique de l'Ouest en 2015/2016

	Besoins (Demande) (Tonnes)	Offre (Tonnes)	Taux de satisfaction des besoins (%)
Nigeria	9 300 000	7 393 770	80
Ghana	1 400 000	1 590 000	114
Côte d'Ivoire	699 000	637 000	91
Tchad	380 000	300 200	79

* Offre alimentaire = Production + Importation – Exportation.

Source : Calculé à partir de FAOSTAT.

◆ Flux du maïs dans la zone de l'étude

Comme évoqué plus haut, à part le Nigéria qui produit plus de la moitié du maïs de la région, le Ghana et le Mali sont les plus gros pourvoyeurs de la région suivis du Bénin, de la Côte d'Ivoire, du Burkina Faso et du Togo. Malgré sa production importante, une quantité moyenne relativement faible de 1 000 tonnes de maïs est importée chaque année en provenance du Bénin, du Ghana et du Togo. Les quantités exportées sont très variables.

Pour le Ghana, les statistiques officielles publient un flux plus important de rentrée de maïs dans le pays que de sortie. Ces importations sont estimées à 115 000 tonnes en 2015 et proviennent en grande partie d'Afrique du Sud et de pays d'Amérique. Les statistiques nationales rapportent environ 1 000 tonnes exportées par an contre 5 000 tonnes par d'autres sources. Les pays destinataires dans la région sont généralement le Nigéria et les pays limitrophes notamment le Burkina Faso pour des échanges périodiques.

Concernant la Côte d'Ivoire, les statistiques nationales rapportent des sorties moyennes de 3 000 tonnes par an. La consommation humaine de maïs étant estimée à environ 25% de la production, une part importante est en réalité exportée, mais échappe aux statistiques nationales. Près de 26% des quantités exportées ne sont pas enregistrées ou contrôlées (Honfoga et al., 2005). Les pays destinataires de maïs en provenance de la Côte sont surtout les pays voisins notamment le Libéria, le Ghana et le Burkina Faso.

Les statistiques officielles du Burkina Faso rapportent que 15 000 tonnes sont exportées chaque année mais les données du projet ATP mentionnent 25 000 tonnes. Au Burkina, les prix à l'exportation sont assez bas et les commerçants burkinabés envisageaient depuis 2005 aller vendre du maïs dans les pays côtiers (Honfoga et al., 2005). Le Burkina exporte vers le Ghana, le Niger, et le Nigéria. Il importe sporadiquement du Ghana et du Togo.

◆ Analyse SWOT de la chaîne de valeur maïs

Forces

- Le maïs est un produit stratégique pour la sécurité alimentaire de la région ; ceci est réaffirmé par la politique agricole de la CEDEAO et de l'UEMOA (ECOWAP et PAU) ;
- La région dispose de terres arables fertiles et des potentialités de gains de productivité ;
- Le maïs dispose d'un grand potentiel pour la croissance économique et le revenu des ménages ; il est un élément important dans le système de promotion d'emploi en Afrique de l'Ouest.
- Existence d'un réseau régional « Réseau des Systèmes d'Information de Marché d'Afrique de l'Ouest (RESIMAO) » qui publie les informations de marché sur les prix, les produits et les tendances

Faiblesses

- Coût élevé des intrants agricoles et difficultés d'accès aux intrants de qualité en temps opportune ;
- Infrastructures de marché et mécanismes de distribution inadéquates (magasins de stockage, quais de déchargement, facilités dans les magasins, conditions phytosanitaires, etc.) ;
- Accès limité des acteurs (agriculteurs, stockistes, commerçants, agrégateurs, unités de transformation) aux ressources financières ;
- Absence de normes et de standards dans la plupart des pays avec pour conséquence une faible qualité des grains disponibles pour les transactions formelles ;
- Système d'information de marché limité publication tardive des informations de marché par le RESIMAO.

Opportunités

- Il existe un vaste marché pour la commercialisation du maïs aussi bien pour les besoins de consommation humaine que pour l'alimentation animale ;
- Plusieurs débouchés se développent à travers le programme alimentaire mondial, les brasseries, les confiseries et l'industrie pharmaceutiques ;
- La réglementation de la CEDEAO sur le libre commerce existe et devrait être appliqué pour accroître le volume et les valeurs du commerce inter-états.

Menaces

- Interdictions saisonnières et régulières d'exportation ;
- Existence de barrières tarifaires et non tarifaires ;
- Tracasseries routières et aux frontières qui limitent le commerce régional
- Non application des traités régionaux par les Etats et absence de sanction des Etats pour non application des textes communautaires.

4.1.1.2. Le riz

La demande de riz est de plus en plus croissante en Afrique de l'Ouest et au Sahel. Le taux de croissance de la demande effective/potentielle de 2010 à 2017 calculée à partir des données de l'USDA est de 3,2%. La chaîne de valeur du riz en Afrique de l'Ouest peut être subdivisée en quatre groupes :

- Le riz paddy : c'est le riz récolté des exploitations agricoles et qui n'a subi aucune transformation avant d'être commercialisé ;
- Le riz blanc : Il s'agit du paddy décortiqué et poli. Ce processus est obtenu à l'aide d'une décortiqueuse dont la performance varie en fonction des quantités de riz paddy ciblées et de la qualité du produit fini recherché. Généralement destiné à la consommation des ménages, une part importante du riz importé est sous cette forme ;
- Le riz étuvé : le riz paddy passe par plusieurs étapes de traitements à savoir : le lavage suivi du séchage, le trempage dans de l'eau chaude, un second lavage et séchage, le passage du riz à la vapeur d'eau fumante, un autre séchage, le décorticage et l'emballage du riz. Ce processus confère au riz commercialisé des qualités organoleptiques particulières recherchées. Le processus est généralement réalisé par des groupes de femmes ou des personnes formées et spécialisées dans ces opérations.
- Les sous-produits du riz : trois types de sous-produits sont généralement obtenus à savoir (i) les brisures de riz vendues à bas prix sur le marché local pour la consommation humaine ou l'alimentation animale ; (ii) les fibres ou sons de riz utilisés pour l'alimentation animale, (iii) les écorces ou balles de riz utilisés dans l'aviculture industriel. Il est aussi utilisé comme carburant dans le processus d'étuvage du riz.

La majeure partie (43%) du riz consommé en Afrique de l'Ouest et au Sahel est sous forme de riz blanchi importé. Néanmoins une part importante du riz étuvé rentre dans les échanges régionaux.

La chaîne de valeur du riz est caractérisée par des interactions entre les acteurs tant horizontalement que verticalement. Les acteurs engagés dans ce processus comprennent les semenciers (semences de base et commerciales), les producteurs agricoles, les transformateurs, les distributeurs et les divers acteurs du marché. La figure 8 schématise la chaîne de valeur du riz dans la région.

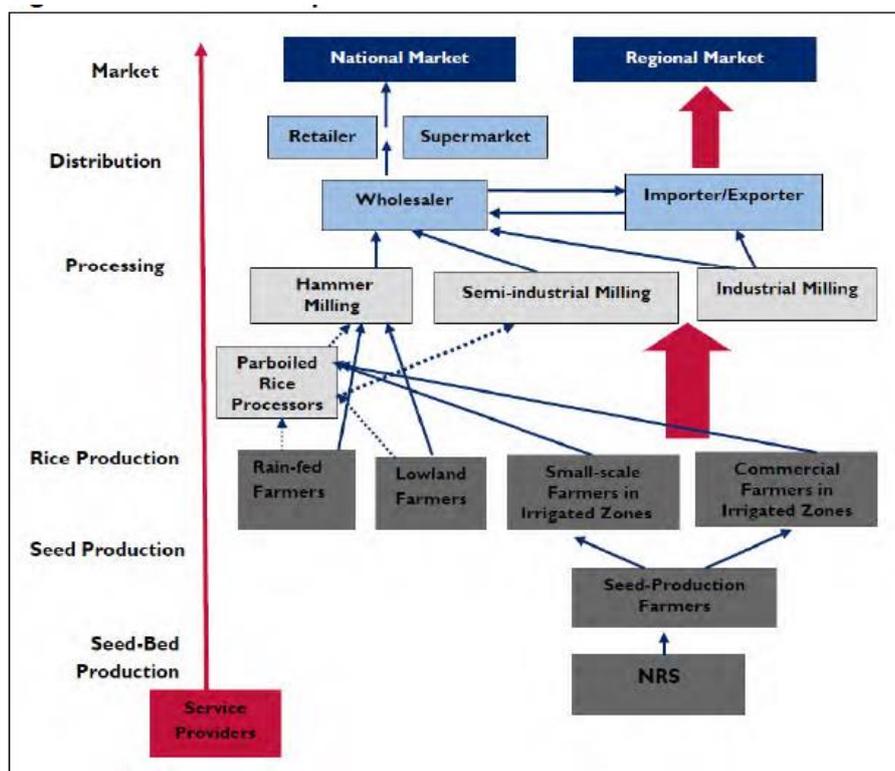
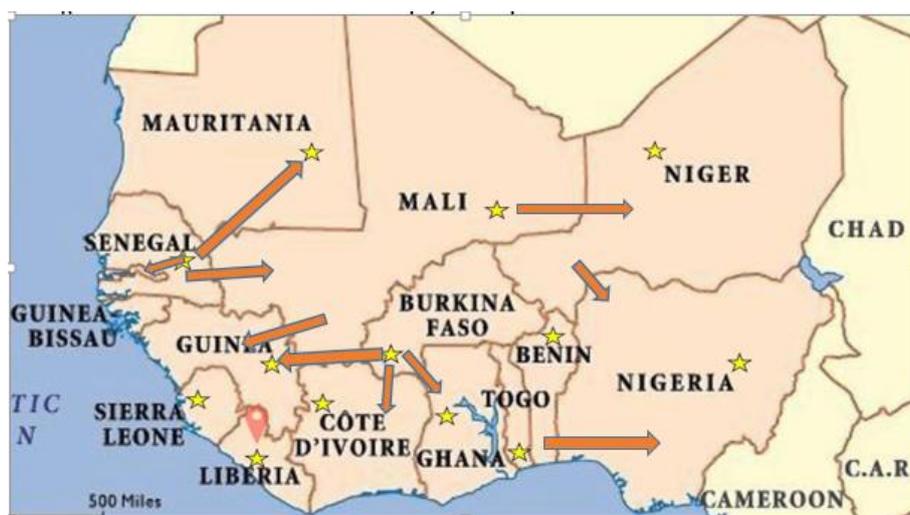


Figure 7: Chaîne de valeur du riz produit en Afrique de l'Ouest et au Sahel

Source : Adapté de Trade Hub, 2013

Les acteurs opèrent généralement à l'intérieur des frontières des pays mais échangent des quantités plus ou moins importantes suivant l'environnement du commerce régional, les disponibilités et les besoins dans les différents pays. La figure 9 présente les flux des échanges de riz commercial entre les différents pays. On note un flux de produit des bassins de production du Burkina Faso vers le Niger et la Guinée en passant par le Mali. Il est aussi constaté un flux important entre le Sud du Bénin et le Nigeria et entre le Sénégal et la Mauritanie. Le Niger sert aussi de plateforme de transit de riz vers le Nord Nigeria.



➡ : Flux de riz entre les pays d'Afrique de l'Ouest et du Sahel . Source : Etude

Figure 8: Schéma du flux de riz dans les pays d'Afrique de l'Ouest et du Sahel

◆ **Evolution de la production de riz dans les pays d’Afrique de l’Ouest et du Sahel**

Le riz est une culture stratégique dans tous les pays d’Afrique de l’Ouest et du Sahel car il concourt pour une part importante du PIB agricole de plusieurs pays et rentre dans l’alimentation courante des populations surtout urbaines. Il tend même à modifier les habitudes alimentaires en se substituant au fil des ans aux cultures traditionnelles telles que le mil, le sorgho, le manioc et l’igname dans beaucoup de pays. Les statistiques montrent une évolution croissante de sa production dans tous les pays au cours des dernières décennies. Le taux de croissance de la production par habitant est 4% pour l’Afrique de l’Ouest.

Le Nigéria demeure le premier pays producteur de la zone avec une production annuelle en paddy de plus de 6 millions de tonnes. Cette production a presque doublé en dix ans, passant de 3,5 millions de tonnes en 2005 à 6,3 millions de tonnes en 2015. Le Mali, la Côte d’Ivoire et la Guinée sont les autres grands producteurs de la zone enregistrant chacun une production moyenne de 2 millions de tonnes de paddy en 2015. La région a connu une croissance rapide de la production qui a doublé en dix ans passant de 8 millions de tonnes en 2005 à 17 millions de tonnes en 2016.

Les différentes initiatives tendent à réduire les importations à travers une politique de soutien accrue à la production et à la transformation du riz paddy dans la région. Certains pays à l’instar de la Guinée, de la Sierra Léone et du Mali ont développé une politique permettant d’atteindre des niveaux de production de 100 kg de riz usiné par habitant (figure 9).

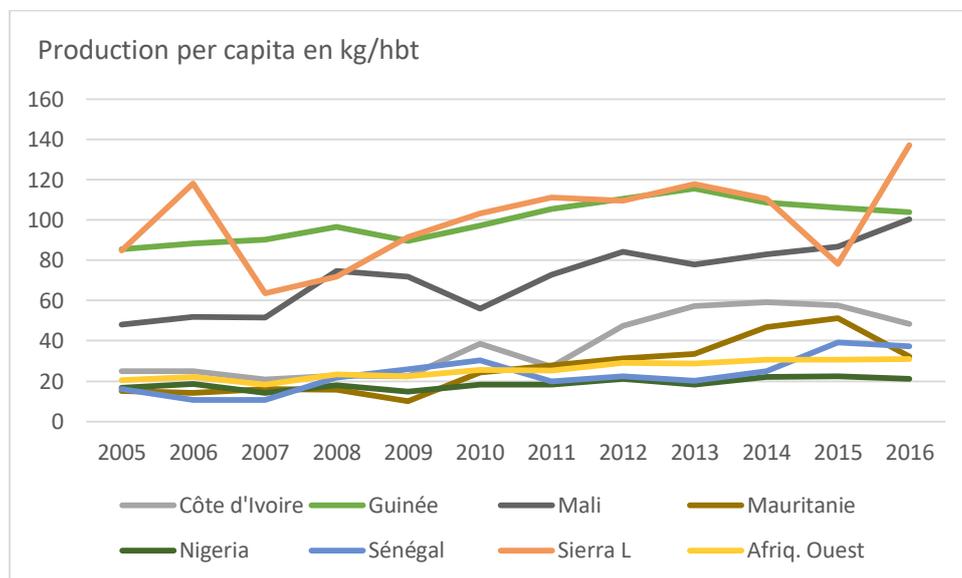


Figure 9: Evolution de la production par habitant de riz des principaux pays producteurs en Afrique de l’Ouest

◆ **Evolution des importations de riz dans la zone Afrique de l’Ouest et du Sahel**

L’un des défis des pays de la zone est de limiter dans la mesure du possible les importations de riz. Selon l’USDA, l’Afrique subsaharienne est la plus importante région importatrice de riz au monde, essentiellement du riz d’Asie. Ces importations

augmenteraient de plus de 6% en Afrique de l'Ouest pour un volume en riz usiné de 8,5 millions de tonnes en 2017/18. Cette hausse est généralisée à la majorité des pays de la région, à l'exception du Mali, du Nigeria et du Togo où les importations seraient stables. Les plus fortes augmentations des importations de riz se situent en Sierra Leone (+25%), en Côte d'Ivoire (+15%) et en Guinée (+11%).

Selon les données de la FAO, le Nigéria demeure le plus gros importateur suivi de la Côte d'Ivoire, du Bénin et du Sénégal. On note un début de régression des volumes importés dans certains pays comme le Nigéria, la Côte d'Ivoire et le Mali. Le graphique 10 présente l'évolution des importations de 2005 à 2013.

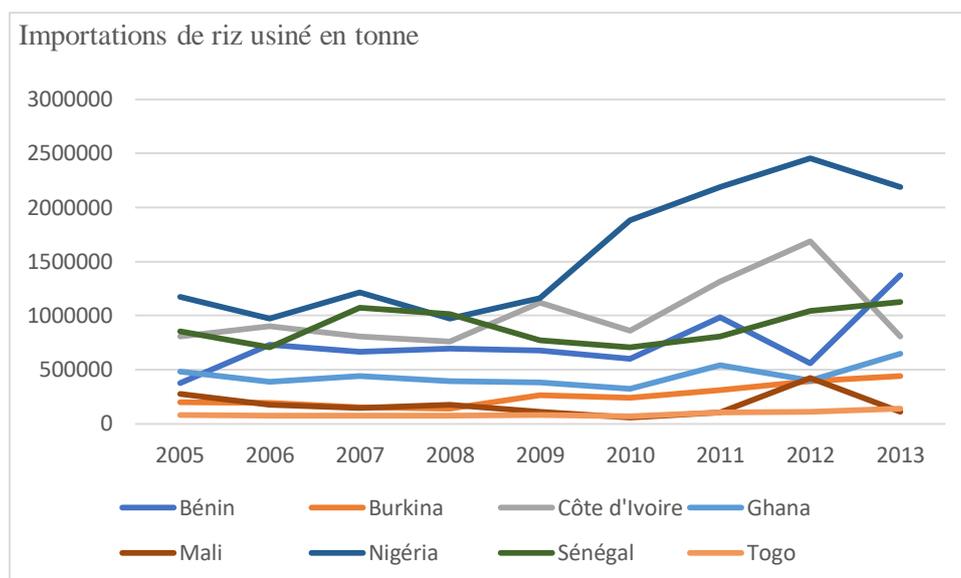


Figure 10: Evolution des importations de riz usiné dans des pays d'Afrique de l'Ouest

◆ **Evolution des exportations de riz usiné dans la zone Afrique de l'Ouest et Sahel**

Les pays de la région ne sont pas en général exportateurs de riz. Les quantités totales exportées par les pays de la région sont estimées à 250 mille tonnes en 2013. Les pays ayant le plus contribué à ces volumes exportés incluent le Bénin, le Sénégal et Niger. Il s'agit pour la plupart des cas de réexportation en destination de pays voisins où les conditions du marché sont plus attrayantes pour le commerce de riz usiné.

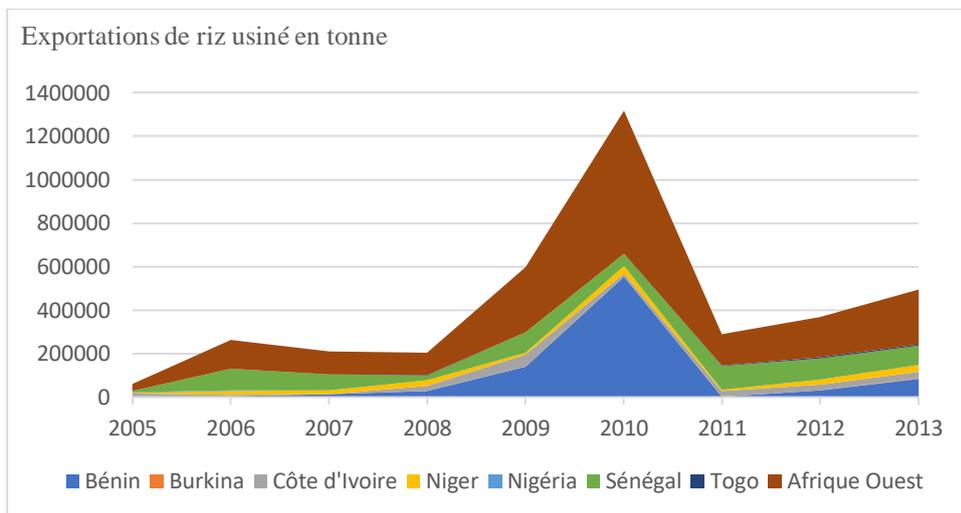


Figure 11: Evolution des exportations de riz usiné de pays d’Afrique de l’Ouest

◆ Evolution de l’offre de riz dans les pays de la zone Afrique et du Sahel

L’évaluation de l’offre est destinée à déterminer les quantités disponibles pour couvrir les besoins de la population pour cette denrée. Pour le riz les productions et les importations constituent la majeure partie de l’offre. Pour beaucoup de pays de la région, les importations de riz constituent la part la plus importante de l’offre. Excepté le Mali, la Guinée, le Nigéria, la Sierra Léone et le Togo, l’offre de riz usiné des pays de l’Afrique de l’Ouest est constituée à plus de 60% des importations. Pour certains pays comme le Bénin et le Niger, l’offre de riz usiné est constituée à plus de 90% d’importations. Pour l’ensemble de la région, 54% de l’offre est constitué de la production. L’offre globale de riz usiné en Afrique de l’Ouest est estimée à 17,8 millions de tonnes en 2013. Le tableau 3 présente des indicateurs de l’offre et du bilan sur le riz dans les pays de la CEDAO et du CILSS.

Il ressort des calculs issus des données de la FAO que les pays comme le Libéria, la Guinée, la Sierra Léone et la Guinée-Bissau ont des offres moyennes annuelles per capita dépassant 100 kg par habitant. Certains pays comme le Mali, le Bénin, la Côte d’Ivoire, la Gambie et le Sénégal ont des offres comprises entre 75 et 100 kg par habitant. Le bilan fait apparaître des variations annuelles positives importantes au Bénin (57 kg/hbt), en Côte d’Ivoire (35 kg/hbt) et en Gambie (26 kg/hbt). Ces bilans laissent entrevoir des possibilités d’exportation de ces pays vers les pays déficitaires.

Tableau 8 : Offre alimentaire de riz par pays et par an en Afrique de l'Ouest, 2005-2013

Pays	Offre alimentaire* (tonnes)	Offre par habitant (kg)	Besoin par habitant** (kg)	Taux d'accroissement de l'offre (%)	Bilan annuel (Offre-Besoin en kg)
Pays sahéliens					
Burkina Faso	389 150	25	31	12	-6
Mali	1 142 560	77	76	6	1
Mauritanie	190 100	53	46	16	7
Niger	263 230	17	18	2	-1
Tchad			13		
Pays côtiers					
Benin	745 440	82	25	17	57
Cap Vert	-	-	39	-	
Cote d'Ivoire	1 634 060	81	46	6	35
Gambie	137 440	84	58	(-1)	26
Ghana	691 730	29	32	5	-3
Guinée	1 309 840	123		7	
Guinée Bissau	162 840	105	130	5	-25
Liberia	374 580	175		7	
Nigéria	4 312 350	28		5	
Sénégal	1 080 200	86	91	3	-5
Sierra Leone	766 320	121		8	
Togo	165 100	26	17	12	9
CEDEAO	13 407 390	44		7	-
CILSS		32			

* Offre alimentaire = Production + Importation – Exportation.

** Moyenne calculée à partir des données du CILSS de 2012 à 2017

Source : Calculé à partir de FAOSTAT.

◆ Evolution de la demande de riz dans les pays d'Afrique de l'Ouest et du Sahel

La consommation en riz usiné a été évaluée par l'USDA dans la plupart des pays d'Afrique et du Sahel. D'une manière générale la consommation augmente d'année en année. Les plus grands consommateurs de riz demeurent le Nigéria, la Côte

d'Ivoire, le Mali, la Guinée et le Sénégal. Les quantités de riz usiné sont de l'ordre de 3 millions de tonnes en Côte d'Ivoire et de l'ordre de 2 millions de tonnes au Mali, en Guinée et au Sénégal. Le tableau 9 présente l'évolution de la consommation de riz usiné dans les pays d'Afrique de l'Ouest et du Sahel de 2010 à 2017.

Le taux de satisfaction des besoins au-delà de 100% (Tableau 7) est surtout dû aux importations qui masquent les déficits structurels de production dans les pays de la région. Le tableau 6 renseigne davantage sur la dépendance des différents pays et de la région par rapport aux importations de riz en dehors de l'espace CEDEAO et CILSS. Les données relèvent que la plupart des pays ont un taux de dépendance supérieur à 50%. A part la Guinée et le Mali qui ont un taux inférieur à 30% tous les autres pays consacrent des budgets énormes pour combler le déficit en riz de leur population. Ces taux élevés dénotent du rôle prépondérant des importations dans la satisfaction des besoins en riz de la population malgré les efforts en cours dans bon nombre de pays pour réduire les écarts.

Tableau 9 : Evolution de la consommation de riz dans les pays d'Afrique de l'Ouest et du Sahel

Pays	Consommations en milliers de tonnes					
	2010	2011	2012	2015	2016	2017
<i>Burkina Faso</i>	308	318	327	575	600	625
<i>Cap Vert</i>				32	33	33
<i>Tchad</i>	110	129	131	170	175	178
<i>Cote d'Ivoire</i>	1260	1290	1314	2800	2900	3000
<i>Gambie</i>	101	104	106	195	200	205
<i>Guinée Bissau</i>	203	207	211	248	252	257
<i>Guinée</i>	1200	1220	1250	1770	1815	1864
<i>Mali</i>	855	877	900	1685	1800	1925
<i>Mauritanie</i>	137	141	144	244	250	255
<i>Niger</i>	285	296	307	360	382	383
<i>Sénégal</i>	1022	1049	1076	1600	1675	1725
<i>Togo</i>	79	81	83	227	233	239

Source : USDA et CILSS

Tableau 10 : Taux de satisfaction des besoins en riz usiné en Afrique de l'Ouest en 2016/2017

Pays	Besoins (Demande)	Offre	Taux de satisfaction des besoins (%)
Burkina Faso	620 000	707 000	114
Côte d'Ivoire	3 000 000	2 400 000	80
Ghana	1 014 830	1 008 120	99
Guinée	2 200 000	1 700 840	77
Mali	1 605 000	1 862 000	113
Niger	369 400	377 000	102
Nigeria	-	6 500 000	
Sénégal	1 640 000	1 642 000	100
Tchad	158 740	169 440	106

* Offre alimentaire = Production + Importation – Exportation.

Source : Calculé à partir de FAOSTAT et CILSS 2018.

Tableau 11 : Taux de dépendance en riz usiné par zone en Afrique de l'Ouest, 2005-2013

Pays	Production** (tonnes)	Importations (tonnes)	Offre (tonnes)	Taux de dépendance en riz (%)
Burkina Faso	153 480	258 100	389 150	66
Côte d'Ivoire	803 395	1 007 680	1 634 060	62
Ghana	290 070	444 855	691 730	64
Guinée	1 100 000	271 215	1 309 840	21
Mali	1 120 740	173 970	1 145 560	15
Niger	44 225	238 650	263 230	91
Nigeria	3 043 710	1 578 740	4 312 350	37
Sénégal	316 310	899 630	1 080 200	83
Afrique de l'Ouest	8 134 510	6 384 660	13 407 390	48

* Taux de dépendance = Importation/Offre alimentaire ; Offre alimentaire = Production + Importation – Exportation. A partir des valeurs moyennes de 2005 à 2013.

** Productions moyennes sur la période de 2005 à 2016

Source : Calculé à partir de FAOSTAT.

◆ Flux de riz dans la zone Afrique de l'Ouest et du Sahel

Tous les pays de la zone de l'Afrique de l'Ouest et du Sahel sont producteurs de riz à divers degrés. Cependant les productions nationales ne permettent pas de couvrir les besoins de la population de chaque pays. C'est ainsi que chaque pays recourt à des

importations pour combler le déficit. Du fait que tous les Etats sont déficitaires en riz, des échanges entre Etats sont notés de part et d'autre, mais sont plus denses dans les grands pays producteurs vers les petits producteurs. En raison de la porosité des frontières et du non-respect des réglementations en cours dans la zone, des quantités importantes de riz passent au travers des mailles des services des douanes et des statistiques nationales. Certaines statistiques sont disponibles et présentées par pays.

En Côte d'Ivoire, il est noté des réexportations de l'ordre de 14 000 tonnes de riz vers le Burkina Faso, le Ghana et le Mali. On note aussi pour le Mali des arrivées par route de convois de riz du Ghana et de la Guinée.

En 2011, le Sénégal a exporté de faibles quantités d'environ 5 000 tonnes vers la Guinée (3 000 tonnes), la Guinée Bissau (1 000 tonnes) et le Mali (1 000 tonnes). Des quantités non négligeables sont exportées vers la Gambie et la Mauritanie par des voies informelles. Elles représentent 20 à 30% des quantités totales exportées vers les pays de la région. Les estimations de l'USDA ont noté que 150 000 à 200 000 tonnes de riz importés et vendus sur le marché sénégalais sont achetés par des commerçants provenant de pays voisins comme le Mali, la Gambie, et la Mauritanie. Une partie du riz produit localement est aussi exportée vers les pays de la région.

◆ **Analyse SWOT**

Forces

- Le riz est un produit stratégique pour la sécurité alimentaire dans la région
- La région Afrique de l'Ouest et du Sahel dispose d'immenses terres arables propices pour accroître la production de riz ;
- Tous les pays de la région dotés d'une stratégie nationale de promotion de la production du riz avec des intentions d'autosuffisance clairement affichées ;
- Le riz contribue de façon substantielle à l'amélioration du revenu des ménages et est une source potentielle d'emploi dans la région.

Faiblesses

- Coût élevé et difficultés d'accès aux intrants agricoles ;
- Infrastructures de marché faibles ;
- Accès limité des acteurs (agriculteurs, stockage, commerçants, unités de transformation) au crédit ;
- Production locale faible malgré les efforts ; l'Afrique de l'Ouest produit un peu plus de 40% de ses besoins et est indépendant du marché international pour le reste ;
- Faible qualité des grains qui ne sont pas un bon rendement au cours du processus de transformation avec des produits finis ne répondant pas aux normes et standards internationaux acceptables dans un commerce organisé ;
- Insuffisance des systèmes d'irrigation et de facilités de stockage ;
- Environnement économique peu favorable pour un investissement structuré dans le secteur ;
- Normes et standards pour la région non disponibles ou non harmonisés ;
- Systèmes d'information de marché inefficaces ;
- Rendements toujours faibles ;
- Pertes récoltes et post-récoltes importantes.

Opportunités

- Le riz est l'une des principales denrées les plus consommées dans la région ;

- Marché existant pour la consommation humaine et l'alimentation animale ;
- Opportunités de transaction avec des organisations telles que le PAM et les sociétés de fabrication de boissons et de confiseries ;
- La réglementation de la CEDEAO sur la libre circulation des biens est favorable au commerce du riz mais les mesures d'application doivent être prises et mises en pratique.

Menaces

- Niveaux de protection variables allant aux interdictions régulières d'exporter du riz des pays de la région vers le Nigeria ;
- Existence de barrières tarifaires et non tarifaires ;
- Tracasseries routières et difficultés de traversée des frontières entre états ;

4.1.1.3. Le niébé

Le niébé est une variété de haricot généralement cultivée en Afrique. Sa grande qualité nutritionnelle fait de lui un ingrédient de choix pour lutter contre la famine et la malnutrition ou pour développer l'élevage. C'est une plante qui n'est pas difficile sur la qualité du sol, qui a besoin de chaleur et de lumière et qui a la faculté de pousser très rapidement. Le niébé est la plus importante culture légumineuse à graines d'Afrique Noire. Elle est cultivée principalement en Afrique de l'Ouest qui représente près des deux tiers de la production mondiale, en particulier au Niger, au Nigeria, au Mali, au Burkina Faso, au Ghana, au Sénégal et au Togo.

◆ Evolution de la production

Le niveau de production du niébé est très variable selon les pays. Il laisse transparaître une tendance à la hausse, surtout à partir de la seconde moitié des années 90. Dans tous les pays, le taux de croissance de la production est supérieur à 3 %. Le Nigeria se distingue par l'ampleur de sa production et est de loin le plus gros producteur de la région et même du monde.

La production de niébé est estimée au Nigeria à 3 millions en 2016 avec une production record de 5 millions de tonnes en 2012. Il est suivi du Niger avec une production estimée à 1,9 millions de tonnes en 2016, du Bénin (1 million de tonnes) et du Burkina (600 mille tonnes). La production globale de la région est estimée à 5,8 millions de tonnes en 2016. La figure 12 présente l'évolution de la production par habitant du niébé dans les pays principaux producteurs de la région de 2005 à 2016. La figure montre que le Niger a la production par habitant la plus importante avec une moyenne de 79 kg par habitant sur la période. Il est suivi du Burkina (32 kg/habitant), du Nigeria (19 kg/habitant) et du Togo (15 kg/habitant). La moyenne de la région est de (16 kg/habitant).

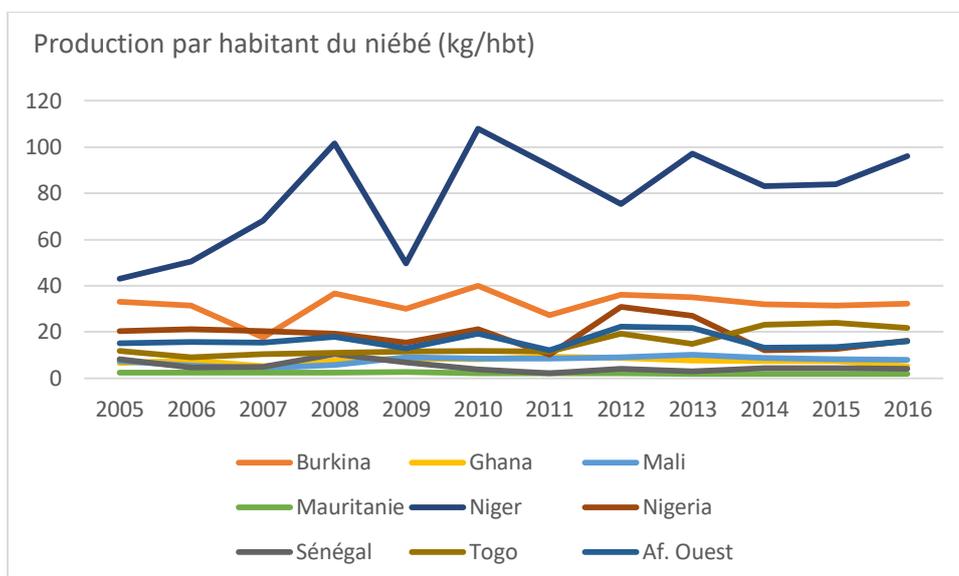


Figure 12: Evolution de la production par habitant du niébé de 2005 à 2016

Source : A partir des données de FAOSTAT

◆ **Evolution de l'offre de niébé dans la zone**

Les importations et les exportations de niébé sont faibles dans la région et ne sont pas souvent saisies par les services de statistiques des pays. L'offre est presque constituée de la production. On note néanmoins des exportations de niébé du Burkina Faso vers le Ghana et le Togo et quelques fois vers le Nigéria. Les quantités exportées du Burkina s'élèvent à 30 000 tonnes en 2013. Le volume global de l'offre de niébé dans la région est de l'ordre de 5,8 millions de tonnes en 2013.

A part le Nigéria qui présente une offre de plus de 3 millions de tonnes en moyenne sur la période de 2005 à 2013, l'offre du Niger est de 500 000 tonnes en moyenne par an. L'offre par habitant du Niger est la plus élevée (76 kg/habitant) suivi du Burkina Faso (31 kg/habitant) et du Nigéria (21 kg/habitant). Les accroissements les plus importants de l'offre sont observés au Niger (15%), au Mali (7,9%), au Nigéria (6,4%) et au Togo (5,7%).

Tableau 12 : Evolution de l'offre de niébé dans les pays d'Afrique de l'Ouest et du Sahel

Pays	Offre alimentaire* (tonnes)	Offre par habitant (kg)	Taux de croissance de la production** (%)	Taux de croissance de l'offre *** (%)
Pays sahéliens				
Burkina Faso	503 040	31	2,8	3,1
Mali	113 220	8	4	7,9
Mauritanie	8 050	2	0	0
Niger	123 400	76	11,7	15
Tchad	94 900	7		
Pays côtiers				

Benin	100 020	11	0	0
Ghana	194 200	8	0	4,7
Nigéria	3 214 920	21	1	6,4
Sénégal	65 485	5	0	-10
Togo	102 100	12	8,6	5,7
CEDEAO	5 122 800	17	3,4	7,6

* Moyenne à partir de la série de 2005 à 2013

** Calculé à partir de la série de 2005 à 2016

*** Calculé à partir de la série de 2005 à 2013

Source : Calcul à partir des données de FAOSTAT et des pays

4.1.2. Stratégies des acteurs privés et de la société civile au niveau régional et national

4.1.2.1. Chaîne de valeur maïs

La chaîne de valeur maïs comprend les maillons suivants :

- Fourniture d'intrants agricoles : Il s'agit des mécanismes mis en place par plusieurs acteurs pour approvisionner la filière en intrants agricoles tels que les engrais et les semences. Les produits phytosanitaires incluant les pesticides et les herbicides sont vendus, cédés à crédit ou subventionnés pour faciliter la production des quantités requises.
- Production : 85% de la production est assurée par les petits producteurs. Il existe des gros producteurs et des fermes commerciales qui développent des systèmes de production intensifs pour satisfaire les besoins de leurs clients ou de leurs firmes.
- Commerce : Il existe de petits commerçants, des intermédiaires et des grossistes qui assurent l'acheminement et la commercialisation des produits des zones de production vers les centres de consommation. Environ 15% du commerce du maïs se fait entre les pays de la région.
- Transformation : Le maïs est transformé par les industries locales de fabrication de bière, de pâtes, de couscous, d'aliments du bétail et de la volaille. Quelques acteurs notés dans le maillon de la transformation sont Premium Foods (Ghana), Nestle (Côte d'Ivoire, Nigéria), Data Foods (Nigeria), les brasseries dans tous les pays, et plusieurs petites et moyennes unités de fabrication de farines, de confiserie, de pâtisseries et de fabrication d'aliments de bétail, de volailles et pour la pisciculture.

Acteurs dans la chaîne de valeur

- Entreprises leaders : De plus en plus d'entreprises opérant dans l'agro-alimentaire utilisent le maïs comme matière première. Quelques unités de transformations sont présentées dans le tableau 13.
- Micro, petites et moyennes entreprises : la majorité des unités de transformation opèrent dans ce secteur. Elles sont présentes dans l'alimentation animale, l'alimentation humaine, les ingrédients pour des produits divers, les semences certifiées, les boissons et les confiseries, etc.
- Autres acteurs et parties prenantes. On peut noter à ce niveau :
 - Les fournisseurs et distributeurs d'intrants agricoles incluant les grossistes et les détaillants ;
 - Les commerciaux : On note les organisations paysannes organisées en coopératives, les producteurs commerçants, les commerçants professionnels

- pour l'import et l'export. Le secteur inclut trois types de commerçants : les petits collecteurs ou intermédiaires, les agrégateurs et les grossistes.
- Les prestataires de services : Ils sont représentés par les institutions financières, les institutions publiques, les systèmes d'information de marché, les services de recherche et de vulgarisation ;
 - Les transporteurs utilisant les véhicules de tout genre pour relier les zones de production aux zones déficitaires ou de consommation aussi bien à l'intérieur des pays qu'entre les états ;
 - Marché terminal : il est composé de consommateurs, des supermarchés, des hôpitaux, des prisons, des cantines scolaires, des institutions militaires, des mines, etc.
 - WAGN/ROAC : Réseau Ouest Africain des Céréales/West Africa Grain Network : initié en 2009 entre huit pays ouest africain, il vise à faciliter le commerce intra régional de céréales notamment le maïs, le sorgho et le mil. L'organisation publie régulièrement un bulletin sur le commerce, une note de conjoncture. Elle travaille sur les textes adaptés à la libre circulation des céréales et des lois sur le système de récépissés d'entreposage. Le siège se trouve à Lomé au Togo.

Tableau 13 : Exemples d'unités agro-alimentaires utilisant le maïs

Société	Type de produits	Pays
IPRAVI/IVOGRAIN	Alimentation animale	Côte d'Ivoire
NESTLE	Alimentation humaine	Côte d'Ivoire/ Nigéria
PREMIUM FOODS	Ingrédients et produits divers (aliments pour enfants, farines, gruaux, etc.)	Ghana
MELS	Ingrédients et produits divers (aliments pour enfants, farines, gruaux, etc.)	Burkina Faso
DATA FOOD	Ingrédients et produits divers (aliments pour enfants, farines, gruaux, etc.)	Nigéria
NEFASO	Maïs transformé, semences	Burkina Faso
Entreprises semencières	Semences certifiées	Tous les pays
Brasseries	Bières et sucreries	Tous les pays

Source : Adapté de Trade Hub, 2012

◆ Relations entre les acteurs

La chaîne de valeur du maïs fonctionne comme une structure verticale avec des acteurs bien connectés les uns aux autres. Elle comprend les agriculteurs, les collecteurs au niveau local, les agrégateurs, les grossistes, les fournisseurs, les marchés urbains, les transformateurs, les grossistes et détaillants dans les marchés de consommation. L'assistance technique est fournie par plusieurs acteurs et

partenaires des structures publiques, des organisations privées, des projets et bailleurs de fonds.

On note cependant que les relations entre les acteurs de la chaîne de valeur du maïs ne sont pas assez solides et sont presque informelles. Les négociations et les transactions commerciales sont surtout basées sur la confiance mutuelle. L'agriculteur vend au collecteur local qui livre au négociant grossiste. Du grossiste, le produit est vendu à un fournisseur qui se charge de la livraison à l'unité de transformation. Certaines quantités sont convoyées dans d'autres pays par les commerçants de ces pays qui opèrent sur plusieurs marchés.

Les relations entre le secteur public et les autres acteurs sont de plusieurs ordres. Avec les agriculteurs, il s'agit d'un appui pour permettre une mise à disposition des intrants sous forme subventionnée ou par le biais du secteur privé. Dans ce contexte, les décideurs publics créent l'environnement favorable pour un approvisionnement et une distribution efficace des intrants nécessaires à la production. L'Etat par le biais des services de recherche conduit les recherches et produit des semences de base. Il met à la disposition des producteurs des semences certifiées par l'intermédiaire de ses services ou des entreprises privées de multiplication de semences.

Les relations entre les entreprises et les agriculteurs ou leurs regroupements sont d'ordre commercial et sont surtout basées sur la confiance mutuelle. Il arrive dès fois que des contrats formels soient établis entre le secteur privé et les producteurs agricoles pour la livraison de produits ou pour des prestations de service.

4.1.2.2. La chaîne de valeur riz

La chaîne de valeur du riz opère aussi sur le modèle d'une relation verticale entre acteurs. La chaîne inclue des producteurs agricoles, des agrégateurs ou des collecteurs locaux, des grossistes, des fournisseurs, des marchés urbains de riz, des transformateurs, des vendeurs détaillants ou grossistes sur les marchés de consommation. L'intervention des acteurs publics est importante dans certains pays pour fournir les services de recherche et de vulgarisation et pour faciliter les aménagements et mettre en place les intrants. Les services de transformation première du riz sont dominés par les égreneuses à marteau. Des unités de mouture et polissage de plus en plus perfectionnées sont installées par les grandes sociétés et petites unités de transformation qui produisent du riz de bonne qualité.

Chaque pays dispose d'un mécanisme d'approvisionnement pour compléter les quantités produites localement. Ce mécanisme est généralement basé sur deux circuits conventionnels : le circuit du gouvernement et le circuit du secteur privé. Les importateurs privés approvisionnent les grossistes, les semi-grossistes et les détaillants leader. Le circuit étatique est permanent dans certains pays mais sporadique dans d'autres. Pour ces derniers, l'intervention de l'Etat est souvent destinée à infléchir les prix sur les marchés locaux en période de fluctuation. Les dons de riz provenant de coopération bilatérale sont vendus directement sur les marchés locaux comme produits du stock de sécurité nationale. Les ventes sont généralement en deçà des prix du marché.

4.1.3. Coûts et prix des céréales et légumineuses sèches dans la sous-région

Les prix au producteur ont été synthétisés en utilisant la série de 2005 à 2016. Les prix collectés en monnaie locale ont été rapportés en dollar us par tonne pour faciliter les comparaisons. L'analyse des moyennes annuelles permet de relever des prix particulièrement bas en Guinée pour tous les produits. On observe des moyennes

particulièrement élevées en Guinée Bissau et en Sierra Leone et dans une moindre mesure au Niger pour le maïs et le riz. Les pays disposant d'un marché de consommation relativement plus étendu à l'instar du Nigéria, de la Côte d'Ivoire et du Ghana ont des prix qui se situent dans les mêmes proportions que ceux des autres pays de la région.

Ce lissage des prix laisse entrevoir à première approximation des difficultés de réaliser des marges de profit satisfaisantes d'un pays à un autre. Cependant l'analyse des prix au consommateur et une connaissance approfondie de la structure et du comportement des marchés des différents pays permettront d'organiser des échanges commerciaux structurés d'un pays à un autre. La connaissance des différents marchés est surtout détenue par les commerçants et les acteurs traditionnels des marchés transfrontaliers. Pour mieux évaluer la fluidité de ces produits sur les différents marchés des pays de la zone, une étude approfondie de la structure, du comportement et de la performance de ces marchés s'avère nécessaire.

Tableau 14 : Prix moyens au producteur des produits agricoles, 2005-2016 (USD/tonne)

Pays	Prix maïs	Prix riz	Prix niébé
Bénin*	278	671	629
Burkina	321	541	396
Côte d'Ivoire	301	445	-
Gambie	257	335	-
Ghana	298	447	-
Guinée	159	119	146
Guinée Bissau	1211	735	1636
Mali	200	304	357
Niger	409	725	485
Nigeria	362	382	471
Sénégal	293	281	674
Sierra Leone	1094	657	-
Togo	292	339	622

Source : Calculés à partir des prix de FAOSTAT de 2005 à 2016

*Pour le Bénin les prix sont relevés de 2009 à 2016

CHAPITRE 5 : FILIERE TOMATE

5.1. Aperçu sur la tomate

La tomate occupe une place importante dans le régime alimentaire des populations de la région ouest africaine. Sa consommation est très répandue et est de ce fait très demandée tant en milieu rural qu'urbain. Elle est l'un des produits agricoles et maraîchers les plus répandus en Afrique de l'Ouest et dans le Sahel. Produite aussi bien dans des jardins de case que dans des périmètres d'aménagement agricole, en culture pure et parfois en association avec d'autres spéculations, en régime de contre saison ou en culture pluviale, la tomate demeure l'un des produits maraîchers dont on connaît le moins le niveau réel de l'offre au niveau des Etats. La diversité des systèmes de cultures et le niveau élevé des pertes post récolte expliquent cette difficulté de maîtrise de l'offre de la tomate. La saisonnalité de la production, qui induit de très fortes disparités du niveau de l'offre selon les périodes de l'année, rend erratiques les prix de ce produit.

5.2. Production, Importation, Exportation

En raison des difficultés à accéder aux statistiques sur la tomate, les rubriques sont traitées en fonction de la disponibilité des données suivant les pays.

Au Bénin, la tomate est cultivée dans toutes les régions avec cependant une légère différence des systèmes de production selon les zones. On note des systèmes de production à dominance pluvial dans le sud du pays, à dominance d'irrigation mécanique dans le nord autour des bassins des fleuves et à arrosage manuel ou par aspersion mécanique dans les centres urbains et semi-urbains. Les statistiques agricoles du Bénin estiment les productions à plus de 122.000 tonnes avec des rendements de 6 tonnes en 2000.

La production satisfait à peine les besoins du pays avec une consommation moyenne par habitant de 15 kg. On note un déficit variable selon les années entre 20 à 40% qui est comblé par les importations de la région en tomate fraîche ou en concentré. Le volume des importations officielles de tomates fraîches reste cependant modeste. Il tourne autour d'une tonne par an et est destiné à l'approvisionnement des supermarchés. En revanche, les importations informelles en provenance du marché régional sont de loin très importantes, même si l'évaluation de leur ampleur se heurte à des problèmes méthodologiques. Elles viennent suppléer le déficit de la production locale et proviennent du Nigeria, du Togo, du Ghana et dans une moindre mesure du Burkina-Faso.

Au Niger, La production de tomate se fait surtout en contre-saison dans les régions du fleuve Niger, autour des marres et autres retenues d'eau. La production de tomate s'étend généralement sur une période de six mois allant de janvier à juin de chaque année. En 2000, le Niger a produit environ 113 000 tonnes de tomate. La consommation a été estimée à 120 000 tonnes. Avec les pertes post-récoltes assez élevées, de l'ordre de 40-50% de la production brute, le déficit à importer est de l'ordre de 50% des besoins. En l'an 2000 le Niger a importé environ 9 tonnes de tomates fraîches et exporté 84 tonnes (Bard Marie-Cécile et al, 2002). Entre 76% et 98% des échanges commerciaux de tomate ont été faits avec le Nigéria. Les quantités restantes sont importées des pays comme le Bénin, le Burkina Faso et parfois des pays maghrébins ou couvertes par la tomate concentrée.

Au Nigéria, la tomate est produite dans les bassins aménagés pour la culture de riz et blé dans le Nord et le Centre du pays et dans le paysage agraire de nombreux Etats du Centre-Sud et du Sud-Ouest. Dans les bassins aménagés, il s'agit de culture de contre-saison, pendant que la production est réalisée dans un système cultural pluvial dans les autres cas. L'estimation de la production du Nigéria varie entre 800 000 tonnes et 1 000 000 tonnes. La demande globale serait de 1 800 000 tonnes. Pays structurellement déficitaire, les importations de tomates fraîches proviennent de pays de la sous-région notamment, le Bénin, le Burkina Faso, le Togo, le Ghana. La promotion de la production locale par l'application des droits de douane élevés n'a jamais freiné ces importations des pays de la région.

Au Sénégal, la production de tomate est estimée à 120.000 tonnes dont 90.000 tonnes de tomates industrielles. Les volumes exportés vers les pays de la région ne sont pas connus mais on note une exportation de l'ordre de 5.000 tonnes de tomate vers les pays européens en 2004. Le Sénégal a réussi à implanter une industrie locale de transformation de tomates, à partir d'une production paysanne contractuelle. Deux entreprises produisent ainsi le concentré de tomates : La Société de Conserves Alimentaires (SOCAS-Groupe SENTENAC) et la Société Nationale de Tomates Industrielle (SNTI). La SNTI, rétrocédée au group SENTENAC a cessé ses activités et est affiliée à la SOCAS. La production de la SOCAS est de 30 000T de concentré par an pour une livraison de 80.000 T de tomates fraîches.

Flux de commercialisation

Bien que la production de tomate soit assez répandue dans tous les pays de région avec des volumes importants exportés du Burkina Faso, des zones semi-arides ou soudano-guinéenne des pays côtiers notamment le Bénin, le Togo et le Ghana, on note souvent des périodes de déficit dans tous les pays ; ce qui rend les échanges commerciaux autour de la tomate pluviale et de contre-saison assez dynamique dans la région. Les acteurs principaux sont des femmes commerçantes dans les pays côtiers et au Burkina et majoritairement des hommes au Niger. Ces acteurs ont une connaissance assez poussée des cycles et des bassins de production et des zones de concentration des besoins. La figure 15 synthétise les axes nationaux et régionaux des échanges sur la tomate.



Figure 13: Carte des flux de la tomate entre les pays de l'espace CEDEAO

Source : Adapté de Lares, 2002 et de l'IRAM - Institut de Recherches et d'Applications des Méthodes de développement.

5.3. Acteurs de la commercialisation et leurs stratégies

Au Bénin et au Togo ce sont les femmes qui commercialisent les tomates. Les quelques hommes qui sont impliqués dans cette activité sont des agents de liaison, des intermédiaires, des chargeurs, des déchargeurs et les transporteurs. Les commerçantes béninoises achètent leurs tomates, outre dans les bassins de production nationaux au Togo (tomates togolaises et ghanéennes) au Nigeria et au Burkina Faso. Selon les cas, les tomates du Burkina Faso entrent directement au Bénin ou transitent par le Togo.

Au Nord Nigéria, le commerce de la tomate est dominé par les haoussas. Ce sont des grossistes qui amènent les tomates des lieux de production du Nord vers les centres de consommation, notamment jusqu'au marché de Mile 12 à Lagos. Au Sud, le commerce est dominé par les femmes Yoruba. Ce sont les commerçantes du Sud qui prennent en charge le commerce régional : elles sont nigérianes, béninoises ou togolaises. Elles sont souvent organisées en associations incluant des grossistes, semi-grossistes et détaillantes au Bénin et au Togo.

5.3.1 - Dynamisme des marchés

Les informations sur les prix sont obtenues soit lors des déplacements, soit auprès d'intermédiaires ou d'autres commerçants. Leur vitesse de transmission varie entre un et sept jours selon la périodicité des marchés. Les quantités achetées varient selon le capital des commerçantes et la disponibilité des tomates. Elles tiennent également compte du degré de péremption du produit ; étant entendu que les tomates sont plus facilement périssables en saison des pluies qu'en saison sèche. Les prix fluctuent énormément au cours de l'année. Ils sont plus élevés pour les produits de contre saison que pour ceux de la période pluviale.

Entre avril et octobre, la tomate quitte et/ou transite par le Bénin pour approvisionner le marché de Mile 12 à Lagos. Pendant cette même période, on trouve également sur le marché de Lagos de la tomate du « Yoruba Land » et une quantité moins importante venant du Nord du Nigeria (Kano). La tomate du Nord du Nigeria arrive sur le marché de Mile 12 à partir de fin octobre jusqu'à mi-juin et celle du « Yoruba Land » de juin à avril, mais avec des quantités moins importantes en décembre. Les tomates du Bénin alimentent le marché de Mile 12 entre juin et décembre alors que celles du Togo et du Ghana n'interviennent qu'entre août et octobre. Celles du Ghana disparaissent dès que les tomates du Nord Nigeria arrivent sur le marché. Les tomates du Burkina et du Nord-Togo transitent le plus souvent par Lomé avant de prendre des directions du Ghana, du Bénin ou du Nigéria.

5.3.2 - Les axes régionaux

Ils sont très complexes en raison des interférences des circuits et des réseaux.

- L'axe Ouest-Est, qui part des bassins de production du Ghana et du Togo et interfère avec les circuits nationaux commercialisant les tomates du Mono (Bénin et Togo); il connaît une rupture de charge à Cotonou, d'où il se prolonge parfois jusqu'à Lagos au Nigeria.

- L'axe Est-Ouest, qui permet de drainer les tomates de contre saison des bassins de production du Nord Nigeria vers Cotonou.

- L'axe Nord-Sud qu'empruntent les tomates d'origine burkinabè et qui désert les marchés de Côte d'Ivoire, du Ghana, du Togo et du Bénin. Les tomates de cet axe rejoignent l'axe Ouest-Est pour desservir le Nigéria à partir du Bénin et du Togo.

Sur l'axe Cotonou-Lagos, les commerçantes affrètent des véhicules de 10 tonnes d'immatriculation nigériane qui peuvent contenir au moins 120 paniers de 25 kg. Elles se rendent dans les zones de production béninoises ou à la frontière togolaise où elles remplissent leur camion et accomplissent les différentes formalités. A la frontière nigériane, le transporteur prend le relais pour les différentes formalités.

Dans le sens Lagos-Cotonou, les commerçantes louent des véhicules sur le marché de Mile 12, confient la marchandise au chauffeur jusqu'à la frontière puis reprennent les tomates dès leur arrivée au Bénin pour les acheminer sur les marchés de Cotonou ou de Porto-Novo.

5.4 - Forces et faiblesses

Forces

La tomate est un produit de grande consommation dont les valeurs et vertus alimentaires et diététiques sont connues et répandues dans la région. Le marché de consommation est permanent et croissant dans tous les pays. La production de tomate s'intensifie avec un développement de plus en plus important de la production de tomate de contre-saison chez les maraîchers et les producteurs saisonniers. Le commerce de la tomate est assez dynamique dans la région et repose sur des acteurs organisés qui connaissent les mécanismes de fonctionnement des marchés locaux et régionaux et savent utiliser les forces de chaque maillon du circuit pour alimenter en toute période de l'année les marchés de consommation. Les activités sur toute la chaîne de valeur sont profitables aux principaux acteurs qui continuent par exercer cette activité malgré les difficultés émises dans les différents maillons de la chaîne. Des initiatives politiques et de la recherche et des acteurs privés se prennent dans les différents pays pour améliorer l'offre et la disponibilité du produit selon les besoins des consommateurs. Le système d'information de marché est entretenu par les commerçantes qui organisent les informations à leur convenance. Les propensions des pays à mettre en place des unités de transformation permettent d'envisager une diminution progressive des pertes et d'améliorer l'utilité du produit à toutes les parties prenantes de la chaîne de valeur.

Faiblesses

L'aptitude rapide à périr est la faiblesse majeure de la tomate, surtout en période pluviale. La non disponibilité des intrants appropriés et leur mauvaise utilisation constituent des freins à l'expansion de la chaîne de valeur de la tomate. Les infrastructures et les moyens de transport inadéquats réduisent les profits du produit aux acteurs de la chaîne. La mauvaise gestion ou l'inadaptabilité des unités de transformation mises en place limitent la commercialisation du produit au niveau local et régional. Les systèmes de production et de conservation permettant de présenter la tomate fraîche aux consommateurs à tout moment de l'année ne progressent pas en fonction de l'expansion des besoins.

La volatilité des prix suivant les périodes de l'année n'est pas propice au bon développement de la filière. Les entraves à la libre circulation de la tomate à l'intérieur des pays et entre les pays accroissent les frais de transactions qui sont répercutés sur les prix au consommateur. Les dégâts dus aux tracasseries routières sont énormes et induisent des dommages sévères aux commerçantes allant parfois jusqu'à la perte de toute une cargaison durant le transport. Les pertes post-récolte sont aussi assez importantes constituent des limites sur toute la chaîne de valeur de la tomate. Le système de commercialisation est régi par un groupe restreint de femmes qui manipulent les fonctions du marché à leur avantage.

Toutes ces faiblesses énumérées ne constituent pas un blocage au processus de production et de commercialisation de la tomate qui reste dynamique dans la région. Les perspectives doivent tendre à améliorer les pratiques culturales pour l'obtention de produits aptes à être conservés durablement. De même, des infrastructures de conservation, de transformation et de transport doivent être mises en place à travers des partenariats entre les secteurs publics et privés pour faciliter l'accessibilité du produit aux consommateurs de la région en toute période. Il convient aussi d'étudier les moyens de transport adaptés à l'acheminement de la tomate qui subit des pertes importantes sur tous les axes nationaux et régionaux. A ce titre, les mécanismes de commercialisation traditionnelle doivent être documentés et améliorés pour une meilleure rentabilité du produit à toutes les parties prenantes de la chaîne de valeur de la tomate.

CHAPITRE 6 : FILIERE INTRANTS

6.1- Filière engrais

6.1.1. Etat des lieux du commerce régional des engrais en Afrique de l'Ouest et au Sahel

6.1.1.1. Aperçu général du commerce régional d'engrais

Le commerce des engrais en Afrique de l'Ouest et au Sahel est constitué essentiellement d'importations de l'Europe de l'Ouest, des pays scandinaves, de la Russie et de l'Asie par le biais de grands négociants internationaux ou des représentants de firmes internationales qui produisent les engrais et/ou les produits phytosanitaires. En Afrique, les pays producteurs traditionnels d'engrais sont l'Afrique du Sud, l'Egypte, l'Algérie, le Maroc, la Lybie, la Tunisie et le Sénégal. Il s'agit d'engrais simples (azotés ou phosphatés) et d'engrais composés complexes ou de mélange. Selon UEMOA (2013), parmi les fournisseurs d'engrais, HYDROCHEM et SENCHIM sont présents dans la majorité des pays, par le relais de plusieurs importateurs nationaux qui livrent les plus grosses parts des commandes. Ces fournisseurs dominants obtiennent les engrais du fabricant YARA basé en Norvège. La plupart des importateurs opèrent dans le cadre des appels d'offres internationaux ou d'agrément lancés par les sociétés cotonnières ou les structures en charge de l'encadrement d'autres cultures de rente (cane à sucre, cacao, café, hévéa, riz, etc.). La quantité moyenne d'engrais importée par an sur la période 2010-2012 par les pays producteurs de coton de la sous-région et le Niger est de 769.500 tonnes contre des besoins en 2015 projetés à environ 2,2 millions de tonnes, soit un taux de couverture potentiel des besoins de 31,3% si la consommation était maintenue. Le coton, ensemble avec les céréales, comptait pour 52-95% et en moyenne 58% de l'offre totale (Tableau 15).

Tableau 15 : Quantités d'engrais importées par an et taux de couverture des besoins

Pays	Quantité importée(T) (moyenne 2010-2012)	Répartition de l'offre (%)		Besoins annuels (T) (horizon 2015)	Taux de couverture des besoins (%)
		Coton + céréales	Filières hors coton		
Bénin	45.000	95	5	210.000	21,4
Burkina Faso	160.000	78	22	414.000	38,6

Côte-d'Ivoire	63.000	-	-	-	-
Guinée Bissau	4000	0	100	23.000	17,4
Mali	310.000	52	48	724.000	42,8
Niger	40.000	0	100	198.000	20,2
Sénégal	54.000	72	28	70.000	77,1
Togo	46.000	80	20	250.000	18,4
Tchad	47.500	84	16	330.000	14,4
UEMOA et Tchad	769.500	58	42	2.219.000	31,3

Source : UEMOA, 2013.

Cependant, il faut distinguer le commerce d'engrais ci-dessus décrit entre les pays de la CEDEAO et les pays tiers (hors espace CEDEAO), du commerce intracommunautaire ou intrarégional qui comprend la réexportation d'engrais importés provenant des pays tiers et la vente de la production locale. Au Nigeria par exemple, trente-trois (33) entreprises actives et approuvées, de capacités diverses, essentiellement d'origine libanaise, indienne ou indo-pakistanaise, fournissent des engrais dans le pays sous le programme dénommé « Growth Enhancement Support Scheme ». Malgré la diversité agroécologique du Nigeria, seul le NPK y est importé du Maroc, des pays baltiques et de l'Ukraine. L'importation de l'urée est interdite depuis 2016, afin d'empêcher l'usage de ce produit par les groupes terroristes pour fabriquer des explosifs.

Jusqu'en 2010, la production locale d'engrais en Afrique de l'Ouest avait lieu principalement au Sénégal, en Côte d'Ivoire, au Mali, au Bénin (Tableau 16) et au Nigeria. Elle servait en partie à alimenter les pays voisins en engrais de mélange. Mais dans la réalité, la part consommée dans la sous-région était très faible par rapport aux besoins. Quelques pays possèdent des gisements de phosphates plus ou moins exploités (Tableau 17). Seuls le Mali, le Togo et le Sénégal en font une exploitation active, celle du Sénégal servant à la production d'engrais de mélange sur place.

Tableau 16 : Production locale d'engrais en Afrique de l'Ouest

PAYS	SOCIETES OU UNITES DE PRODUCTION	TYPES D'ENGRAIS PRODUITS ET PROCEDES UTILISES	VOLUME MOYEN ANNUEL DE LA PRODUCTION (T)
BÉNIN	YARA-Bénin	NPKSB (Bulk blending)	45 000
BURKINA FASO	Société d'exploitation des phosphates du Burkina CIPAM	Phosphate naturel NPKSB (Bulk blending)	3 500
COTE D'IVOIRE	HYDROCHEM Côte-d'Ivoire STPEC	NPKSB (Bulk blending) NPKSB (Bulk blending)	300 000 150 000
MALI	Toguna SOGEFERT	NPK (Bulk blending) NPK (Bulk blending)	23 000 1 840

SENEGAL	Industries chimiques du Sénégal (ICS)	Acide phosphorique DAP NPK (Bulk blending)	600 000 20 000
TOGO	Société nouvelle des phosphates du Togo (SNPT) WABCO COTIA SA Compagnie des Intrants Agricoles du Togo (CIAT Sarl)	Phosphate naturel NPK (Bulk blending) NPK (Bulk blending)	800 000

Source : UEMOA (2013).

Tableau 17 : Gisements de phosphates identifiés

Pays	Réserves estimées (millions de tonnes)
Bénin	1,5
Burkina Faso	94
Côte d'Ivoire	?
Guinée Bissau	112
Mali	?
Niger	500
Sénégal	200
Togo	140

Source : UEMOA (2013) à partir des données de IFDC (2006) et BGR (1996).

Aujourd'hui, la production d'engrais en Afrique de l'Ouest semble se développer à grands pas, mais encore plus pour des marchés en dehors de la sous-région ou du continent. Au Sénégal, la société ICS Indorama produit du DAP et du NPK (avec un potentiel de production de 500 000 mt par an) et distribue déjà ses engrais au Mali et parfois en Côte d'Ivoire. La découverte du pétrole au Mali et au Niger offre de grandes perspectives pour la sous-région. On note l'émergence des entreprises Dangote SA au Nigeria et Toguna SA au Mali qui ambitionnent de produire des engrais pour mieux répondre aux besoins du continent. Une filiale d'Indorama opère au Niger avec le même objectif. Au Nigeria²¹, l'entreprise publique de production manufacturière d'engrais NAFCOM a été privatisée récemment et est devenue NOTORE avec une capacité de 500.000 tonnes par an. L'entreprise privée INDORAMA y fait aussi de la manufacture d'engrais avec une capacité de 1 million de tonnes d'urée exportées vers d'autres pays. A côté de ces deux géants, des fabricants d'engrais de mélange produisent le 20-10-10 (plus du zinc ou du soufre selon la culture) à hauteur de 1,5 million de tonnes par an. Ceci est en cours sous l'initiative présidentielle d'une coopération signée avec le Maroc, de fournir au Nigeria les matières premières nécessaires à la production d'engrais de mélange, en échange de la fourniture par le

²¹Entretien le 12 juin 2018 avec le Chef du Département des Engrais au ministère fédéral de l'agriculture du Nigeria (FMARD).

Nigeria de gaz naturel. A côté de ces unités de production d'engrais minéraux, il existe une multitude d'entreprises qui fabriquent des engrais organiques améliorés.

Selon les statistiques de la CEDEAO, provenant des bureaux de douanes de chaque pays, les exportations annuelles intracommunautaires d'engrais minéraux par l'ensemble des pays membres entre 2015 et 2017 étaient d'environ 351.641 tonnes pour une valeur FOB totale de 130,7 millions de dollars US. Les importations intracommunautaires s'élèvent à 198.669 tonnes pour une valeur CAF de 81,21 millions de dollars US (Tableau 18). Les détails par pays et par année sont rapportés en annexe 1 (Tableaux 26 – 27). Les tableaux 28 présentent les moyennes sur la période 2015-2017. Les valeurs en dollars US n'incluent pas les droits de douanes. En outre, ces statistiques ne capturent pas les chiffres du commerce informel intracommunautaire d'engrais, très développé entre le Nigeria et ses voisins immédiats.

Tableau 18 : Bilan d'ensemble du commerce intrarégional des engrais dans l'espace CEDEAO/ECOWAS, moyennes annuelles 2015-2017

Types d'engrais	Exportations		Importations		Marge brute (Exportations - Importations)	
	Valeur (FOB, USD)	Poids net (Kg)	Valeur (CAF, USD)	Poids net (Kg)	Valeur (USD)	Poids net (Kg)
Engrais azotés	27793177	90704803	16815828	43633345	10977349	47071458
Engrais phosphatés	1373980	26919050	146659	860798	1227321	26058252
Engrais potassiques	8437062	22873169	146659	860798	8290402	22012371
Engrais composés à 2 ou 3 éléments	93107506	211144163	64100819	153313874	29006687	57830289
TOTAL	130711725	351641185	81209965	198668815	49501759	152972370

Source : Calculé à partir de la base de données de la CEDEAO sur les statistiques du commerce intrarégional des produits agricoles et des intrants. Division des Statistiques de la CEDEAO, Abuja, Nigeria.

6.1.1.2. Stratégies des acteurs privés et de la société civile au niveau régional et national

De ce qui précède, il apparaît que le commerce intracommunautaire/intrarégional dans l'espace CEDEAO affiche des valeurs des exportations (bien qu'en FOB) sont supérieures à celles des importations (en CAF), sans doute à cause des réexportations et de la vente dans certains pays d'une partie de la production locale destinée aux autres pays de la sous-région. Il existe donc d'importants échanges transfrontaliers d'engrais entre les pays de la CEDEAO. Ceci est l'œuvre d'exportateurs/importateurs nationaux, en collaboration avec de nombreux agro-dealers locaux dans les différents pays. A l'exception du Nigeria, on trouve environ une dizaine de sociétés de commerce d'engrais dans un même pays en Afrique de l'Ouest. Dans la réalité, la concurrence entre les importateurs est restreinte et, quelle que soit la filière agricole, plusieurs

importateurs/distributeurs agréés travaillent dans chaque pays sous le couvert ou pour le compte de deux (2) à trois (3) fournisseurs/importateurs dominants, réalisant ainsi des oligopoles déguisés. Les engrais sont souvent vendus à un prix unique de cession subventionné sur toute l'étendue du territoire. L'exportation et l'importation d'engrais subventionné entre les pays de la zone est prohibée²², mais elle se déroule frauduleusement dans le commerce informel.

Le rôle de la société civile est de s'assurer que les opérateurs privés respectent la réglementation en vigueur en matière de vérité des prix ou des règles de la concurrence, d'interdiction de la réexportation d'engrais subventionnés et de respect des dispositions environnementales et de sécurité sanitaire des populations. La référence en la matière est le règlement de la CEDEAO sur le commerce d'engrais adopté par tous les pays de cet espace. Dans la pratique, le secteur des engrais fait moins l'objet du contrôle des prix que celui des denrées alimentaires et des matériaux de construction. De même, en matière sanitaire, la société civile s'en tient à la réglementation phytosanitaire appliquée aux pesticides et autres produits chimiques dangereux, au détriment des engrais²³. Toutefois, l'on veille à prévenir l'eutrophication de la nappe phréatique et l'acidification des sols par les doses excessives d'engrais azotés, en multipliant les campagnes de sensibilisation sur les bonnes pratiques de gestion intégrée de la fertilité des sols. A cet égard, des ONG travaillent en collaboration avec les ministères de l'agriculture. Mais en général, les actions sont timides en raison de la dominance économique et politique du coton dans la plupart des pays de la sous-région.

6.1.1.3. Coûts et prix des engrais dans la sous-région

Du tableau 18, on peut déduire les prix moyens à l'export et à l'import des engrais à la frontière, lors des échanges intracommunautaires dans l'espace CEDEAO sur la période 2015-2017 (Tableau 19). Contrairement aux engrais azotés et phosphatés, les prix des autres engrais sont plus élevés à l'export qu'à l'import. Ceci expliquerait bien les réexportations qui ne peuvent se justifier que par des différences de prix suffisantes, notamment pour les engrais de mélange (*blends*) qui sont très demandés face à la cherté des engrais complexes traditionnels. Ainsi les engrais simples apparaissent juste comme des matières premières à l'entrée (importation) de chaque membre à l'intérieur de la zone. Par contre, l'inverse observé pour les engrais azotés (notamment l'urée) pourrait s'expliquer par les craintes du détournement de leur usage à des fins non agricoles dans le pays importateur. Les bas prix à l'export des engrais phosphatés pourraient s'expliquer par la dominance de la production locale de ce type d'engrais. En effet, quelques pays possèdent des gisements de phosphates plus ou moins exploités (Tableau 15). Seuls le Mali, le Togo et le Sénégal font une exploitation active de leurs gisements, celle du Sénégal servant à la production d'engrais de mélange sur place.

Tableau 19 : Prix moyens à l'export et à l'import des engrais dans l'espace CEDEAO, 2015-2017

Types d'engrais	Prix à l'export*		Prix à l'import*	
	(USD/tonne)	(FCFA/kg)	(USD/tonne)	(FCFA/kg)

²²En effet, la subvention est destinée aux agriculteurs du pays qui l'applique et les taux de subvention diffèrent largement d'un pays à l'autre.

²³Au lieu d'être confondus à tort avec les autres produits chimiques, les engrais sont plutôt des aliments pour les plantes dont il faut promouvoir le commerce et l'usage pour accroître la productivité agricole et réduire l'insécurité alimentaire qui sévit sur le continent.

Engrais azotés	306,4	153,2	385,4	192,7
Engrais phosphatés	51,0	25,5	170,4	85,2
Engrais potassiques	368,9	184,4	170,4	85,2
Engrais composés à 2 ou 3 éléments	441,0	220,5	418,1	209,1
Moyenne	306,4	153,2	385,4	192,7

* Prix estimés. 1 USD = 500 FCFA.

Source : Calculé à partir de la base de données de la CEDEAO sur le commerce intrarégional des produits agricoles et des intrants. Division des Statistiques de la CEDEAO, Abuja, Nigeria.

Le prix CAF moyen à l'entrée de 5 pays (Bénin, Burkina Faso, Mali, Togo, Tchad) dans le cadre du commerce avec les pays tiers était de 293 FCFA/kg en 2011/2012, représentant 64% du prix de revient (UEMOA, 2013). Comme le commerce intracommunautaire d'engrais ci-dessus décrit concerne plus les réexportations d'engrais importés d'outre-mer ou de pays tiers que la vente de la production locale, le prix moyen à l'export dans la zone CEDEAO de 306 FCFA/kg mentionné dans le tableau 3 est concordant et témoigne d'une légère augmentation des prix de 4,4% en cinq ans, en supposant que les tendances dans tous les pays de l'espace sont comparables à celles des pays ci-dessus cités.

Concernant la structure des coûts, on sait que le transport terrestre compte pour la plus large part des coûts de distribution des engrais à l'intérieur d'un même pays ou d'un pays à l'autre dans la sous-région. Par exemple, IFDC (2017) a trouvé qu'au Niger, en termes de charge (marge et droits de douane non inclus), le coût du transport terrestre « rendu Niamey » entre les ports ouest africains de déchargement étudiés (Tema, Lagos, Abidjan, Lomé, Cotonou) représente entre 54 et 70% de l'ensemble des coûts supportés depuis ces mêmes ports. UEMOA (2013) avait trouvé que les frais de transport interne et les autres frais associés (chargement, déchargement et emmagasinage) dans les 5 pays cités plus haut faisaient en 2011/2012 en moyenne 51% du coût total de distribution, le reste comptant pour les coûts financiers, les charges portuaires et les taxes et droits divers. Il apparaît donc cinq ans après, qu'il y a aujourd'hui une augmentation sensible de la part des coûts du transport terrestre dans les frais de distribution d'engrais dans la sous-région. Le transport des engrais du port de réception jusqu'à l'entrée du pays coûte particulièrement très cher aux pays de l'hinterland, d'une part à cause du mauvais état des routes de liaison, et d'autre part à cause des faux frais sur le parcours. L'amélioration de l'état des routes et la réduction des taxes sur les produits pétroliers contribueront sans aucun doute à réduire significativement les coûts de transport et par conséquent les prix de revient des engrais.

Si l'on prend les chiffres du tableau 19, et si l'on considère que l'exportateur vers le pays de destination cède les engrais à un prix CAF comprenant le prix au port de départ qui en fait 64% (UEMOA, 2013), la marge brute totale du commerce intrarégional d'engrais entre 2015 et 2017 serait en moyenne de 123 millions de dollars pour 351641,2 tonnes exportées par an. Le transport vers l'hinterland et les frais portuaires faisant environ 30% du prix CAF à l'arrivée selon UEMOA (2013), la marge nette de l'exportateur serait de 6% du prix CAF, soit un bénéfice total de 7,8 millions de dollars US ou 22,3 USD/tonne. Mais vraisemblablement, l'exportateur (ou le ré-exportateur) ne s'occupe pas des frais portuaires (douanes et taxes diverses) à

l'arrivée ; ces frais sont plutôt à la charge de l'importateur. Ainsi, le bénéfice de l'exportateur serait largement plus élevé.

Dans le cadre du commerce avec les pays tiers, on signale que par exemple au Mali en 2006, les frais portuaires à la réception et les droits d'importation représentaient 9,7% et 10,1% du prix CAF de l'urée et du NPK-coton respectivement. Les taxes à l'importation représentaient 7 à 10,4% du coût de distribution tandis que les frais au port comptaient pour 13,5 à 16,6%. L'ensemble des taxes et droits divers sur les engrais s'élevaient à 12-15% du coût de distribution. Sachant que, celui-ci représentait 16-22% du coût de revient des engrais dans les pays côtiers (Bénin, Togo) et 46-50% dans les pays de l'hinterland (Burkina Faso, Mali) en 2011/2012 (Tableau 20), soit donc 34% en moyenne, alors les taxes et droits divers seraient de 4-5% du coût de revient des engrais (UEMOA, 2013).

Tableau 20 : Structure moyenne du coût de distribution des engrais au Burkina Faso, Mali, Bénin et Togo en 2009

	Coût de distribution	Taxes à l'importation		Frais au port	
	USD/T	USD/T	%	USD/T	%
NPK-mélange	287,3	24	8,4	38,7	13,5
NPK 15-15-15	277,7	21,5	7,7	39,1	14,1
DAP	251,3	26,2	10,4	34,6	13,8
Urée	254,1	17,8	7,0	42,1	16,6

Source : UEMOA (2013).

Cependant, presque dix ans après, les données ont sans doute changé sensiblement. La structure récente détaillée des prix des engrais dans les différents pays de la sous-région dans le cadre du commerce avec les pays tiers reste à déterminer. Celle relative au commerce transfrontalier intracommunautaire est différente et est aussi encore inconnue, les données précises n'étant pas disponibles. Il s'agit par exemple de connaître la composition du prix CAF à l'import en : prix FOB au port de départ du pays membre exportateur, transport inter-états, douanes et autres frais au port de destination. Néanmoins, la part du transport terrestre dans les coûts de distribution locale ou inter-états dans la sous-région serait quasiment la même.

6.1.1.4. Environnement du commerce régional des engrais

L'état de l'environnement du commerce régional des engrais et du commerce intracommunautaire en particulier, concerne les contraintes auxquelles les opérateurs privés font face et les facilités/opportunités commerciales disponibles. Son étude consiste à analyser : la réglementation qui régit ce commerce et les difficultés de son application ; le réseau routier, les infrastructures marchandes et leur adéquation avec le mouvement inter-états ou transfrontalier des engrais ; les barrières tarifaires et non-tarifaires qui entravent ledit commerce ; et la pertinence et l'opérationnalité globale des politiques et du cadre institutionnel de ce commerce.

La réglementation du commerce régional des engrais et la pertinence et l'opérationnalité globale des politiques et du cadre institutionnel du commerce régional des engrais sont analysées dans les sections suivantes.

6.1.1.5. Barrières tarifaires et non-tarifaires

L'enjeu d'avenir est celui de la fluidification du trafic sur le réseau existant. Il s'agira en particulier de lever les barrières frontalières et autres entraves à la circulation (Ouedraogo, 2018). UEMOA (2013) indique que si l'on faisait l'effort de mettre en œuvre les résolutions relatives au commerce des engrais (harmonisation des formules d'engrais, achats au bon moment, augmentation du volume des commandes, réduction du coût du transport terrestre et des frais financiers d'approvisionnement et de distribution), le coût de revient des engrais serait considérablement réduit. Bumb (2010) estime que l'harmonisation et ses conséquences sur le commerce permettraient une réduction de 8-40% selon les pays. D'autres auteurs ont estimé que les autres facteurs entraîneraient respectivement une réduction de 10%, 5%, 8% et 8% soit en tout 31% (déjà inclus en grande partie dans l'estimation de Bumb).

Dans la Déclaration d'Abuja sur les Engrais, la 2^{ème} résolution des Chefs d'Etat et de Gouvernement recommande la suppression des taxes et droits de douane sur les engrais et les matières premières d'engrais. Apparemment, ceci concerne seulement l'entrée au cordon douanier CEDEAO et s'applique qu'au commerce avec les tiers. Dans le cadre du commerce intracommunautaire, l'exonération n'est pas appliquée par tous les pays. Par ailleurs, les barrières non tarifaires officielles et officieuses sont encore nombreuses, telles que l'interdiction d'entrée de l'urée au Nigeria, décidée en 2016 par le Gouvernement Fédéral.

6.1.2. *Obstacles au commerce régional des engrais en Afrique de l'Ouest et au Sahel*

Ces obstacles se retrouvent aussi bien du côté de l'offre que de la demande. Ceux du réseau routier sont déjà mentionnés. Il importe en outre, de signaler que les efforts des gouvernements et des donateurs pour assurer l'approvisionnement en engrais favorisent les interventions directes des Etats dans l'achat et la distribution d'engrais, qui ont tendance à être coûteux, à ne pas atteindre les bénéficiaires cibles et à déplacer les acteurs du secteur privé (EAT-USAID, 2012). D'où la nécessité d'accélérer et d'affermir la libéralisation du secteur dans les règles de l'art et dans un souci de réduction de la pauvreté par une plus grande accessibilité des producteurs agricoles aux engrais. Nous mettons ici l'accent sur les contraintes relatives à l'offre dans le commerce transfrontalier entre les Etats de l'espace CEDEAO.

6.1.2.1. *Obstacles techniques*

Plusieurs opérateurs du commerce des engrais en Afrique de l'Ouest n'ont pas la formation technique requise pour cette activité. Leurs principales faiblesses à cet égard proviennent de leur refuge derrière les stimulants pervers de la filière coton (Honfoga, 2013) et leur manque de conquête de la demande d'engrais hors coton. Outre leur méconnaissance de la nature intrinsèque des engrais et des besoins spécifiques des sols/zones agricoles, ils maîtrisent peu les services de vente associés (diversité de l'offre/besoins des producteurs, temps et lieu de livraison). En conséquence, l'offre est restreinte, chère et inappropriée face aux besoins réels d'intensification agricole. Des partenaires techniques et financiers travaillent à combler cette lacune par diverses formations internationales offertes aux négociants internationaux et aux agro-dealers. L'IFDC tient la ligne de front en la matière ; cependant, les formations ont lieu seulement 1-2 fois par an sur le continent. Il reste à les faire évaluer par les bénéficiaires eux-mêmes, du point de vue de l'accessibilité financière et de l'utilité des connaissances reçues pour leur business.

6.1.2.2. *Obstacles économiques*

En général, les contraintes à l'offre et à la disponibilité des engrais les plus souvent évoquées comprennent : l'étroitesse du marché intérieur, la non disponibilité d'intrants

spécifiques, le retard dans l'approvisionnement se répercutant sur la mise en place des engrais par rapport au calendrier agricole, la variabilité des taux de changes entre pays francophones et anglophones, l'insuffisance et l'inadaptation des ressources financières et des systèmes de crédits notamment aux intrants hors coton, l'inexistence d'institutions et de mécanisme de financement adaptés aux besoins spécifiques du secteur primaire (UEMOA, 2013).

Pour le commerce intracommunautaire des engrais, l'étroitesse des marchés intérieurs (dans les pays), la variabilité des taux de change, et l'insuffisance et l'inadaptation des ressources financières et des systèmes de crédits sont les principales contraintes.

6.1.2.3. *Obstacles institutionnels et de politiques*

Du milieu des années 1990 jusqu'à l'orée des années 2010, les gouvernements des pays d'Afrique de l'Ouest et du Sahel, ont cherché à contrôler le secteur des engrais à travers le clientélisme ou l'ingérence politique voilée dans les activités du secteur privé. On a assisté à des libéralisations partielles ou extraverties par des réglementations commerciales biaisées en faveur d'oligopoles déguisées. La CEDEAO a cherché à y remédier par l'adoption de sa réglementation sur les engrais et l'appui à l'application des lois de fluidification du commerce. Le souci de faire contrôler par les Etats les fraudes et les falsifications d'engrais commises par des opérateurs économiques indécents est l'une des principales raisons qui sous-tendent ce règlement. Cependant, les obstacles institutionnels qui en découlent dans certains pays portent plutôt atteinte à l'esprit de la réglementation. Il s'agit des interprétations biaisées du règlement dans ces pays. En outre, il n'y a pas encore suffisamment d'ouverture pour que des faïtières nationales ou régionales de producteurs agricoles puissent acquérir directement et sans entrave les engrais auprès des fournisseurs d'outre-mer de leur choix. L'argument avancé est le risque de noyautage de l'offre et du coût élevé qui résulterait de l'absence d'économies d'échelle. Des observateurs pro-libéraux y voit plutôt une manœuvre pour protéger des conglomérats d'affaires associés avec certains fournisseurs.

La nécessité d'accélérer le processus d'harmonisation des réglementations nationales sur la production et le commerce des engrais s'est fait sentir récemment. Pour ce qui concerne la qualité des engrais, l'IFDC a conduit en 2010, dans le cadre du projet régional MIR-PLUS financé par la CEDEAO, des études d'évaluation des besoins pour la mise en place des système réglementaires des engrais dans les pays suivants : Togo, Sénégal, Nigeria, Niger, Mali, Ghana, Côte d'Ivoire, Burkina Faso, Benin. Puis un « avant-projet de règlement de contrôle de la qualité des engrais » a été proposé en 2012 aux Etats membres. Enfin, un « projet de règlement d'exécution relatif aux attributions, à l'organisation et au fonctionnement du Comité Ouest Africain de Contrôle des Engrais (COACE) » a été adopté afin de servir de modèle au niveau de chaque Etat.

6.1.3. *Outils et instruments mis en œuvre pour booster le commerce régional des engrais dans les pays et la sous-région*

Dans un contexte de libéralisation du commerce des intrants agricoles, trois principes majeurs doivent guider l'appui public au commerce des engrais à l'intérieur des pays et entre les Etats. Premièrement, des lois et règlements stables et efficaces amélioreront la qualité et la disponibilité des engrais. Deuxièmement, les gouvernements devraient éviter de participer directement au marché des engrais et améliorer plutôt les politiques publiques et les investissements qui soutiennent le développement d'un secteur privé des engrais, l'extension des marchés pour une production accrue et une meilleure éducation des agriculteurs. Troisièmement,

l'harmonisation régionale des lois et règlements sur les engrais peuvent réaliser des économies d'échelle dans le commerce des engrais, la fabrication, la recherche et le développement, et les essais qui réduiront les coûts des engrais (EAT, 2012). Les outils et instruments ci-dessous décrits participent de cette logique libérale. Leur pertinence et leurs implications pour le développement du commerce transfrontalier / intracommunautaire des engrais dans l'espace CEDEAO a été aussi évalué.

6.1.3.1. Outils et instruments développés par les acteurs directs du commerce

◆ L'« Agro-dealer programme » de AGRA

Le programme de distributeurs privés des intrants agricoles "Agro-dealer programme" est conçu pour accroître l'accessibilité des petits producteurs agricoles aux intrants agricoles ainsi que l'utilisation. Ce programme comprend cinq composantes générales à savoir :

- L'amélioration des capacités techniques et managériales des petits détaillants d'intrants agricoles ;
- Le renforcement des capacités institutionnelles et organisationnelles des distributeurs d'intrants agricoles ;
- L'amélioration de l'accès aux financements des détaillants d'intrants agricoles et des petits producteurs ;
- Le transfert de technologie qui consiste à diffuser les bonnes pratiques de gestion et d'utilisation des intrants agricoles aux détaillants et exploitants agricoles.

Un dernier volet sur l'amélioration et le renforcement des relations fonctionnelles entre les opérateurs d'intrants agricoles et les exploitants agricoles est intégré aux derniers projets financés par AGRA au Mali et au Niger.

En Afrique de l'Ouest, les premiers programmes d'agro-dealers ont été financés par l'USAID et exécutés par l'IFDC. Par la suite, les programmes agro-dealers ont bénéficié de l'appui financier et technique de AGRA et exécutés soit par IFDC, CNFA et des ONG locales au Ghana, Nigéria, Mali, Burkina Faso et au Niger. Le nombre de détaillants d'intrants agricoles formés ainsi que les résultats obtenus varient d'un pays à un autre. Au Ghana, le programme mis en œuvre par AGRA et IFDC a formé et certifié 2048 agro-dealers entre 2009 et 2012. En collaboration avec "Ghana Agri-Input Dealers Association (GAIDA), le programme a permis le développement d'un réseau de distribution des intrants dans les 10 régions du pays. Le programme a aussi permis de lever des fonds d'une valeur de 3 millions de dollars pour financer l'acquisition des intrants à travers UT Bank, Stanbic Bank, et des fournisseurs d'intrants agricoles. Un réseau d'associations des distributeurs a été mis en place et renforcé pour mieux servir leurs membres. La densité des distributeurs d'intrants agricoles a augmenté avec une réduction significative des distances entre les exploitants agricoles et les points de vente des intrants passant de 20 km à 7 km. L'IFDC a davantage travaillé au renforcement des capacités des agro-dealers en mettant à leur disposition le « Manuel pour les vendeurs d'engrais : produits, stockage et manutention » (IFDC, 2005)²⁴ et le « Guide pratique d'un agro-dealer, volume II : gestion et planification du commerce des intrants agricoles » (IFDC/RADD, 2012)²⁵.

Les avantages de ce programme, qui impacte directement la distribution domestique des engrais dans les pays, vont se répercuter aussi sur le commerce

²⁴[http://www.ifdc.org/getdoc/6b830535-29e1-4ec0-abf4-e51e1b25319c/R-15--Fertilizer_Dealer_Handbook_\(1\).aspx](http://www.ifdc.org/getdoc/6b830535-29e1-4ec0-abf4-e51e1b25319c/R-15--Fertilizer_Dealer_Handbook_(1).aspx)

²⁵<http://www.ifdc-catalist.org/pdfs/Guide-Pratique-Agro-Dealer-2.pdf>

intracommunautaire transfrontalier des engrais. En effet, les deux premières composantes du programme permettront sans doute de réduire les prix des achats des engrais à la source chez les fournisseurs d'outre-mer au travers des économies d'échelle qui pourront être réalisées par d'éventuelles commandes groupées, et d'amoindrir les coûts du transport inter-états.

- ◆ Les initiatives d'approvisionnement en engrais par les faïtières d'organisations de producteurs agricoles de filières orientées vers le marché

Au Burkina Faso, l'UGCPA-BM a mis en place un service d'approvisionnement en engrais minéraux mais aussi, dans un souci de fertilisation durable, une politique d'incitation à l'utilisation de la fumure organique²⁶. La Coopérative Agricole du Passoré (CAP) de Yako a lancé au cours de la campagne 2011-2012 un service d'approvisionnement groupé en engrais, l'Épargne Baoré. Celle-ci présente une alternative au préfinancement des engrais agricoles à part entière en proposant aux producteurs de couvrir 60% du coût de leurs engrais avant la campagne à travers des versements sans calendrier fixe et de rembourser la balance au moment de la commercialisation en fin de campagne²⁷. La Fédération des professionnels agricoles du Burkina Faso (FEPAB) s'est aussi investie dans l'approvisionnement en intrants. En 2006, la fédération gérait un fond de roulement pour appuyer les producteurs. Depuis 2009, chaque union membre traite directement avec des institutions financières de proximité²⁸.

Au Niger, la FUCOPRI, unique OP rizicole, a appuyé ses membres dans l'approvisionnement en intrants (engrais principalement, et semences et produits phytosanitaires)²⁹. Le Système d'approvisionnement en engrais de la Fédération des Unions de Groupements Paysans du Niger (Mooriben) pour la campagne agricole 2010 est aussi le fruit d'une initiative intéressante. Les boutiques d'intrants (BI) font partie du système de services intégrés de Mooriben permettant de gérer les fonctions d'approvisionnement en intrants et d'appui conseil aux membres. Les résultats comprennent le renforcement de la couverture des unions en BI et la diversification des sources d'approvisionnement en engrais de Mooriben et la formation des paysans relais et gérants des BI sur l'utilisation des engrais³⁰. La Fédération des coopératives maraîchères du Niger a elle aussi mis en place des boutiques d'intrants à caractère coopératif comme une solution au problème d'approvisionnement en intrants³¹.

Ces différentes expériences locales/nationales traduisent un réseautage à la base pour une distribution de proximité efficace des engrais aux producteurs agricoles. Elles participent d'une meilleure coordination entre la demande des utilisateurs et l'offre d'engrais, cette dernière visant parfois plus la réexportation que la consommation nationale. Leur mise à l'échelle au niveau régional est nécessaire pour améliorer le commerce intracommunautaire/transfrontalier des engrais. Cela pourrait être l'œuvre des organisations régionales de producteurs agricoles telles que ROAC et autres, par leur interaction avec les initiatives imminentes telles que la Société de Magasins Centraux Régionaux ou la Centrale Régionale d'achat d'engrais envisagées respectivement par la CEDEAO et l'UEMOA (cf. section suivante).

²⁶<http://www.inter-reseaux.org/revue-grain-de-sel/54-56-les-cereales-au-coeur-de-la/article/accroitre-durablement-la>

²⁷http://www.inter-reseaux.org/IMG/pdf/pargne_Baore.pdf

²⁸http://sai.capitalisation-bp.info/FicheExp_FEPAB_CommandeGroupee.pdf

²⁹<http://www.inter-reseaux.org/ressources-thematiques/article/entretien-avec-mahamadou-hassane>

³⁰http://www.reca-niger.org/IMG/pdf/RECA_intrants_Note7_engrais_Mooriben_2010.pdf

³¹http://www.inter-reseaux.org/IMG/doc_Article_BI_FCMN_derniere_version.doc

6.1.3.2. Politiques et initiatives des institutions régionales et des pays³²

◆ La stratégie régionale de promotion des engrais et les nouvelles initiatives

A l'occasion du Sommet extraordinaire des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEDEAO sur les engrais, du 09 au 13 juin 2006 à Abuja (Nigeria), la stratégie régionale de promotion des engrais (CEDEAO, 2006) a été rédigée en collaboration avec l'UEMOA et avec l'appui technique de l'IFDC. Elle a pour objectif général de *promouvoir l'utilisation accrue et efficiente des engrais en vue d'améliorer durablement la productivité agricole*. Dans le programme régional d'investissement agricole PRIA (2011-2015), elle est devenue l'un des sept plans d'actions sectoriels, élaborés par la Direction de l'Agriculture et du Développement Rural de la Commission de la CEDEAO pour les secteurs de l'élevage, de la pêche, des engrais, des pesticides, de la biotechnologie/biosécurité et des semences.

Parmi les objectifs de cette stratégie, ceux concernant le commerce régional des engrais sont :

a) *L'amélioration de l'environnement institutionnel, réglementaire, des affaires et du marché régional des engrais, comprenant :*

- L'harmonisation des normes et standards d'application des engrais, par l'actualisation des formules et doses d'engrais recommandées
- L'adoption d'un cadre réglementaire régional sur les engrais, y compris le contrôle de qualité des engrais
- La facilitation de la libre circulation des engrais dans la région, afin d'en réduire le coût, en harmonisant les dispositions fiscales et en luttant contre la corruption grâce à la charte d'éthique
- La création d'un Fonds Régional de Développement des Engrais
- Le renforcement des Systèmes d'Information sur les Marchés d'engrais au niveau régional

b) *stimuler une demande solvable par*

- La mise en place de mécanismes durables d'achat des engrais par les producteurs agricoles et les sociétés commerciales agricoles
- Le renforcement des capacités des organisations de producteurs agricoles en matière de négociation d'achat d'engrais sur le marché international et régional aux meilleures conditions possibles
- L'incitation des banques commerciales et institutions financières à soutenir davantage les producteurs agricoles pour l'accès aux engrais

c) *stimuler l'offre*

Il s'agit d'assurer l'augmentation de la compétitivité de l'offre d'engrais par la promotion d'investissements accrus et diversifiés dans des unités locales de production, de mélange et de conditionnement, et dans des réseaux de distribution adaptés aux besoins des clients, à savoir :

- La facilitation de la réévaluation de la rentabilité de la production locale d'engrais, y compris celle des investissements locaux

³²La plus grande partie de cette section a été tirée du rapport sur l'évaluation des politiques des engrais en Afrique (Honfoga, 2015) soumis à Michigan State University dans le cadre de la revue des 10 ans de la politique agricole régionale ECOWAP.

- Le soutien à la professionnalisation des distributeurs d'engrais et facilitation de leur financement par les banques commerciales et autres institutions
- La dynamisation du commerce avec d'autres régions d'Afrique lorsque cela est rentable
- L'amélioration des infrastructures régionales pour réduire le coût de transport des engrais

Dans l'ensemble, cette stratégie devrait contribuer à la mise en œuvre de l'intensification agricole dans le domaine « développement durable des exploitations agricoles » et du développement des marchés dans le domaine « développement des filières agricoles » du PRIA afin d'assurer la sécurité alimentaire et de lutter contre la pauvreté en Afrique de l'Ouest. Les objectifs a) et c) sont relatifs à la dynamisation du commerce régional des engrais. Or on a constaté plus haut que le commerce intracommunautaire des engrais porte plus sur la réexportation d'engrais importés d'outre-mer que de vente de la production locale d'engrais au sein de l'espace CEDEAO. Cette production vise plus les marchés en dehors de l'espace et ne permet pas de répondre aux besoins des producteurs agricoles de la sous-région. Il urge donc que les mesures envisagées soient prises très rapidement afin de booster le commerce intracommunautaire des engrais produits localement.

La déclaration d'Abuja sur les engrais comporte 12 résolutions (cf. Annexe 2), la première étant d'augmenter l'utilisation d'engrais de 8 kg ³³ à 50 kg de nutriments par hectare avant 2015. La 8^{ème} résolution portait sur l'établissement d'une Centrale Régionale d'Achat et de Distribution d'Engrais avec le soutien de la Banque Africaine de Développement, la Commission Economique pour l'Afrique, les Communautés Economiques Régionales et les Banques de Développement Régional, à travers des partenariats public-privé stratégiques d'ici la fin de l'année 2007. L'UEMOA en a pris acte en commanditant en 2013 une étude de faisabilité de cette centrale. Il reste à passer à l'action. En attendant et à titre d'expérience pilote, le CILSS pourrait faire sienne cette résolution par des actions modulées de coopération entre des groupes d'Etats en sein. D'autres résolutions, ciblant des besoins urgents du marché, concernent l'augmentation de l'infrastructure du marché et l'adoption des instruments institutionnels, réglementaires et juridiques dans chaque pays. En application de ces résolutions, une discrimination positive en faveur du commerce intracommunautaire de la production locale d'engrais devrait être envisagée.

◆ **Les nouvelles initiatives régionales de politiques**

La Commission de la CEDEAO a soutenu des programmes et projets régionaux de promotion d'engrais exécutés par l'IFDC, notamment le projet MIR (Marchés d'Intrants Régionaux) et récemment le Programme Ouest Africain des Engrais (WAFP, 2012-2017). Parallèlement, des études sont en cours pour mettre en lumière des éléments d'adaptation de la réglementation sur les engrais dans les pays. De même, la Commission coopère avec d'autres initiatives internationales pour faire avancer sa politique d'engrais à travers des études et des projets pilotes. Au titre des études figurent la Banque Mondiale (Keyser et al., 2015), l'UEMOA (2013), le NEPAD (Wanzala et al., 2013), la FAO (Druilhe et Barreiro-Hurlé J, 2012), etc. Quelques initiatives soutenant la politique régionale des engrais de la CEDEAO comprennent : le Programme Communautaire Décennal de Transformation de l'Agriculture pour la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle dans l'Espace UEMOA (PCDTASAN, 2016-2026) avec son projet d'«Amélioration de la gestion des intrants agricoles (pesticides,

³³ C'est la consommation en 2010, rapportée par Wanzala, M. et Groot, R. (2013). Cette valeur date de 1997/98. En 2011/2012, la FAO parlait de 9 kg/ha (UEMOA, 2013).

médicaments vétérinaires, semences et engrais)» et la “New Alliance for Food Security and Nutrition” avec son « Accord International sur les Investissements Responsables en Agriculture et dans les Systèmes Alimentaires ».

Dans l'étude conjointe IFPRI/IFDC (Bumb et al., 2011), de nouveaux éléments dits « options de politiques » avaient été suggérés pour mieux orienter la mise en œuvre des volets y afférents dans le PRIA et les PNIA à travers une lecture actualisée de la stratégie régionale de promotion des engrais ci-dessus décrite, notamment les aspects relatifs au développement du marché régional des engrais. Quelques-unes des mesures qui contribueront à dynamiser le commerce intracommunautaire des engrais sont : la suppression des approvisionnements directs d'engrais par les gouvernements, la suppression des barrières tarifaires et non tarifaires, l'amélioration des opérations portuaires, la suppression des goulots relatifs au transport, le développement des corridors de commerce efficaces, l'examen de la faisabilité d'une Société de Magasins Centraux Régionaux, la rationalisation des engrais (suppression des différenciations artificielles d'engrais et promotion de la production d'engrais de mélange ou granulés dans la région), le renforcement des systèmes réglementaires, l'amélioration de l'accès aux services financiers et commerciaux, le renforcement des capacités humaines et Institutionnelles, l'opérationnalisation du règlement de la CEDEAO sur les engrais dans tous les pays dans la perspective d'un marché commun des engrais.

Dans l'ensemble, les initiatives ci-dessus mentionnées devraient déboucher sur des modèles fiables et des cas probants de succès en matière de coopération entre quelques pays dans les domaines de l'approvisionnement en engrais (importation par les privés) et de l'organisation du marché de détail des engrais, par exemple dans les zones de projets régionaux d'intensification agricole mis en œuvre par la CEDEAO.

L'examen de la faisabilité d'une Société de Magasins Centraux Régionaux, la rationalisation des engrais (suppression des différenciations artificielles d'engrais et promotion de la production d'engrais de mélange ou granulés dans la région), le renforcement des systèmes réglementaires par l'opérationnalisation du règlement de la CEDEAO sur les engrais dans tous les pays et la mise en place d'un marché commun des engrais sont des mesures qui seront particulièrement bénéfiques au commerce intracommunautaire des engrais produits localement. Mais on devra user de discrimination positive envers la production locale destinée à l'usage des agriculteurs de la sous-région. En 2013, l'UEMOA a réalisé une étude dont le plan d'actions propose la création d'une Centrale Régionale d'Achat d'engrais pour les pays membres et le Tchad (UEMOA, 2013). Dans l'esprit d'une mise en œuvre rapide du programme régional d'investissement agricole (PRIA) nouvelle génération, la question de la Société de Magasins Centraux Régionaux ou de la Centrale Régionale d'Achat d'engrais, en lien avec le développement de la production d'engrais dans l'espace CEDEAO mérite d'être revisitée avec la plus grande attention. Il s'agit de sortir les Etats de la sous-région de l'émission des flux du commerce régional des engrais que constitue la réexportation d'engrais importés en provenance des pays tiers (hors espace CEDEAO).

6.1.3.3. Réglementations régionales spécifiques à la filière intrants

❖ Au niveau de la CEDEAO

Les règlements suivants régissent le commerce des intrants agricoles dans l'espace CECEAO :

- Règlement C/REG.13/12/12 du 2 décembre 2012, relatif au contrôle de qualité des engrais dans l'espace CEDEAO
- Règlement C/REG.3/05/2008 du 18 mai 2008, portant harmonisation des règles régissant l'homologation des pesticides dans l'espace CEDEAO
- Règlement C/REG.4/05/2008 du 18 mai 2008 portant harmonisation des règles régissant le contrôle de la qualité, la certification et la commercialisation des semences végétales et plants dans l'espace CEDEAO

Dans l'ensemble des deux communautés, on note cependant dans certains pays, qu'il y a parfois, par abus, une application aux engrais du règlement relatif à l'homologation des pesticides (réputés produits dangereux), au mépris de celui propre aux engrais qui plutôt dédramatise les engrais et met l'accent sur la fluidification de leur commerce. Loin d'être anodine, cette pratique irrégulière vise plutôt à évincer de la concurrence certains importateurs privés au profit d'autres qui, au moyen de la corruption, arraisonnent les structures publiques en charge de la formulation des règles et du contrôle de leur application. La pratique peut aussi provenir de l'ignorance des différences entre ces règlements.

❖ UEMOA

- Règlement n° 03/2009/CM/UEMOA du 27 mars 2009, portant harmonisation des règles régissant le contrôle de qualité, la certification et la commercialisation des semences végétales et plants dans l'UEMOA

Ce règlement n'est autre chose qu'une adoption par l'UEMOA du règlement C/REG.4/05/2008 du 18 mai 2008 de la CECEAO.

6.2. Filières intrants zoo-sanitaires / vétérinaires

6.2.1. Situation zoo sanitaire et commerce régional du bétail

La mobilité animale est un vecteur de propagation et de contagion des maladies, donc un risque pour la santé animale et humaine.

C'est ce qui explique les mesures de destruction du bétail ou de la volaille et la fermeture des frontières (Interdictions d'exporter ou d'importer) dès qu'une épidémie se déclare dans un pays de la région. Même si certains pays profitent développer des obstacles techniques au commerce (OTC).

Depuis les années 2010, la grippe aviaire sévit dans la sous-région. Aussi, l'exportation ou l'importation de la volaille est interdite par la quasi-totalité des pays.

En somme, une mauvaise situation sanitaire dans un (e) pays ou région plombe le commerce transfrontalier dans la région.

6.2.2. Législation, Instruments, Normes et Règlementation

Dans le contexte de la mondialisation, les mesures zoo sanitaires visant à faciliter le commerce international des animaux et des produits d'origine animale sans faire courir de risque à la santé publique et à la santé animale et sans imposer des restrictions commerciales injustifiées, sont d'une importance capitale. Fort de cela, l'Accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires (Accord SPS) incite les membres de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) à fonder leurs mesures

sanitaires sur les normes, lignes directrices et recommandations à vocation internationale lorsqu'elles existent.

L'OIE est l'organisation de référence pour l'OMC en matière de normes relatives à la santé animale et aux zoonoses. L'OIE publie deux codes (terrestres et aquatiques) et deux Manuels (terrestres et aquatiques) qui constituent des textes de référence pour les membres de l'OMC.

Le Code sanitaire pour les animaux terrestres et le Code sanitaire pour les animaux aquatiques visent à assurer la sécurité sanitaire des échanges commerciaux internationaux d'animaux terrestres et d'animaux aquatiques, ainsi que des produits qui en sont dérivés.

Le Manuel des tests de diagnostic et des vaccins pour les animaux terrestres et le Manuel des tests de diagnostic pour les animaux aquatiques fournissent une approche harmonisée pour le diagnostic des maladies en décrivant des techniques de diagnostic reconnues au niveau international.

L'OIE met à jour périodiquement ses normes internationales à mesure qu'apparaissent de nouvelles informations scientifiques, conformément aux procédures établies qui sont transparentes et démocratiques. La seule procédure d'adoption d'une norme passe par l'approbation de l'Assemblée mondiale des délégués se réunissant, chaque année, au mois de mai, à l'occasion de la Session générale de l'OIE.

Au niveau régional, la Directive 07/2006/CM/UEMA relative à la pharmacie vétérinaire et le Règlement 02 de l'UEMOA qui encadrent la santé animale, la pharmacie et la profession vétérinaire.

Au niveau des Etats, il y a les Codes portant santé animale et santé publique vétérinaire et les lois portant pharmacie et la profession vétérinaire plus ou moins transposés à la Directive et Règlement de l'UEMOA.

Pour le commerce du bétail, à l'exportation, c'est le Certificat Vétérinaire International qui est exigé. Au niveau national, c'est le laissé- passer ou certificat d'origine.

6.2.3. Marchés des médicaments et produits vétérinaires

Le marché des médicaments et produits vétérinaires est totalement privatisé. Il est régi par le Règlement 02/2006/CM/UEMOA du 25 mars 2006 portant procédures communautaires pour l'autorisation de mise sur le marché et la surveillance des médicaments vétérinaires et instituant un Comité Régional de Médicament Vétérinaire.

Le circuit de commercialisation des médicaments et produits vétérinaires est structuré ainsi qu'il suit : Les Importateurs grossistes importent les médicaments et produits vétérinaires, les revendent en gros à l'Etat et aux Privés qui les mettent à la disposition des demi-grossistes et détaillants. Mais le marché des médicaments et produits vétérinaires est victime de la fraude et des faux médicaments et produits vétérinaires. Dans la sous-région, c'est le Mali qui produit et exporte l'essentiel des vaccins pour le bétail.

La qualité des produits est difficile à apprécier car il y a des produits tout-venant notamment de l'Inde et de la Chine. Les produits d'origine Européenne ne sont pas beaucoup mais plus cher et plus efficace. En somme, la qualité des produits laisse à désirer, une situation aggravée par la fraude. Il faut, en principe, une autorisation de

mise en marche de l'UEMOA. Malgré tout, la fraude existe avec des produits moins chers mais la qualité est douteuse. Il y a souvent des frictions entre les gros importateurs et les services vétérinaires qui estiment que l'Etat ne sévit pas.

6.2.4. Contraintes, difficultés et insuffisances

Les contraintes et insuffisances en matière de santé animale se résument ainsi qu'il suit :

- Déficit en Ressources Humaines en quantité et en qualité ;
- Difficultés de transposition des lois nationales aux normes communautaires ;
- Insuffisances de moyens matériels et financiers ;
- Porosité des frontières, fraude, vente illicite et mise en marché de médicament/produits non autorisés ;
- Mauvaise qualité des produits et des prestations ;
- Lenteurs/ lourdeurs des procédures d'obtention de l'autorisation de mise en marché au niveau de l'UEMOA. Ce qui incite souvent les acteurs à la fraude ;
- Absence de supranationalité ou pouvoir contraignant au niveau de l'OIE ;
- Prévalence des maladies endémiques et épizootiques transfrontalières ;
- Difficultés de collaboration avec la Douanes et conflits de compétences avec le Laboratoire National de Santé Publique ;
- Absence de postes de quarantaine. Ce qui représente un risque élevé ;
- Difficulté d'accès physique et économique des médicaments et des vaccins.

6.2.5. Enjeux et défis

Dans le cadre de la globalisation, on s'expose et expose les autres (nous exposons le monde) à l'explosion des germes de maladies car les germes pathogènes se déplacent plus rapidement (1 jour) que la période d'incubation (4-5 jours) avec les voyages (Exemple Ebola en Afrique de l'Ouest). Les frontières sont poreuses. Il y a également le convoyage des animaux sur pieds et la transhumance.

Le deuxième enjeu et défis porte sur la disparition progressive des services vétérinaires (Insuffisances quantitative et qualitative de Ressources Humaines, matérielles et financières, faible maillage des Pays, ...).

Enfin, le troisième enjeu et défis a trait à l'application effective des recommandations des rapports PVS.

6.2.6. Perspectives, propositions et recommandations

- Appui à la modernisation de la législation vétérinaire ;
- Renforcement des capacités dans les huit points focaux dans les domaines clés de l'OIE ;
- Détection précoce des maladies ;
- Mise en œuvre des recommandations des missions PVS ;
- Utiliser effectivement les instruments et normes mis à la disposition des Etats et acteurs (Code, Manuel de diagnostic, Jumelage entre Laboratoires, etc.) ;
- Renforcement des capacités institutionnelles, humaines, techniques, financières et opérationnelles des services vétérinaires ;

- Transposition/Harmonisation des textes par rapport aux normes régionales et internationales ;
- Accélération des procédures d'obtention de l'autorisation de mise en marché (réduire les délais de délivrance de l'AMM de l'UEMOA) ;
- Lutte farouche contre la fraude et les faux médicaments et produits vétérinaires ;
- Prévention et contrôle efficace des maladies animales.

6.3. Filières des aliments du bétail

Parmi les contraintes au développement de la filière bétail viande au Sahel et en Afrique de l'Ouest, l'alimentation demeure un facteur primordial et permanent qui contribue au renchérissement des coûts de production et aux faibles performances du cheptel. C'est connu, l'utilisation du fourrage naturel et des résidus de récolte est une pratique courante et moins cher dans les systèmes de production. Mais de plus en plus, on assiste à une forte demande en sous-produits agroindustriels dans un objectif d'intensification des systèmes de production d'une part, et pour suppléer au déficit en résidus agricoles et fourrages naturel d'autre part.

La crise pastorale de 2009 au Sahel a permis de mettre en évidence l'importance de la problématique de l'aliment du bétail, en même temps qu'elle incite à améliorer la complémentarité et la synergie entre les dispositifs publics et les stratégies des pasteurs. Aussi, l'accès physique et économique à des aliments du bétail en quantité et en qualité est-il donc une priorité stratégique pour le développement de l'élevage au Sahel et en Afrique de l'Ouest.

Ainsi, face aux difficultés d'accès (physique et économique) à l'aliment bétail au Sahel et en Afrique de l'Ouest, le Réseau des Organisations d'Éleveurs et Pasteurs de l'Afrique « Billital Marobé » (RBM), avec l'appui de la CEDEAO, a commandité, en 2012, une étude sur les filières d'approvisionnement en aliments de bétail en Afrique de l'Ouest avec pour but l'élaboration d'une stratégie de mise en place de la réserve régionale. Par ailleurs, la FAO a réalisé, en 2014, une étude intitulée « Résidus agricoles et sous-produits agro-industriels en Afrique de l'ouest : Etat des lieux et perspectives pour l'élevage ».

Une exploitation de ces études est faite ici en ciblant spécifiquement les questions relatives au commerce sous-régional des aliments du bétail, et complétée par les entretiens dans les pays visités.

6.3.1. Problématique de l'alimentation du bétail au Sahel et en Afrique de l'Ouest

La vulnérabilité des pasteurs et éleveurs aux crises alimentaires s'est considérablement aggravée au cours des dernières années en raison d'une combinaison de plusieurs facteurs. Contrairement aux périodes de grandes sécheresses des années 1973 et 1984, ce ne sont plus seulement les aléas climatiques de grande envergure qui affectent leurs conditions d'existence. Il s'agit de la combinaison de différents types de facteurs dont :

- 1) *Des facteurs conjoncturels* : (i) le déficit fourrager selon les résultats de la campagne ; (ii) les crises politiques et les problèmes d'insécurité qui rendent l'accès à certaines zones d'accueil difficile voire impossible ; (iii) la dégradation des termes de l'échange entre les céréales et le bétail au détriment des pasteurs.
- 2) *Des facteurs structurels* notamment des mutations des systèmes agricoles et d'élevage, consécutives : (i) à l'appauvrissement progressif d'une frange importante des éleveurs confrontés à une érosion de leur capital productif,

l'incapacité de reconstituer leur cheptel à l'issue d'une crise et avant l'arrivée de la suivante ; (ii) à la densification de l'espace agricole et la réduction des aires de parcours dédiées aux pasteurs transhumants ; (iii) à la croissance démographique globale et agricole, et de l'extension des surfaces cultivées qui en découle (On estime qu'entre 1980 et 2005, la production végétale s'est accrue de 220 %, les surfaces mises en culture de 130 % et les rendements de 40 % seulement. Au cours cette période, 44 millions d'hectares supplémentaires ont été consacrés à la production agricole) ; (iv) au développement rapide de l'élevage dans les zones agricoles ; (v) à la compétition accrue sur l'ensemble des ressources, notamment sur le foncier et les matières premières utilisées dans la complémentation animale ; (vi) aux effets des variations et changements climatiques.

Pendant longtemps, les dispositifs nationaux et régionaux de prévention et de gestion des crises alimentaires, ainsi que les partenaires au développement n'ont pas suffisamment pris en compte la dimension et la spécificité pastorales des crises alimentaires. Si de nos jours, les choses ont évolué, les dispositifs d'information peinent encore à établir des diagnostics qui rendent compte de la situation des pasteurs et les outils de réponse restent peu appropriés (nature des réponses et modalités d'intervention). « *Trop tard et trop peu* » demeure la principale appréciation portée par les éleveurs sur les réponses aux crises.

Au cœur de cette difficulté d'ajustement à la spécificité des crises pastorales se situe le débat sur la résilience des ménages, et in fine la problématique de la complémentation de l'alimentation du bétail. Dans le milieu éleveurs, la meilleure façon de répondre à la pénurie de fourrage consiste à utiliser des instruments qui permettent de sauvegarder le capital de production : le cheptel. C'est ce dernier qui permet de dégager l'essentiel des ressources de ces ménages et de faciliter ainsi leur approvisionnement alimentaire par les mécanismes habituels du marché.

Mais la question de l'approvisionnement en aliments bétail, cruciale lors des années marquées par un déficit fourrager, devient un enjeu plus global, en lien avec la mutation des systèmes de production et d'élevage. Car, fournir au bétail une alimentation complémentaire des fourrages pâturés n'est pas seulement indispensable en cas de crise, c'est aussi une nécessité pour améliorer la productivité et favoriser une meilleure valorisation économique du cheptel (accroissement de la production laitière, meilleure alimentation des futurs reproducteurs, développement de la traction attelée, développement de l'embouche) et pour maîtriser l'ampleur des transhumances, dans un contexte de raréfaction des ressources et de conflits croissants entre les différents usagers.

De ce fait, renforcer la résilience des ménages de pasteurs et d'éleveurs implique de traiter simultanément la question des filières d'approvisionnement en aliments bétail et les instruments de réponse aux crises en cas de choc conjoncturel particulier. La cohérence entre les deux approches est essentielle pour garantir l'efficacité globale du dispositif de réponse aux crises et faciliter l'adaptation du secteur de l'élevage.

Dans ce contexte, l'approvisionnement en aliments bétail en particulier pour les différentes catégories d'éleveurs de ruminants devient une problématique centrale de la sécurisation et du développement durable de l'élevage. La bonne gestion des compléments alimentaires constitue un élément majeur de la réduction de la vulnérabilité des pasteurs et de gestion des crises.

6.3.2. Situation des résidus agricoles

Dans la recherche agricole, les « résidus agricoles » désignent les parties fibreuses des céréales, de la canne à sucre, des racines et tubercules, des fruits secs, etc. Ils

ont en commun le fait d'être constitués des parties des plantes non consommées par l'homme après les récoltes mais aussi d'avoir une faible valeur alimentaire pour les animaux et d'avoir très peu ou pas du tout de valeur alimentaire pour les monogastriques.

6.3.2.1. Disponibilités globales en résidus agricoles

Pour estimer la disponibilité en termes de quantités des résidus agricoles en Afrique de l'ouest, la FAO a utilisé des facteurs de conversion des grains en résidus. Pour les pays pour lesquels les facteurs de conversion sont déjà disponibles, ceux-ci ont été appliqués pour estimer les résidus agricoles disponibles. Pour ceux pour lesquels ils ne sont pas disponibles, les facteurs appliqués à l'Afrique en général ont été utilisés pour les autres pays (Kossila, 1988).

• Résidus de céréales

A l'instar des grains, on observe une augmentation des résidus de ces cultures sur la période 2006-2011. Ainsi, en 2010, la quantité de pailles de céréales a été estimée à près de 80 000 000 tonnes au total pour l'ensemble des pays de l'espace UEMOA. Le mil occupe près de 50% des résidus de céréales. Il est suivi du sorgho.

Sur le plan géographique, les pays sahéliens (Niger, Burkina Faso, Mali et Sénégal) détiennent 90% des résidus de céréales de l'espace UEMOA conformément à leurs niveaux de production de mil et de sorgho. Dans tous les pays, on note une tendance à l'augmentation de ces résidus sur les 10 dernières années à l'image de la production de grains.

• Fanés de légumineuses

Tout comme les résidus de céréales, la production de fanés de légumineuses est assurée essentiellement par les 4 pays sahéliens, en tête desquels le Sénégal grâce à l'arachide, et le Niger pour ce qui est du Niébé.

Ainsi, malgré des fluctuations de la production arachidière au Sénégal et de la production de niébé au Niger et au Burkina Faso, la production de fanés de légumineuses a plus que doublé au cours de la période 2006-2011.

• Racines et tubercules

Les principales racines et tubercules sont le manioc et l'igname dont les épluchures connaissent une utilisation en alimentation animale dans les pays subhumides. Les principaux pays producteurs dans l'espace UEMOA demeurent le Bénin et la Côte d'Ivoire. En 2010, leurs productions avoisinaient 6 000 000 de tonnes d'épluchures.

Dans l'ensemble, les résidus agricoles en progression dans la sous-région, affichent une quantité de plus de 95 000 000 de tonnes dans l'espace UEMOA en 2010.

6.3.2.2. Disponibilités par type d'animal

Pour évaluer la disponibilité par animal, les diverses espèces ont été converties en UBT avec les rapports suivants : camélidés : 1 ; bovins : 0,73 ; ovins et caprins : 0,16 ; et poules : 0,04.

Ainsi, au plan régional, on peut déduire que :

- les disponibilités en pailles par animal sont plus importantes que celles des fanés et encore plus que celles des épluchures ;
- une diminution de la quantité de résidus de céréales disponibles par animal est observée depuis 2010 et ce au profit des légumineuses, alors que les épluchures restent plutôt constantes bien que le coefficient de conversion en résidus des

légumineuses soit plus fiable avec 1,77 contre 5. Il faut donc lier cette tendance à l'augmentation plus importante de la production de légumineuses avec plus de 45% de fanes, alors que les pailles n'ont augmenté que de 26%. L'augmentation importante de la production arachidière n'est pas étrangère à cette situation ;

- la contribution des céréales aux disponibilités de résidus totaux par animal passe de 91 à 88% en 2009 alors que celle des légumineuses passe de 6 à 9%;
- la quantité de paille par animal a augmenté dans tous les pays subhumides (sauf la Guinée-Bissau), alors qu'elle a diminué dans la plupart des pays sahéliens. On peut expliquer cela par les effectifs et le taux de croissance annuel du cheptel nettement plus élevé dans les pays sahéliens ;
- dans les pays producteurs d'igname et de manioc, la quantité d'épluchures a augmenté.
- La paille de sorgho représente la plus grande quantité de résidus même si sa contribution au total des résidus considérés diminue, alors que la part des autres pailles stagne. En revanche, pour le maïs comme pour le riz, la quantité de pailles apportée par UBT a légèrement augmenté. En ce qui concerne les fanes leur apport par animal a augmenté pour l'arachide au plan régional, mais surtout au Sénégal et au Niger. L'apport du niébé est resté plutôt constant tant au plan régional que national.
- Enfin s'agissant des épluchures, l'augmentation de leur apport par animal est surtout remarquable dans les pays subhumides avec une relative constance au plan régional.

6.4. Tendances d'évolution des résidus agricoles dans la sous-région

L'étude de la FAO s'est largement inspirée du rapport de l'étude sur les Bassins de production et de consommation des cultures vivrières en Afrique de l'Ouest et du Centre (AFD, CIRAD, CILSS, FIDA, 2010) qui donne les productions possibles en 2025 et 2050, pour effectuer le calcul des tendances. Les résultats indiquent une amélioration possible des disponibilités pour ces périodes. Les coefficients de conversion de ces productions ont été appliqués pour estimer les disponibilités pour le cheptel par UBT.

6.4.1. Production et conservation

6.4.1.1. Production et conservation des pailles de céréales (sorgho, mil, maïs, riz)

Les pailles sont les tiges et les feuilles de céréales qui restent sur le champ après la récolte, sèchent sur pied et sont soit consommées directement au champ par les animaux, soit collectées et distribuées à l'auge. Concernant le mil, le maïs et le sorgho si la paille n'est pas laissée sur le champ, elle est collectée en début de saison sèche (octobre-novembre).

Selon les pratiques, elle est coupée immédiatement après la récolte des grains ou plus tard quand la plante est sèche. Dans les pays sahéliens il est courant de procéder au hachage des pailles avant le stockage. Dans tous les cas leur collecte laisse les chaumes qui constituent la souche de ces plantes que les animaux peuvent aussi consommer. Leur conservation, si elles sont destinées à l'alimentation du bétail, se fait au-dessus des toits sur les arbres, ou dans un coin du champ, sinon à même le sol.

Les pailles de riz sont obtenues après la coupe de l'épi ou de toute la plante pendant que celle-ci est encore verte et inondée. Ensuite la plante fauchée est séchée. Puis

les graines sont battues, selon la taille des fermes, sur une pierre ou par une batteuse libérant les tiges et les feuilles. Souvent, seule la panicule est d'abord fauchée. Dans ce cas, on recommande de couper rapidement le restant de la plante.

Le séchage de la paille de riz est un véritable problème dans les régions à pluviométrie élevée, d'autant plus que le séchage nécessite un étalage, donc du travail supplémentaire. L'aliment est souvent laissé au bord de la rizière à la disposition du bétail qui sert souvent au travail, ou à des animaux pour la production de lait ou de viande. Il peut arriver, notamment lors de grandes pénuries de fourrages, que la paille de riz soit stockée sur les branches d'arbres ou mise en meule pour être protégée ainsi des animaux.

6.4.1.2. Production et conservation des autres résidus agricoles

Il s'agit essentiellement des fanes d'arachide et de niébé dont la production est relativement importante, notamment en pays sahéliens. Les plantes sont arrachées deux à trois jours après les récoltes, mises en bottes d'environ un à deux kg puis sont mises à sécher à l'ombre. L'aliment est ensuite stocké selon les mêmes modalités que les pailles de céréales, sur un toit, un enclos, sur un arbre. Le tout est de le protéger des animaux en divagation ou des termites.

Contrairement aux pailles, les fanes de légumineuses sont presque entièrement destinées à l'alimentation des animaux domestiques et elles sont systématiquement collectées compte tenu de leur valeur marchande. Leur utilisation n'est pas affectée par toutes les contraintes liées à l'utilisation des pailles, mais, certaines subsistent, notamment les difficultés de transport cependant moins sérieuses en raison de la possibilité de conditionnement moins volumineux, les contraintes et risques liés au stockage et à la conservation et la saisonnalité de la disponibilité. Elles présentent cependant la caractéristique d'être plus chères.

Les épiluchures de manioc et d'igname sont issues du traitement domestique de ces tubercules en vue de leur utilisation pour l'alimentation humaine. Elles sont d'abord réduites puis séchées. Ce séchage est indispensable dans le cas du manioc pour débarrasser les épiluchures de l'acide cyanhydrique qui s'y concentre surtout chez le manioc amer. Les épiluchures d'igname proviennent du même traitement.

Dans les deux cas, le séchage se fait au soleil. Mais on peut aussi procéder à leur ensilage. En fait, le principal problème lié à l'utilisation des épiluchures est la teneur en acide cyanhydrique dans le manioc. Mais celui-ci est très fortement réduit avec le séchage. L'utilisation de ces sous-produits n'est pas pratiquée de façon rationnelle dans les élevages. Les contraintes sont relatives au temps de séchage dans les pays humides, au stockage, au temps de travail et au transport.

6.4.2. Commercialisation des résidus agricoles

Les pailles font rarement l'objet de commerce, notamment en zone subaride où elles sont laissées sur le champ à moins qu'on les destine à d'autres usages domestiques (combustible, construction, etc.). Ce sont surtout les fanes de niébé et d'arachide qui font l'objet d'un commerce notamment vers les centres urbains. Dans ce cas, les lieux de production ne sont guère situés à plus d'une vingtaine de km des villes. Le transport des champs vers les centres urbains se fait généralement à dos de chameaux, d'ânes, en charrettes ou à vélo.

Il y a très peu d'intermédiaires. Il peut s'agir de producteurs qui acheminent eux-mêmes les résidus vers la ville, ou de résidents en ville qui vont les chercher dans les campagnes, utilisant les services de charretiers ou de chameliers et les revendent au détail aux bords des routes.

Les prix varient en fonction de la période en augmentant au fur et à mesure que l'on s'éloigne de la saison sèche et ils diminuent dès les premières pluies. Ils varient de 250 à 500 FCFA/ kg en moyenne. Les prix peuvent connaître des envolées lorsque que des événements comme la tabaski s'annoncent au cours de la saison sèche.

Les résidus de racines et tubercules ne font pas l'objet d'un commerce important. Ils sont vendus par les femmes par petits tas et dans des paniers pour 250 à 300 FCFA/kg. Les quantités commercialisées sont faibles car très souvent ces résidus sont réservés à l'usage domestique, c'est-à-dire fournis aux animaux de la cour familiale. Toutefois à la périphérie de certains centres urbains comme Cotonou ou Lomé, des producteurs de porcs s'approvisionnent chez des femmes qui procèdent à la transformation des racines et tubercules.

6.4.3. Contraintes

6.4.3.1. Difficultés de collecte, de stockage/conservation et de transport

La collecte, le stockage/conservation et le transport constituent d'importantes contraintes à une large utilisation des pailles. Il n'est en effet pas aisé et certainement pas rentable de transporter de grandes quantités sur de grandes distances et de façon rapide, du moins telles qu'elles sont obtenues. Cela justifie leur large utilisation locale sur les lieux de production. Des travaux conduits en zone subhumide du Nigéria résumant les principaux problèmes rencontrés par les producteurs dans la collecte des résidus agricoles.

Tableau 21 : Problèmes de la collecte des résidus agricoles au Nigéria

Problèmes	Importance relative (%)
Encombrement des équipements de collecte	13,5
Coût élevé du transport	12,5
Etat des routes	13
Insuffisance des moyens de stockage et de conservation	8
Incendies	6
Infestation par des termites	9
Prix élevés	8
Climat défavorable	5,5

Source : Onyeonagu et Njoku, 2010.

6.4.3.2. Contraintes foncières

L'accès aux résidus agricoles est fortement lié à la propriété des terres. Les conflits entre agriculteurs et éleveurs, dans un même pays ou entre les pays est une illustration parfaite de l'importance de ce facteur. Dans les zones semi-arides où la densité de la population est plutôt faible, les résidus agricoles connaissent une utilisation commune gratuite pour les propriétaires d'animaux. Mais au fur et à mesure que l'on observe une pression démographique croissante, comme c'est le cas dans les zones subhumides et humides, l'utilisation des résidus agricoles se fait sur une base contractuelle entre éleveurs et agriculteurs.

6.4.3.3. Disponibilité saisonnière

La production des résidus agricoles est fonction des résultats de la campagne agricole pour certaines cultures. En général en zone semi-aride, les semis ont lieu en mai-juin et les récoltes se font de septembre à octobre. La disponibilité des pailles est maximale en décembre-janvier et elles se raréfient en avril. Mais dans certaines zones comme en zone semi-aride du Niger, la récolte du mil précoce se faisant au mois d'août, cette céréale est vite remplacée par le sorgho tardif ce qui rend indisponible la paille de mil si elle n'est pas collectée. Dans les zones subhumides, et humides où les producteurs ont plus de flexibilité pour semer, les pailles peuvent être disponibles toute l'année. La disponibilité des pailles de riz dépend des zones agroécologiques, mais aussi selon que le riz est pluvial ou irrigué.

6.5. Situation des sous-produits agro-industriels

Les sous-produits dont il est question sont ceux issus de l'industrie textile (les graines de coton) et l'industrie agro-alimentaire (les tourteaux, les sons et les drèches). Le contexte industriel des sous-produits agro-industriels au Sahel et en Afrique de l'Ouest est marqué par quatre éléments ou faits majeurs : (i) Une industrie agro-alimentaire à haut potentiel mais dont les performances sont mitigées ; (ii) Une industrie des oléagineux très diversifiée en termes de capacités et d'intervenants ; (iii) Des rizeries et des meuneries artisanales ou semi-modernes dominantes ; (iv) Une industrie textile en difficulté.

L'intérêt pour le secteur de l'élevage réside dans la graine de coton qui n'est ni triturée ni destinée à la semence, en l'occurrence la graine de coton récoltée sur les champs et dont on a retiré la fibre. Des usines d'égrenage relativement modernes et dont les capacités de production ne sont pas négligeables produisent de la graine de coton. Bien que la filière soit diversifiée selon les pays, la fourniture de matières premières demeure insuffisante. En 1980 on dénombrait 41 unités industrielles dans l'espace UEMOA. Elles ne sont plus qu'une vingtaine, la plupart ayant fermé. Une relative disparité existe entre les capacités des usines qui n'atteignent jamais 90% de leur capacité d'égrenage.

6.5.1. Disponibilités en sous-produits agro-industriels

6.5.1.1. Sous-produits du coton

Pour la sous-région, la disponibilité en graines de coton est passée de 2 millions de tonnes en 2005 à 1.134 tonne en 2009. Le Burkina Faso, le Mali, le Bénin et la Côte d'Ivoire sont les leaders de la production cotonnière dans la sous-région avec plus de 85% des quantités annuelles sont produites.

Les graines de coton sont les plus utilisées mais on note une chute de sa production en rapport direct avec celle du coton en Afrique de l'Ouest.

Les tourteaux sont les résidus solides obtenus après extraction de l'huile des graines ou des fruits oléagineux. Ce sont les co-produits de la trituration, c'est-à-dire l'industrie de fabrication de l'huile. La disponibilité en tourteaux suit globalement la même évolution que celle des graines de coton. Les pays leaders sont les mêmes mais avec une nette domination du Burkina Faso qui détient entre 37 et 50% de la disponibilité.

Néanmoins, les données sont à utiliser avec prudence pour diverses raisons dont la non maîtrise des productions des unités d'égrenage traditionnelles de même que des unités de trituration des graines du même type et les rendements très variables en huile, donc en tourteaux. En effet, alors que les rendements des usines modernes sont de 16 à 20%, ils ne sont que de 8 à 10% dans les huileries traditionnelles.

6.5.1.2. Tourteau de soja

La production du soja est récente et encore marginale même si elle est de plus en plus croissante au Sahel et en Afrique de l'Ouest. Il semble que les producteurs de coton s'orientent vers cette production qui accroît leur autonomie dans leurs transactions commerciales, contrairement à celle du coton. C'est ce que suggère l'évolution des productions au Burkina et au Bénin où elles ont brutalement augmenté, comme une réponse (ou une conséquence) à la chute de la production du coton.

6.5.1.3. Tourteaux d'arachide

Le Sénégal est le principal pays producteur d'arachide suivi du Niger. Le Niger, autrefois le plus grand producteur de cette culture, ne produise qu'à peine 250 000 tonnes contre plus d'un million de tonnes au Sénégal.

En effet, une brusque reprise de la production arachidière au Sénégal a permis aux pays membres de l'UEMOA de produire près de 2 500 000 tonnes de tourteau d'arachide en 2009.

Au Burkina Faso, au Mali et au Niger, la production d'huile se fait de façon artisanale ou semi-artisanale, de telle sorte que le sous-produit est essentiellement commercialisé sous forme de pâte d'arachide destinée à la consommation humaine. Il y a donc peu de tradition de fourniture de ces sous-produits aux animaux dans ces pays.

6.5.1.4. Sons des céréales locales

Les statistiques de productions de sons des céréales locales sont très difficiles à obtenir en raison du rôle important que jouent des unités artisanales dans leur transformation et dont le nombre et la capacité sont autant difficiles à maîtriser.

De plus, il n'a pas été possible d'obtenir ces données au niveau des rizeries et des meuneries. Par conséquent, l'estimation de la quantité de ces sons a été faite à partir de facteurs de conversion des quantités de grains fournies (Kossila, 1988).

Il n'est pas surprenant que le sorgho et le mil fournissent les plus grosses quantités de sons : entre 1 300 000 et 1 800 000 tonnes pour le premier et entre 1 500 000 et 1 800 000 tonnes pour le second, avec des évolutions qui suivent évidemment celles de la production des grains.

Il reste entendu que la classification par pays reste la même que pour les grains et que les pays sahéliens restent les plus grands producteurs de sons de ces céréales.

Concernant la production de son de blé, face aux difficultés d'obtenir des chiffres fiables et complets et puisque la presque totalité du blé transformé provient de l'importation (la production sous-régionale étant très négligeable), son estimation a été faite à partir des quantités de blé importées auxquelles un coefficient de 0,35% a été affecté sur la base de la littérature.

On y observe que le Sénégal et la Côte d'Ivoire produisent entre 75 et 80% du son de blé de l'Espace UEMOA et que cette production a une tendance haussière. Le Burkina Faso et le Niger sont les plus faibles producteurs. Les disponibilités par UBT varient de 5 à 7 kg/UBT/ par an selon l'importance de la production dans les pays.

6.5.1.5. Mélasse

La production de mélasse a été estimée à partir de celle de la canne à sucre, sachant que lors de la transformation la première représente 3% de la seconde. L'espace UEMOA produit environ 100 000 tonne de mélasse par an et cette production a tendance à stagner. La Côte d'Ivoire produit environ 45% de la mélasse d'Afrique de

l'Ouest et le Sénégal le quart. Le Mali et le Burkina Faso se partagent à peu près également l'autre quart.

Les disponibilités par UBT sont insignifiantes : de l'ordre de 0,5 kg/UBT par an dans les pays faiblement producteurs à 25–30 kg/an/UBT dans les pays comme la Côte d'Ivoire et le Sénégal.

6.5.2. Exportations de sous-produits agro-industriels

6.5.2.1. Graines de coton

Globalement, on assiste à une tendance à la diminution des exportations de graines de coton dans la sous-région. Deux raisons peuvent être considérées : la chute de la production de coton et l'interdiction des pays d'exporter des sous-produits agricoles.

La Côte d'Ivoire ne semble pas être soumise à cette interdiction car elle détient le record d'exportations et les quantités ont tendance à augmenter. Le second exportateur est le Burkina Faso dont les quantités exportées semblent tout de même irrégulières.

6.5.2.2. Tourteaux

Entre 2005 et 2009, les quantités de tourteaux de coton exportées hors de l'espace UEMOA ont varié entre 76 600 tonnes et 21 400 tonnes (FAO, 2014). On note donc une nette diminution probablement liée à une diminution de la production de coton dans la zone. Il faut dire aussi que les pays exportateurs (Bénin, Burkina Faso, Mali) prennent régulièrement des arrêtés ministériels pour interdire la sortie de ce sous-produit afin de couvrir leurs propres besoins.

Au cours de cette période, le Bénin s'est montré le plus grand exportateur avec une part variant entre 60 et 85% des exportations par an dont plus de 20% hors zone UEMOA. Les autres pays exportent très peu vers des pays non membres de l'UEMOA.

En ce qui concerne les exportations intracommunautaires, le Sénégal est le plus important exportateur car 10 à 18% de sa production sont destinés à des pays de l'UEMOA. Il est suivi de la Côte d'Ivoire.

D'une façon générale, il importe de noter que :

- le tourteau de coton est le plus vendu en quantité ;
- les exportations extra et intracommunautaires sont relativement faibles;
- les pays semblent utiliser la plus grande partie de leurs tourteaux de coton localement ;
- le Bénin est le pays qui exporte le plus vers les zones hors UEMOA ;
- les exportations extracommunautaires sont de loin plus importantes que celles intracommunautaires ;
- le Sénégal est le plus grand exportateur intracommunautaire.

En ce qui concerne le tourteau d'arachide, seul le Sénégal exporte régulièrement 1 à 10% de sa production, en général, hors espace UEMOA. Comme pour le coton, les exportations de tourteaux par les pays producteurs sont relativement faibles et orientées vers la zone hors UEMOA.

Quant au tourteau de soja, au cours de la période 2005-2009, selon la FAO, seul le Bénin a effectué des exportations hors UEMOA de façon régulière soit entre 92 et 96% des exportations totales de la sous-région. Le Togo en 2005 et 2006 a exporté entre 190 et 230 tonnes, soit entre 3 et 6% des exportations totales.

En général, pour tous les tourteaux considérés, les pays consomment l'essentiel de leurs productions. En outre, les exportations hors UEMOA sont plus importantes que celles intracommunautaires.

Le prix des différents tourteaux a très nettement augmenté entre 2005 et 2009 à l'exportation hors UEMOA car multiplié par plus de 4 pour le coton, presque par 1,5 pour le soja et par presque 2 pour l'arachide.

A l'exportation intracommunautaire, le prix du tourteau de coton a plus que doublé mais le tourteau le plus cher est celui de soja, suivi de celui du coton.

6.5.2.3. Sons

Les sons les plus exportés dans l'espace UEMOA, entre 2005 et 2009, selon la FAO, sont respectivement le blé, le riz et le maïs soit en moyenne 34 000 tonnes, 232 tonnes et 8 tonnes par an. Alors que le son de riz et celui du maïs ne sont pratiquement exportés qu'à l'intérieur de la zone UEMOA, celui du blé est plutôt exporté hors de la zone UEMOA.

La part des exportations hors de la zone UEMOA de son de blé représente 55 à 93% des exportations totales de ce sous-produit. Ces exportations totales ont varié entre 26 000 et 61 000 tonne entre 2005 et 2009 selon la FAO.

Or la production annuelle au cours de cette période se situe entre 10 000 et 16 000 tonne représentant entre 25 et 57% des exportations totales annuelles. Il en découle que le son de blé produit n'est pas obtenu uniquement des productions régionales de blé, mais surtout de la transformation du blé importé par les meuneries. Cela est d'autant plus perceptible qu'on constate que le plus grand exportateur, la Côte d'Ivoire, n'a jamais produit de blé.

Et pour tous les pays exportateurs, les quantités exportées sont nettement supérieures aux productions calculées à partir des productions de blé. On peut aussi noter qu'un pays producteur comme le Mali n'a exporté du son de blé qu'une seule fois en faibles quantités en zone UEMOA.

Des exportations de sons on retiendra donc que :

- les sons de riz et de maïs sont très peu concernées et de très faibles quantités sont exportées à l'intérieur de l'espace UEMOA par le Niger et le Sénégal ;
- le commerce intra et extracommunautaire des sons de riz et de maïs est insignifiant alors que celui du son de blé est relativement important ;
- les exportations extracommunautaires comme pour les tourteaux sont de loin les plus importantes ;
- les exportations dépassent largement les productions nationales du sous-produit ; la seule explication possible est que très probablement il y a des importations non contrôlées dans certains pays qui le réexportent ;
- le plus grand exportateur, est la Côte d'Ivoire qui ne produit pas de blé mais qui transforme des quantités importantes de blé importé.

Les prix des différents sons varient beaucoup et dans de larges proportions sans qu'on y trouve une véritable explication. Tout d'abord, les prix à l'exportation extracommunautaire sont largement en deçà des prix pratiqués pour la zone intracommunautaire. Ainsi en 2009, le prix du son de blé qui n'est que de 38 000 FCFA/tonne pour l'extérieur est de 76 000 FCFA/tonne (soit le double) pour les pays membres de l'UEMOA (FAO, 2014).

6.5.3. Importations de sous-produits agro-industriels

6.5.3.1. Graines de coton

Les importations extrarégionales paraissent très faibles en termes de quantités. Cependant, on peut noter que certaines années elles constituent la plus grande part des importations totales notamment pour les pays enclavés. Les prix à l'importation intracommunautaire sont bien évidemment nettement inférieurs à ceux pratiqués pour l'importation extracommunautaire.

Cependant, on observe au cours de ces dernières années une flambée des prix à l'importation extracommunautaire. Ils sont quelques fois multipliés par 3 ou 4.

6.5.3.2. Autres sous-produits

Sur l'ensemble des sous-produits, le tourteau de coton paraît celui qui fait le plus l'objet d'importations intracommunautaires (entre 28 et 65% des importations en sous-produits agro-industriels selon les années), suivi de loin par le tourteau de soja (FAO, 2014).

Pour les mêmes sous-produits, les importations extracommunautaires sont dominées par le son de blé (47 à 90% en fonction des années) loin devant le tourteau de soja.

Par rapport aux importations totales, la part des importations intracommunautaires connaît une certaine variation sauf pour le tourteau de coton pour lequel les importations intracommunautaires prédominent largement (95 à 100% des importations totales).

Pour le son de riz et de maïs, on observe entre 2005 et 2009 une tendance à la diminution de la part des importations intracommunautaires dans les importations totales et ce respectivement de pratiquement 100% à 13,5% et de 83% à 49%. Il en est de même pour le tourteau de soja de 72% en 2005 à 4% en 2009. Pour le tourteau d'arachide, une augmentation des importations intracommunautaires est observée de 5% en 2005 à 94% en 2008 (FAO, 2014).

On peut néanmoins noter que si l'espace UEMOA semble « s'autosuffire » en tourteau de coton c'est surtout en son de blé qu'il est fortement dépendant d'autres pays.

Pour le son de blé, le Sénégal est le plus grand acheteur hors de la zone UEMOA. En fait, il s'agit du blé importé et transformé.

Le tourteau de coton est principalement importé par le Burkina Faso et le Niger alors qu'en ce qui concerne le tourteau de soja ce sont la Côte d'Ivoire et le Sénégal qui se partagent les importations extracommunautaires.

6.5.4. Disponibilités au niveau national

6.5.4.1. Graines de coton

Pour obtenir les quantités disponibles au plan national pour l'alimentation des animaux, il faut déduire des productions nationales les exportations totales par pays. Mais cette disponibilité n'est qu'apparente, car elle contient les semences, mais également les graines triturées pour l'obtention du tourteau. Les quantités sont relativement importantes dans la quasi-totalité des pays producteurs.

6.5.4.2. Tourteaux

Pour l'ensemble des tourteaux, si les exportations sont une réalité, il faut dire aussi que les quantités disponibles sont probablement insuffisantes face à un élevage en pleine croissance dans la sous-région. A cette insuffisance quantitative, se greève les prix élevés.

6.5.4.3. Sons

En ce qui concerne les sons, seul le son de blé et le son de maïs (en quantités très marginales), font l'objet de commerce régional. Le son de blé est essentiellement produit par le Sénégal et la Côte d'Ivoire.

6.5.4.4. Mélasse

La mélasse fait très peu l'objet de commerce même au plan national. En effet, elle est le plus souvent utilisée comme source d'énergie par les usines ou comme « bitume » sur les routes empruntées par les camions de ces usines.

6.6. Circuits de commercialisation

6.6.1. Circuits nationaux

La graine de coton appartient à l'usine d'égrenage et non au producteur. Celle-ci, selon les pays et selon les usines la vend directement à des grossistes ou aux éleveurs ou à l'Etat qui les rétrocède aux éleveurs, bien souvent à des prix subventionnés.

Au Sénégal, les graines de coton sont généralement cédées, en gros, aux organisations d'éleveurs par la SODEFITEX, celles-ci se chargeant de la distribution à leurs membres.

Au Burkina Faso, la graine, pour les besoins nationaux est vendue à des grossistes qui la cèdent à des semi-grossistes qui la vendent aux détaillants. Les semi-grossistes dans ce cas peuvent être des coopératives d'éleveurs.

Au Mali, le premier grossiste peut être l'Etat qui rétrocède la graine aux organisations d'éleveurs, mais il peut arriver que les premiers grossistes, soient également les organisations d'éleveurs.

Au Niger, généralement, l'Etat achète sur le marché régional et rétrocède aux organisations d'éleveurs.

En ce qui concerne le tourteau de coton, il y a, généralement, dans tous les pays producteurs, deux filières :

- Vente directe en gros à des commerçants, qui dans certains pays sont également les acheteurs en gros de l'huile (comme au Burkina Faso); ceux-ci revendent soit en détail soit en demi-gros, généralement à des éleveurs en zone périurbaine ;
- Vente directe aux usines d'aliments du bétail.

Le tourteau d'arachide est lui, préférentiellement, vendu en gros à des usines d'aliments du bétail.

Pour l'ensemble de ces produits, la vente en détail est très rare. En effet, souvent, en raison des prix élevés, les utilisateurs en bout de chaîne sont des producteurs en zone urbaine ou périurbaine qui pratiquent un élevage à visée commerciale relativement important et qui s'approvisionnent avec des quantités également, relativement importantes. Ainsi, les petits producteurs/ éleveurs n'ont pas accès à ces aliments qui paraissent comme du luxe.

D'une façon générale, les différents acteurs (services d'élevage, producteurs et même industriels) estiment que le circuit n'est pas transparent, ce qui contribuerait à augmenter le prix des produits.

6.6.2. Circuits régionaux

Les circuits régionaux sont encore plus mal connus. Généralement les graines de coton sont vendues en gros dans la sous-région Afrique de l'Ouest. Mais elles peuvent être vendues directement par l'usine à des structures hors du pays.

6.7. Contraintes à l'utilisation des sous-produits agro-industriels

6.7.1. Contraintes techniques

Les technologies bien connues pour améliorer leur valeur nutritive des résidus agricoles ne constituent toujours pas une pratique répandue au Sahel et en Afrique de l'Ouest. En plus de cette non maîtrise des techniques de valorisation et des difficultés de transfert des technologies existantes, il faut déplorer la non maîtrise des disponibilités.

Pour les sous-produits du coton, la principale contrainte technique avec la graine de coton est le gossypol. Ce pigment polyphénolique est présent dans l'amande et le tégument de la graine. En fonction des variétés la teneur en gossypol de la graine peut atteindre de 4 500 à 10 000 ppm. Le gossypol se trouve libre dans la graine et cette forme libre est nocive pour la plupart des espèces animales, et particulièrement chez les monogastriques et les pré-ruminants chez lesquels les seuils de tolérance sont fixés entre 50 et 100 ppm pour les poules et les porcs. On a longtemps pensé que les ruminants toléraient le gossypol en raison des possibilités ruminales qu'ils ont de fixer cette substance sur des protéines solubles lui conférant ainsi une innocuité.

Mais il existe une possibilité de saturation de cette forme de détoxification, notamment si les protéines solubles ne sont pas en teneurs suffisantes. Il est recommandé de ne pas dépasser 30% de graines de coton dans la ration.

Les contraintes liées au problème du gossypol ont amené la recherche à mettre au point des variétés « glandless » sans gossypol.

Outre le problème du gossypol, les tourteaux de coton en particulier peuvent être contaminés selon les modes de conservation, par des toxines, notamment des mycotoxines dont les plus courants sont les aflatoxines produites par *Aspergillus flavus*. Les plus dangereuses parmi les mycotoxines figurent l'ochratoxine, la palutine, la citrinine, le tricothécène et la zéaralone même si elles sont moins fréquentes.

L'origine tellurique de la graine d'arachide prédispose plus facilement et plus fréquemment la contamination de cet aliment par les aflatoxines. La teneur maximale autorisée dans cet aliment est de 20 microgrammes par kg.

Un des principaux problèmes avec les sons est leur relative faible teneur en Azote, même si selon les procédés certaines protéines peuvent s'y retrouver notamment dans celui du blé et du riz. Un autre problème est le risque de moisissure et donc de contamination fongique au cours de leur conservation.

Enfin leur forme poudreuse est source de gaspillage par les animaux et c'est pourquoi ils sont souvent mis sous forme de granulés, pour la volaille en particulier.

6.7.2. Contraintes économiques

Selon les rations enseignées, en appliquant la disponibilité théorique en SPAI aux effectifs estimés de bovins dans la région, on s'aperçoit que les disponibilités sont relativement faibles dans l'ensemble. Or, ce ne sont pas les seules espèces auxquelles ces sous-produits sont destinés. Il y a donc un choix de distribution à envisager selon : le type d'élevage, la zone d'élevage, ... Il apparaît plus simple d'envisager la distribution de ces sous-produits dans les zones proches des zones de

consommation des produits animaux, dans les élevages intensifs, sur les espèces et les races les plus performantes.

On s'aperçoit également qu'outre la variabilité interannuelle, il y a une grande variabilité des quantités disponibles qui tient d'une part aux capacités de production de la matière première par pays, mais aussi à l'importance du cheptel.

D'autre part, certaines unités de production d'aliment bétail sont sous exploitées, de sorte que les besoins sont couverts grâce aux importations à partir des pays voisins.

On assiste, aussi, de plus en plus à la monétisation des résidus de récolte et du fourrage naturel, auquel s'ajoute la hausse continue des prix d'aliment de bétail (Terpend et Saley, 2005).

Au marché de gros ruminants de Dakar, le prix de la botte du fourrage naturel qui coûtait entre 500 f et 1 000 f en 2005 coûte en 2018, entre 3 000 f et 4 000 f.

Par ailleurs, l'offre sur le marché s'est également amenuisée alors que la demande est non seulement réelle, mais croissante. Une telle situation a réduit considérablement l'accès des éleveurs aux aliments industriels et détermine la tension qui prévaut dans le secteur.

La demande en SPAI est toujours supérieure à l'offre et son suit toujours une tendance haussière. Le marché/demande des SPAI est en pleine expansion.

Les prix constituent aussi des contraintes à l'utilisation de ces aliments. Pour le producteur moyen, les sous-produits agro-industriels sont hors de prix. Ce qui explique que dans la plupart des pays sahéliens notamment, l'Etat subventionne souvent à hauteur de 20% à 50%.

Le prix des aliments de bétail a fortement progressé depuis 2005. Les causes de la hausse progressive des prix des aliments de bétail sont multiples mais fortement liées au changement climatique et à la faiblesse structurelle des disponibilités face à l'accroissement exponentiel des besoins. Les actions spéculatives des commerçants d'aliments bétail et le manque d'organisation des acteurs dans la filière sont également à prendre en considération.

L'étude des prix a aussi montré de grandes variations selon les pays et selon les années. Le sac de 40 kg de SPAI coûte entre 7 000 et 11 000 F selon les périodes de l'année, les pays et les localités.

D'ailleurs dans un même pays, dans une même région, le prix de vente locale du tourteau varie d'un tritrateur à l'autre. Ainsi au Burkina Faso, sur une vingtaine de tritrateurs enquêtés par Baffes (2010), le prix de la graine de coton en 2009 a varié de 75 000 FCFA à 92 000 FCFA/tonne et, celui du tourteau de 60 000 FCFA à 111 000 FCFA/tonne.

Outre ces questions liées à la fixation du prix de la graine de coton, il faut ajouter le problème de transport qui pénalise un pays enclavé non producteur comme le Niger.

Enfin, pour un pays producteur comme le Bénin, il est certainement plus facile d'exporter ses sous-produits par bateau et en vrac, sans conditionnement particulier et en plus grandes quantités que de les acheminer vers le Niger.

6.7.3. Contraintes juridiques

Les textes juridiques relatifs au secteur de l'élevage en Afrique de l'Ouest sont essentiellement les lois cadres sur le secteur. Ces lois portent généralement sur le foncier, la gestion des parcours (qui concernent donc indirectement, mais

certainement les résidus agricoles), l'administration ainsi que la commercialisation des produits animaux.

Il existe également des textes spécifiquement consacrés aux médicaments vétérinaires notamment en ce qui concerne leur introduction et leur commercialisation dans l'espace UEMOA.

En revanche, il n'y a aucun texte juridique qui réglemente, la commercialisation et l'utilisation des aliments destinés au bétail, mis à part les arrêtés ministériels qui régulièrement interdisent l'exportation de certains sous-produits agroindustriels, sauf au Niger où les conditions de création d'entreprises de fabrication d'aliments et la fabrication de ces aliments font l'objet d'un article dans la loi cadre.

6.8. Bilan fourrager

6.8.1. L'utilisation des aliments complémentaires dans les différents systèmes d'élevage

Les pratiques de complémentation dans les systèmes d'élevage bovin varient selon le système.

Dans les systèmes pastoraux et agropastoraux, en année « normale », la complémentation reste généralement faible. Elle est pratiquée en faveur des animaux productifs (noyau laitier et animaux d'embouche) entre les mois de janvier et juin, lorsque les pâturages sont improductifs, ou que leur valeur nutritive est très faible en raison de la lignification des fourrages herbacés. En année de crise sévère, elle est pratiquée sur le « noyau reproducteur », alors que les pasteurs décapitalisent pour réduire les besoins et valoriser les animaux avant qu'ils ne perdent trop de valeur (amaigrissement, maladies).

Dans les systèmes sédentaires et les élevages modernes, la pratique de la complémentation est plus répandue. Dans les systèmes les plus intensifs, les aliments concentrés constituent l'apport majeur et couvrent la quasi-totalité des besoins énergétiques et protéiques, alors que les fourrages sont cantonnés à la fourniture de la cellulose indispensable aux ruminants.

En années de crise, les besoins de complémentation sont évidemment plus importants, mais les possibilités sont très fortement liées à la situation du marché de l'aliment du bétail (disponibilités et prix) et aux programmes d'urgence qui sont mis en œuvre dans le cadre des plans de réponse nationaux ou des interventions des partenaires internationaux.

La complémentation est un élément clé de la résilience des éleveurs et pasteurs. Face à une crise pastorale, trois stratégies concourent à renforcer la résilience des systèmes d'élevage et la préservation des moyens d'existence des pasteurs : (i) La réduction précoce de la taille du troupeau, pour concentrer les ressources réduites sur un nombre limité d'animaux « stratégiques » pour les revenus, la sauvegarde du cheptel et sa production à venir ; (ii) La mobilité de tout ou partie du troupeau ; (iii) La complémentation du cheptel, plus ou moins ciblée selon le statut de l'animal au sein du troupeau. La complémentation vise à réduire les pertes de poids et les pertes d'animaux, et permet de limiter la diminution des actifs de l'éleveur qui affecte simultanément ses conditions de vie et sa capacité à affronter les crises à venir.

6.8.2. Bilan fourrager régional

Les pâturages naturels autrefois extrêmement abondants ont toujours constitué et constituent encore la base essentielle de l'alimentation du cheptel au point de faire

croire à un « élevage de cueillette ». La production fourragère totale disponible est la sommation des quantités estimées des pâturages naturels, des résidus agricoles et des productions des enclaves.

En effet, il existe un lien entre le système d'élevage pratiqué et le mode alimentaire ou le système d'alimentation.

Aussi, parmi les nombreuses et diverses contraintes au développement de la filière bétail viande figure la question importante de l'alimentation du bétail. L'alimentation du bétail constitue donc un défi technique et économique majeur pour l'élevage ouest-africain puisque le poste alimentaire absorbe plus de 50 pour cent des coûts de production.

Ainsi, le Bilan fourrager, c'est-à-dire la différence entre la production fourragère totale et les besoins alimentaires du cheptel national, fait ressortir une situation de la biomasse et des résidus agricoles généralement déficitaires car fonction de la pluviométrie, des résultats de la campagne agricole ou hivernale et des besoins.

D'une façon générale, les conditions de croissance et de développement du fourrage naturel deviennent de plus en plus défavorables à cause :

- des mauvaises conditions d'installation de la végétation ;
- des pauses pluviométriques importantes enregistrées pendant les différentes phases de croissance et de développement du pâturage ;
- des différentes attaques ;
- de l'arrêt brusque des pluies.

Le bilan fourrager établi par le Centre Régional AGRHYMET à la fin de la campagne hivernal 2017, indique une production fourragère inférieure à celles de l'année dernière et à la moyenne des 5 dernières années.

Les conséquences prévisibles sont :

- Un départ précoce et massif des animaux transhumants vers les régions plus propices;
- Une augmentation de la pression (surexploitation) sur les zones de transits et d'accueil;
- Un épuisement précoce des stocks locaux de biomasses résiduelles, par les animaux sédentaires, avec comme conséquences une perte de poids du cheptel et des mortalités importantes ;
- Un retard de la remontée des animaux transhumants vers le Nord ;
- Une accentuation des conflits agriculteurs/ éleveurs.

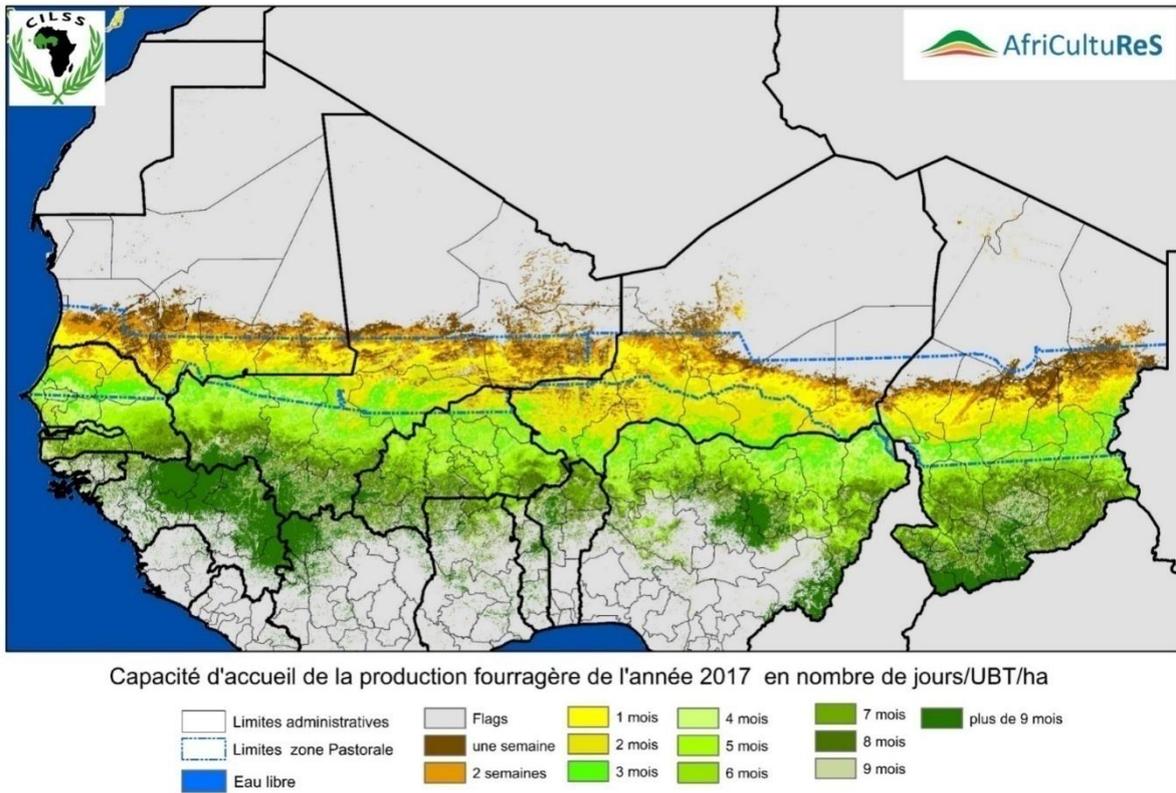


Figure 14: Capacité d'accueil de la production fourragère de l'année 2017 en nombre de jours/UBT/ha

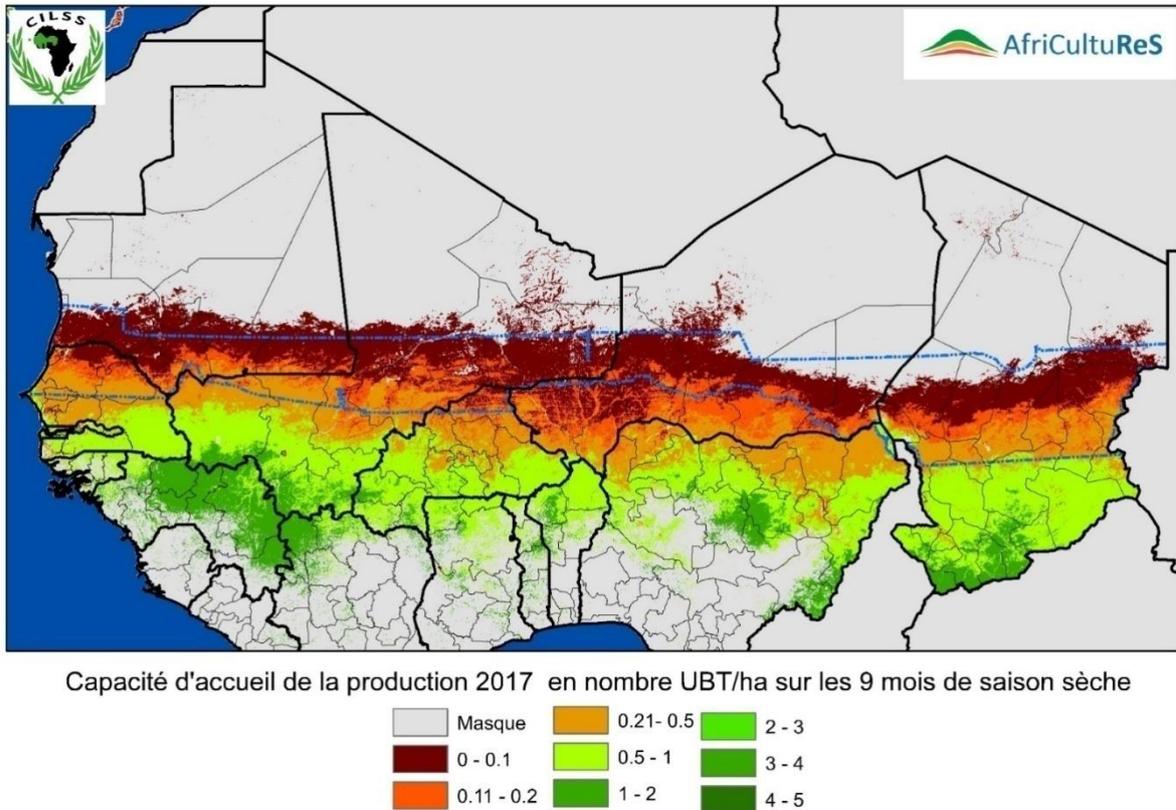


Figure 15: Capacité d'accueil de la production 2017 en nombre UBT/ha sur les 9 mois de saison sèche

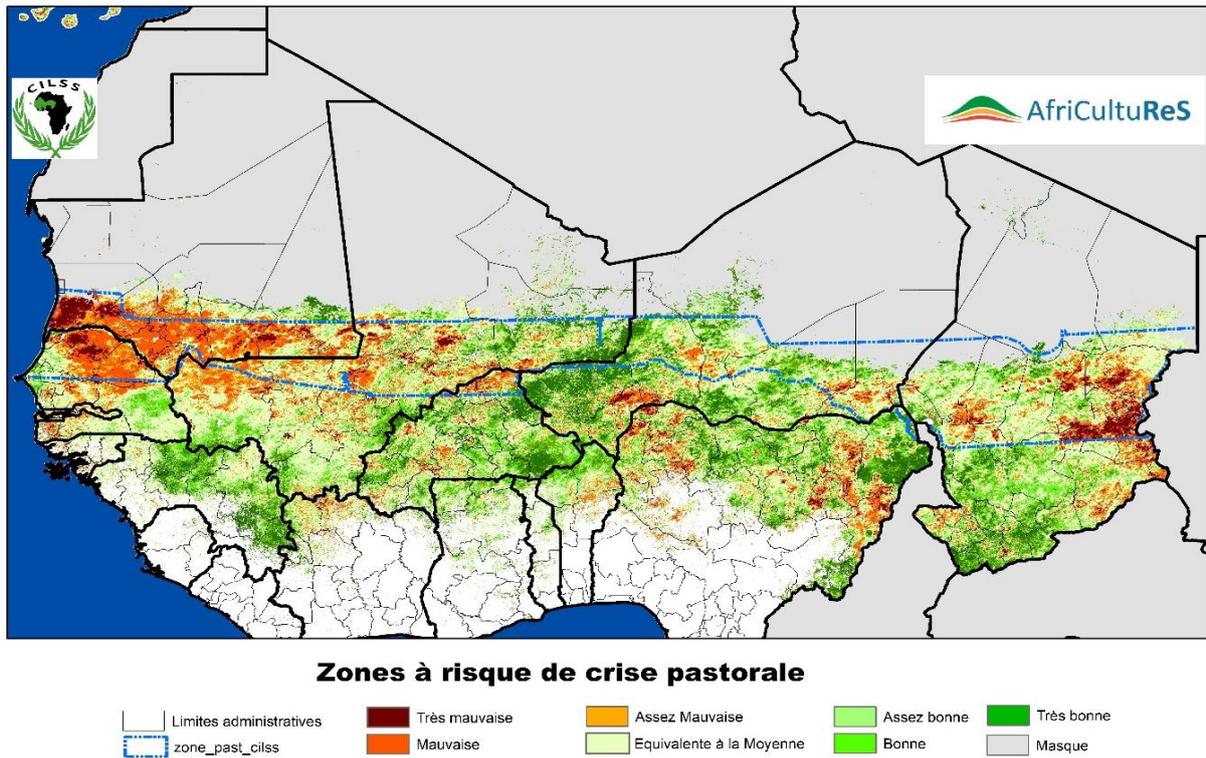


Figure 16: Zone à risque de crise pastorale

6.9. Stratégies, initiatives, ou alternatives développées

Outre les initiatives et stratégies prises ou développées par les acteurs, les pouvoirs publics et les partenaires au développement au niveau national, on note un début d'intérêt voir d'action au plan régional sur la problématique de l'aliment bétail à l'instar des efforts et appuis consentis à la sécurité alimentaire et nutritionnelle des humains.

En réaction à ce déficit fourrager, l'ensemble des Etat du sahel ont pris des mesures pour mettre à la disposition des éleveurs des SPAI a pris subventionnés.

Les stratégies des éleveurs pour faire face à cette crise ont porté sur : (i) la sécurisation de leurs approvisionnements en redynamisant leurs groupements et associations dans l'optique des commandes groupées, (ii) les modifications des pratiques d'élevage, (iii) l'incorporation et la substitution avec d'autres produits pour la complémentation, (iv) la constitution de stocks avant la période de soudure, ainsi que (v) leur adhésion au déstockage stratégique.

Au plan régional, il s'agit essentiellement de l'étude FAO sur l'état des lieux des Résidus agricoles et sous-produits agro-industriels en Afrique de l'ouest, en 2014 et du diagnostic des Filières d'approvisionnement en aliments de bétail en Afrique de l'Ouest réalisé par le Réseau des Organisations d'Eleveurs et Pasteurs de l'Afrique (RBM), courant 2012, avec l'appui de la CEDEAO dans la perspective de mise en place d'une Stratégie de mise en place de la réserve régionale.

En effet, la CEDEAO a élaboré un plan d'action pour le développement et la transformation de l'élevage dans l'espace CEDEAO (ECOWAP) à l'horizon 2011-2020.

Ce plan d'action, conçu avec la contribution et la participation des réseaux régionaux d'organisation d'éleveurs, en particulier le Réseau Billital Maroobé, vise à « améliorer la productivité et la compétitivité des filières bétail-viande et lait ».

Pour ce faire, les axes d'interventions ci-après sont retenus :

- Améliorer le système d'approvisionnement en aliments du bétail et en semences fourragères ;
- Créer un cadre législatif et réglementaire pour la production et le commerce des aliments du bétail de qualité ;
- Encourager la production et les réserves fourragères.

6.10. Eléments de prospective et évaluation de la demande potentielle à l'horizon 2030

6.10.1. Eléments de prospective

D'après les projections effectuées sur la base des taux de croissance du cheptel observés sur la période 1990-2005, le cheptel ouest africain de bovins devrait atteindre 54 millions de têtes en 2020 et 63,5 millions de têtes en 2030 (Blein et al., 2014). Les potentialités agricoles de l'Afrique de l'Ouest. Fondation FARM).

Cette évolution est en phase avec la croissance de la demande en produits animaux (viandes, lait) tirée par la croissance démographique et l'urbanisation. Cependant, elle prend peu en compte l'amélioration possible de la productivité du cheptel (sélection, alimentation) et la raréfaction croissante des ressources naturelles. Il s'agit d'ailleurs des principaux enjeux qui sous-tendent le développement des pratiques de complémentation :

- Améliorer la productivité : poids des animaux abattus et rendement en viande, niveau et régularité de la production laitière. Par ce biais, l'objectif recherché est de réduire la taille du troupeau, d'accroître la productivité unitaire et de réduire la part du cheptel « improductif » ;
- Réduire la pression sur les ressources naturelles et maîtriser la mobilité du cheptel.

Dans le cadre de l'étude RBM/CEDEAO, les enquêtes réalisées au Burkina Faso révèlent que, les éleveurs ont estimé les « besoins » entre 1 et 2,5 kg de tourteau par tête et par jour, pendant 6 mois. Les besoins des vaches laitières ont été évalués à 2-3 kg. Au Mali, l'étude s'est concentrée sur les besoins des animaux d'embouche en complémentation pour une valorisation optimale des animaux et la satisfaction de la demande croissante en viandes. Ainsi, le besoin de complémentation d'un animal est évalué à 500 kg d'aliment concentré sur une période 100 jours d'embouche.

6.10.2. Evaluation de la demande potentielle à l'horizon 2030

Sur la base d'un effectif régional de bovins (espace CEDEAO) de l'ordre de 45 millions de têtes, tous systèmes d'élevage confondus et sans tenir compte des besoins spécifiques des différentes catégories d'animaux qui sont présents dans le troupeau, partant des besoins exprimés ci-dessus, on peut établir une évaluation sommaire de la fourchette des besoins actuels en aliments du bétail. Ces chiffres donnent des ordres de grandeur, en faisant l'hypothèse d'une généralisation des pratiques de complémentation, alors que de telles pratiques ne concernent, aujourd'hui, qu'une minorité d'éleveurs et pasteurs.

Tableau 22 : Evaluation des besoins en aliments bétail selon diverses hypothèses

	Hypothèse 1	Hypothèse 2	Hypothèse 3
Quantité moyenne d'aliment complémentaire/jour pendant 6 mois (kg/animal)	1	1,75	2,5
Besoin global régional (tonnes)	8 100 000	14 175 000	20 250 000

Source : CEDEAO/RBM

Sur un autre plan, il convient de souligner qu'il s'agit d'extrapolations qui ont été faites sur la base des besoins du cheptel sahélien, alors que le cheptel des pays côtiers dispose de ressources fourragères conséquentes sur une période plus longue. Ces données ne prennent pas, non plus, en compte les besoins spécifiques des différentes catégories d'animaux au sein du cheptel (jeunes, vaches gestantes, vaches allaitantes, animaux d'embouche, vaches laitières, animaux de trait, etc.). Tout laisse penser que la réalité est très éloignée de ces données. De façon générale, les stocks d'aliments concentrés restent très en deçà des besoins des éleveurs, compte tenu non seulement de la faiblesse des quantités globales de SPAI produites, mais aussi des concurrences qui s'exercent sur leur utilisation.

Une autre façon d'évaluer les besoins consiste à s'intéresser à la seule composante laitière du cheptel. On estime que 8 % des animaux sont des vaches laitières qui ne partent pas en transhumance. Les moyens d'existence du ménage pastoral reposent en grande partie sur la production de ce noyau laitier (autoconsommation des membres de la famille qui restent au sein du terroir d'attache, et commercialisation dans les marchés locaux). La préservation de cette capacité de production laitière est aussi un élément déterminant sur le plan de la nutrition, en particulier des enfants en bas âge.

Sur la base d'un cheptel évalué à 27,5 millions de bovins (22 millions d'UBT) au niveau des trois pays sahéliens enclavés (Burkina Faso, Mali et Niger), les besoins de ce noyau laitier peuvent être estimés de la façon suivante :

Tableau 23 : Evaluation des besoins en aliments bétail du noyau laitier du cheptel des pays sahéliens enclavés selon diverses hypothèses

	Hypothèse 1	Hypothèse 2	Hypothèse 3
Quantité moyenne d'aliment complémentaire/jour (kg/animal)	1	1,75	2,5
Complémentation pendant 12 mois (tonnes)	864 000	1 512 000	2 160 000
Complémentation pendant 6 mois (tonnes)	432 000	756 000	1 080 000

Source : CEDEAO/RBM

En se référant aux éléments de calcul du tableau précédent, il est possible de disposer d'une estimation très approximative des besoins en aliments du bétail pour les prochaines années, en conservant les deux hypothèses : complémentation de l'ensemble du cheptel ou complémentation du seul noyau laitier.

Tableau 24 : Prospective de la demande en aliments du bétail en 2020 et 2030

Horizon temporel	2020			2030		
Cheptel total estimé(têtes)	54 000 000			63 500 000		
Noyau laitier (têtes)	4 320 000			5 080 000		
Quantité d'aliment concentré (kg/jour)	1	1,75	2,5	1	1,75	2,5
Besoin global du cheptel (1000 tonnes)	9 720	17 010	24 300	11 430	20 002	28 575
Besoin du noyau laitier sur 12 mois (1000tonnes)	777	1 360	1 942	914	1 600	2 285
Besoin du noyau laitier sur 6 mois (1000tonnes)	389	680	971	457	800	1 142

Source : CEDEAO/RBM

Il va aussi de soi que les besoins du cheptel en période de crise pastorale s'accroissent fortement. Or, la conjoncture pastorale défavorable se double généralement d'une crise agricole (rendements du coton et des céréales notamment). L'augmentation de la demande en intrants alimentaires intervient, alors même que la disponibilité des SPAI se réduit ; ce qui provoque une inflation des prix de l'aliment du bétail. Cette inflation est d'autant plus forte qu'elle s'inscrit dans un contexte de faible concurrence entre producteurs/distributeurs d'aliments du bétail.

L'évaluation des besoins montre que les tonnages mobilisés lors des opérations d'urgence sont en total décalage avec les besoins des pasteurs. La plupart des témoignages recueillis dans les pays s'accordent sur le fait que les aides sont la plupart du temps insignifiantes au regard des besoins.

6.11. Recommandations

Afin de rendre disponible l'aliment bétail en quantité et en qualité, de faciliter l'accès physique et économique à l'aliment bétail, d'améliorer les performances et la compétitivité de la filière bétail viande, de sécuriser la mobilité pastorale et de suppléer aux effets des changements techniques, de mieux prévenir et gérer les crises conjoncturelles et structurelles, d'accroître la résilience des pasteurs et de construire des filières pérennes et efficaces d'approvisionnement en aliments bétail, les recommandations ci-après sont formulées :

Au plan national

- Mieux connaître, promouvoir et gérer les fourrages (naturels et produits), les résidus agricoles et les sous-produits agro-industriels notamment :
 - la maîtrise des disponibilités et des besoins,
 - la maîtrise et le contrôle des prix,
 - le transfert des technologies,
 - l'élaboration de législation,

- le contrôle de qualité,
- le renforcement de la recherche agricole ;
- Mieux intégrer l'agriculture et l'élevage ;
- Promouvoir la culture fourragère avec des semences à haut rendement et la spécialisation en culture fourragère comme activité principale ;
- Aménager et sécuriser les espaces pastoraux ;
- Améliorer les performances génétique (Croisement et sélection de races) et intensifier les systèmes de production ;
- Création de centrales d'approvisionnement des banques d'aliments de bétail ;
- Renforcer les capacités techniques, organisationnelles, de gestion et opérationnelles des comités de gestion des banques aliment de bétail ;
- Promouvoir la recherche sur la valorisation des déchets de mangues en alimentation du bétail afin de contribuer à la lutte contre la mouche des fruits, à la préservation de l'environnement, à la génération de valeur ajoutée pour la filière mangue et à l'accroissement de la disponibilité en aliment bétail ;
- Mettre en place des circuits d'approvisionnement pérennes en aliments bétail avec une amélioration des systèmes d'élevage et de la productivité des pâturages, des cultures fourragères et des cultures associées ;
- Assurer la disponibilité d'un stock minimal d'aliments du bétail au niveau déconcentré et décentralisé (dans des localités stratégiques) avec une flexibilité dans sa gestion permettant de répondre aux premières urgences (Pour les éleveurs, la disponibilité d'un stock mobilisable à temps est le premier critère. Ensuite, suit le prix) ;
- Renforcer la collaboration organisations pastorales/pouvoirs publics ou mettre en place des dispositifs conjoints pouvoirs publics / organisations pastorales pour : (i) renforcer les capacités de gestion des organisations pastorales et de les responsabiliser pleinement dans la gestion des aides ; et (ii) améliorer la réponse à la crise et le ciblage des aides, tout en évitant leur détournement par les éleveurs les mieux armés ou des commerçants utilisant des prête noms.
- Mettre en place un système d'information robuste, permettant : (i) d'anticiper les besoins ; et (ii) de cibler les aides sur les éleveurs qui en ont réellement besoin, et n'ont pas d'alternative via le marché.
- Intégrer la problématique de la crise pastorale dans les plans de contingence nationaux et dans les programmes ciblés sur la résilience ;
- Prendre en compte la problématique de la conservation de fourrages dans une réflexion plus globale sur les stocks d'aliments à mettre en place, aussi bien en période de crise que lors des années normales.

Au plan régional pour :

Il s'agit de :

- Avoir une vision et une stratégie globale et holistique de la transformation de la filière bétail viande au Sahel et en Afrique de l'Ouest assorties de politiques et programmes cohérents, structurants et durables ;

- Elaborer et mettre en œuvre un cadre juridique approprié pour promouvoir le commerce et l'utilisation des résidus agricoles et des sous-produits agroindustriels ;
- Opérationnaliser la composante « Aliments bétail » dans la réserve régionale de sécurité alimentaire sous l'égide de la CEDEAO ;
- Lancer une initiative régionale concertée, complémentaire, inclusive, participative pour une meilleure promotion et utilisation des fourrages naturels et produits, des résidus agricoles et des sous-produits agro-industriels (comportant un dispositif de prévention et de gestion des crises pastorales) ;
- Promouvoir des filières d'approvisionnement, en aliments du bétail, pérennes et efficaces permettant aux éleveurs de sécuriser leurs systèmes de production et d'améliorer la productivité du cheptel.

CHAPITRE 7 : IDENTIFICATION PREALABLE DE PROJETS POUR LE DEVELOPPEMENT DU COMMERCE INTRAREGIONAL DE PRODUITS ET INTRANTS AGRICOLES

A la lumière des principales contraintes et des propositions, solutions et recommandations faites à la fin de l'analyse de chaque filière, les projets potentiels suivants sont identifiés. Parmi eux, quelques projets prioritaires à caractère régional et structurant seront mieux formulés et développés dans la deuxième partie de l'étude consacrée au plan d'actions. Il s'agira d'avant-projets assortis d'une estimation de leurs coûts et d'une analyse des risques potentiels.

7.1. Projets multisectoriels

Projet de développement du réseau routier entre les villes portuaires, les capitales économiques et les autres principales villes de l'hinterland

Projet régional de dynamisation du transport intrarégional des produits agricoles par la réduction des taxes sur les produits pétroliers

Projet de promotion de l'application des textes : (vulgarisation, amélioration et mise en cohérence, appui à la mise en œuvre des textes)

7.2. Projets de la filière bétail-viande

7.2.1. Enjeux et défis de la filière Bétail Viande au Sahel et en Afrique de l'Ouest pour les décennies à venir

Comment intensifier les systèmes de production, améliorer les performances génétiques et la productivité, moderniser la chaîne de valeur (activité économique et professionnelle, pesée, contractualisation, démarche qualité, ...), assurer la sécurité alimentaire, sanitaire et nutritionnelle du bétail, la sécurité des éleveurs et du bétail et promouvoir la transformation du bétail tout en restant compétitif sur le marché national, régional et international ?

- Intensifier/Moderniser les systèmes de production et améliorer les performances génétiques et la productivité du bétail ;
- Moderniser et mieux articuler la chaîne de valeur (activité économique et professionnelle, pesée, contractualisation, démarche qualité, ...) ;
- Assurer la sécurité alimentaire, sanitaire et nutritionnelle du bétail et la sécurité physique des éleveurs et du bétail ;
- Promouvoir la transformation du bétail (Exportation de la viande) ;
- Instaurer la vente au kilogramme du bétail et de la viande et promouvoir la contractualisation tout au long de la chaîne de valeur ;
- Accroître la part d'autofinancement et la capacité d'accès aux crédits des acteurs ;
- Renforcer les capacités institutionnelles, organisationnelles, fonctionnelles, techniques, de négociation et de gestion des acteurs ;
- Être compétitif sur le marché national, régional et international ;
- Renforcer/ Améliorer les infrastructures et équipements de production, transformation et de commercialisation ;
- Réduction des lourdeurs administratives, des entraves et tracasseries routières ;
- Promotion de systèmes d'information sur les marchés à bétail adaptés, efficaces, efficaces avec une forte implication des acteurs.

7.2.2. Projets identifiés

Projet de lutte contre la concurrence déloyale, la fraude et l'insécurité nutritionnelle.

Projet de promotion de la productivité et de la compétitivité de la filière bétail viande au SAO

- Renforcement des capacités techniques et opérationnelles des services vétérinaires et techniques de l'élevage.
- Modernisation et harmonisation de la législation vétérinaire.
- Mise en place de l'assurance pour le bétail.
- Recensement du cheptel et immatriculation des éleveurs.
- Promotion et utilisation des fourrages naturels ou produits, des résidus agricoles et des sous-produits agro-industriels.
- Aménagement et sécurisation des espaces pastoraux.
- Amélioration des performances génétique et intensification des systèmes de production.
- Création de centrales d'approvisionnement des banques d'aliments de bétail.
- Lutte contre la fraude et les faux médicaments et produits vétérinaires.
- Lutte contre les entraves et tracasseries à la fluidification et au renforcement des échanges/ Renforcement de l'application des textes/mesures tarifaires.
- Développement des infrastructures et équipements de production et de marché.
- Modernisation des pratiques et circuits de commercialisation du bétail et de la viande.
- Renforcement des capacités des Systèmes d'information sur les marchés à bétail (SIMb) et des services statistiques du secteur bétail-viande.

Projet de promotion de la transformation et de l'exportation de la viande au SAO

- Capacitation des acteurs (Chevillards et Bouchers).
- Réhabilitation/construction des abattoirs aux normes.
- Développement des infrastructures et équipements de transformation et de transport.
- Promotion de la démarche qualité, de la certification et de la contractualisation.

7.3. Projets de la filière céréales et féculents

Projet de fluidification du commerce des produits céréaliers et de légumineuses (niébé) en Afrique de l'Ouest et du Sahel

Appui à l'amélioration et à l'harmonisation des normes et de la qualité des produits céréaliers et des légumineuses

Projet de transformation et de fluidification du commerce intra régional de la tomate

Projet de zonation et de co-développement agricole transfrontalier du riz et/ou du niébé

Projet d'amélioration de la transformation et des échanges intra régionaux du manioc

7.4. Projets de la filière engrais

Projet de promotion de la production d'engrais de mélange en Afrique de l'Ouest et au Sahel

Projet de promotion du commerce intracommunautaire des engrais en Afrique de l'Ouest et au Sahel

- Mise en place de la Société de Magasins Centraux Régionaux par la CEDEAO
- Réseautage des organisations faîtières régionales de producteurs agricoles pour une distribution de proximité efficace des engrais en Afrique de l'Ouest.
- Développement des corridors efficaces pour le commerce des engrais en Afrique de l'Ouest et au Sahel

7.5. Projets de la filière intrants vétérinaires et aliments du bétail

Projet de promotion de la culture fourragère avec des semences à haut rendement

Projet de mise en place des circuits d'approvisionnement pérennes en aliments bétail

- Promotion du commerce des fourrages naturels et produits, des résidus agricoles et des sous-produits agro-industriels
- Création de centrales d'approvisionnement des banques d'aliments de bétail

Projet d'appui à la modernisation de la législation vétérinaire

- Appui à la lutte contre la fraude et les faux médicaments et produits vétérinaires

CHAPITRE 8 : CONCLUSION DU DIAGNOSTIC

Les principales contraintes du commerce intrarégional du bétail et de la viande résultent une faible structuration et une insuffisance d'organisation des acteurs, ce qui entraîne (i) la lourdeur, la complexité et un coût assez élevé des transactions commerciales marquée par le rôle prépondérant des intermédiaires (dilani) dans le processus de fixation du prix ; (ii) la timidité du secteur bancaire à financer la commercialisation des produits de l'élevage compte tenu des risques jugés trop élevés et de la faible bancarisation des acteurs. Mais la préoccupation majeure reste la récurrente problématique des tracasseries routières. Les infrastructures et les moyens de transport inadéquats réduisent les profits et les utilités aux différentes parties prenantes.

Les filières des autres produits agricoles (céréales, tubercules, légumineuses, tomate) sont caractérisées par l'instabilité de l'offre en termes de volume et de régularité dans l'approvisionnement et la qualité des produits disponibles qui ne répond pas souvent au besoin des consommateurs. La mauvaise gestion ou l'inadaptabilité des unités de production et de transformation limitent les productions d'échelle et la commercialisation des produits au niveau local et régional. Les systèmes de production et de conservation, devant permettre de présenter les produits suivant les goûts et préférences des consommateurs à tout moment de l'année, ne progressent pas en fonction de l'expansion des besoins, surtout dans les villes en pleine expansion démographique.

Ainsi, la faible compétitivité des produits de la région et les coûts de transactions élevés constituent des freins à l'approvisionnement sur le marché intérieur régional. Malgré l'augmentation progressive de la production de riz, suite à des investissements publics et privés, la région continue de dépendre en grande partie du riz importé (à hauteur de 48% pour le riz usiné). La capacité locale à approvisionner le marché ne progresse pas aussi rapidement que la demande. Cette situation amène ces acteurs à recourir à des marchés régionaux attractifs plus structurés pour s'approvisionner et satisfaire les besoins des populations locales.

Quant aux prix des trois principaux grains (maïs, riz, niébé), on note un lissage qui laisse entrevoir à première approximation des difficultés de réaliser des marges de profit satisfaisantes d'un pays à un autre. L'analyse des prix au consommateur et une connaissance approfondie de la structure et du comportement des marchés des différents pays permettront aux acteurs d'organiser des échanges commerciaux structurés et plus rémunérateurs entre les pays de la sous-région. Le défi à relever est d'œuvrer à l'amélioration des conditions de production tout en veillant à l'application des textes communautaires permettant une libre circulation effective des produits agricoles à l'intérieur de la région.

Concernant la tomate et les produits aussi hautement périssables, l'instabilité de l'offre d'intrants agricoles appropriés, leur coût et leur mauvaise utilisation constituent des freins à l'expansion de la production et de la consommation de ces produits. Les flux de la tomate fluctuent selon les saisons, mais certains pays semblent avoir identifié des marchés spécifiques qu'ils s'attèlent à approvisionner. Toutefois, les mécanismes traditionnels de commercialisation doivent être documentés et améliorés pour une meilleure rentabilité des échanges du produit à toutes les parties prenantes de la chaîne de valeur de la tomate.

Du côté des intrants, le commerce intrarégional des engrais porte essentiellement sur l'exportation/importation d'engrais de mélange localement produits et la réexportation des engrais conventionnels importés des pays tiers, notamment hors du continent. Dans l'ensemble, les besoins restent largement non satisfaits. Ainsi en est-il des intrants vétérinaires et des aliments du bétail, malgré la diversité de ceux-ci. Des élans de production massive d'engrais au Mali et au Nigeria laissent augurer de quelques bonnes perspectives en matière de réponse à la demande de la région.

Dans l'ensemble, il existe diverses entraves à la circulation des produits agricoles, du bétail et de la viande, et des intrants à l'intérieur des pays et aux frontières de l'espace SAO. La mauvaise connaissance des textes communautaires sur le commerce régional et la non application de ces textes par les pays limitent la libre circulation des produits agricoles dans la région. Les politiques de la CEDEAO et celles de l'UEMOA devraient être harmonisées ou synchronisées pour éviter les confusions dans les esprits des commerçants, des industriels et autres opérateurs économiques locaux. La mise en œuvre des projets identifiés dans le chapitre précédent permettra sans aucun doute de dynamiser le commerce intrarégional au Sahel et en Afrique de l'Oues

DEUXIEME PARTIE : PLAN D' ACTIONS

CHAPITRE 9 : PLAN D' ACTIONS POUR LE DEVELOPPEMENT DU COMMERCE INTRAREGIONAL DE PRODUITS ET INTRANTS AGRICOLES DANS L'ESPACE SAO

Le commerce intrarégional des produits agricoles et des intrants dans l'espace SAO a encore du plomb dans l'aile, malgré les nombreux programmes régionaux déjà adoptés par les Communautés Economiques Régionales. Par exemple, l'UEMOA a adopté un programme régional de facilitation des échanges avec sept composantes : promotion du programme régional de facilitation des échanges ; mise à jour et promotion des instruments de l'union douanière ; amélioration de la disponibilité et de l'accès aux informations commerciales, douanières et de transports transfrontaliers ; renforcement des capacités de contrôles sanitaires et phytosanitaires et de métrologie pour la sécurisation des échanges ; appui aux réformes et à la modernisation des douanes ; appui à la gestion coordonnée des frontières ; simplification des procédures et documents du commerce extérieur. La CEDEAO elle aussi n'a pas manqué de formuler des politiques similaires, avec le souci de valoriser le grand marché potentiel que constitue le Nigeria pour les autres pays de la sous-région.

Pourtant, le volume des échanges entre les Etats vaut moins de 10% du volume global du commerce extérieur de la sous-région.

Aujourd'hui, sans s'écarter de ces politiques et programmes qui peinent à se concrétiser, le CILSS souhaite engager des actions plus pragmatiques et plus efficaces. Au terme du diagnostic réalisé lors de cette étude, notamment à partir des souhaits des acteurs des filières analysées, une liste d'actions ou de projets envisageables avait été proposée dans le chapitre 8. A partir de cette liste les projets régionaux prioritaires plus intégrateurs et structurants, susceptibles de bénéficier de l'appui du CILSS et de ses partenaires, sont sélectionnés et succinctement décrits ci-après pour chacune des filières étudiées.

9.1. PLAN D' ACTIONS DE LA FILIERE BETAIL-VIANDE

Au regard des potentialités, contraintes, propositions de solutions, recommandations ainsi que des enjeux et défis, les projets structurants, intégrés, multi acteurs et multidimensionnels ci-après sont formulés aux fins d'améliorer les performances de la filière bétail viande, sa contribution à la sécurité alimentaire et nutritionnelle, à la promotion du commerce régionale, à l'intégration et au développement économique régional. Ces projets ont une durée de cinq (5) ans et les pays couverts sont : Burkina Faso, Mali, Mauritanie, Niger et Tchad.

9.1.1. PROJET D'AMELIORATION DE LA PRODUCTION ET DE L'OFFRE DU BETAIL

9.1.1.1. Justification

Au Sahel et en Afrique de l'Ouest, le processus de production primaire du bétail est dominé par des systèmes traditionnels et extensifs d'élevage de bovins, d'ovins, de caprins et de production du lait. Il s'agit essentiellement de la transhumance, de l'élevage semi-intensif et de l'élevage intensif. Les systèmes transhumants fournissent la grande majorité des productions de viande et de lait malgré leurs faibles productivités par tête. L'élevage semi-intensif est en progression continue. L'élevage intensif reste marginal pour l'ensemble des espèces, avec environ 2% des éleveurs.

Dans le système pastoral, l'objectif de production est la sécurisation du troupeau, la satisfaction des besoins alimentaires, des besoins monétaires courants et des besoins en matériel divers, alors que dans le système agro-pastoral, l'objectif est d'assurer la commercialisation à un prix rémunérateur et d'approvisionner le marché de consommation domestique, en plus de son apport en fumier et en force de travail. Le système périurbain est orienté prioritairement vers l'approvisionnement des grands centres de consommation avec pour objectif l'amélioration du revenu de l'éleveur.

Mais depuis quelques décennies, l'ensemble des systèmes d'élevage sont en pleine mutation du fait, entre autres, de l'accroissement de la population et des effectifs des animaux, des effets des changements climatiques, de la pression sur les ressources naturelles et de l'augmentation de la demande pour les produits de l'élevage. Cependant, parmi les contraintes au développement de la filière bétail viande au Sahel et en Afrique de l'Ouest, l'alimentation demeure un facteur primordial et permanent qui contribue au renchérissement des coûts de production et aux faibles performances du cheptel. L'accès physique et économique à des aliments du bétail en quantité et en qualité est donc une priorité stratégique pour le développement de l'élevage au Sahel et en Afrique de l'Ouest.

En outre, la situation zoo sanitaire au Sahel et en Afrique de l'Ouest est caractérisée par l'existence d'une pression pathologique variable d'un pays à l'autre et d'une région écologique à l'autre. On note la prévalence de maladies endémiques et épizootiques. De façon endémique il y a la rage, et de façon épizootique il y a la fièvre de la vallée du Rift. Il s'agit surtout de : la Peste de Petits Ruminants (PPR), la Péripleurite contagieuse bovine (PPCB), la peste bovine, la peste équine, la peste porcine classique (PPC) et l'influenza (Newcastle ou grippe aviaire). Les contraintes et insuffisances en matière de santé animale se résument ainsi qu'il suit : (1) Déficit en Ressources Humaines en quantité et en qualité ; (2) Insuffisances de moyens matériels et financiers ; (3) Difficulté d'accès physique et économique des médicaments et des vaccins ; (4) Prévalence des maladies endémiques et épizootiques transfrontalières ; (5) Mauvaise qualité des produits et des prestations ; (6) Difficultés de transposition des lois nationales aux normes communautaires ; (7) Lenteurs/ lourdeurs des procédures d'obtention de l'autorisation de mise en marché au niveau de l'UEMOA. Ce qui incite souvent les acteurs à la fraude.

En somme, la filière bétail/viande est caractérisée par : (i) sa faible productivité et sa faible performance malgré l'aptitude bouchère des races, (ii) son mode extensif, (iii) sa multitude d'acteurs et d'intervenants, (iv) le faible niveau d'instruction, d'organisation, de structuration et de professionnalisation des acteurs, (v) son réseau de distribution peu performant, (vi) un déficit fourrager croissant aggravé par les difficultés d'accès physique et économique aux SPAI ; (vii) des difficultés d'accès au crédit et financement des acteurs, (viii) la prévalence de maladies endémiques et épizootiques ; (ix) et enfin d'un encadrement insuffisant.

Afin de contribuer à améliorer la productivité et la compétitivité, à intensifier les systèmes de production, à assurer la sécurité alimentaire et sanitaire du bétail, de suppléer aux effets des changements techniques et d'accroître la résilience des éleveurs, le présent projet est suggéré.

9.1.1.2. Objectifs

- *Objectif général* : Contribuer à l'amélioration de la productivité et de la compétitivité de la filière bétail viande au Sahel et en Afrique de l'Ouest.
- *Objectifs spécifiques* :
 - Intensifier les systèmes de production et améliorer les performances génétiques et la productivité du bétail ;
 - Assurer la sécurité alimentaire et sanitaire du bétail ;
 - Renforcer les capacités institutionnelles, organisationnelles, fonctionnelles, techniques, de négociation et de gestion des acteurs.

9.1.1.3. Activités ou sous-projets (avec pays à cibler au besoin)

Objectif spécifique 1 : Intensifier les systèmes de production et améliorer les performances génétiques et la productivité du bétail.

Activités principales :

- Recensement du cheptel et immatriculation des éleveurs.
- Promotion de l'intégration de l'agriculture et de l'élevage.
- Promotion de l'embouche bovine/ovine.
- Développement des infrastructures et équipements de production.
- Sélection et amélioration génétique.
- Promotion de la démarche qualité, de la certification, de la vente au kg et de la contractualisation.

Objectif spécifique 2 : Assurer la sécurité alimentaire et sanitaire du bétail.

Activités principales :

- Mise en place de l'assurance pour le bétail.
- Aménagement et sécurisation des espaces pastoraux.
- Promotion et utilisation des fourrages naturels ou produits, des résidus agricoles et des sous-produits agro-industriels.
- Lutte contre la fraude et les faux médicaments et produits vétérinaires.
- Prévention et contrôle efficace des maladies animales.
- Création de centrales d'approvisionnement des banques d'aliments de bétail/ création de stocks de sécurité alimentaire du bétail.
- Développement de l'hydraulique pastorale.

Objectif spécifique 3 : Renforcer les capacités institutionnelles, organisationnelles, fonctionnelles, techniques, de négociation et de gestion des acteurs et des services vétérinaires.

Activités principales :

- Renforcement des capacités techniques, humaines, et opérationnelles des services vétérinaires notamment dans les huit points focaux dans les domaines clés de l'OIE.
- Transposition/Harmonisation de la législation vétérinaire par rapport aux normes régionales et internationales.
- Renforcer les capacités institutionnelles, organisationnelles, fonctionnelles, techniques, de négociation et de gestion des acteurs.

9.1.1.4. Résultats attendus

R1 : Les systèmes de production, les performances génétiques et la productivité du bétail sont améliorés.

R2 : La sécurité alimentaire et sanitaire du bétail des éleveurs bénéficiaires est assurée.

R3 : Les capacités institutionnelles, organisationnelles, fonctionnelles, techniques, opérationnelles, de négociation et de gestion des acteurs et des services vétérinaires sont renforcées.

9.1.1.5. Coût estimatif du projet

OS	Libellé	Coût/Pays (FCFA)	Coût Total (FCFA)
1	Intensifier les systèmes de production et améliorer les performances génétiques et la productivité du bétail.	5 000 000 000	25 000 000 000
2	Assurer la sécurité alimentaire et sanitaire du bétail.	5 000 000 000	25 000 000 000
3	Renforcer les capacités institutionnelles, organisationnelles, fonctionnelles, techniques, de négociation et de gestion des acteurs et des services vétérinaires.	100 000 000	500 000 000
	Coordination/Gestion	30%	30%
	Imprévus	3%	3%
	Total		50 500 000 000

9.1.1.6. Modes de financement

Les modes de financement vont combiner plusieurs et divers instruments tels les subventions, les dons, les prêts à taux bonifié, les budgets des Etats, les budgets des Collectivités Locales, les PPP, l'autofinancement, les apports en ressources humaines et en nature, etc.... La contrepartie souhaitée est de 20% du coût total. Les 30% de frais d'administration et de gestion sont indicatifs.

9.1.1.7. Cadre institutionnel de mise en œuvre

Le Cadre institutionnel de mise en œuvre peut comporter trois niveaux :

- Un Comité d'Orientation et de Pilotage aux niveaux régional et national représentatif, souple, dynamique et efficace.
- Une Unité de Coordination et de Gestion aux niveaux régional et national professionnel, dynamique et efficace.
- Mise en place de Société ou Comité de Gestion au tour des infrastructures et équipements de production, des aménagements pastoraux, des Centrales d'approvisionnement d'aliment bétail, ... avec des actions détenues par les pouvoirs publics, les collectivités, les acteurs et d'autres partenaires tels les structures de financement.

Mais, vu les liens entre les modes de financement et les modes de gestion, il est à noter que le dispositif institutionnel et organisationnel de mise en œuvre puisse être affiné en fonction du mode de financement dominant au temps opportun par les parties prenantes. Pour ce qui est du mode opératoire, le CILSS pourra faire un appel à projets.

9.1.2. PROJET DE PROMOTION DE LA TRANSFORMATION ET DE L'EXPORTATION DE LA VIANDE

9.1.2.1. Justification

La filière bétail viande, au Sahel et en Afrique de l'Ouest, est structurée autour de deux circuits à savoir le circuit vif qui concerne le bétail sur pieds et le circuit mort ou circuit de la viande proprement dit. Ces deux circuits sont étroitement liés dans la mesure où le circuit de la viande est alimenté par le circuit vif qui fournit les marchés intérieurs et extérieurs de bétail. Mais, le circuit mort est marginal privant ainsi les pays exportateurs de valeur ajoutée.

Pourtant, il existe une demande potentielle et solvable. Selon, le rapport de l'étude portant sur le Programme de développement de l'exportation de la viande du Mali (Dr François G. MUNGALI, Dr Abdrahamane COULIBALY et Dr Sikoro KEITA, Juillet 2017), sur la base des données du Centre International du Commerce (CIC), les demandes prévisionnelles de viandes de bovin seraient de 15 328,2 tonnes en 2018 et 16 787,8 tonnes en 2022 dans la sous-région CEDEAO (Ghana, Côte d'Ivoire, Sénégal et Bénin), de 142 450,1 tonnes en 2018 et 156 014,6 tonnes en 2022 dans la sous-région Afrique centrale et Angola (Gabon, République du Congo, RDC et Angola) et de 268 589,8 tonnes en 2018 et 294 165,7 tonnes en 2022 dans la sous-région Maghreb (Egypte, Algérie et Libye).

Pour les viandes ovines/caprines, elles sont en moyenne de 6 376,1 tonnes en 2018 et 6 983,2 tonnes en 2022 dans la sous-région CEDEAO, de 2 534,1 tonnes en 2018 et 2 775,4 tonnes en 2022 dans la sous-région Afrique centrale et Angola et de 10 376,7 tonnes en 2018 à 11 364,8 tonnes en 2022 dans la sous-région Maghreb.

Le processus de transformation et d'exportation de la viande est très timide en raison de l'absence de vision, de volonté politique et d'investissements conséquents, d'infrastructures et d'équipements adaptés (Abattoirs frigorifiques modernes, matériels de conservation, de conditionnement et de transport adaptés), des faibles capacités techniques, matérielles et financières des acteurs, des habitudes et pratiques commerciales informelles encourus depuis plusieurs décennies, de la faible compétitivité de la viande locale, des barrières sanitaires posées par les normes internationales et de la préférence pour le bétail sur pieds des pays demandeurs à cause du 5^{ème} quartier et des cuirs et peaux.

La quasi-totalité des pays sahéliens ne dispose pas d'abattoirs produisant de la viande selon les normes internationales de qualité et de traçabilité en vigueur dans les abattoirs et les aires d'abattage. Une situation aggravée, en amont, par l'insuffisance de la couverture sanitaire, la faiblesse de l'encadrement des acteurs de la filière (d'où la persistance de maladies épidémiologiques et endémiques),

D'une manière générale, on peut dire sans se tromper que toutes les conditions de compétitivité, de suivi sanitaire, d'hygiène du bétail, de transformation, de conservation, de conditionnement et de transport de la viande ne sont pas encore réunies dans les pays Sahéliens pour permettre l'exportation de viande de qualité. Le

processus de conservation et de conditionnement est une étape importante de l'exportation de la viande et toute défaillance à ce niveau pourrait totalement compromettre la commercialisation de la viande sur le marché extérieur.

L'échec des projets de modernisation de la filière bétail - viande, et en particulier les difficultés actuelles d'exportation de la viande à partir des abattoirs (Burkina Faso, Mali, Mauritanie, Niger et Tchad) contrastent avec l'efficacité des filières d'exportation de bovins sur pieds. En conséquence, les avantages comparatifs naturels dans la région sont faiblement exploités, et l'offre régionale des produits animaux est encore inférieure à la demande. D'où la nécessité d'une vision régionale qui tienne compte des potentialités et faiblesses des différents systèmes d'élevage au sein des pays du SAO.

Cette vision doit permettre et encourager, à l'échelle des pays exportateurs, le développement de la pratique du commerce du bétail sur pied combinée à la modernisation des filières bétail – viande pour l'exportation de la viande vers les pays côtiers, comme ce fut le cas, dans les années 1980-1990, du Burkina Faso avec l'Office Nationale d'Exportation des Ressources Animales (ONERA) et du Niger avec la Société d'exploitation des ressources animales (SONERAN).

9.1.2.2. Objectifs

- *Objectif général* : Promouvoir la transformation, la conservation et l'exportation de la viande au Sahel et en Afrique de l'Ouest.
- *Objectifs spécifiques* :
 - Développer les infrastructures et équipements de transformation, de conservation, de conditionnement et de transport aux normes de la viande ;
 - Accroître sensiblement le taux d'exportation de la viande au Sahel et en Afrique de l'Ouest ;
 - Renforcer les capacités institutionnelles, organisationnelles, techniques, de négociation et de gestion des acteurs et des services vétérinaires.

9.1.2.3. Activités ou sous-projets (avec pays à cibler au besoin)

Objectif spécifique 1 : Développer les infrastructures et équipements de transformation, de conservation, de conditionnement et de transport aux normes de la viande.

Activités principales :

- Réhabilitation/construction des abattoirs aux normes (Abattoirs frigorifiques modernes).
- Acquisition des équipements de transformation, de conservation, de conditionnement et de transport adaptés.

Objectif spécifique 2 : Accroître sensiblement le taux d'exportation de la viande au Sahel et en Afrique de l'Ouest.

Activités principales :

- Promotion de la démarche qualité, de la certification, de la vente au kg et de la contractualisation.
- Lutte contre la concurrence déloyale, la fraude et l'insécurité nutritionnelle.
- Recherche de débouchés (prospection), de partenaires et promotion.

- Facilitation de l'exportation de la viande (Certificat unique pour l'exportation, guichets douaniers uniques capables d'accélérer les formalités, etc.).

Objectif spécifique 3 : Renforcer les capacités institutionnelles, organisationnelles, techniques, de négociation et de gestion des acteurs et des services vétérinaires.

Activités principales :

- Capacitation des acteurs (Chevillards et Bouchers) et des services vétérinaires.
- Promotion de la démarche qualité, de la certification, de la vente au kg et de la contractualisation.

9.1.2.4. Résultats attendus

R1 : Les infrastructures et équipements de transformation, de conservation, de conditionnement et de transport aux normes de la viande sont réalisés et fonctionnels.

R2 : Le taux d'exportation de la viande au Sahel et en Afrique de l'Ouest s'est accru sensiblement.

Renforcer les capacités institutionnelles, organisationnelles, techniques, de négociation et de gestion des acteurs et des services vétérinaires.

R3 : Les capacités institutionnelles, organisationnelles, techniques, opérationnelles, de négociation et de gestion des acteurs et des services vétérinaires sont renforcées.

9.1.2.5. Coût estimatif du projet

OS	Libellé	Coût/Pays (FCFA)	Coût Total (FCFA)
1	Développer les infrastructures et équipements de transformation, de conservation, de conditionnement et de transport aux normes de la viande.	20 000 000 000	100 000 000 000
2	Accroître sensiblement le taux d'exportation de la viande au Sahel et en Afrique de l'Ouest.	100 000 000	500 000 000
3	Renforcer les capacités institutionnelles, organisationnelles, techniques, de négociation et de gestion des acteurs et des services vétérinaires.	100 000 000	500 000 000
	Coordination/Gestion	30%	30%
	Imprévus	3%	3%
	Total		101 000 000 000

9.1.2.6. Modes de financement

Les modes de financement vont combiner plusieurs et divers instruments tels les subventions, les dons, les prêts à taux bonifié, les budgets des Etats, les budgets des Collectivités Locales, les PPP, l'autofinancement, les apports en ressources humaines

et en nature, etc.... La contrepartie souhaitée est de 20% du coût total. Les 30% de frais d'administration et de gestion sont indicatifs.

9.1.2.7. Cadre institutionnel de mise en œuvre

Le Cadre institutionnel de mise en œuvre peut comporter trois niveaux :

- Un Comité d'Orientation et de Pilotage aux niveaux régional et national représentatif, souple, dynamique et efficace.
- Une Unité de Coordination et de Gestion aux niveaux régional et national professionnel, dynamique et efficace.
- Mise en place de Société de Gestion au tour des Abattoirs frigorifiques avec des actions détenues par les pouvoirs publics, les collectivités, les acteurs et d'autres partenaires tels les structures de financement.

Mais, vu les liens entre les modes de financement et les modes de gestion, il est à noter que le dispositif institutionnel et organisationnel de mise en œuvre puisse être affiné en fonction du mode de financement dominant au temps opportun par les parties prenantes.

Pour ce qui est du mode opératoire, le CILSS pourra faire un appel à projets.

9.1.3. PROJET DE FLUIDIFICATION ET DE RENFORCEMENT DES ECHANGES INTRA REGIONAUX DU BETAIL ET DE LA VIANDE

9.1.3.1. Justification

Avec une population de 350 millions d'habitants, l'Afrique de l'Ouest a une économie avant tout rurale qui repose sur les potentialités qu'offre le secteur primaire. L'élevage représente en moyenne 35% du PIB Agricole régional (5% dans les pays côtiers à 44% dans les pays sahéliens) et fournit dans les pays du Sahel en moyenne 30% des recettes agricoles (CEDEAO-CSAO/OCDE, 2008). Le bétail seul procure jusqu'à 25% du PNB des pays comme le Burkina Faso, le Mali, la Mauritanie, le Niger et le Tchad. Néanmoins, la production animale des pays du Sahel et d'Afrique de l'Ouest est loin de satisfaire une demande régionale de plus en plus croissante estimée à 4% par an.

Une des principales illustrations est que la région demeure trop dépendante des importations extra-africaines pour certains produits animaux comme la viande bovine, les découpes de volailles, le lait, etc. Outre la perte de devises pour les États, ces importations de produits animaux ont été préjudiciables au développement des filières locales de production ; une situation qui renforce la dépendance de la région vis-à-vis de l'extérieur.

L'enjeu pour la filière bétail viande demeure celui d'être l'un des moteurs de dynamisation du marché ouest-africain de produits agricoles et alimentaires, afin de renforcer la sécurité alimentaire et nutritionnelle d'une part, et de contribuer à la réduction de la pauvreté d'autre part.

Le circuit de commercialisation du bétail et de viande au Sahel et en Afrique de l'Ouest est à l'image des systèmes de production dominants : long, faiblement structuré et organisé, traditionnel, complexe, lourd, entraves administratives et tracasseries routières, vente/achat au pif ou à la vue avec une pléthore d'acteurs et des surcoûts. Cette situation qui prévalait avant même l'indépendance des États concernés de la région SAO a peu évolué en dépit des initiatives prises par les intervenants pour

moderniser les activités de la filière dont l'importance socioéconomique n'est point à démontrer pour la région.

Ainsi, le développement de l'élevage en général et la promotion du marché régional du bétail et de la viande en particulier au Sahel et en Afrique de l'Ouest sont entravés par des obstacles techniques, socioéconomiques, institutionnels, politiques et réglementaires.

Pour faire face aux multiples et diverses contraintes et insuffisances qui entravent le développement de la filière, les solutions proposées doivent s'inscrire dans une vision holistique, prospective, volontariste et viser l'amélioration de toute la chaîne des valeurs de la filière avec des actions structurantes et soutenues. C'est la raison d'être de ce projet.

9.1.3.2. Objectifs

- *Objectif général* : Contribuer à fluidifier et à renforcer les échanges intra régionaux du bétail au Sahel et en Afrique de l'Ouest.
- *Objectifs spécifiques* :
 - Renforcer/ Améliorer les infrastructures et équipements de commercialisation et de transports du bétail ;
 - Moderniser le système, les pratiques et les circuits de commercialisation du bétail au Sahel et en Afrique de l'Ouest ;
 - Accroître sensiblement le commerce régional du bétail au Sahel et en Afrique de l'Ouest ;
 - Renforcer les capacités institutionnelles, organisationnelles, techniques, de négociation, opérationnelles et de gestion des acteurs et des services d'appuis.

9.1.3.3. Activités ou sous-projets (avec pays à cibler au besoin)

Objectif spécifique 1 : Renforcer/ Améliorer les infrastructures et équipements de commercialisation et de transports du bétail.

Activités principales :

- Réhabilitation/construction des marchés à bétail aux normes (Quai d'embarquement, Bascule pèse bétail, Parcs de quarantaine, Adduction d'eau,).
- Acquisition de bétailières.

Objectif spécifique 2 : Moderniser le système, les pratiques et les circuits de commercialisation du bétail au Sahel et en Afrique de l'Ouest.

Activités principales :

- Promotion de la démarche qualité, de la vente au kg et de la contractualisation.
- Recherche de débouchés (prospection), de partenaires et promotion.
- Facilitation de l'exportation de la viande (Certificat unique pour l'exportation, guichets douaniers uniques capables d'accélérer les formalités, etc.).
- Mettre en place une assurance pour le bétail.

Objectif spécifique 3 : Accroître sensiblement le commerce régional du bétail au Sahel et en Afrique de l'Ouest.

Activités principales :

- Promotion de la démarche qualité, de la certification, de la vente au kg et de la contractualisation.
- Vulgarisation et application des textes et mesures régissant le commerce régional des produits du cru /Réduction des lourdeurs administratives, des entraves et tracasseries routières.
- Facilitation de l'exportation de la viande (Certificat unique pour l'exportation, guichets douaniers uniques capables d'accélérer les formalités, etc.).
- Promotion de systèmes d'information sur les marchés à bétail adaptés, efficaces, efficients avec une forte implication des acteurs.
- Promouvoir les Bourses régionales.
- Promouvoir l'autofinancement et faciliter l'accès au financement par la mise en place de mécanismes internes de prélèvement et création de fonds assortie de conditions adaptées.

Objectif spécifique 4 : Renforcer les capacités institutionnelles, organisationnelles, techniques, de négociation, opérationnelles et de gestion des acteurs et des services d'appuis.

Activités principales :

- Renforcer les capacités institutionnelles, organisationnelles, fonctionnelles, techniques, de négociation et de gestion des acteurs ;
- Renforcer les capacités opérationnelles des services techniques d'appuis, des Systèmes d'information sur les marchés à bétail (SIMb) et des services statistiques du secteur bétail-viande

9.1.3.4. Résultats attendus

R1 : Les infrastructures et équipements de commercialisation et de transports du bétail au Sahel et en Afrique de l'Ouest sont améliorés et adaptés.

R2 : Les pratiques et les circuits de commercialisation du bétail au Sahel et en Afrique de l'Ouest sont innovés et performants.

R3 : Le commerce régional du bétail au Sahel et en Afrique de l'Ouest est sensiblement accru.

R4 : Les capacités institutionnelles, organisationnelles, techniques, de négociation, opérationnelles et de gestion des acteurs et des services d'appuis sont renforcées.

9.1.3.5. Coût estimatif du projet

OS	Libellé	Coût/Pays (FCFA)	Coût Total (FCFA)
1	Renforcer/ Améliorer les infrastructures et équipements de commercialisation et de transports du bétail.	500 000 000	2 500 000 000
2	Moderniser le système, les pratiques et les circuits de commercialisation du bétail au Sahel et en Afrique de l'Ouest.	100 000 000	500 000 000

3	Accroître sensiblement le commerce régional du bétail au Sahel et en Afrique de l'Ouest.	500 000 000	2 500 000 000
4	Renforcer les capacités institutionnelles, organisationnelles, techniques, de négociation, opérationnelles et de gestion des acteurs et des services d'appuis.	100 000 000	500 000 000
	Coordination/Gestion	30%	30%
	Imprévus	3%	3%
	Total		6 000 000 000

9.1.3.6. Modes de financement

Les modes de financement vont combiner plusieurs et divers instruments tels les subventions, les dons, les prêts à taux bonifié, les budgets des Etats, les budgets des Collectivités Locales, les PPP, l'autofinancement, les apports en ressources humaines et en nature, etc.... La contrepartie souhaitée est de 20% du coût total. Les 30% de frais d'administration et de gestion sont indicatifs.

9.1.3.7. Cadre institutionnel de mise en œuvre

Le Cadre institutionnel de mise en œuvre peut comporter trois niveaux :

- Un Comité d'Orientation et de Pilotage aux niveaux régional et national représentatif, souple, dynamique et efficace.
- Une Unité de Coordination et de Gestion aux niveaux régional et national professionnel, dynamique et efficace.
- Mise en place de la Société de Gestion au tour des marchés à bétail, quais d'embarquement, etc., avec des actions détenues par les pouvoirs publics, les collectivités, les acteurs et d'autres partenaires tels les structures de financement.

Mais, vu les liens entre les modes et de financement et les modes de gestion, il est à noter que le dispositif institutionnel et organisationnel de mise en œuvre puisse être affiné en fonction du mode de financement dominant au temps opportun par les parties prenantes. Pour ce qui est du mode opératoire, le CILSS pourra faire un appel à projets.

9.2. PLAN D' ACTIONS DE LA FILIERE CEREALES ET FECULENTS

9.2.1. PROJET DE FLUIDIFICATION DU COMMERCE DES PRODUITS CEREALIERES (RIZ) ET DE LEGUMINEUSES (NIEBE) EN AFRIQUE DE L'OUEST ET DU SAHEL

9.2.1.1. Justification

L'étude a révélé que le riz et le niébé sont des produits de grande consommation dans la sous-région. La demande en ces produits est de plus en croissante mais les productions demeurent en deçà des besoins des populations. Les besoins ne sont pas couverts par les productions dans beaucoup de pays et on note un taux de dépendance élevé de 48% en riz pour la région. Sur le plan économique, les budgets énormes consentis par les différents pays à l'importation de riz et aux compléments en protéines pourraient servir à développer des secteurs vitaux de l'économie. Sur le plan alimentaire, la richesse du niébé en protéine et la diffusion de plats spécifiques

combinant ces deux produits constituent un atout en matière de lutte contre l'insécurité alimentaire et nutritionnelle, de promotion de technologies agro-alimentaires intra régionales et de création de richesses en Afrique de l'Ouest et sahélienne.

Pour faciliter le processus de production, de transformation agroalimentaire et de commercialisation intra régionale des produits primaires ou transformés, il sera nécessaire de définir des normes de technologie et de qualité communes à la région et aux zones de développement des productions et de transformation de ces produits. Les zones du Nord Ghana, Togo, Bénin et Nigéria et du Sud du Mali, Burkina Faso et Niger constituent des zones favorables à la promotion de ces cultures, de leur transformation et de leur diffusion dans la région. Ces zones disposent de conditions agro écologiques et des ressources hydriques adaptées à ces cultures. De même, des conditions sociodémographiques des populations riveraines de ces pays se prêtent au développement de ces cultures et des technologies de transformation qui l'accompagneront. La mise en œuvre de ce système de production, de transformation et de consommation permettra de familiariser les populations riveraines aux pratiques liées à ces cultures et de booster les échanges commerciaux entre les communautés et les Etats impliqués.

9.2.1.2. Objectifs

- Améliorer le cadre macroéconomique et les conditions d'intégration régionale des pays de la sous-région ;
- Améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations de la sous-région ;
- Contribuer à la création d'emplois pour les jeunes, au développement technologique et à la création de richesses.

9.2.1.3. Composantes

Le projet peut inclure trois composantes :

- Amélioration, harmonisation et promotion des normes et de la qualité des produits céréaliers (riz) et des légumineuses (niébé) dans les régions semi-arides d'Afrique de l'Ouest et du Sahel ;
- Définition et développement de zones transfrontalières de co-développement agroalimentaire du riz et du niébé (Nord Ghana, Togo, Bénin et Nigéria et Sud du Mali, Burkina Faso et Niger) ;
- Amélioration et développement des technologies de production, de transformation, et de commerce régional des produits et produits dérivés du riz et du Niébé.

9.2.1.4. Budget, mode de financement et cadre institutionnel

Budget

Le budget du projet est estimé à 53 milliards de F CFA à raison de 6,5 milliards F CFA par pays et 13 milliards de FCFA pour le Nord Nigéria. Il sera financé par un prêt à rechercher auprès de la BAD et une contribution des pays par le truchement de la CEDEAO et du CILSS. Le budget se présente comme suit :

OS	Libellé	Coût/Pays (FCFA)	Coût Total (FCFA)
1	Amélioration, harmonisation et promotion des normes et de la qualité des produits céréaliers (riz) et des légumineuses (niébé) dans les régions semi-arides d'Afrique de l'Ouest et du Sahel	2 000 000 000	16 000 000 000
2	Définition et développement de zones transfrontalières de co-développement agroalimentaire du riz et du niébé (Nord Ghana, Togo, Bénin et Nigéria et Sud du Mali, Burkina Faso et Niger)	500 000 000	4 000 000 000
3	Amélioration et développement des technologies de production, de transformation, et de commerce régional des produits et produits dérivés du riz et du Niébé	4 000 000 000	32 000 000 000
	Coordination/Gestion/Imprévus	-	1 000 000 000
	Total		53 000 000 000

Source : estimation de l'étude

Cadre institutionnel

Le cadre institutionnel d'exécution du projet comprend les organisations régionales, ONG et cabinets sélectionnés par un appel d'offres à concurrence. Un consortium est possible. Au niveau national et régional un comité d'orientation et de pilotage pourra être mise en place pour superviser et suivre l'évolution du projet.

9.2.2. PROJET D'AMELIORATION DES TECHNOLOGIES DE PRODUCTION, DE TRANSFORMATION ET DE COMMERCIALISATION DU MANIOC POUR LA SECURITE ALIMENTAIRE ET LES ECHANGES REGIONAUX

9.2.2.1. Justification

Le manioc est un produit de grande consommation avec une expansion rapide des sous-produits et dérivés dans les pays de la sous-région. Il contribue à la sécurité alimentaire et nutritionnelle des ménages défavorisés et est un vecteur d'intégration à travers les produits dérivés faciles à transporter et à conserver. Les technologies de production, de transformation sont rudimentaires et des technologies agroalimentaires peuvent être développées pour diversifier les produits dérivés et les rendre plus accessibles aux populations vulnérables.

9.2.2.2. Objectifs

- Améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations vulnérables
- Inventorier et développer les technologies de transformation des produits et sous-produits du manioc
- Favoriser l'intégration régionale et la fluidification des échanges alimentaires par la définition et la facilitation des normes et des procédures de commerce régional

Le projet envisagé couvrira les pays suivants : Côte d'Ivoire, Ghana, Togo, Bénin, Nigéria d'une part et Mali, Burkina, Niger, Tchad d'autre part.

9.2.2.3. Composantes

- Inventaire des technologies et des acteurs de production, de transformation et de commercialisation des produits et dérivés du manioc
- Développement et promotion des technologies prometteuses
- Définition des normes de qualité et des procédures de production et d'échanges des produits et sous-produits du manioc,
- Diffusion et facilitation des mécanismes communautaires de commercialisation des produits et dérivés du manioc.

9.2.2.4. Budget et cadre institutionnel

Budget

Le budget du projet est estimé à 30 milliards de F CFA à rechercher auprès de DFID, CRDI, USAID avec l'appui de la CEDEAO et du CILSS. Il se présente comme suit :

OS	Libellé	Coût/Pays (FCFA)	Coût Total (FCFA)
1	Inventaire des technologies et des acteurs de production, de transformation et de commercialisation des produits et dérivés du manioc	500 000 000	5 000 000 000
2	Développement et promotion des technologies prometteuses	1 000 000 000	10 000 000 000
3	Définition des normes de qualité et des procédures de production et d'échanges des produits et sous-produits du manioc	500 000 000	5 000 000 000
4	Diffusion et facilitation des mécanismes communautaires de commercialisation des produits et dérivés du manioc	800 000 000	8 000 000 000
	Facilitations et imprévus		2 000 000 000
	Total		30 000 000 000

Cadre institutionnel

Le volet technique de mise en œuvre peut être un consortium de centres de recherches et d'agences de développement régionales et internationales. Un comité de pilotage peut être mis en place au niveau local et régional pour suivre l'exécution du projet

9.2.3. PROJET DE TRANSFORMATION ET DE FLUIDIFICATION DU COMMERCE INTRA REGIONAL DE LA TOMATE

9.2.3.1. Justification

- Produit de consommation courante, très périssable avec des périodes de fortes productions et des périodes de pénurie ;
- Produit nécessaire dans tous les pays mais rencontre des difficultés de circulation d'une zone à une autre ;
- Technologies de conservation et de transformation inexistantes ou inadaptées.

9.2.3.2. Objectifs

- Promouvoir les technologies de production des variétés de tomates adaptées aux saisons et aux industries de transformation dans les pays d'Afrique de l'Ouest et du Sahel ;
- Appuyer les industries locales pour le développement de technologies adaptées de conservation et de transformation de la tomate ;
- Développer des normes régionales du commerce des produits primaires et transformés de tomates.

9.2.3.3. Composantes

- Recensement et promotion des bonnes pratiques de production, de conservation et de transport de la tomate dans les bassins de production et de commercialisation de la tomate ;
- Appui au développement de PME et PMI de conservation et de transformation de la tomate dans les pays d'Afrique de l'Ouest et du Sahel ;
- Appui aux institutions et organisations locales et régionales pour la réduction des tracasseries routières et frontalières dans les pays d'Afrique de l'Ouest et au Sahel ;
- Développement de normes régionales du commerce intra régional de la tomate fraîche et de la purée de tomate.

9.2.3.4. Financement et cadre institutionnel

Le mode de financement reste à définir.

Budget

Le budget du projet est estimé à 32 milliards de F CFA. Le financement est à rechercher auprès des banques de développement et des partenaires techniques et financiers tels que DFID, CRDI, USAID avec l'appui de la CEDEAO et du CILSS. Le budget se présente comme suit :

OS	Libellé	Coût/Pays (FCFA)	Coût Total (FCFA)
1	Recensement et promotion des bonnes pratiques de production, de conservation et de transport de la tomate dans les bassins de production et de commercialisation de la tomate	1 000 000 000	10 000 000 000
2	Appui au développement de PME et PMI de conservation et de transformation de la tomate dans les pays d'Afrique de l'Ouest et du Sahel	1 000 000 000	10 000 000 000

3	Développement de normes régionales du commerce intra régional de la tomate fraîche et de la purée de tomate	500 000 000	5 000 000 000
4	Appui aux institutions et organisations locales et régionales pour la réduction des tracasseries routières et frontalières dans les pays d'Afrique de l'Ouest et au Sahel	500 000 000	5 000 000 000
	Facilitations et imprévus		2 000 000 000
	Total		32 000 000 000

Cadre institutionnel

Le volet technique de mise en œuvre peut être un consortium de centres de recherches et d'agences de développement régionales et internationales. Un comité de pilotage peut être mis en place au niveau local et régional pour suivre l'exécution du projet. Le cadre institutionnel sera composé d'institutions spécialisées dans le domaine, sélectionnées par appel à candidature.

9.3. PLAN D' ACTIONS DE LA FILIERE ENGRAIS

9.3.1. PROJET DE PROMOTION DE LA PRODUCTION D'ENGRAIS DE MELANGE EN AFRIQUE DE L'OUEST ET AU SAHEL

9.3.1.1. Justification

La politique agricole commune de la CEDEAO (ECOWAP) et la Politique Agricole de l'UEMOA (PAU) visent, entre autres, à l'harmonisation des réglementations et politiques sectorielles, à la fluidité du commerce intra et inter Etats, à l'accessibilité et à la disponibilité des engrais et à la promotion d'une agriculture moderne et rentable. La mise en œuvre de la Déclaration des chefs d'Etat et de gouvernement lors du Sommet africain sur les engrais, tenu en juin 2006 à Abuja au Nigéria, tarde à se concrétiser dans le sens de l'autonomisation des Etats d'Afrique de l'Ouest en matière d'engrais. A ce jour, les politiques et initiatives régionales en faveur de l'utilisation à grande échelle des engrais tendent à privilégier les importations d'outre-mer. Par exemple, le projet MISTOWA de la CEDEAO, mis en œuvre par l'IFDC, n'en est resté que là, notamment à la promotion seulement des systèmes d'information. Peu d'accent avait été mis sur l'investissement utile tant attendu par les agriculteurs et les populations rurales. La production d'engrais n'avait pas bénéficié d'une attention sérieuse et soutenue en raison d'anciennes études de faisabilité faisant croire à une faible rentabilité potentielle des diverses initiatives envisagées dans ce sens.

Aujourd'hui, la mise en œuvre d'un projet régional de promotion de la production d'engrais en Afrique de l'Ouest devient de plus en plus nécessaire au regard du volume insuffisant et de la cherté croissante des engrais importés d'outre-mer, du faible taux d'utilisation, des rendements des cultures restés largement en deçà du potentiel depuis plus d'un demi-siècle et de l'insécurité alimentaire qui ne fait que s'aggraver. Se démarquant des cadres institutionnels publics privilégiant les importations d'engrais d'outre-mer, et prenant acte des récentes découvertes de pétrole au Niger, au Tchad et au Cameroun, sans oublier les potentialités des gisements de minéraux (phosphates, gypse, etc.) longtemps restés inexploités dans plusieurs pays, des groupes privés (DANGOTE SA, TOGOUNA SA, etc.), se sont lancés courageusement

dans la production d'engrais dans le cadre de la dynamisation des échanges intrarégionaux de produits agricoles et d'intrants en Afrique de l'Ouest. Le chemin de fer transsaharien, les routes à caractère intégrateur envisagées et le renforcement des infrastructures portuaires (cf. chapitre 2) viendront accélérer ces échanges. Le Sahel et l'Afrique de l'Ouest doivent conquérir leur souveraineté en matière de fertilisation des terres pour une production agricole croissante et soutenue. Ainsi, la production locale d'engrais permettra de rendre les engrais plus disponibles et plus accessibles aux agriculteurs de la sous-région si les ressources minérales disponibles localement sont intelligemment mises en valeur.

En attendant la mise en place d'unités performantes de production d'engrais conventionnels, celles d'engrais de mélange est déjà en cours au Sénégal, au Mali, au Togo et au Nigeria. La consommation des engrais de mélange est encore relativement faible mais elle est en augmentation. Le présent projet vise à élargir le champ de ces actions à travers un partenariat public-privé stratégique sous les auspices du CILSS et impliquant les pays dotés de ces ressources et des groupes privés nationaux et internationaux dans un cadre commun d'affaires et de développement agricole.

9.3.1.2. Objectifs

Objectif général : soutenir l'investissement privé pour la production d'engrais de mélange à moindres coûts dans l'espace SAO.

Objectifs spécifiques :

- Evaluer le potentiel réel de production d'engrais de mélange à partir des ressources minérales locales de l'espace SAO
- Concevoir le cadre de coopération entre les pays pilotes pour un partenariat public-privé d'investissement régional en vue de la production d'engrais de mélange
- Appuyer la mise en place par le secteur privé et les Etats d'usines de production d'engrais de mélange pour couvrir les besoins régionaux de l'espace SAO
- Créer un environnement incitatif pour la distribution entre les Etats des engrais localement produits afin de les rendre plus disponibles et plus accessibles aux agriculteurs

9.3.1.3. Activités principales ou sous-projets

Objectif spécifique 1 : Evaluer le potentiel réel de production d'engrais de mélange à partir des ressources minérales locales de l'espace SAO

- Actualiser l'inventaire des ressources minérales exploitables par pays du SAO
- Actualiser les études de faisabilité existantes d'exploitation des gisements de phosphates et autres ressources minérales locales
- Evaluer les besoins d'extension des capacités des unités locales de production et de formulation d'engrais existantes
- Evaluer les investissements complémentaires requis dans des unités de production d'engrais de mélange de portée régionale

Objectif spécifique 2 : Concevoir le cadre de coopération entre les pays pilotes pour un partenariat public-privé d'investissement régional en vue de la production d'engrais de mélange

- Identifier les pays pilotes désirant réaliser conjointement l'investissement régional de production d'engrais de mélange et évaluer les capacités du secteur privé à participer au projet
- Faire signer, sous l'égide du CILSS, un mémorandum de compréhension mutuelle ou un accord entre les pays pilotes, précisant le volume de la participation des Etats selon les recommandations du sommet d'Abuja et les opérateurs privés de chaque pays désirant participer à l'investissement régional
- Revisiter/harmoniser les codes d'investissement des pays pilotes, et convenir des facilités fiscales communes et autres facilitations institutionnelles du partenariat public-privé envisagé

Objectif spécifique 3 : Appuyer la mise en place par le secteur privé et les Etats d'usines de production d'engrais de mélange pour couvrir les besoins régionaux de l'espace SAO

- Identifier l'institution financière régionale capable d'assurer la gestion des fonds mobilisés par les Etats et le secteur privé pour la construction des usines de production d'engrais de mélange
- Solliciter l'appui financier et technique des PTF (BOAD, BAD, Banque Mondiale, FAO, AGRA, etc.) pour l'investissement régional envisagé
- Choisir les sites stratégiques et installer les usines de production d'engrais de mélange

Objectif spécifique 4 : Créer un environnement incitatif pour la production et la distribution des engrais localement produits afin de les rendre plus disponibles et plus accessibles aux agriculteurs

- Mettre en œuvre le cadre normatif régional harmonisé (CEDEAO/UEMOA) portant sur les engrais ;
- Elaborer et mettre en œuvre une charte d'éthique de production et d'approvisionnement en engrais
- Harmoniser les politiques fiscales et faciliter la libre circulation des engrais localement produits dans la sous-région ;

9.3.1.4. Budget et cadre institutionnel

Le budget du projet est estimé à 70 milliards de francs CFA.

Le cadre institutionnel est composé du CILSS qui assure le rôle de maître d'ouvrage du projet, en collaboration avec la CEDEAO, d'un Comité de pilotage inter-états basé dans l'un des pays pilotes et d'une Unité de Gestion (UG) basée au siège du CILSS. L'UG disposera d'une délégation basée au SP-CONACILSS dans chaque pays pilote.

9.3.2. PROJET DE PROMOTION DU COMMERCE INTRACOMMUNAUTAIRE DES ENGRAIS EN AFRIQUE DE L'OUEST ET AU SAHEL

9.3.2.1. Justification

Pendant qu'on explore les possibilités de valorisation des ressources minérales locales par la production d'engrais dans l'espace SAO, il est aussi utile voire nécessaire de capitaliser les acquis de la recherche et des expériences d'approvisionnement et de distribution d'engrais importés d'Outre-mer (Europe, Asie, ...) et des pays africains avancés dans la production d'engrais tels que le Maroc, l'Egypte, l'Afrique du Sud et le Nigeria. On sait que les engrais importés en Afrique de l'Ouest coûtent cher en raison de l'absence d'économie d'échelle résultant de l'émiettement des commandes individuelles des Etats, de la non diversification des

sources d'approvisionnement, des frais financiers élevés, de la faible coopération entre les Etats dans l'exploitation des infrastructures portuaires pour les besoins régionaux, de la défectuosité des infrastructures marchandes (routes et magasins relais de stockage) et des retards de livraison des engrais. Les échanges intracommunautaires formels d'engrais sont faibles et aléatoires. Afin de réaliser des économies d'échelle et d'assurer l'accès régulier des producteurs agricoles à des engrais de qualité à moindres coûts, UEMOA (2013) a envisagé la mise en place d'une Centrale Régionale d'Achat d'Engrais et a exploré les différentes conditions de son efficacité. Des craintes relatives au risque de perturbation de la concurrence par cette centrale avaient été formulées par les acteurs privés, tandis que la sauvegarde des prérogatives des pouvoirs publics nationaux en matière de commerce et des accointances politiques avec le secteur privé dans chaque pays ont retardé la volonté politique de mise en place de cette centrale.

Bien auparavant, la CEDEAO avait envisagé de mettre en place une Société de Magasins Centraux Régionaux. Le schéma de fonctionnement de cette initiative paraissait plus inclusif du secteur privé régional. En effet, les Etats ou la CEDEAO devaient seulement financer la construction de ces magasins centraux régionaux stratégiques de transit dans les ports et aux points d'intersection des corridors du commerce régional en Afrique de l'Ouest, tandis que le secteur privé devait en assurer l'exploitation en y acheminant de gros volumes d'engrais à distribuer dans les pays voisins. Des contrats appropriés d'affermage³⁴ seraient alors conçus à cet effet.

L'heure est maintenant venue de redimensionner ce projet de la CEDEAO en ramenant son champ de couverture à 3 ou 4 pays pilotes du Sahel et 2 pays côtiers disposant des meilleures infrastructures portuaires.

9.3.2.2. Objectifs

Objectif général : Promouvoir les échanges inter-états d'engrais importés d'outre-mer pour en accroître la disponibilité et l'accès dans tous les Etats de l'espace SAO

Objectifs spécifiques

- Elaborer et mettre en œuvre une charte d'éthique d'approvisionnement en engrais
- Renforcer les réseaux d'importateurs régionaux d'engrais
- Mettre en œuvre des mécanismes financiers efficaces d'approvisionnement et de distribution des engrais
- Promouvoir le développement du transport et du stockage des engrais

9.3.2.3. Activités principales ou sous-projets

Objectif spécifique 1 : Elaborer et mettre en œuvre une charte d'éthique d'approvisionnement en engrais en Afrique de l'Ouest

- Encourager l'adoption et/ou l'application de législations nationales cohérentes avec le règlement ... de la CEDEAO
- Mettre en œuvre le cadre normatif régional harmonisé (CEDEAO/UEMOA) portant sur les engrais
- Elaborer et mettre en œuvre une charte d'éthique d'approvisionnement en engrais pour la dynamisation du commerce intracommunautaire des engrais

³⁴ L'affermage est un type de contrat de délégation d'exploitation. C'est le contrat par lequel le contractant s'engage à gérer un service public, ... à contribuer à l'amortissement des investissements que la puissance publique a réalisés.

Objectif spécifique 2 : Renforcer les réseaux d'importateurs régionaux d'engrais

- Promouvoir la diversification des sources d'approvisionnement en engrais par une intermédiation commerciale et diplomatique des Etats du SAO auprès des pays producteurs d'Europe et d'Asie
- Faciliter le réseautage des importateurs régionaux et des organisations faïtières régionales de producteurs agricoles pour une distribution intracommunautaire efficace des engrais
- Assurer un mouvement transfrontalier efficace des engrais par la mise en œuvre effective du règlement ... de la CEDEAO dans les différents Etats

Objectif spécifique 3 : Mettre en œuvre des mécanismes financiers efficaces d'approvisionnement et de distribution des engrais

- Mettre en œuvre le mécanisme africain des engrais dans les différents Etats et assurer sa coordination par une institution financière régionale crédible et capable d'une mobilisation soutenue des financements
- Faciliter une participation responsable du secteur privé

Objectif spécifique 4 : Promouvoir le développement du stockage et du transport et des engrais

- Facilitation de la mise en place de la Société de Régionale des Engrais dans l'espace CEDEAO à l'instar d'ECOBANK
- Développement des corridors efficaces pour le commerce des engrais en Afrique de l'Ouest et au Sahel.

Budget et cadre institutionnel

Le budget du projet est estimé à 80 milliards de FCFA. Son cadre institutionnel sera élaboré par le CILSS, en collaboration avec la CEDEAO.

9.4. PLAN D' ACTIONS RELATIF AU CADRE INSTITUTIONNEL ET REGLEMENTAIRE

PROJET DE REALISATION D'UNE ETUDE SUR LES REFORMES REQUISES POUR HARMONISER LES PROCEDURES DU COMMERCE TRANSFRONTALIER DES PRODUITS ALIMENTAIRES, AGRO-SYLVO-PASTORAUX ET HALIEUTIQUES

Justification

L'importation et l'exportation des produits alimentaires, agro-sylvo-pastoraux et halieutiques sont soumises à une procédure spéciale dans les différents pays d'Afrique de l'Ouest et du Sahel. Cette procédure varie d'un pays à l'autre, ce qui constitue une entrave à la meilleure circulation de ces produits.

Afin de lever ces obstacles et de faciliter le commerce des produits alimentaires, agro-sylvo-pastoraux et halieutiques, le présent projet est suggéré.

Objectifs

- *Objectif général* : Contribuer au développement du commerce des produits alimentaires, agro-sylvo-pastoraux et halieutiques.

- *Objectif spécifique* : Réaliser une étude sur les procédures du commerce transfrontalier des produits alimentaires, agro-sylvo-pastoraux et halieutiques et proposer des réformes pour harmoniser les procédures y afférentes et développer le commerce formel

Activités ou sous-projets (avec pays à cibler au besoin)

Objectif spécifique : Réaliser une étude sur les procédures du commerce transfrontalier des produits alimentaires, agro-sylvo-pastoraux et halieutiques et proposer des réformes pour harmoniser les procédures y afférentes et développer le commerce formel

Activités principales :

- Élaboration des TDR de l'étude
- Recrutement du consultant et conduite de l'étude
- Atelier de restitution.

Résultats attendus

R1 : L'étude portant sur les procédures de commerce transfrontalier des produits alimentaires, agro-sylvo-pastoraux et halieutiques est réalisée.

R2 : Des propositions de réformes pour harmoniser les procédures de commerce transfrontalier des produits alimentaires, agro-sylvo-pastoraux et halieutiques en vue de l'élimination au développement du commerce formel sont formulées.

Coût estimatif du projet

OS	Libellé	Coût Total (FCFA)
1	Réaliser une étude sur les procédures du commerce transfrontalier des produits alimentaires, agro-sylvo-pastoraux et halieutiques et proposer des réformes pour harmoniser les procédures y afférentes et développer le commerce formel	50 000 000
	Coordination/Gestion	30%
	Imprévus	3%
	Total	66 500 000

Mode de financement

Les financements pourraient être recherchés auprès de bailleurs tels que la BAD, l'USAID, l'Union européenne ou la Banque mondiale.

Cadre institutionnel de mise en œuvre

Le Cadre institutionnel de mise est le Secrétariat exécutif du CILLS.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Filière bétail-viande

Abel Bove, Olivier Hartmann, Aiga Stokenberga, Vincent Vesin et Yaya Yedan (2018). Le transport routier en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale. Programme de Politiques de Transport en Afrique (SSATP), Document de travail No. 108, Avril 2018. https://www.ssatp.org/sites/ssatp/files/publications/SSATPWP108_West_Central_Africa_Trucking_FR.PDF

Banque Mondiale/CORAF/LARES (2010). Initiative Promotion du Commerce Régional du bétail et des viandes en Afrique de l'ouest et du centre, Synthèse des Pays – Nigeria, Par Dr Bio Goura SOULE : Revue 034, 2014

Blein R, Beaujeu R, Bio Goura S et Mankor A (2014). Initiative pour la Promotion du Commerce Bétail-Viandes en Afrique de l'Ouest et du Centre ; Tome 1 : Analyse, diagnostic et propositions en faveur de la fluidification des échanges dans le Couloir central (Burkina Faso, Mali, Ghana, Côte d'Ivoire). Synthèse. BAD/PPAAD/CORAF/CEDEAO, 15 août 2014.

BOAD, Rapport provisoire de l'étude sur l'entretien routier dans les pays de l'union économique et monétaire ouest africaine (UEMOA) : bilan des 50 dernières années et perspectives, Aout 2015

Cabinet Infhotep, Les transports en Afrique : Enjeux et perspectives, Edition 2016

CEDEAO, ATLAS RÉGIONAL des transports et des télécommunications dans la CEDEAO

CEDEAO, plan d'action pour le développement et la transformation de l'élevage dans l'espace CEDEAO horizon 2011-2020, décembre 2010

CILSS, Note sur l'élevage Transhumant au Sahel : Diagnostic, contraintes et perspectives, juillet 2008

CILSS/RPCA : L'élevage au Sahel et en Afrique de l'Ouest, décembre 2010

CILSS/USAID-PRA Marchés, Flux transfrontaliers agricoles et de bétail en Afrique de l'ouest; Novembre, 2013

Communication ISRA/ANIMAL CHANGE : Les systèmes de productions d'élevage en Afrique de l'Ouest : éléments de caractérisation et tendances évolutives ; M. Amadou Tamsir DIOP, Dr ès Sciences, Directeur de recherche

Coulibaly O, Sidibé S (2008). Évaluation de La Chaîne de Valeurs Bétail/Viande Draft 3. Bethesda, MD : ATP projet, Abt Associates Inc., Septembre 2008.

CSAO-OCDE / CEDEAO, 2008 : *Élevage et marché régional au Sahel et en Afrique de l'Ouest Potentialités et défis*

FAO : Résidus agricoles et sous-produits agro-industriels en Afrique de l'ouest : Etat des lieux et perspectives pour l'élevage, Bureau régional pour l'Afrique de la FAO, 2014

FAO, Published by the Food and Agriculture Organization of the United Nations and the Economic Community of West African States at Ghana 2016, Kwame Oppong-Anane, Edited by Olanrewaju Smith, Abdou Salla and Berhanu Bedane

FAO, Published by the Food and Agriculture Organization of the United Nations and the Economic Community of West African States at Nigeria 2016, Kwame Oppong-

Anane, Ilu I. Y. Frank, A. & Annatte, I. Edited by Olanrewaju Smith, Abdou Salla and Berhanu Bedane

FAO, Revue des filières bétail/viande & lait et des politiques qui les influencent au Burkina Faso, 2016, Jean-Paul ROUAMBA, Edité par Mamadou NIANG, Abdou SALLA et Berhanu BEDANE

FAO, Revue des filières bétail/viande & lait et des politiques qui les influencent au Bénin, 2016, Victorin CODJIA, Edité par Mamadou NIANG, Abdou SALLA et Berhanu BEDANE

FAO, Revue des filières bétail/viande & lait et des politiques qui les influencent au Côte d'Ivoire, 2016, Konabe Vame BAKAYOKO, Edité par Mamadou NIANG, Abdou SALLA et Berhanu BEDANE

FAO, Revue des filières bétail/viande & lait et des politiques qui les influencent au Guinée Bissau, 2016, Florentino CORREIA, Edité par Mamadou NIANG, Abdou SALLA et Berhanu BEDANE

FAO, Revue des filières bétail/viande & lait et des politiques qui les influencent en République de Guinée, 2016, Sény MANE, Edité par Mamadou NIANG, Abdou SALLA et Berhanu BEDANE

FAO, Revue des filières bétail/viande & lait et des politiques qui les influencent au Mali, 2016, Amadou DEMBELE, Edité par Mamadou NIANG, Abdou SALLA et Berhanu BEDANE

FAO, Revue des filières bétail/viande & lait et des politiques qui les influencent au Niger, 2016, Djibrillou ABOUBACAR, Edité par Mamadou NIANG, Abdou SALLA et Berhanu BEDANE

FAO, Revue des filières bétail/viande & lait et des politiques qui les influencent au Sénégal, 2016, Amadou GUEYE, Edité par Mamadou NIANG, Abdou SALLA et Berhanu BEDANE

FAO, Revue des filières bétail/viande & lait et des politiques qui les influencent au Togo, 2016, Essodina TALAKI, Edité par Mamadou NIANG, Abdou SALLA et Berhanu BEDANE

Honfoga BG et van den Boom GJM (2003). Food-consumption patterns in Central West Africa, 1961 to 2000, and challenges to combating malnutrition. *Food and Nutrition Bulletin*, vol. 24, no. 2 ©2003, The United Nations University.

Performances Management Consulting, Les infrastructures de transport en Afrique, Publication Mars 2009

Réseau des Organisations d'Éleveurs et Pasteurs de l'Afrique : Filières d'approvisionnement en aliments de bétail en Afrique de l'Ouest : Stratégie de mise en place de la réserve régionale ; Version Provisoire, 2014

SNV : Rapport final, étude régionale sur les contextes de la commercialisation du bétail/accès aux Marchés et défis d'amélioration des conditions de vie des communautés pastorales : Bertrand GUIBERT, Matthias BANZHAF, Dr Bio Goura SOULE, Dahiru Hassan BALAMI et Ganda IDE, Avril 2009.

Filière grains (céréales, légumineuses), manioc et dérivés et tomate

Bard Marie-Cécile, Bio Goura Soulé, Jérôme Coste, 2002. Analyse de la compétitivité régionale des Filières tomate et pommes de terre au Bénin, au Niger et au Nigeria. Etude conduite pour le compte de LARES/IRAM.

CEDEAO, 2017. Rapport d'analyse sur les échanges extérieurs de la CEDEAO.

CILSS, 2018. Les échanges intrarégionaux de produits agricoles et d'élevage au Sahel et en Afrique de l'Ouest. Bulletin mensuel janvier 2018.

CILSS/AGRHYMET, 2016, 2017. Bilan céréalier des pays de l'UEMOA. Rapport

FAOSTAT, 2018. url : fao.org/faostat.

Henri P. Josserand. 2013. Assessment of Volumes and Value of Regionally Traded Staple Commodities. Bethesda, MD: USAID ATP project, Abt Associates Inc.

Honfoga BG, Keita MS et Abbey G. 2005. Instabilité des marchés et possibilités d'échanges céréaliers dans l'espace SADAOC. Article présenté à la 6^{ème} Conférence Annuelle du "Global Development Network" (GDN), Dakar, Sénégal, 24-26 Janvier 2005.

Institut National de Statistiques de Côte d'Ivoire (INS) 2018. Annuaire des cultures végétales.

Klutse Amatevi Raoul et A. Bationo, 2017. Etude de référence du projet SAPEP au Bénin. Rapport d'étude pour le compte de l'IFDC.

Mandiaye Diagne, 2016. La compétitivité du riz en Afrique. Présentation à la Conférence riz IPAR, Dakar 2016.

MDR, 2000. Rapport du Ministère du développement rural.

Sanvee Ayao Madjri et Tchakei Essowavana, 2014. Renforcement du cadre juridique et institutionnel sur la commercialisation des produits vivriers au togo. Rapport d'étude.

Soule Bio Goura, 2013. Perspectives on Food Security for West Africa until 2025. Food across borders: Improving food security through regional trade in West Africa. USAID.

SRID-MOFA, 2016. Food balance, production and commodity prices in Ghana.

Trade Hub and African Partners Network. 2014. Value Chain Assessment Report: Maize, Millet and Sorghum Value Chains. Prepared for the Trade Hub and African Partners Network by Abt Associates Inc., Bethesda, MD, in collaboration with J.E. Austin, Arlington, VA, May 2014.

Filière intrants

BGR (1996). Limestone and dolomite resources of Africa.

Bumb B, Johnson EM, Fuentes AP (2011). "Policy Options for Improving Regional Fertilizer Markets in West Africa", IFPRI Discussion Paper 01084, May 2011, IFDC Muscle Shoals, USA.

Druilhe Z, Barreiro-Hurlé J (2012). *Fertilizer subsidies in sub-Saharan Africa*. ESA Working paper No. 12-04. FAO, Rome.

EAT (2012). Building an Enabling Environment for Fertilizer Sector Growth. USAID-EAT Project | African Fertilizer and Agribusiness Partnership. Policy Brief, July 2012.

Honfoga BG (2013). Cotton institutions and perverse incentives for fertilizer traders with the licensing system in Benin. *Journal of Development and Agricultural Economics* Vol. 5, No. 1, pp. 19-34, January 2013. Available online at <http://www.academicjournals.org/JDAE> DOI: 10.5897/JDAE12.120, ISSN 2006- 9774 ©2013 Academic Journals.

Honfoga BG (2015). Revue des politiques d'engrais en lien avec le PRIA et les PNIA dans l'espace CECEAO. Rapport de consultation soumis à Michign State University dans le cadre de la revue des 10 ans de la politique agricole régionale ECOWAP.

IFDC (2006). Fertilizer raw material resources of Africa. IFDC, Muscle Shoals, Alabama, USA.

IFDC (2017). Etude sur l'évaluation de la structure coûts et prix des engrais au Niger pour le Projet de Réforme du secteur des engrais au Niger. MCA-Niger, Niamey.

Keyser JC, Eilittä M, Dimithe G, Ayoola G, Sènee L (2015). Towards an Integrated Market for Seeds and Fertilizers in West Africa. January 2015. World Bank Group working paper No. 93630.

Ouedraogo R (2018). Analyse des réseaux routier et Ferroviaire au Sahel et en Afrique de l'Ouest, Avril 2018. Inspiré de Abel Bove et al. (2018).

UEMOA (2013). Etude de faisabilité pour la mise en place d'un mécanisme fiable d'approvisionnement et de distribution des engrais coton et céréales dans les pays de l'UEMOA et au Tchad. Rapport définitif, Août 2013. UEMOA, Ouagadougou, Burkina Faso, 184 p.

Wanzala, M. et Groot, R. (2013). Fertilizer market development in Sub-Saharan Africa. Paper presented to the International Fertilizer Society at a Conference in Windsor, UK, on 24th May 2013. International Fertilizer Society (IFS), Proceedings 731.

ANNEXES

Annexe 1 : Tableau de bord technique de l'étude

OBJECTIFS SPECIFIQUES / TACHES A EFFECTUER	DONNEES A COLLECTER et types d'analyses	METHODES DE COLLECTE DES DONNEES	METHODES D'ANALYSE DES DONNEES	EXPERTS CHARGES DE L'ANALYSE
RAPPORT DIAGNOSTIC (OS1 – OS3) = Synthèse de l'analyse approfondie (Etats des lieux, contraintes et potentialités, obstacles/barrières et opportunités, documentation des innovations – initiatives et bonnes pratiques et politiques)				
OS1 : Faire l'état des lieux des échanges commerciaux des produits agricoles, agroalimentaires et du bétail dans l'espace régional pour déterminer les forces et les faiblesses	1A- Aperçu général du commerce régional des produits agricoles et agroalimentaires <ul style="list-style-type: none"> - Zones de production et zones de consommation - Demande et offre des produits dans les pays (statistiques de production, d'importation et d'exportation, saisonnalité des produits, statistiques la demande / consommation des produits) - Les circuits commerciaux / flux - Tendances des prix 	<ul style="list-style-type: none"> - Revue documentaire 	<ul style="list-style-type: none"> - Analyse des déficits et excédents de production - Identification des corridors commerciaux - Validation des corridors par les flux des excédents commercialisés au niveau régional 	Expert Agroéconomiste & Chef de mission
	1B- Les acteurs privés et de la société civile au niveau régional et nationale et leurs stratégies <ul style="list-style-type: none"> - Statistiques sur l'offre (production, volumes commercialisés) par types d'acteurs - Constitution et gestion des stocks (institutionnels ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Revue documentaire (privés, COFENABEVI, ROAC, etc.) - Entretien avec les acteurs directs du commerce / Auto-évaluation 	<ul style="list-style-type: none"> - Analyse SWOT - Analyse de discours pour identifier les solutions/initiatives 	Expert agronome, Chaîne de valeur

	<p>commerçants - importateurs, distributeurs, proximité, etc. ; capacité de stockage de chaque groupe d'acteurs)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Stratégies et mécanismes de régulation du marché - Infrastructures de transport (routes et logistique/flotte de véhicules) - Compétences/organisation des acteurs (formation/expériences, fluidité des circuits de vente, marchés physiques) - Stratégies de conquête du marché par les acteurs - Modes de financement des activités 	<p>participative</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identification des initiatives d'atténuation ou de suppression des contraintes et de saisie des opportunités identifiées 		<p>Expert agroéconomiste</p>
	<p>1C- Les coûts et les prix</p> <ul style="list-style-type: none"> - Coûts de stockage/manutention, transport, autres - Structure des prix de revient au consommateur 	<ul style="list-style-type: none"> - Revue documentaire 		<p>Expert agronome, Chaîne de valeur</p>
	<p>1D- L'environnement du commerce</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Environnement physique</i> (densité et optimalité du réseau routier et des infrastructures marchandes) - <i>Environnement commercial direct</i> : état de la concurrence : divers 	<ul style="list-style-type: none"> - Revue documentaire - Entretien avec les institutions de promotion du commerce régional et les faïtières régionales des associations/réseaux de commerçants - Identification des 	<ul style="list-style-type: none"> - Analyser la distribution du réseau routier et infrastructures marchandes en rapport avec les zones de productions et consommation - Analyse SWOT - Analyse de discours pour identifier les 	<p>Chef de mission</p> <p>Expert agroéconomiste</p> <p>Expert des questions</p>

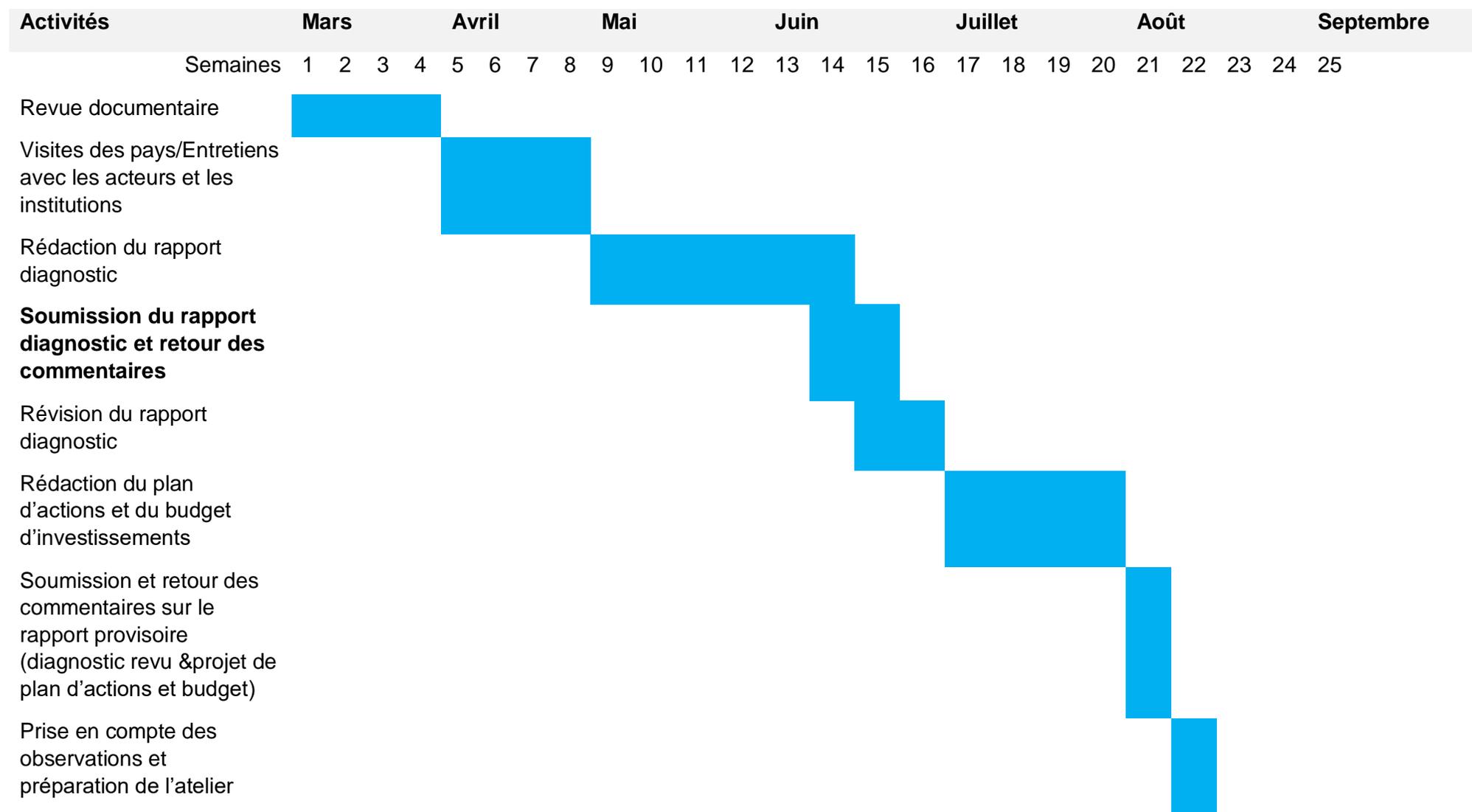
	<p>réseaux de distribution (privé ou public, sociétés commerciales ou autres, etc.) ; mécanismes de financement</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Environnement institutionnel et réglementaire</i>(existence de subvention et quelle forme de subvention, mesures de défense commerciales, système de taxes, réglementation, mesures de facilitation de l'Etat ou des acteurs autres...) 	<p>initiatives d'atténuation ou de suppression des contraintes et de saisie des opportunités identifiées</p>	<p>solutions/initiatives</p>	<p>juridiques</p>
<p>OS2 : Identifier et analyser les outils et instruments mis en œuvre au niveau national et à l'échelle régionale pour booster les échanges commerciaux, relever les acquis et les limites</p>	<p>2A- Outils et instruments développés par les acteurs directs du commerce eux-mêmes <i>Les Initiatives régionales de promotion du commerce</i>(organisation qui porte l'initiative ; acteurs prenant part à l'initiative ; moyens de facilitation de l'initiative ; mode de financement des initiative)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Certification des produits - Systèmes de financement disponibles 	<ul style="list-style-type: none"> - Revue documentaire - Entretiens avec les acteurs clés des filières 		<p>Expert agronome, Chaîne de valeur</p>
	<p>2B- Politiques et initiatives des institutions régionales et des pays <i>Les Politiques et réglementation</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Politiques d'incitation - Réglementation assurant 	<ul style="list-style-type: none"> - Revue documentaire - Entretiens avec les institutions régionales et les 	<ul style="list-style-type: none"> - Analyse SWOT des initiatives - Auto Evaluation des outils et 	<p>Expert des questions juridiques & Chef de mission</p>

	<ul style="list-style-type: none"> - la promotion du commerce - Mesures de défense commerciales au niveau régional et national - Système de contrôle qualité, norme SPS, - Adéquation de ces réglementations avec les textes régionaux - Application des textes et mise en œuvre des politiques <p><i>Initiatives et outils/instruments d'appui-conseil en commerce régional/international</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Les SIM (Systèmes d'information du Marché existants) - Organisations, réseaux et plateforme régionales des acteurs de commercialisation (ROAC pour les céréales, ASIWA pour les semences, WAFM pour les engrais, etc...) - Grands programmes régionaux (ATP, Trade Hub, WAFM, Hub rural, etc.) 	<ul style="list-style-type: none"> - ministères du commerce - Analyse SWOT des politiques et instruments 	<ul style="list-style-type: none"> - instruments - Capitalisation des outils et instruments 	
<p>OS3 : Identifier les différents obstacles qui se dressent à tous les points de la chaîne de valeur à l'égard des échanges commerciaux et</p>	<p>3A- Obstacles techniques</p> <ul style="list-style-type: none"> - Manque de professionnalisme des acteurs - Faiblesse du secteur des services (gestion post- 	<ul style="list-style-type: none"> - Revue documentaire - Entretiens avec les acteurs 	<ul style="list-style-type: none"> - Analyse SWOT des organisations et plateformes 	<p>Expert agronome, Chaîne de valeur</p>

des investissements pour renforcer la résilience et la sécurité alimentaire et nutritionnelle des pays (infrastructures, tracasseries routières, législations/réglementations, dynamique organisationnelle des acteurs/structuration...)	<ul style="list-style-type: none"> récoltes, gestion des risques, etc.) - Dynamique organisationnelle des acteurs/structuration - Absence de cadres de renforcement périodique des capacités 			
	3B- Obstacles socioéconomiques <ul style="list-style-type: none"> - Inadéquation de la distribution des infrastructures avec les zones de production et consommation - Contraintes de financement - Contraintes d'infrastructures (stockage et transport) 	<ul style="list-style-type: none"> - Revue documentaire - Entretiens avec les acteurs 	<ul style="list-style-type: none"> - Analyse SWOT - Analyse de discours pour identifier les solutions/initiatives 	Expert Agroéconomiste
	3C- Obstacles institutionnels et de politiques <ul style="list-style-type: none"> - Inconstance et incohérence des politiques des filières alimentaires - Contraintes des textes relatifs aux commerce - Tracasseries routières - Non application des directives régionales - Ecart juridiques et institutionnels à combler 	<ul style="list-style-type: none"> - Revue documentaire - Entretiens avec les institutions régionales et les ministères du commerce 	<ul style="list-style-type: none"> - Analyse SWOT - Analyse de discours pour identifier les solutions/initiatives 	Expert des questions juridiques & Chef de mission
ANALYSE "PROSPECTIVE ET RAPPORT PROVISOIRE : PLAN D' ACTIONS ET INVESTISSEMENTS A REALISER (OS4 – OS5)				
OS4 : Identifier les mesures et les investissements	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports du diagnostic 	<ul style="list-style-type: none"> - Analyse prospective - Synthèse des 	<ul style="list-style-type: none"> - Identification des projets 	Tous les

<p>prioritaires à caractère sous régional déclinés en sous-projets multisectoriels intégrateurs visant à relier les zones de grande production aux zones de consommation et à même de garantir une meilleure résilience des populations</p>		<p>principales dynamiques du commerce sous-régional</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identification des scénarios potentiels de réponse à ces dynamiques et leur spatialisation - Identification des options les plus appropriées au plan technique, juridique, institutionnel 	<p>intégrateurs d'investissements (proposition des acteurs recueils lors des entretiens et ateliers)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Exploitation des diagnostics et des initiatives en cours - Formulation de recommandations 	<p>Experts</p>
<p>OS5 : Définir les budgets nécessaires pour la mise en œuvre de ces plans d'actions pour lever les différentes contraintes au niveau national et à l'échelle régionale.</p>	<p>Proposition du plan d'actions budgetisé (vision, actions, budget, responsables, plan de suivi évaluation)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Synthèse de l'analyse diagnostic et prospective - Identification des projets intégrateurs prioritaires - Rédaction des propositions d'actions et budgets par groupe de Chaînes de Valeurs 	<ul style="list-style-type: none"> - Hiérarchisation des projets par degré de pertinence relative et de faisabilité technique et institutionnelle 	<p>Tous les Experts</p>
<p>Atelier de restitution</p>	<p>Rapport provisoire (plan d'actions et investissements à réaliser)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Présentation power points - Sessions parallèles de discussions - Observations et recommandations 	<ul style="list-style-type: none"> - Recherche de consensus et de validation par les acteurs 	<p>CILSS</p>

CHRONOGRAMME DE L'ETUDE EN 2018



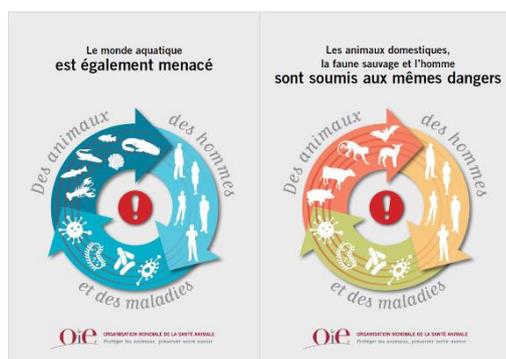


Annexe 2. Filière bétail-viande

Annexe A2.1 : Lien entre la santé animale, humaine et environnementale.



Des animaux, des hommes et des maladies



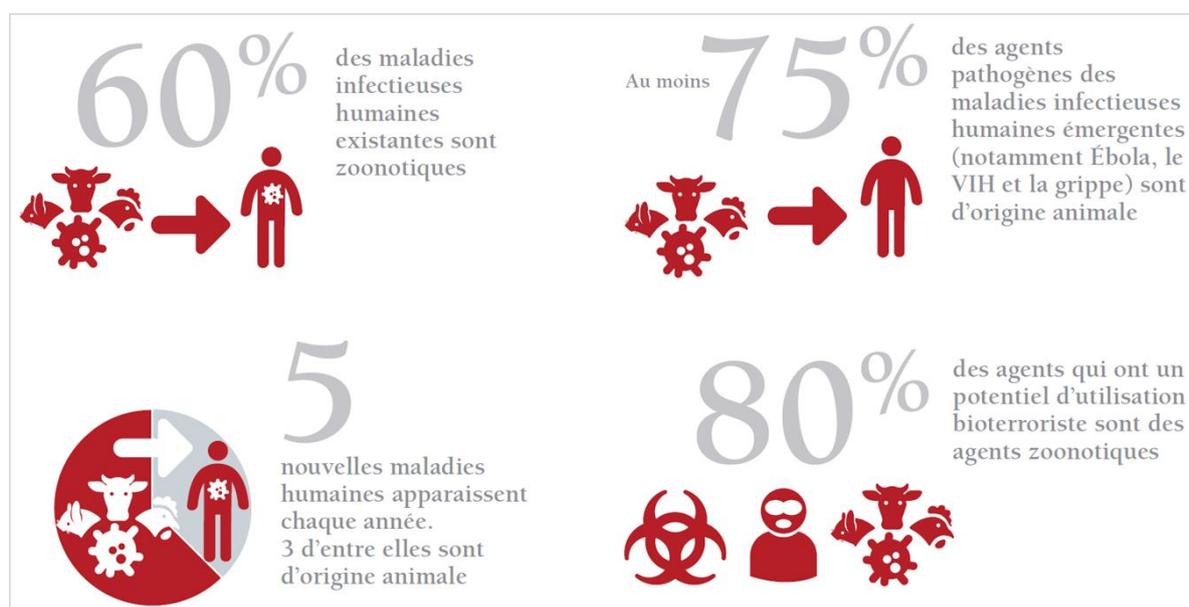
Source : OIE

Selon l'OIE, le concept « **Une seule santé** » a été introduit au début des années 2000, synthétisant en quelques mots, une notion connue depuis plus d'un siècle, à savoir que la **santé humaine et la santé animale sont interdépendantes et liées à la santé des écosystèmes** dans lesquels elles coexistent.

En effet, si l'environnement est « infecté », le risque pour les animaux d'être infecté est élevé. Si les animaux sont infectés, le risque pour les hommes d'être infectés est grand.

Les maladies d'origine animale auxquelles l'homme est sensible telles que l'**influenza aviaire**, la **rage**, la **fièvre de la vallée du Rift** ou encore la **brucellose** représentent des risques mondiaux de **santé publique**. D'autres maladies à transmission essentiellement interhumaine circulent chez l'animal ou ont un réservoir animal identifié et peuvent causer de graves crises sanitaires comme l'a récemment démontré l'épidémie de la maladie à virus Ebola. Ces risques s'accroissent avec la **mondialisation**, le changement climatique ainsi que les modifications de comportements humains qui offrent de nombreuses opportunités aux pathogènes de **coloniser** des territoires inhabituels et d'évoluer sous de **nouvelles formes**.

Selon l'OIE, aujourd'hui :



Aussi, l'OIE envisage et met en œuvre ce concept comme une approche collaborative globale pour appréhender dans leur ensemble les risques pour la santé humaine, animale – qu'elle concerne les animaux domestiques ou sauvages - et des écosystèmes.

L'option de base est de contrôler dès leur source animale, tous les pathogènes zoonotiques, c'est-à-dire transmissibles de l'animal à l'homme et vice-versa. Cette option est considérée comme étant la solution la plus efficace et la plus économique pour protéger l'homme.

Pour ce faire, la protection de la santé publique doit passer par l'élaboration de **stratégies mondiales** de prévention et de contrôle des pathogènes, coordonnées à l'interface homme-animal-écosystème et applicables aux échelles mondiale, régionale et nationale grâce à la mise en place de politiques efficaces et adaptées.

Annexe 3. Filière intrants

Annexe 3.1 : Exportations et importations d'engrais minéraux/chimiques dans l'espace CEDEAO, 2015-2017

(Source : Division des Statistiques de la CEDEAO, Abuja, Nigeria)

Tableau 25 : Exportations, importations et Bilan du commerce d'engrais azotés, moyennes 2015-2017

Région / Pays	Exportations		Importations		Balance commerciale (Exportations - Importations) *	
	Valeur (USD)	Poids net (Kg)	Valeur (USD)	Poids net (Kg)	Valeur (USD)	Poids net (Kg)
ECOWAS	27793177	90704803	16815828	43633345	10977349	47071458
BURKINA FASO	15011449	46945487	1515479	2232180	13495969	44713306
BENIN	1199705	5594214	4033	18167	1195672	5576048
COTE D'IVOIRE	2237529	9959902	549741	1264454	1687788	8695448
CAPE VERDE	0	0	0	0	0	0
GHANA	717135	2161612	3249490	7923392	-2532355	-5761780
GAMBIA	81808	177350	0	0	81808	177350
GUINEA	2073752	3337063	0	0	2073752	3337063
GUINEA-BISSAU	145429	265523	0	0	145429	265523
LIBERIA	727107	876630	0	0	727107	876630
MALI	2345069	8127255	2377705	4603605	-32635	3523650
NIGER	323484	515767	36932	33333	286552	482433
NIGERIA	53785	66914	5908543	19673051	-5854758	-19606137
SIERRA LEONE	251650	783217	0	0	251650	783217
SENEGAL	2529846	11855164	2477727	7010932	52119	4844232
TOGO	95429	38705	696180	874231	-600751	-835526

Tableau 26 : Exportation, importations et Bilan du commerce d'engrais phosphatés, moyennes 2015-2017

Région / Pays	Exportations		Importations		Balance commerciale (Exportations - Importations) *	
	Valeur (USD)	Poids net (Kg)	Valeur (USD)	Poids net (Kg)	Valeur (USD)	Poids net (Kg)
ECOWAS	1373980	26919050	146659	860798	1227321	26058252
BURKINA FASO	10585	30833	6478	16717	4108	14117

BENIN	0	0	0	0	0	0
COTE D'IVOIRE	0	0	84474	195591	-84474	-195591
CAPE VERDE	0	0	0	0	0	0
GHANA	0	0	49696	633833	-49696	-633833
GAMBIA	0	0	0	0	0	0
GUINEA	4368	27357	0	0	4368	27357
GUINEA-BISSAU	4662	12333	0	0	4662	12333
LIBERIA	3577	6833	1085	750	2492	6083
MALI	1349748	26833333	0	0	1349748	26833333
NIGER	0	0	0	0	0	0
NIGERIA	1040	8333	1565	11709	-526	-3376
SIERRA LEONE	0	26	0	0	0	26
SENEGAL	0	0	3215	2123	-3215	-2123
TOGO	0	0	146	75	-146	-75

Tableau 27 : Exportations Importations et Bilan du commerce d'engrais potassiques, moyennes 2015-2017

Région / Pays	Exportations		Importations		Balance commerciale (Exportations - Importations)*	
	Valeur (USD)	Poids net (Kg)	Valeur (USD)	Poids net (Kg)	Valeur (USD)	Poids net (Kg)
ECOWAS	8437062	22873169	146659	860798	8290402	22012371
BURKINA FASO	7760591	20149175	6478	16717	7754113	20132459
BENIN	275	2333	0	0	275	2333
COTE D'IVOIRE	89107	216667	84474	195591	4633	21076
CAPE VERDE	0	0	0	0	0	0
GHANA	33168	16	49696	633833	-16529	-633817
GAMBIA	0	0	0	0	0	0
GUINEA	9754	30158	0	0	9754	30158
GUINEA-BISSAU	10344	30000	0	0	10344	30000
LIBERIA	221057	632924	1085	750	219972	632174

MALI	312573	1811729	0	0	312573	1811729
NIGER	0	0	0	0	0	0
NIGERIA	0	0	1565	11709	-1565	-11709
SIERRA LEONE	0	0	0	0	0	0
SENEGAL	0	0	3215	2123	-3215	-2123
TOGO	193	167	146	75	47	92

Tableau 28 : Exportations, Importations et Bilan du commerce d'engrais composés à 2 ou 3 éléments, moyennes 2015-2017

Région / Pays	Exportations		Importations		Balance commerciale (Exportations - Importations) *	
	Valeur (USD)	Poids net (Kg)	Valeur (USD)	Poids net (Kg)	Valeur (USD)	Poids net (Kg)
ECOWAS	93107506	211144163	64100819	153313874	29006687	57830289
BURKINA FASO	72745417	157692221	500597	1024830	72244820	156667391
BENIN	739071	1724667	702972	1381617	36099	343050
COTE D'IVOIRE	757854	2196554	11799390	40644797	-11041536	-38448243
CAPE VERDE	0	0	0	0	0	0
GHANA	297546	60370	288157	4835536	9389	-4775166
GAMBIA	176881	357833	0	0	176881	357833
GUINEA	1166523	3212467	0	0	1166523	3212467
GUINEA-BISSAU	0	0	0	0	0	0
LIBERIA	286711	539416	157790	293438	128921	245978
MALI	15642635	42358292	34325595	66365379	-18682960	-24007087
NIGER	791730	1554042	157787	2164200	633943	-610158
NIGERIA	0	0	1109757	2125321	-1109757	-2125321
SIERRA LEONE	6604	25000	0	0	6604	25000

SENEGAL	6655	14738	12759257	29980219	-12752602	2996548 1
TOGO	489880	1408563	2299518	4498537	-1809638	- 3089974

Tableau 29 : Exportations d'engrais azotés

Région / Pays	2015		2016		2017	
	Valeur (USD)	Poids net (Kg)	Valeur (USD)	Poids net (Kg)	Valeur (USD)	Poids net (Kg)
ECOWAS	29 372 269	72 397 913	15 025 186	39 072 568	38 982 077	160 643 928
BURKINA FASO	20 655 367	58 355 733	9 846 878	30 783 750	14 532 101	51 696 977
BENIN					3 599 116	16 782 643
COTE D'IVOIRE	139 823	247 500			6 572 764	29 632 206
CAPE VERDE						
GHANA	529 894	515 000			1 621 511	5 969 837
GAMBIA	144 094	275 000			101 331	257 050
GUINEA	3 241 013	5 124 190	2 706 661	4 277 000	273 583	610 000
GUINEA-BISSAU	163 488	361 350	249 829	373 268	22 971	61 950
LIBERIA	601 706	161 750	864 672	1 116 364	714 943	1 351 775
MALI	3 064 640	5 831 203	1 238 182	2 418 410	2 732 386	16 132 152
NIGER	653 673	1 272 500	72 916	40 000	243 864	234 800
NIGERIA	17 864	70 407			143 490	130 335
SIERRA LEONE	76 495	125 000	46 044	63 750	632 410	2 160 900
SENEGAL			4	25	7 589 533	35 565 467
TOGO	84 211	58 280			202 075	57 836

Tableau 30 : Importations d'engrais azotés

Région / Pays	2015		2016		2017	
	Valeur (USD)	Poids net (Kg)	Valeur (USD)	Poids net (Kg)	Valeur (USD)	Poids net (Kg)
ECOWAS	15 549 818	30 173 011	21 940 999	62 583 520	12 956 668	38 143 504
BURKINA FASO	525 623	500 050	1 960 329	2 972 000	2 060 486	3 224 491
BENIN	12 099	54 500				
COTE D'IVOIRE	849 698	1 943 000	730 304	1 775 001	69 221	75 360
CAPE VERDE						

GHANA	3 652 777	6 341 700	3 588 167	14 741 545	2 507 525	2 686 932
GAMBIA						
GUINEA						
GUINEA-BISSAU						
LIBERIA						
MALI	2 352 246	3 881 985	4 203 730	9 001 250	577 138	927 580
NIGER	110 796	100 000				
NIGERIA	5 929 175	14 758 344	4 176 067	13 194 381	7 620 386	31 066 427
SIERRA LEONE						
SENEGAL	72 159	90 332	7 253 898	20 809 443	107 124	133 020
TOGO	2 045 246	2 503 100	28 504	89 900	14 789	29 694

Tableau 31 : Exportations d'engrais phosphaté

Région / Pays	2015		2016		2017	
	Valeur (USD)	Poids net (Kg)	Valeur (USD)	Poids net (Kg)	Valeur (USD)	Poids net (Kg)
ECOWAS	16 634	30 150	2 451 434	55 000 000	1 653 873	25 727 000
BURKINA FASO	5 167	7 500			26 589	85 000
BENIN						
COTE D'IVOIRE						
CAPE VERDE						
GHANA						
GAMBIA						
GUINEA	734	2 072			12 371	80 000
GUINEA-BISSAU					13 986	37 000
LIBERIA	10 732	20 500				
MALI			2 451 434	55 000 000	1 597 809	25 500 000
NIGER						
NIGERIA					3 119	25 000
SIERRA LEONE	1	78				
SENEGAL						
TOGO						

Tableau 32 : Importation d'engrais phosphatés

	2015	2016	2017
--	------	------	------

Région / Pays	Valeur (USD)	Poids net (Kg)	Valeur (USD)	Poids net (Kg)	Valeur (USD)	Poids net (Kg)
ECOWAS	122 762	446 609	297 762	2 085 630	19 453	50 154
BURKINA FASO					19 433	50 150
BENIN						
COTE D'IVOIRE	85 014	270 000	168 409	316 772		
CAPE VERDE						
GHANA	32 274	141 500	116 815	1 760 000		
GAMBIA						
GUINEA						
GUINEA-BISSAU						
LIBERIA			3 255	2 250		
MALI						
NIGER						
NIGERIA	3 715	35 000	981	128		
SIERRA LEONE						
SENEGAL	1 759	109	7 865	6 255	20	4
TOGO			437	225		

Tableau 33 : Exportation d'engrais potassiques

Région / Pays	2015		2016		2017	
	Valeur (USD)	Poids net (Kg)	Valeur (USD)	Poids net (Kg)	Valeur (USD)	Poids net (Kg)
ECOWAS	12 415 483	32 361 909	7 922 991	19 685 972	4 972 711	16 571 625
BURKINA FASO	11 369 749	27 741 000	7 563 198	18 732 376	4 348 827	13 974 150
BENIN					825	7 000
COTE D'IVOIRE	267 322	650 000				
CAPE VERDE						
GHANA	99 503	48				
GAMBIA						
GUINEA					29 262	90 475
GUINEA-BISSAU			31 032	90 000		
LIBERIA	30 873	70 825	292 100	827 946	340 196	1 000 000
MALI	648 037	3 900 036	36 082	35 150	253 601	1 500 000
NIGER						
NIGERIA						

SIERRA LEONE						
SENEGAL						
TOGO			579	500		

Tableau 34 : Importations d'engrais potassiques

Région / Pays	2015		2016		2017	
	Valeur (USD)	Poids net (Kg)	Valeur (USD)	Poids net (Kg)	Valeur (USD)	Poids net (Kg)
ECOWAS	122 762	446 609	297 762	2 085 630	19 453	50 154
BURKINA FASO					19 433	50 150
BENIN						
COTE D'IVOIRE	85 014	270 000	168 409	316 772		
CAPE VERDE						
GHANA	32 274	141 500	116 815	1 760 000		
GAMBIA						
GUINEA						
GUINEA-BISSAU						
LIBERIA			3 255	2 250		
MALI						
NIGER						
NIGERIA	3 715	35 000	981	128		
SIERRA LEONE						
SENEGAL	1 759	109	7 865	6 255	20	4
TOGO			437	225		

Tableau 35 : Exportations d'engrais composés à 2 ou 3 éléments

Région / Pays	2015		2016		2017	
	Valeur (USD)	Poids net (Kg)	Valeur (USD)	Poids net (Kg)	Valeur (USD)	Poids net (Kg)
ECOWAS	92 688 799	205 041 742	94 202 782	203 941 306	92 430 938	224 449 441
BURKINA FASO	75 183 713	159 367 700	72 029 426	147 402 985	71 023 113	166 305 977
BENIN	3 377	14 000	1 872 718	4 249 000	341 118	911 000
COTE D'IVOIRE	2 152 599	6 498 000	103 352	76 663	17 611	15 000

CAPE VERDE						
GHANA	732 799	39 332	63 451	81 779	96 389	60 000
GAMBIA	197 165	360 000			333 479	713 500
GUINEA	1 580 782	4 122 900	1 773 560	4 837 000	145 228	677 500
GUINEA-BISSAU						
LIBERIA	379 702	632 219	35 211	51 030	445 221	935 000
MALI	10 001 210	29 136 010	17 445 626	45 149 469	19 481 069	52 789 397
NIGER	2 373 083	4 661 000	733	125	1 375	1 000
NIGERIA						
SIERRA LEONE			19 812	75 000		
SENEGAL			11 952	14 028	8 012	30 186
TOGO	84 370	210 581	846 944	2 004 227	538 325	2 010 881

Tableau 36 : Importation d'engrais composés à 2 ou 3 éléments

Région / Pays	2015		2016		2017	
	Valeur (USD)	Poids net (Kg)	Valeur (USD)	Poids net (Kg)	Valeur (USD)	Poids net (Kg)
ECOWAS	68 512 805	160 464 718	102 263 525	230 547 993	21 526 128	68 928 910
BURKINA FASO	34 086	40 360	1 452 894	3 004 040	14 811	30 090
BENIN			412	5 000	2 108 504	4 139 850
COTE D'IVOIRE	15 947 317	48 203 674	13 797 087	45 117 315	5 653 767	28 613 402
CAPE VERDE						
GHANA	215 466	4 212 596	420 397	9 311 872	228 609	982 140
GAMBIA						
GUINEA						
GUINEA-BISSAU						
LIBERIA	473 371	880 315				
MALI	38 460 664	76 174 505	64 479 359	122 716 272	36 761	205 360
NIGER	364 869	5 076 400	97 668	1 381 200	10 824	35 000
NIGERIA	2 255 174	2 953 548	873 840	2 585 176	200 256	837 238
SIERRA LEONE						
SENEGAL	10 761 236	22 921 600	15 023 005	34 761 158	12 493 529	32 257 900
TOGO	622	1 720	6 118 864	11 665 960	779 067	1 827 930

Annexe 3.2 : Actions prévues dans les 12 résolutions de la Déclaration d'Abuja sur les Engrais (2006)

1. Augmenter le niveau d'utilisation d'engrais de la moyenne actuelle de 8 kg par hectare à une moyenne d'au moins 50 kg par hectare en 2015.
2. Réduire d'ici la mi-2007, le coût de l'achat d'engrais au niveau national et régional en particulier par l'harmonisation des politiques et des règlements pour assurer des échanges exonérés de droits de douanes et de taxes dans toutes les régions, et le développement de la capacité de contrôle de la qualité. Comme mesure immédiate, nous recommandons la suppression des taxes et droits de douane sur les engrais et les matières premières d'engrais.
3. Améliorer l'accès des engrais aux agriculteurs à la mi-2007, par le développement et l'intensification de distributeurs d'intrants et des réseaux communautaires à travers les zones rurales. Le Secteur Privé et les Partenaires au Développement sont, par la présente, invités à soutenir de telles actions.
4. Répondre spécialement aux besoins des agriculteurs en engrais, en particulier les femmes, et développer et renforcer les capacités des jeunes, des associations d'agriculteurs, des organisations de la société civile et du secteur privé.
5. Améliorer l'accès des agriculteurs aux engrais, avec effet immédiat, en accordant, avec l'appui des Partenaires au Développement de l'Afrique, les subventions ciblées en faveur du secteur des engrais, avec une attention particulière aux agriculteurs pauvres.
6. Prendre des mesures immédiates pour accélérer les investissements dans les infrastructures, notamment les transports, les incitations fiscales, le renforcement des organisations d'agriculteurs, et d'autres mesures visant à améliorer les incitations du marché de sortie.
7. Etablir des facilités nationales de financement pour les fournisseurs d'intrants afin d'accélérer l'accès au crédit aux niveaux local et national, avec une attention particulière aux femmes.
8. Demander l'établissement d'une Centrale Régionale d'Achat et de Distribution d'Engrais avec le soutien de la Banque Africaine de Développement, la Commission Economique pour l'Afrique, les Communautés Economiques Régionales et les Banques de Développement Régional, à travers des partenariats public-privé stratégiques d'ici la fin de l'année 2007.
9. Promouvoir la production nationale/régionale d'engrais et le commerce inter-régional d'engrais pour gagner un plus grand marché et profiter des économies d'échelle grâce à des mesures appropriées, telles que les incitations fiscales et le développement des infrastructures. Ceci devrait être soutenu par la Banque Africaine de Développement, la Commission Economique pour l'Afrique, les Banques de Développement Régional, les Communautés Economiques Régionales, d'autres Partenaires au Développement et le Secteur Privé.
10. Améliorer l'accès des agriculteurs aux semences de qualité, aux installations d'irrigation, aux services de vulgarisation, aux informations sur le marché, et à l'analyse et la cartographie des éléments nutritifs du sol pour faciliter l'utilisation efficace et efficiente des engrais inorganiques et organiques, tout en prêtant attention à l'environnement.
11. Etablir, d'ici 2007, un Mécanisme de Financement du Développement des Engrais en Afrique qui répond aux besoins de financement des différentes actions convenues par le Sommet.
12. Mettre en place un mécanisme pour suivre et évaluer la mise en œuvre des présentes résolutions. Cela devrait être fait en collaboration avec la Commission Economique pour l'Afrique et la Banque Africaine de Développement. La Commission de l'Union Africaine devrait donner rapport d'avancement aux Chefs d'Etat Africains à chaque Sommet semestriel de l'Union africaine, à partir de Janvier de 2007.